

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 15 JUIN 2015

Le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans a été convoqué le lundi 8 juin 2015 pour le lundi 15 juin 2015 à 18 heures.

L'ORDRE DU JOUR PORTE :

- | | | |
|--------------------|-----|---|
| M. le Maire | n°1 | Désignation du Secrétaire. (page 658). |
| M. le Maire | n°2 | Pouvoirs. (page 659). |
| M. le Maire | n°3 | Approbation du Procès-Verbal de la séance du 20 avril 2015. (page 659). |
| M. le Maire | n°4 | Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs. (page 659). |
| M. le Maire | n°5 | Communications diverses. (page 666). |
| M. MARTIN | n°6 | Communication financière. (page 667). |

FINANCES

- | | | |
|------------------|------|--|
| M. MARTIN | n°7 | Compte de gestion de l'exercice 2014. Approbat ion. (page 702). |
| M. MARTIN | n°8 | Compte administratif de l'exercice 2014. Appro bation. (page 706). |
| M. MARTIN | n°9 | Budget principal et budgets annexes. Affectati on des résultats de fonctionnement de l'exercice 2014 à la section d'investissement. Approbation. (page 714). |
| M. MARTIN | n°10 | Budget supplémentaire. Budget principal et bu dgets annexes. Approbation. (page 716). |
| M. MARTIN | n°11 | Admission en non-valeur. Approbation. (page 7 20). |
| M. MARTIN | n°12 | Commission Consultative des Services Publics Locaux. Examen du bilan d'activités 2014. (page 724). |

NOUVELLE GOUVERNANCE

- | | | |
|---------------------|------|---|
| M. LEMAIGNEN | n°13 | Schéma de mutualisation. Avis à émettre. (pag e 744). |
| M. LEMAIGNEN | n°14 | Contrat régional de solidarité territoriale. Approbation. (page 760). |

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Mme CHERADAME	n°15	Habitat. Programme Local de l'Habitat n°3 (2016- 2 021). Avis à émettre. (page 740).
M. MARTIN	n°16	Habitat - Logement. O.P.H. Les résidences de l'Orléanais. Garantie d'emprunts. Opération de réaménagement de 54 prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations. (page 779).
M. MARTIN	n°17	Habitat - Logement. S.A. H.L.M. France Loire. Réhabilitation de 60 logements "Résidence Rive de Loire" situés 2/4/6 place Konrad Adenauer à Orléans. Garantie d'un emprunt de 66 000 € à hauteur de 50 %. Approbation d'une convention. (page 785).
M. MARTIN	n°18	Habitat - Logement. S.A. H.L.M. France Loire. Réhabilitation de 22 logements situés 3 place Jean Monnet à Orléans. Garantie d'un emprunt de 24 000 € à hauteur de 50 %. Approbation d'une convention. (page 786).
M. CARRE	n°19	Habitat - Logement. S.A. H.L.M. VALLOGIS. Autorisation d'aliéner 30 logements collectifs situés 5-7 rue Jacquard et 2 logements individuels situés 20-22 rue de la Sente aux veneurs à Orléans. Approbation. (page 787).
M. CARRE	n°20	Habitat - Logement. S.A. H.L.M. VALLOGIS. Autorisation d'aliéner 11 logements collectifs situés 43 rue de Bourgogne à Orléans. Approbation. (page 788).
M. LANGLOIS	n°21	Action foncière. Quartier Saint Marceau. Déclassement et cession d'un délaissé de la rue François Margottin. (page 789).
Mme CHERADAME	n°22	Action foncière. Acquisitions et cessions immobilières de la Mairie et de ses aménageurs. Bilan de l'année 2014. (page 790).
Mme CHERADAME	n°23	Action foncière. Quartier La Source et quartier Acacias-Blossières-Gare. Transfert dans le domaine public communal des parvis de deux collèges. (page 802).
Mme CHERADAME	n°24	Urbanisme. Projet intra-mails. Campagne de ravalement de façades. Approbation de conventions. Attribution de subventions. (page 803).
Mme CHERADAME	n°25	S.I.V.U. de l'Eco-quartier des Groues. Examen du rapport d'activités 2014. (page 804).
M. POISSON	n°26	Stationnement en ouvrage. Intéressement du délégataire. Approbation d'avenants à passer avec la S.E.M. Orléans Gestion. (page 809).

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

Mme KERRIEN	n°27	Festivals d'été. Jazz à l'Evêché 2015. Hip Hop Orléans 2015. Approbation de conventions de partenariat. (page 810).
Mme KERRIEN	n°28	Culture. Approbation de conventions de soutien à projets à passer avec les associations ABCD et Nuage en Pantalon. (page 811).

M. MOITTIE	n°29	Musée des Beaux-Arts. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec l'École du Louvre. (page 811).
M. FOUSSIER	n°30	Marché de Noël 2015. Fixation des redevances, cautions et pénalités. Approbation d'une convention type d'occupation temporaire du domaine public. (page 812).
M. LELOUP	n°31	Politique de la ville / insertion. Soutien aux associations conduisant des projets en lien avec le Contrat de Ville 2015. Attribution de subventions. (page 815).

VIE SOCIALE ET CITOYENNETE

Mme LECLERC	n°32	Espace Famille. Quotient familial. Actualisation du barème. (page 817).
M. MONTILLOT	n°33	Prévention - Réussite. Approbation d'une convention financière à passer avec le C.C.A.S. d'Orléans. (page 818).
M. MONTILLOT	n°34	Éducation. Restauration, Accueils de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) et activités périscolaires. Actualisation des tarifs. (page 822).
M. MONTILLOT	n°35	Éducation. Règlement périscolaire et règlement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.). Approbation de modifications. (page 828).
M. SANKHON	n°36	Sports. Installations, droits d'entrée et prestations sportives. Actualisation des tarifs. (page 844).
M. SANKHON	n°37	Sports. Association Saint Vincent Sport et Culture. Soutien à l'investissement matériel. Attribution d'une subvention. (page 852).
M. GABELLE	n°38	Soutien aux associations et organismes divers. Attribution de subventions. (page 853).

TERRITOIRES ET PROXIMITE

M. GEFFROY	n°39	Sécurité publique. Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance. Appels à projet au titre de la lutte contre le terrorisme. Installation de caméras supplémentaires. Demande de subvention. (page 858).
M. GEFFROY	n°40	Police Municipale. Hébergement, entretien, transport et mise à disposition de chevaux auprès de la Société Hippique Nationale. Approbation d'une convention. (page 861).
Mme de QUATREBARBES	n°41	Espace public. Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (T.L.P.E.). Actualisation des tarifs. (page 862).
Mme CARRE	n°42	Espace public. Plaine de jeux du Belneuf. Travaux d'aménagement. Approbation de marchés après procédure adaptée. (page 863).

M. BLANLUET n°43 Espace public. Requalification des rues, promenades et des jardins publics dans le cadre de la réhabilitation du Quartier Gare. Travaux d'aménagement. Lot n° 4 - plantations, arrosage automatique, sols spéciaux, jeux. Approbation d'un avenant n°2. (page 864).

RESSOURCES

Mme SAUVEGRAIN n°44 Relations humaines. Déroulement de carrière des agents. Approbation de la prolongation d'un protocole d'accord avec les organisations syndicales. (page 866).

Mme SAUVEGRAIN n°45 Relations humaines. Conventions de participation à la protection sociale complémentaire des agents de la Mairie et de l'E.S.A.D. Approbation d'avenants tarifaires. (page 867).

Mme SAUVEGRAIN n°46 Relations humaines. Restauration du personnel. Accès des agents de l'état civil au restaurant du personnel du Centre Hospitalier Régional d'Orléans. Approbation d'une convention. (page 868).

Mme SAUVEGRAIN n°47 Commande publique. Acquisition, livraison et installation de mobilier scolaire et de bibliothèques. Recours à la centrale d'achats APPROLYS. (page 868).

M. PEZET n°48 Commande publique. Fourniture et livraison de carburants et combustibles en vrac. Recours à la centrale d'achats APPROLYS. (page 869).

M. PEZET n°49 Bâtiments communaux. Travaux de câblage, HDMI, fibre optique et alarme anti-intrusion. Approbation d'un marché à procédure adaptée. (page 870).

M. PEZET n°50 Bâtiments communaux. Marché de dépannage et équipements des systèmes d'alarmes intrusion et contrôle d'accès. Approbation d'un avenant de transfert. (page 871).

M. PEZET n°51 Moyens généraux. Acquisition, livraison, montage et réglage de mobilier de bureau. Approbation d'un marché. (page 871).

M. GEFFROY n°52 Moyens généraux. Fourniture de vêtements de travail pour le personnel de la police municipale, des transports, des parcs et jardins et des marchés alimentaires de plein air. Approbation d'une convention de groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération "Orléans-Val de Loire". (page 872).

Le Maire : M. Serge GROUARD

Le Maire de la Ville d'Orléans certifie que le compte-rendu de la présente séance a été, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, affiché par extrait à la porte de la Mairie, le lundi 22 juin 2015.

Il certifie, en outre, que les formalités prescrites par les articles L. 2121-7 à L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du Conseil.

Le Maire : M. Serge GROUARD

PROCES - VERBAL

Le lundi quinze juin deux mille quinze, le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans s'est réuni à la Mairie.

Etaient présents :

M. GROUARD, Maire, Président (jusqu'à 20 h 15) ;

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, Président (à partir de 20 h 15), M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, Mme SAUVEGRAIN, 3^{ème} Maire-Adjoint (Secrétaire), M. MONTILLOT, 4^{ème} Maire-Adjoint,

Mme KERRIEN, M. GEFFROY, Mmes CHERADAME, de QUATREBARBES, GRIVOT, LECLERC, MM. NOUMI KOMGUEM, FOUSSIER, SANKHON, Mme ODUNLAMI (jusqu'à 22 h 15), M. POISSON, Mmes RICARD, DIABIRA, CARRE, MM. HOEL (à partir de 19 h 50), BLANLUET, Adjoint ;

MM. MOITTIE (jusqu'à 22 h 15), GAINIER (jusqu'à 22 h 05), Mmes ARSAC (à partir de 18 h 23), SUIRE, HOSRI, MM. GABELLE, LEMAIGNEN (jusqu'à 22 h 23), LELOUP, Mmes BARRUEL, DESCHAMPS, LABADIE (à partir de 18 h 22), ALLAIRE, M. PEZET, Mme ZERIGUI, M. VINCOT, Mme PINAULT (à partir de 18 h 46), MM. LAGARDE, BARBIER, LANGLOIS, YEHOUESSI, Mme MATET de RUFFRAY (jusqu'à 20 h 09), M. BRARD (à partir de 18 h 22), Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, M. GRAND (à partir de 20 h), Mmes ET TOUMI, FOURCADE, MM. LECOQ, RICOUD, Mme TRIPET.

Etaient absents mais avaient donné pouvoir :

M. GROUARD	à	M. CARRE (à partir de 20 h 24)
Mme ANTON	à	M. VINCOT
Mme ODUNLAMI	à	M. POISSON (à partir de 22 h 15)
M. HOEL	à	Mme DIABIRA (jusqu'à 19 h 50)
M. MOITTIE	à	M. LANGLOIS (à partir de 22 h 15)
M. GAINIER	à	Mme DESCHAMPS (à partir de 22 h 05)
Mme ARSAC	à	M. NOUMI KOMGUEM (jusqu'à 18 h 23)
M. LEMAIGNEN	à	M. BLANLUET (à partir de 22 h 23)
Mme LABADIE	à	M. GABELLE (jusqu'à 18 h 22)
Mme PINAULT	à	M. BARBIER (jusqu'à 18 h 46)
M. BAILLON	à	M. PEZET
M. RENAULT	à	Mme ALLAIRE
Mme LOEILLET	à	Mme SUIRE
Mme MATET de RUFFRAY	à	Mme LEVELEUX-TEIXEIRA (à partir de 20 h 09)
M. GRAND	à	Mme LEVELEUX-TEIXEIRA (jusqu'à 20 h)

Absent et excusé :

M. de BELLABRE

La séance est ouverte à 18 heures 08.

M. le Maire – *Je voudrais d'abord, vous remercier, les uns et les autres pour votre sollicitude et vos petits mots qui, dans ce type de situation, font plaisir. Je vous en remercie et je vous prie de m'excuser et que les Orléanais veuillent bien m'excuser, j'ai reçu pas mal de messages amicaux, mais je n'ai pas pu répondre à tout le monde. Je suis en train de le faire, notamment aux élus ici, j'espère que les petits mots de remerciement vous sont arrivés cet après-midi avant le Conseil Municipal.*

Je voudrais également saluer et vous présenter notre nouveau Directeur Général Adjoint, chargé de la vie sociale et de la citoyenneté, M. Luc CHAPERON, qui vient de nous rejoindre et à qui je souhaite une chaleureuse bienvenue.

Puis, ces dernières semaines et ces derniers jours ont été endeuillés par la disparition de plusieurs personnalités. Je voudrais bien sûr avoir une pensée pour une élue du Conseil Municipal il y a quelques années, Martine COUDOIN, qui a été victime d'un accident et qui nous a quittés soudainement. Chacun ou la plupart d'entre vous ici l'ont connue, elle a été une élue très loyale et très dévouée. Je veux en votre nom, saluer sa mémoire, de même que la mémoire d'une de nos collègues, Nicole PINSARD qui était également ma députée-suppléante, qui est décédée il y a quelques jours maintenant. Elle était une femme vraiment remarquable, je le dis comme je le pense, à la fois de simplicité et de dévouement. Je considère qu'elle était un élu modèle et une femme remarquable. J'ai été très peiné par son décès.

Je voudrais également avoir une pensée pour le responsable des sports de la République du Centre, Laurent BINELLI qui est décédé jeune. Ce décès aussi fait un vide.

Pour toutes ces personnes, je voudrais que nous ayons une pensée et que, comme il est de coutume, nous observions une minute de silence.

*
* *
*

Le Conseil Municipal observe une minute de silence

*
* *
*

M. le Maire – *Je vous remercie. Pour ne pas commencer ce Conseil sur une note trop triste, malgré ces événements, je vais vous annoncer une bonne nouvelle, c'est que notre collègue dont vous comprendrez l'absence, Stéphanie ANTON, vient d'être maman d'une petite fille. Je lui adresse en votre nom à tous, des chaleureuses félicitations et la bienvenue à cette jolie petite poupette.*

(réactions de plusieurs élus hors micro)

M. le Maire – *On demande le prénom !*

M. CARRE – *Sofia.*

M. le Maire – *Voilà !*

N° 1 – **Désignation du secrétaire.**

Mme SAUVEGRAIN est désignée en qualité de secrétaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 2 – **Pouvoirs.**

M. GROUARD	à	M. CARRE (à partir de 20 h 24)
Mme ANTON	à	M. VINCOT
Mme ODUNLAMI	à	M. POISSON (à partir de 22 h 15)
M. HOEL	à	Mme DIABIRA (jusqu'à 19 h 50)
M. MOITTIE	à	M. LANGLOIS (à partir de 22 h 15)
M. GAINIER	à	Mme DESCHAMPS (à partir de 22 h 05)
Mme ARSAC	à	M. NOUMI KOMGUEM (jusqu'à 18 h 23)
M. LEMAIGNEN	à	M. BLANLUET (à partir de 22 h 23)
Mme LABADIE	à	M. GABELLE (jusqu'à 18 h 22)
Mme PINAULT	à	M. BARBIER (jusqu'à 18 h 46)
M. BAILLON	à	M. PEZET
M. RENAULT	à	Mme ALLAIRE
Mme LOEILLET	à	Mme SUIRE
Mme MATET de RUFFRAY	à	Mme LEVELEUX-TEIXEIRA (à partir de 20 h 09)
M. GRAND	à	Mme LEVELEUX-TEIXEIRA (jusqu'à 20 h)

N° 3 – **Approbation du Procès-Verbal de la séance du 20 avril 2015.**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 4 – **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.**

M. le Maire – *Sur le compte rendu des décisions prises sur délégation de pouvoirs, est-ce qu'il y a des remarques ? Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, vous avez la parole.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Quelques petites questions qui concernent 3 décisions. La première, concerne la décision 15-158 relative au projet d'extension du Zénith et de reconstruction du Parc des Expositions de l'agglomération d'Orléans. Il s'agit d'un marché d'assistance à hauteur de 110 000 €. Je voudrais savoir si l'on aurait bientôt des précisions concernant ce projet qui est un projet important.*

La deuxième question concerne la décision, la 15-163 du 22 mai 2015, relative au déménagement de certains services municipaux. Je voulais savoir quels étaient les services qui étaient concernés et si c'était en lien avec le processus de mutualisation qui est engagé au sein de l'agglomération.

La dernière question porte sur la décision 15-170 du 28 mai dernier qui concerne des prestations d'assistance technique, financière et juridique relatives à la réalisation des travaux et de la gestion d'un parking souterrain. Je voulais savoir si cela concernait le projet qui avait été évoqué de parking souterrain sous le parvis du Théâtre. Merci.

M. le Maire – *Pour vous répondre, en quelques mots, je donne la parole à M. PEZET qui est responsable du dossier sur le Zénith.*

M. PEZET – *L'assistance à maîtrise d'ouvrage qui a été désignée nous accompagne sur un plan programmatique, juridique et financier par rapport au projet. Nous sommes dans une phase où l'on émet des hypothèses avec des scénarios différents. Dès que nous aurons plus de précisions, nous reviendrons vers vous.*

M. le Maire – *Je donne la parole à Mme SAUVEGRAIN pour répondre aux questions de déménagement.*

Mme SAUVEGRAIN – *Il s'agit du marché annuel qui concerne le déménagement. Vous voyez que le montant minimum est de zéro, alors peut-être, on ne l'utilisera pas et on en aura peut-être*

besoin dans le cadre de la mutualisation des services. C'est le marché classique.

(réaction de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA hors micro)

M. le Maire – *Il y a une consultation sur le troisième point. Je voudrais être certain de ne pas vous dire une bêtise.*

(réaction de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA hors micro)

M. le Maire – *Oui, c'est bien cela. Je me disais que dans le mois qui s'est écoulé, peut-être a-t-on envisagé de faire un autre parking quelque part. C'est pour cela que je voulais quand même être sûr. Il n'y a pas d'autre parking pour l'instant en projection.*

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 30 mars 2014 conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées au cours des mois de mai et juin 2015 :

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
MARCHES		
15-141	22/05/15	Ville d'Art et d'Histoire. Application GEOMOTIFS. Contrat de prestations de services. Société M-TOURISME LUDIQUE. Montant global 18 000 € T.T.C.
15-151	11/05/15	Médiathèque. Exposition « La Longueur du Monde ». Approbation d'un contrat de droits de diffusion. Mme Claire Feuillet. Montant maximum global 1 060,55 € net de T.V.A.
15-152	27/05/15	Direction du Tourisme, de l'Événementiel et de la Promotion du Territoire. Approbation d'un contrat de prestation de service concernant une animation de trampolines avec la société LIGHT ANIMATION pour un montant global de 767 € T.T.C.
15-153	29/05/15	Direction du Tourisme, de l'Événementiel et de la Promotion du Territoire. Festivités du 14 juillet 2015. Approbation de quatre contrats de cession de spectacles. L'association FASTOCHE PRODUCTIONS : 3 000 € T.T.C. L'association Cie JACQUELINE CAMBOUIS : 2 520 € T.T.C. L'association CAÏMAN : 2 380 € nets de T.V.A. L'association LA CLIQUE : 2 150 € nets de T.V.A.
15-158	19/05/15	Projet d'extension du Zénith et de reconstruction du Parc des Expositions de l'Agglomération d'Orléans. Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique, juridique et financière. Groupement ISC / Atelier X. Lauzeral / Solon Avocats / Dynalogic / Massena pour un montant de 110 865 € T.T.C.
15-159	19/05/15	Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'enfouissement, de renouvellement et de déviation des réseaux secs pour les rues de Limare et d'Illiers (entre les rues des Minimes et du Grenier à Sel). Approbation d'un marché avec le groupement SCE /TECAO pour un montant provisoire de 18 753 € T.T.C.
15-161	21/05/15	Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un jardin partagé quartier Dessaux. Atelier GAMA pour un montant de 22 608 € T.T.C.

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 15 juin 2015 -

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
15-162	22/05/15	Médiathèque d'Orléans. Maintenance et dépannage du système automatique de transports des documents. Société SWISSLOG FRANCE. Montant minimum 40 000 € T.T.C. Montant maximum 140 000 € T.T.C. pour une durée de 4 ans.
15-163	22/05/15	Prestations de déménagement des services municipaux. S.A.R.L. Robert Berton les Gentlemen du Déménagement. Montant minimum de 0 € et montant maximum de 99 600 € T.T.C pour une durée de 24 mois.
15-165	22/05/15	Marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification des rues Sud-Châtelet. Avenant n° 2. Passage de la rémunération provisoire au forfait définitif du maître d'œuvre et prolongation de la durée du marché.
15-166	29/05/15	Acquisition d'une machine autoportée de tonte et de verticoupe. Société VAL EQUIPEMENT pour un montant de global de 44 682 € T.T.C. décomposé comme suit : solution de base : 34 320,00 € T.T.C., option 1 : 3 987,60 € T.T.C., option 2 : 2 352,00 € T.T.C., option 3 : 1 723,20 € T.T.C., option 4 : 2 299,20 € T.T.C.
15-168	26/05/15	Festival Hip Hop 2015. Projet de Street Art « L'Ecole est finie ». Approbation d'un contrat de prestations de services à passer avec l'Association SACREBLEU.
15-169	26/05/15	Festival Hip Hop 2015. Projet de Street art « L'Ecole est finie ». Approbation d'une convention de mise à disposition précaire et à titre gracieux des locaux de l'ex-école des Papillons Blancs à passer avec la SEMDO.
15-170	28/05/15	Prestations d'assistance technique, financière et juridique pour la réalisation des travaux et la gestion d'un parking souterrain à Orléans. Groupement SAS PARTENAIRES FINANCES LOCALES / AXURBAN / VINSONNEAU PALIES NOY GAUER et Associés pour un montant global et forfaitaire de 60 600 € T.T.C. concernant la tranche ferme et la tranche conditionnelle. Pour les réunions supplémentaires, sans montant minimum et avec un montant maximum de 30 001,20 € T.T.C. pour la durée du marché.
15-171	29/05/15	Maîtrise d'œuvre pour dissimulation, renouvellement et dévoiement des réseaux rue d'Harold Portalis. Groupement SCE/TECAO pour un taux de 7,25 %, soit un montant provisoire de 13 050 € T.T.C.
15-178	28/05/15	Fourniture et livraison d'instruments de musique et matériel de musique pour le Conservatoire d'Orléans. Approbation d'un marché à procédure adaptée : Lots 1 (Matériel de percussion), 3 (Bois) et 4 (Cuivres) – Société LE DA CAPO. Lot 2 (Polyphonique) – BAUER MUSIQUE. Lot 5 (Cordes) – LA VILLE DE CREMONE. Lot 6 (Harpe celtique) – L'INSTRUMENTARIUM.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
<u>AFFAIRES FINANCIERES</u>		
15-154	18/05/15	Direction de la Culture et de la Création Artistique. Régie de recettes à la Collégiale Saint-Pierre-le-Puellier. Suppression de la régie de recettes de la Collégiale Saint-Pierre-le-Puellier.
15-156	18/05/15	Direction de la Culture et de la Création Artistique. Régie de recettes pour les recettes des locations de l'auditorium de la Médiathèque. Suppression de la régie de recettes des locations de l'auditorium de la Médiathèque.
15-157	18/05/15	Régie de recettes. Médiathèque. Diverses modifications.
15-188	3/06/15	Régie de recettes. Médiathèque. Diverses modifications.
<u>ATTRIBUTIONS ET DESISTEMENTS DE LOCATION</u>		
15-147	27/04/15	Bail commercial 78 rue des Carmes. Association l'Effet Mains. Quatrième mise à disposition du local.
15-148	21/05/15	Direction de l'Education. Salon du livre de l'enfance. Mise à disposition de locaux. Convention avec l'Ordre des Géomètres-experts de la Région d'Orléans.
15-155	14/05/15	Palais des Sports. S.A.S.P. Fleury Loiret Handball. Approbation d'une convention de mise à disposition.
15-160	29/05/15	Base de Loisirs de l'Île Charlemagne. Approbation d'une convention de mise à disposition temporaire du domaine public en faveur de la Société Live ! by GL events.
<u>ASSURANCES</u>		
15-167	2/06/15	Acceptation d'indemnités de sinistres. Tiers ou assureur (débitéur de l'indemnité).
15-173	29/05/15	Acceptation d'indemnité d'assurance. Accident Automobile. Véhicule AG 685 FG. 830,54 € T.T.C.
15-174	29/05/15	Domages aux biens. Acceptation d'indemnité d'assurance. Groupe Scolaire Kergomard. Panneaux solaires. 15 322,26 €.
15-175	29/05/15	Domages aux Biens. Acceptation d'indemnité d'assurance. Groupe Scolaire Kergomard. Panneaux solaires. 15 341,26 €.
<u>CONTENTIEUX</u>		
15-164	13/05/15	Constitution de partie civile. Agression d'un policier municipal, M. X, le 22 février 2015. Mairie d'Orléans contre M. XX.
15-172	27/05/15	Introduction d'un pourvoi en cassation contre l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Nantes du 24 mars 2015. Contentieux personnel. Conseil d'Etat. Mairie d'Orléans contre M. X

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Je vous informe qu'en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 30 mars 2014, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre le 5 mai et le 2 juin 2015 :

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 15 0250	CD0713 CD0714 CD0516	5 rue Saint-Denis	Non préemption
DA 45234 15 0339	CL0366	89 bis rue d'Ambert	Non préemption
DA 45234 15 0344	BY0313	33 avenue de la Marne	Non préemption
DA 45234 15 0345	CM0839 CM0840 CM0841	31 rue Pierre et Marie Curie	Non préemption
DA 45234 15 0346	CZ0514 CZ0516	32 bis avenue de Saint-Mesmin	Non préemption
DA 45234 15 0350	AX0059 (lot 5)	48 rue Porte Saint-Jean	Non préemption
DA 45234 15 0351	AE0100	132 rue du Parc	Non préemption
DA 45234 15 0352	AO0158	22 rue Chanzy	Non préemption
DA 45234 15 0353	ES0092 ES0093 ES0094 ES0096 (lot 70)	33 rue Guy de Maupassant	Non préemption
DA 45234 15 0354	DO0440 DO0442 (lot 84)	21 avenue Alain Savary	Non préemption
DA 45234 15 0355	AB0870	15 rue des Aydes	Non préemption
DA 45234 15 0356	CT0053	62 rue du Faubourg de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 15 0357	ES0078 ES0081	6 rue Alexandre Dumas	Non préemption
DA 45234 15 0358	BK0006 (lots 11-12)	46 bis place du Châtelet	Non préemption
DA 45234 15 0359	AK0201 (lot 32)	7 place Jean Monnet	Non préemption
DA 45234 15 0361	AI0625	62 rue Brise Pain	Non préemption
DA 45234 15 0362	BI0340 (lots 4-6-7-8-12-13)	17 rue des Trois Clefs	Non préemption
DA 45234 15 0364	AC0378	65 rue Masse	Non préemption
DA 45234 15 0365	DO0030	20 avenue de la Mouillère	Non préemption
DA 45234 15 0366	BC0168	30 rue Notre Dame de Recouvrance	Non préemption
DA 45234 15 0367	BZ0966 (lots 72-C43)	Clos de la Fontaine	Non préemption
DA 45234 15 0368	AR0645 AR0657 AR0640 AR0646 AR0649 AR0653 AR0658 AR0641 (lot 29)	13 place Gaspard de Coligny	Non préemption
DA 45234 15 0369	EM0028 (lots 151-212-253)	1 place Voltaire	Non préemption
DA 45234 15 0370	BE0075 (lot 36)	19 rue de la République	Non préemption
DA 45234 15 0371	BH0052 (lots 1-10)	10 rue d'Escures	Non préemption
DA 45234 15 0372	AM0163 AM0531 (lots 10-15)	66 rue des Beaumonts	Non préemption
DA 45234 15 0373	DL0515	45 rue du Boyau	Non préemption
DA 45234 15 0374	BM0246 BM0247	49 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 15 0375	CW0460 CW0482 CW0533 CW0594 CW0596 (lots 15-27-49)	rue du Coq Saint-Marceau	Non préemption
DA 45234 15 0376	AO0776 (lots 2-18)	58 bis boulevard de Châteaudun	Non préemption
DA 45234 15 0377	BD0038	34 rue du Colombier	Non préemption
DA 45234 15 0378	BY1228	130 rue du Poirier Rond	Non préemption
DA 45234 15 0379	BI0381 BI0377 BI0329 BI0382 (lot 5)	13 rue des Pastoureaux	Non préemption
DA 45234 15 0380	AT0247 (lots 1-2)	5 rue des Sansonnieres	Non préemption

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 15 juin 2015 -

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 15 0381	DP0475	7 allée Claudio Monteverdi	Non préemption
DA 45234 15 0382	CS0170	18 ter allée du Clos Vert	Non préemption
DA 45234 15 0383	CM0108	28 rue Malakoff	Non préemption
DA 45234 15 0384	EO0003 (lots 39-56-66)	rue Jules Favre	Non préemption
DA 45234 15 0385	AZ0297	32 rue d'Angleterre	Non préemption
DA 45234 15 0386	AE0116	108 rue du Parc	Non préemption
DA 45234 15 0387	BY0237	6 rue Saint-Denis	Non préemption
DA 45234 15 0388	AN0304 (lots 2-17)	26 boulevard de Châteaudun	Non préemption
DA 45234 15 0389	DE0673	28 rue de la Marine de Loire	Non préemption
DA 45234 15 0390	AO0776 (lot 28)	58 bis boulevard de Châteaudun	Non préemption
DA 45234 15 0391	AE0540 AO0367 (lot 105)	7 rue de la Concorde	Non préemption
DA 45234 15 0392	BY1228 BY1229 BY1230 BY1231	130 bis rue du Poirier Rond	Non préemption
DA 45234 15 0393	CK0137 CK0694	45 rue du Nécotin	Non préemption
DA 45234 15 0394	AO0091	18 bis rue de Lahire	Non préemption
DA 45234 15 0395	AV0421 AV0422	34-36 venelle du Ponceau	Non préemption
DA 45234 15 0396	CR0405 (lots 51-52-92-119- 120-121)	25 rue du Faubourg de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 15 0397	CI0499	12 rue Eugène Sue	Non préemption
DA 45234 15 0398	ES0078 ES0081 (lot 33)	1 rue Alexandre Dumas	Non préemption
DA 45234 15 0399	DO0120 (lots 322-413)	75 rue Eugène Turbat	Non préemption
DA 45234 15 0400	CZ0165 CZ0135 CZ0179 (lots 34-48-49)	28 rue Francois Mansart	Non préemption
DA 45234 15 0401	AO0234 (lots 179-197)	33 boulevard Rocheplatte	Non préemption
DA 45234 15 0402	BY1204	43 rue du Petit Pont	Non préemption
DA 45234 15 0403	AE0165	151 boulevard de Châteaudun	Non préemption
DA 45234 15 0405	DN0702 DN0921	6 rue Mendes France	Non préemption
DA 45234 15 0406	AV0698 (lots 8-9-28)	8 rue du Faubourg Bannier	Non préemption
DA 45234 15 0407	BI0209 (lot 4)	272 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 15 0408	BI0209 (lot 15)	272 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 15 0409	BE0076	3 rue des Fauchets	Non préemption
DA 45234 15 0410	BI0265 (lots 20-28)	318 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 15 0411	BE0075 (lots 23-31)	19 rue de la République	Non préemption
DA 45234 15 0412	CS0233 (lots 21-22)	25 allée du Clos Vert	Non préemption
DA 45234 15 0413	BV0038	48 rue Moine	Non préemption
DA 45234 15 0414	BS0380 (lot 473)	15 rue Marcel Proust	Non préemption
DA 45234 15 0415	BK0171 (lot 7)	70 rue de la Charpenterie	Non préemption
DA 45234 15 0417	AW0245 (lot 7)	23 rue du Bœuf Saint-Paterne	Non préemption
DA 45234 15 0418	CE1006	5 rue des Prateaux	Non préemption
DA 45234 15 0419	AO0608	3 rue du Maréchal Foch	Non préemption
DA 45234 15 0420	CR0405 (lots 53-89)	25 rue du Faubourg de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 15 0421	CR0405 (lots 34-108-110)	25 rue du Faubourg de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 15 0422	CR0405 (lots 3-56)	25 rue du Faubourg de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 15 0423	CR0405 (lots 27-28-83-109- 115-117-118)	25 rue du Faubourg de Bourgogne	Non préemption

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 15 juin 2015 -

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 15 0424	BL0275 (lots 1-7-8-9-13)	125 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 15 0425	AO0776 (lots 13-14-15-30-31-32)	58 bis boulevard de Châteaudun	Non préemption
DA 45234 15 0426	AO0376	25 rue de la Concorde	Non préemption
DA 45234 15 0427	AZ0288 AZ0287 AZ0196 AZ0286 (lots 8-21-22)	13 rue d'Angleterre	Non préemption
DA 45234 15 0428	AL0054 AL0126	2 rue de l'Écu Saint-Laurent et 1 ter rue de l'Echelle	Non préemption
DA 45234 15 0429	BL0019 (lots 3-5)	193 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 15 0430	CX0233	37 bis quai de Prague	Non préemption
DA 45234 15 0431	BR0016	48 rue d'Alsace Lorraine	Non préemption
DA 45234 15 0432	AN0190 AM0647 (lot 5)	24 bis rue Faubourg Saint-Jean	Non préemption
DA 45234 15 0433	AO0776 (lots 25-26-27-29)	58 boulevard de Châteaudun	Non préemption
DA 45234 15 0435	AP0362	20 rue des Deux Ponts	Non préemption
DA 45234 15 0436	BD0090 (lots 28-59)	35 place du Martroi	Non préemption
DA 45234 15 0437	AB0737 AB0829	405 rue du Faubourg Bannier	Non préemption
DA 45234 15 0438	BI0242 (lots 7-8-11-24)	314 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 15 0439	BM0243 BM0242 (lots 106-107-118-119-126-127-138 à 142)	6 impasse Notre Dame du Chemin	Non préemption
DA 45234 15 0440	CW0371 CW0372 CW0374 (lots 1-2)	89 rue Saint-Marceau	Non préemption
DA 45234 15 0441	AK0201 (lot 206)	Place Konrad Adenauer	Non préemption
DA 45234 15 0443	DE0738	5 Rue des Chalands	Non préemption
DA 45234 15 0444	DP0379	17 Rue des Jardins	Non préemption
DA 45234 15 0445	DS0348	6 bis Rue de la Binoche	Non préemption
DA 45234 15 0446	CW0353 (lots 2-3)	23 Avenue Dauphine	Non préemption
DA 45234 15 0447	ES0070 ES0072 (lot 100)	40 Rue Gustave Flaubert	Non préemption
DA 45234 15 0448	BI0299 (lot 21)	7 Rue Saint-Eloi	Non préemption
DA 45234 15 0449	EO0166 (lots 24-95)	1 Rue Edouard Manet	Non préemption
DA 45234 15 0450	BS0280 (lots 9-18)	35 Rue du Faubourg Saint-Vincent	Non préemption
DA 45234 15 0451	CH0865	12 Sentier du Grand Champ de l'Écho	Non préemption
DA 45234 15 0452	EO0003 (lots 11-29)	Rue Jules Favre	Non préemption
DA 45234 15 0453	BP0061 (lot 2)	6 Rue des Bons Enfants	Non préemption
DA 45234 15 0462	AT0044 (lot 1)	17 Rue des Sansonnères	Non préemption
DA 45234 15 0463	AT0044 (lot 3)	17 Rue des Sansonnères	Non préemption
DA 45234 15 0464	AT0044 (lot 2)	17 Rue des Sansonnères	Non préemption
DA 45234 15 0467	CK0054	36 Rue du Fil Soie	Non préemption

EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION SUR LES FONDS ARTISANAUX, LES FONDS DE COMMERCE ET LES BAUX COMMERCIAUX

Je vous informe qu'en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 30 mars 2014, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre le 7 mai et le 3 juin 2015 :

Dossier	Numéro de voie	Type de voie	Libellé de voie	Décision
FC 45234 15 0025	55	rue	Bannier	Non préemption
FC 45234 15 0026	16	rue	Royale	Non préemption
FC 45234 15 0027	2	rue	Jean Hupeau	Non préemption
FC 45234 15 0028	105	rue	Bannier	Non préemption
FC 45234 15 0029	28-30	avenue	de la Bolière Centre Commercial de la Bolière III	Non préemption
FC 45234 15 0030	85	rue	Royale	Non préemption
FC 45234 15 0031	6	boulevard	de Verdun	Non préemption
FC 45234 15 0032	1	rue	de la Cerche	Non préemption
FC 45234 15 0033	28-30	avenue	de la Bolière	Non préemption
FC 45234 15 0034	50	rue	de Bourgogne	Non préemption
FC 45234 15 0035	31-33	rue	Jeanne d'arc	Non préemption
FC 45234 15 0037	40	rue	de la République	Non préemption
FC 45234 15 0038	162	rue	du Faubourg Bannier	Non préemption
FC 45234 15 0039	22	rue	Bannier	Non préemption
FC 45234 15 0040	10	place	du Châtelet	Non préemption
FC 45234 15 0041	23	rue	de la Bretonnerie	Non préemption
FC 45234 15 0042	12	rue	Paul Fourché	Non préemption
FC 45234 15 0043	50	rue	Eugène Vignat	Non préemption
FC 45234 15 0044	4	rue	du Cheval Rouge	Non préemption

N° 5 – **Communications diverses.**

M. le Maire – A l'occasion de l'attribution de subventions, j'ai reçu les remerciements suivants :

- de l'association Ô JAZZ ;
- des AMIS DU TRAMWAY ORLEANAIS MINIATURE ;
- du MOUVEMENT DU NID ;
- de l'association FLY DISC R ULTIMATE ;
- de la CONFEDERATION NATIONALE DU LOGEMENT D'ORLEANS ;
- de l'association L'ESPACE DU SOUFFLE DU LOIRET ;

ainsi que les remerciements suivants :

- du Colonel REMANJON, commandant le 12^{ème} Régiment de cuirassiers pour la mise à disposition du Zénith le 30 mai 2015 à l'occasion d'un spectacle au profit de l'association « Terre Fraternité » ;
- de L'INTITUT D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES pour l'aide apportée lors de l'opération « armée des Indes 1914-1918 » au Musée des Beaux-Arts ;
- de la DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA SECURITE PUBLIQUE DU LOIRET pour l'entretien des espaces verts et nettoyage de la cour de l'hôtel de police d'Orléans lors de la cérémonie d'hommage aux policiers morts pour la France ;
- de la DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE pour l'aide apportée lors de la session de formation au certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur sauveteur du 4 au 6 mai 2015 ;

- de la LIGUE DU CENTRE DE HANDBALL pour la mise à disposition du Palais des Sports et du gymnase René Amarger pour les finales des Inter Comités 2015 ;

- des habitants de la résidence Aurélianis pour le don de lots lors de la tombola de la fête des voisins.

N° 6 – **Communication financière.**

M. le Maire – M. MARTIN, c'est à vous, puisque nous en venons à la présentation du compte administratif.

*
* *
*

Présentation d'un PowerPoint par M. MARTIN

*
* *
*



Orléans Compte administratif 2014

1

Conseil Municipal du 15 juin 2015



M. MARTIN – M. le Maire, je vous remercie de me donner la parole pour présenter le compte administratif de l'année 2014.

J'avoue qu'en préparant la présentation de ce compte administratif, j'ai hésité entre 2 titres : le premier, c'était finalement celui que j'ai retenu et qui est : « un bilan positif pour Orléans, mais des contraintes financières croissantes ». J'avais un autre titre qui était : « un compte administratif en baisse du fait des pertes en ressources en provenance de l'Etat ». J'avoue que j'ai beaucoup oscillé entre les deux choix, celui-là et l'autre possibilité de restitution. J'ai l'esprit positif, donc j'ai choisi celui qui est présenté ce soir. Mais c'est vrai que j'avais des doutes compte tenu des contraintes qui portent dès 2014, sur la situation financière des collectivités en général et bien sûr de notre commune.

2014 : un bilan positif pour Orléans, mais des contraintes financières croissantes

- Les baisses des dotations de l'Etat constatées depuis 2011 s'accroissent fortement en 2014 (-1,5 M€ / 2013)
 - En 2015, ces baisses représentent -5,4 M€ / 2013
 - Elles vont s'accroître en 2016 et 2017 pour atteindre -12 M€ par an à partir de 2017 (perte par rapport à 2013)
 - La mise en œuvre des rythmes scolaires représente chaque année une dépense nette de 1,2 M€, le prélèvement au titre du fonds national de péréquation atteindra 1,3 M€ par an dès 2016...
- Les bons résultats de l'exercice 2014 doivent être mis en perspective avec les contraintes financières croissantes qui s'imposent à la Mairie d'Orléans et pèsent sur l'autofinancement

2

Conseil Municipal du 15 juin 2015



M. MARTIN – *Les baisses des dotations de l'Etat constatées depuis 2011 s'accroissent fortement en 2014 : -1,5 M€ par rapport à 2013.*

En 2015, ces baisses représentent 5,4 M€ par rapport à 2013.

Elles vont s'accroître en 2016 et 2017 pour atteindre 12 M€ par an à partir de 2017.

La mise en œuvre des rythmes scolaires représente chaque année une dépense nette de 1,2 M€. On connaît maintenant le montant qui était jusqu'à présent approximatif mais qui est aujourd'hui vérifié. Le prélèvement au titre du fonds national de péréquation atteindra 1,3 M€ par an dès 2016. Il est du reste en augmentation cette année de 39 %.

Les bons résultats de l'exercice 2014 doivent être mis en perspective avec les contraintes financières croissantes qui s'imposent à la Mairie d'Orléans et pèsent sur notre autofinancement.

2014 : un bilan positif pour Orléans, mais des contraintes financières croissantes

- Une situation financière 2014 saine caractérisée par :
 - des taux de fiscalité stables depuis 1996, avec une politique d'abattement très favorable aux Orléanais,
 - des dépenses courantes en légère baisse,
 - un autofinancement préservé, quoiqu'en retrait (-2,3 M€)
 - 44 M€ d'investissements financés à 79% par des ressources propres
 - un faible endettement, en baisse de 3,3 M€ / 2013
- Une stratégie d'investissement qui soutient l'emploi local depuis de nombreuses années
- Une gestion rigoureuse des dépenses qui permet de poursuivre les actions et les projets... dans un contexte financier de plus en plus contraint...

3

Conseil Municipal du 15 juin 2015

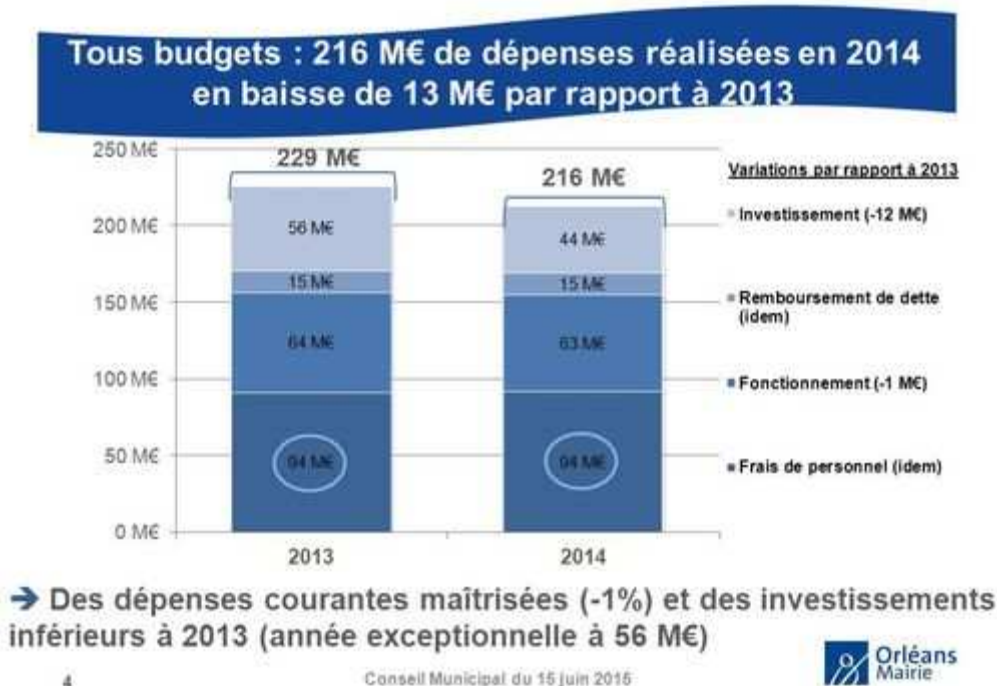


M. MARTIN – *La situation financière de 2014 est saine. Elle est caractérisée par :*

- *des taux de fiscalité stables, je le rappelle, depuis 1996, avec une politique d'abattement qui est très favorable aux Orléanais, qui n'a pas été modifiée,*
- *des dépenses courantes en légère baisse,*
- *un autofinancement préservé, quoiqu'en retrait de 2,3 M€,*
- *44 M€ d'investissements financés à 79% par des ressources propres. C'est là la clé du succès budgétaire, c'est que lorsque nous investissons, nous faisons très peu appel à l'emprunt - on le verra un peu plus loin,*
- *un faible endettement en baisse de 3,3 M€ par rapport à 2013. Autrement dit, l'endettement baisse malgré les contraintes - on le verra également dans les graphiques qui suivent - et passe sous la barre des 98 millions à 97 millions.*

La stratégie d'investissement soutient l'emploi local depuis plusieurs années et la gestion rigoureuse des dépenses permet de poursuivre les actions et les projets, dans un contexte financier de plus en plus contraint.

C'est le contexte général.

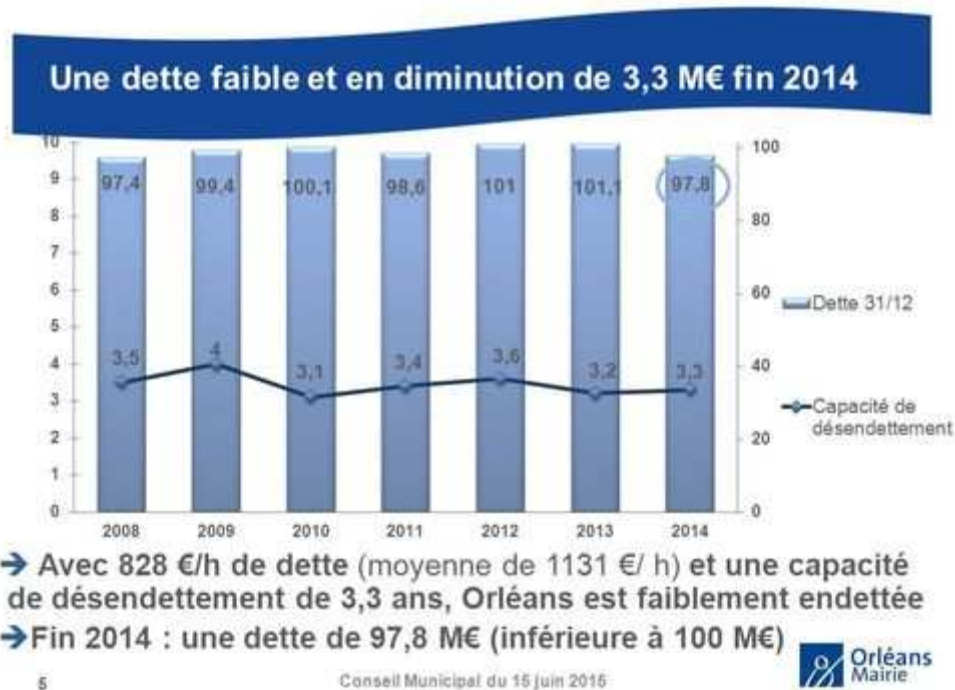


M. MARTIN – Ce que je vous présente ce soir est la réalité de nos dépenses et de nos recettes en 2014. Lorsqu'on regarde le budget exécuté, pour la première fois - c'est la première fois que je le connais, M. le Maire - il est en baisse. C'est la première fois qu'ayant exécuté un budget en 2013 de 229 millions d'euros, nous exécutons un budget à 216 millions d'euros. Cela ne s'était jamais vu encore, de ma modeste mémoire.

Certes, les variations par rapport à 2013 sont dues à deux facteurs. D'une part, l'investissement, étant donné que l'année 2014 est une année de transition avec les élections municipales, la terminaison d'un certain nombre de projets, de ce fait, l'investissement était réduit, d'autre part, une baisse du fonctionnement de plus d'un million d'euros. Là aussi, c'est un indice d'un effort important qui a dû être fait par les services, bien sûr, à la demande du Maire et des élus, mais qu'il va falloir rendre pérenne et même accéléré sur les années qui viennent, d'où les interrogations qui peuvent se poser à nous ce soir.

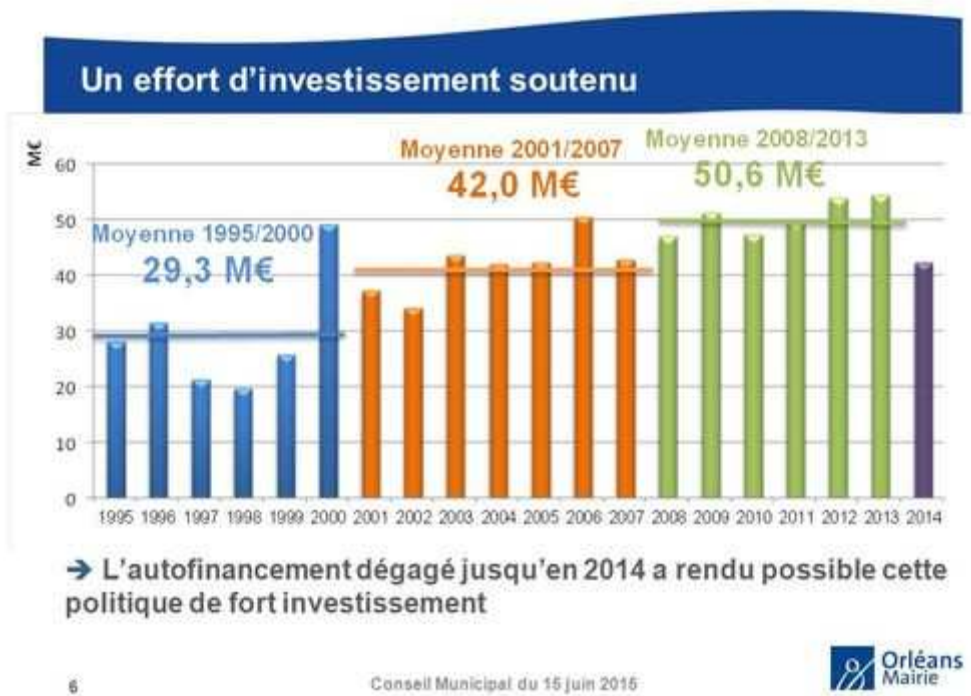
Je voudrais du reste indiquer à ce titre que la Cour des comptes nous a signalé qu'elle était en train de dresser un rapport sur les 35 collectivités de plus de 100 000 habitants dont nous faisons partie, sur le fait qu'il est possible de baisser les dépenses de fonctionnement. A ce titre, elle prend l'exemple de 6 communes, parmi lesquelles, il y a la Ville d'Orléans. Donc, on ne peut pas dire qu'on a fait l'effort de baisser nos dépenses parce qu'on savait que le rapport de la Cour des comptes allait venir. C'est un rapport sur l'exécution des chiffres et non pas sur les budgets qu'on annonce et puis derrière, vous savez ce que sont les budgets. Parfois, on dit qu'on va faire les choses et puis on a du mal à les réaliser. Là, il s'agit de l'exécution budgétaire. La Ville d'Orléans est citée parmi les communes qui ont d'ores et déjà en 2014 baissé leurs frais de fonctionnement. Ce fait est salué par la Cour des comptes.

Par rapport à cet enjeu, nous étions prêts. Mais c'est à la demande de Serge GROUARD que nous avons impérativement construit notre modèle financier, notre gestion dans un schéma d'économie et de dépenses de ce qui est strictement nécessaire et pas plus. Nous pouvons faire cet effort qui a déjà été fait en 2014. Je pense qu'il faut que nous continuions absolument, c'est un enjeu majeur pour la Ville.



M. MARTIN – En ce qui concerne notre dette, elle est en faible baisse. En même temps, il y a une baisse des recettes. Si les dépenses augmentent, la différence entre les deux c'est de la dette. Or, nous avons baissé nos recettes, je l'ai dit, mais nous avons également baissé nos dépenses. Nous avons pu dans le même temps, réduire un peu notre dette qui n'était déjà pas si élevée que cela. Notre dette, je le rappelle, est à hauteur de 97 millions d'euros, cela représente 828 € par habitant, ce qui est bien en dessous de la moyenne nationale. Notre capacité de désendettement est de 3,3 années, ce qui signifie que si nous n'investissons plus, dans 3 ans, la dette est éteinte.

Orléans est faiblement endettée et je crois qu'effectivement, l'enjeu est de continuer à réduire la dette car moins de dette égale moins de frais financiers, moins de charges de remboursement, et à terme, moins d'impôts.



M. MARTIN – L'effort d'investissement doit continuer à être soutenu, car derrière l'investissement, il y a l'économie, il y a le travail des entreprises. A travers le graphique qui vous est présenté, vous voyez la politique et les réalisations d'investissement sur les 3 mandats précédents. En effet, l'investissement se gère sur le long terme. Cela ne sert à rien de décréter qu'on va aider les entreprises pour demain et que demain, elles vont investir plus. Cela n'a pas de sens, c'est d'inscrire une politique dans la durée pour que les investissements se fassent.

A compter de 2001, nous avons une politique qui était d'investir très sensiblement plus que précédemment : 42 millions. Le mandat 2008-2013 a été exceptionnel : 50 600 000 € dépensés en moyenne en investissement par an.

Cette année, la politique qui, du reste, a été annoncée est de revenir à ce qui était déjà d'excellentes années, autrement dit, à 42 millions d'euros.

On voit que l'histogramme de l'année 2014 est à 42 millions. On est parfaitement dans les objectifs qui avaient été définis.

2014 : un autofinancement élevé mais qui se contracte

Budget Principal - Opérations Réelles en M€	CA 2013	BP 2014	CA 2014	Evol N/N-1 %
Recettes courantes de fonctionnement	186,2	183,6	186,0	-0,1%
Dépenses courantes de fonctionnement	153,7	155,1	153,5	-0,1%
Epargne de gestion (hors éléments exceptionnels)	32,5	28,5	32,5	0,05%
Intérêts de la dette	2,4	4,2	2,3	-3,3%
Epargne brute / Autofinancement brut	32,0	22,5	29,7	-7,4%
Remboursement du capital de la dette	12,2	13,0	12,6	3,1%
Epargne disponible / Autofinancement net	19,8	9,5	17,1	-13,8%
Dépenses d'investissement	55,0	45,1	43,5	-20,8%
dont dépenses d'équipement	54,4	44,2	42,4	-22,0%
Recettes propres d'investissement	23,0	15,7	21,5	-6,4%
Emprunt d'équilibre	12,3	19,9	9,2	-25,0%
Encours dette budgétaire au 31/12/N	101,1		97,8	

- Des dépenses courantes et des frais financiers en baisse
- Un autofinancement brut élevé, mais qui se réduit (- 2,3 M€ / 2013)
- Une dette en diminution de 3,3 M€ par rapport à 2013

7

Conseil Municipal du 15 juin 2015



M. MARTIN – En ce qui concerne l'autofinancement qui est la clé, il reste à un niveau élevé, vous le voyez, mais il a tendance à se contracter, bien sûr.

Au compte administratif de l'année 2013, il y avait un autofinancement de 32 millions d'euros. En 2014, notre autofinancement est de 29,7 millions, donc légèrement inférieur. Il reste d'excellente qualité mais c'est à préserver.

Les dépenses courantes et les frais financiers sont en baisse. J'attire votre attention sur les intérêts de la dette qui ont baissé de 2,4 millions à 2,3 millions d'euros, une baisse de 3 %. La dette est en diminution de 3,3 millions d'euros, je vous l'ai dit.

Evolution de l'autofinancement depuis 2009

Budget principal	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014
Epargne de gestion	28,1 M€	30,1 M€	31,8 M€	30,7 M€	32,5 M€	32,5 M€
Autofinancement brut (1)	24,7 M€	32,1 M€	29,3 M€	28,4 M€	32,0 M€	29,7 M€
Epargne disponible - autofinancement net	14,2 M€	20,8 M€	17,7 M€	17,1 M€	19,8 M€	17,1 M€
Dette au 31/12/N (2)	99,4 M€	100,1 M€	98,6 M€	101,0 M€	101,1 M€	97,8 M€
Capacité de désendettement (2)/(1)	4,0 ans	3,1 ans	3,4 ans	3,6 ans	3,2 ans	3,3 ans

- Un autofinancement qui se réduit en 2014 en raison des baisses de dotations et des hausses de dépenses décidées par l'Etat
- Une perspective de baisse des dotations de l'Etat de 12 M€ / an dès 2017, soit un autofinancement réduit de 40%, toutes choses égales

8

Conseil Municipal du 15 juin 2015



M. MARTIN – S'agissant de l'évolution de l'autofinancement depuis 2009, lorsque vous constatez la gestion sur une longue période, vous voyez qu'au compte administratif de 2009, autrement dit, toujours en budget exécuté, l'autofinancement brut était de 24,7 millions, mais l'épargne de gestion était de 28 millions. Prenons cette ligne, vous voyez que sur la période, nous avons pu dégager 30, 31, 32 millions. C'est aussi une gestion que nous devons préserver dans les années à venir malgré les baisses de dotations et des perspectives, comme je l'ai indiqué précédemment, qui sont particulièrement négatives.

Perspectives d'évolution de la DGF jusqu'en 2017

	2013	2014	2015	2016	2017
Dotation forfaitaire	32,3 M€	30,8 M€	27,1 M€	23,4 M€	19,7 M€
DSU	3,3 M€	3,4 M€	3,4 M€	3,4 M€	3,4 M€
DNP	0,3 M€	0,2 M€			
Total	35,9 M€	34,4 M€	30,5 M€	26,8 M€	23,1 M€
Indice base 100	100	96	85	75	64
Perte de recette / an / N-1	-	-1,5 M€	-3,9 M€	-3,7 M€	-3,7 M€
Perte de recette cumulée / an	-	-1,5 M€	-5,4 M€	-9,1 M€	-12,8 M€

→ Une baisse de la DGF de 36% entre 2013 et 2017,
soit une perte de 40% de l'autofinancement

9

Conseil Municipal du 15 juin 2015



M. MARTIN – A cet effet, je voudrais déborder un peu du compte 2014 pour vous montrer comment les choses vont se modéliser maintenant, étant donné que nous avons les notifications de l'Etat en ce qui concerne les réductions des dotations. Maintenant on sait que ce sont des chiffres absolument certains.

La dotation forfaitaire que nous avons en 2013, dernière année de référence, était de 32,3 millions d'euros. Elle sera en 2017 de 19,7 millions d'euros.

La Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.) est pour le moment préservée. Je dis bien « pour le moment » car nous n'avons pas de certitude absolue sur cette ligne. Elle resterait à 3,3 / 3,4 millions d'euros.

Au niveau total, nous avons chaque année une perte de recettes à gérer de 3,9 / 3,7 millions euros, puis au cumul, de 12,8 millions d'euros.

Il faut que nous puissions mettre en perspective cette somme. Je rappelle que la subvention à l'A.S.E.L.Q.O. qui est la première association subventionnée de la Ville, est à hauteur de 2 500 000 €. Nous allons donc perdre 5 fois la subvention annuelle de l'A.S.E.L.Q.O.


La subvention du budget au C.C.A.S. est de 8 millions d'euros. Donc, nous allons pratiquement perdre en une année - je regarde Mme LECLERC, pas pour vous faire sourire, parce que ce n'est pas gai - une fois et demie le budget du C.C.A.S. en termes de subventions dotées par la Ville.

Voyez-vous, ce n'est pas mince. On ne peut pas dire que c'est un effet qui passe. Non, c'est vraiment un effet majeur et je profite de ce compte administratif, maintenant que j'ai les chiffres, pour vous les indiquer et les mettre en lumière.

Zoom sur l'évolution des recettes de 2009 à 2014

Depuis 2009, tous financeurs confondus, une diminution constante des dotations, participations et subventions reçues (-8,9%, soit -4 M€)

Recettes en M€	2009	2013	2014	évol* 14 -13
Impôts et taxes	105,201.1.€	114,421.1.€	116,431.1.€	2,011.1.€
Dotations et participations	45,741.1.€	44,051.1.€	41,671.1.€	-2,381.1.€
Autres Ressources d'exploitation	10,171.1.€	14,441.1.€	14,441.1.€	0,001.1.€
Rembt de charges de personnel	13,431.1.€	13,301.1.€	13,501.1.€	0,191.1.€
Recette de gestion courante	174,55 M€	186,21 M€	186,03 M€	-0,18 M€
Produits financiers	0,301.1.€	0,001.1.€	0,001.1.€	0,001.1.€
Produits exceptionnels	4,141.1.€	5,881.1.€	4,931.1.€	-0,931.1.€
Reprise de provisions	0,711.1.€	1,191.1.€	0,091.1.€	
TOTAL RECETTES REELLES	179,69 M€	193,26 M€	191,05 M€	-2,21 M€

 En 2017, la perte des seules dotations de l'Etat (-12 M€ par rapport à 2013) fera fortement chuter les recettes de la Mairie

10

Conseil Municipal du 15 juin 2015



M. MARTIN – Un petit zoom sur l'évolution des recettes de 2009 à 2014 :

Les impôts et taxes s'élevaient à 105 millions d'euros en 2009, maintenant, ils s'élèvent à 116 millions. En 2013, ils étaient à 114 millions. Oui, nous avons une dynamique de recettes fiscales au niveau de la Ville d'Orléans. C'est du fait que nous construisons, du fait que la Ville attire. Ce n'est pas du fait que les taux augmentent. Là, ce sont les bases fiscales qui progressent, c'est pour cela que nous avons des recettes qui augmentent.

En revanche, vous voyez que les dotations et les participations baissent. Je n'y reviendrai pas, je l'ai dit.

Nous devons bien sûr travailler sur nos ressources d'exploitation. Nous avons été très vigilants sur les ressources pour la Ville, ce que la Ville peut obtenir de sa propre gestion sur son propre patrimoine. En 2009, elles s'élevaient à 10 millions, en 2014, elles sont à hauteur de 14 millions. Donc, rien que sur la gestion interne, nous avons gagné 4 millions d'euros de recettes.

Enfin, les remboursements des charges de personnel, essentiellement en relation avec le C.C.A.S. et puis aussi les remboursements de l'Agglo, s'élèvent à 13,5 millions d'euros.

Voilà pour les recettes réelles. Vous voyez qu'entre 2009 et 2014, elles ont bien progressé, mais entre 2013 et 2014, elles baissent de 2,2 millions d'euros. C'est un élément qui mérite toute votre attention.

Zoom sur l'évolution des dépenses de 2009 à 2014

Une maîtrise des dépenses courantes, intégrant les augmentations de charges décidées par l'Etat : charges générales (-1,7%), frais de personnel (+0,7%, y compris rythmes scolaires et revalorisations), doublement du Fonds National de péréquation (FPIC)...

Dépenses en M€	2009 (*)	2013 (*)	2014	évolution 14 - 13
Charges à caractère général	35,26 M€	34,44 M€	33,86 M€	-0,58 M€
Charges de personnel	89,52 M€	91,84 M€	92,45 M€	0,61 M€
Autres charges de gestion (subventions)	23,67 M€	24,66 M€	24,02 M€	-0,64 M€
Subvention ESAD	0,00 M€	2,73 M€	2,73 M€	0,00 M€
Divers (dont Fonds National de Péréquation)		0,33 M€	0,67 M€	0,34 M€
Dépenses de gestion courante	146,45 M€	154,01 M€	153,74 M€	-0,27 M€
Charges financières	2,74 M€	2,37 M€	2,29 M€	-0,08 M€
Charges exceptionnelles	1,32 M€	2,72 M€	1,28 M€	-1,46 M€
Provisions	1,15 M€	0,00 M€	0,09 M€	-
Total dépenses réelles	151,66 M€	159,11 M€	157,39 M€	-1,72 M€

(*) Années avec Festival de Loire

M. MARTIN – *S'agissant des dépenses, il faut que nous les réduisions. C'est un sujet compliqué. En 2014 déjà, sur les charges à caractère général, autrement dit, l'ensemble des consommations de fonctionnement, nous avons baissé nos dépenses de 34 millions en 2013 à 33,8 millions en 2014.*

Les charges de personnel sont passées de 91 840 000 à 92 450 000 €, une progression, de 600 000 € qui incorpore la charge des rythmes scolaires qui est de 700 000 €.

Au niveau des charges de gestion courante, autrement dit, principalement les subventions, cela commence à faire quelques stabilisations, voire quelques réductions. Elles sont à 24 millions d'euros contre 24,6 millions.

Les charges financières ont baissé, je l'ai dit. Les charges exceptionnelles sont stables.

Evolution des subventions versées 2014 - 2013

En 2014, la Mairie a maintenu son soutien financier à tous les partenaires associatifs, CCAS, ESAD...

→ les subventions versées sont stables

Subventions de fonctionnement versées (en K€)	2013	2014	Evol* 14/13
Subv. de fonct. C.C.A.S	8 448	8 437	-0,1%
Subv. de fonct. autres établs publics locaux (ESAD)	2 734	2 734	0,0%
Subv. de fonct. autres organismes publics	183	177	-3,0%
Subv. de fonct. au Département (hors prévention spécialisée)	103	92	-10,0%
Subventions de fonctionnement aux organismes publics (1)	11 467	11 441	-0,2%
Subv. fonct autres organismes privés (hors prévention spécialisée)	14 118	14 085	-0,2%
Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé (2)	14 118	14 085	-0,2%
Total subventions versées (1) + (2)	25 585	25 526	-0,2%

M. MARTIN – En ce qui concerne l'évolution des subventions versées, on a mis en exergue quelques éléments. Il y a une très légère baisse des subventions versées :

- pour le C.C.A.S., une très légère baisse mais pratiquement stable : 8 448 000 en 2013 contre 8 437 000 en 2014

- la subvention à l'E.S.A.D. s'élève à 2 700 000 €.

Puis, nous avons bien sûr les subventions de fonctionnement aux organismes privés qui, au total, faisaient 14 085 000 € contre 14 118 000.

Tout le monde contribue à l'effort.

Dépenses de fonctionnement et d'équipement 2014



M. MARTIN – En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement et d'équipement en 2014 par politique publique, la première concerne l'Education, la Solidarité et la Famille pour 47 millions. Vous voyez la couleur la plus pâle représente le fonctionnement et la partie la plus foncée, l'investissement. On voit que c'est une politique qui est très largement orientée sur le fonctionnement, de la même manière que les moyens généraux de la Ville, le Patrimoine et les réseaux pour 43,6 millions.

Bien sûr, lorsqu'on aborde la Proximité, l'Espace Public et la Vie des Quartiers, l'investissement qui est à hauteur de 18,6 millions d'euros représente presque la moitié de cette politique qui est donc la première politique d'investissement de la Ville, suivie immédiatement par l'aménagement urbain.

Les principaux projets réalisés en 2014

PROJETS REALISES EN 2014	COUT
AMELIORATION DE LA VOIRIE - ESPACE PUBLIC	6,58 M€
PARKING CHEVAL ROUGE (CONSTRUCTION)	2,81 M€
CONVENTION TERRITORIALE ARGONNE	2,20 M€
STADE OMNISPORTS - TX MONTEE LIGUE 2	2,01 M€
SITE DUPANLOUP	1,75 M€
GRAND PROJET DE VILLE	1,51 M€
PARKING DU CHEVAL ROUGE (AMENAGEMENT PLACE)	1,50 M€
PLACE DU MARTROI - ESPACE PUBLIC	1,21 M€
MAISON SANTE PLURIDISCIPLINAIRE ARGONNE	1,20 M€
RAVALEMENTS (CAMPAGNE OBLIGATOIRE)	1,19 M€
QUARTIER GARE	1,12 M€
QUARTIER CARMES - ESPACE PUBLIC	1,06 M€
ACTION DE PROXIMITE (CAO)	0,97 M€
SITE FAMAR	0,97 M€
ZAC DES HALLES 2	0,90 M€

14

Conseil Municipal du 15 juin 2015



M. MARTIN – Les principaux projets réalisés en 2014, je les rappelle, c'est la voirie qui est arrivée comme le premier investissement - les besoins sont énormes, on le sait - pour 6,58 millions d'euros, une somme qui peut paraître à la fois importante mais qui, au regard du plan nécessaire, n'est pas si élevée que cela.

Viennent ensuite :

- la subvention à la construction du Cheval Rouge qui s'élève à 2,8 millions d'euros ;
- la Convention Territoriale Argonne pour 2,2 millions ;
- les travaux pour le stade omnisports représentaient déjà 2 millions en 2014, puis il y a eu les dépenses en 2015. Là, nous nous arrêtons au 31 décembre mais après, il y a eu des compléments importants ;
- la fin des travaux du site Dupanloup qui a coûté au total plus de 12 millions d'euros, mais la part de 2014 s'élevait à 1,75 million. C'était une très belle opération avec beaucoup de subventions ;
- le Grand Projet de Ville : 1,5 million ;
- les aménagements de la place du parking du Cheval Rouge : 1,5 million ;
- la place du Martroi, terminaison des travaux : 1,2 million ;
- la Maison de Santé Pluridisciplinaire à l'Argonne : 1,2 million ;
- la politique des ravalements : 1 190 000 € pour la part subventionnée par la Ville d'Orléans, les fameux 30 % ;
- le quartier Gare ;
- le quartier Carmes avec, à nouveau, des achats fonciers et de bâtis,
- d'autres actions de proximité ;
- le solde de l'acquisition du site FAMAR, c'était payable en plusieurs fois.

Voilà comment nous avons réalisé nos investissements de l'année 2014.



M. MARTIN – Je termine, pour ne pas être trop long, par la carte des principaux projets de 2014 par quartier. On distingue au nord le quartier Gare dont je viens de parler, les voiries, des travaux dans le Palais des sports qui, je pense, vont se poursuivre avec le financement du contrat d'AggLO de la Région, le site des Groues et la bibliothèque des Blossières.

Sur l'ouest, le quartier Sonis, les voiries et aussi l'opération gare.

En plein centre-ville, la fin des travaux place du Martroi, Dupanloup, le quartier des Halles qui continue et qui est pratiquement, à titre commercial, complètement rempli, la Motte Sanguin qui est terminée en ce qui concerne les aménagements d'habitations, le parking du Cheval Rouge qui a été réceptionné, comme vous le savez, et qui fonctionne bien en termes de taux de visite, le ravalement des façades, les voiries et espaces publics, le Conservatoire et la Maison Bourgogne.

En ce qui concerne le nord-est, la Convention Territoriale Argonne, la Maison de santé pluridisciplinaire, la maternelle Claude Lewy, les voiries, le centre commercial Marie Stuart, le parc de l'Étuvée, le Centre de conférences et le terrain synthétique du Belneuf.

En ce qui concerne Saint-Marceau, la Résidence Dauphine, le site de l'île Charlemagne et le Jardin des plantes.

Enfin, pour La Source, le Grand Projet de Ville qui est maintenant dans sa phase de réalisation définitive, le Parc Floral, une Maison de Santé Pluridisciplinaire à La Source, le stade omnisports avec les travaux de montée en ligue 2.

Voilà pour ce qui concerne les principaux travaux d'aménagement et de proximité. Je vous remercie, M. le Maire.

M. le Maire – Merci, M. MARTIN. Je vais prendre vos demandes d'intervention. Je donne la parole à M. RICOUD qui a levé la main en premier.

M. RICOURD – *Merci, M. MARTIN pour votre rapport, pour cette délibération sur le compte administratif 2014. Je relisais ce que nous avons indiqué l'année dernière, d'un point de vue comptable, c'est impeccable, c'est nickel chrome.*

(réaction de M. MARTIN hors micro)

(rires)

M. RICOURD – *Il faut dire les choses ! Vous notez que la dette de la Ville baisse, je rajouterai que celle des habitants augmente. Ce qui manque dans ce rapport, c'est l'aspect social des choses. Vous l'avez noté et je suis d'accord avec vous sur cette baisse importante des dotations de l'Etat. Mais, excusez-moi, les principaux responsables politiques qui envisagent de présider aux destinées de la France, eux aussi prévoient des baisses importantes. Dans ce contexte, on note des difficultés de plus en plus fortes pour nos habitants. Quand je disais que la dette de la Ville baisse mais celle des Orléanais augmente, oui, c'est une réalité.*

Depuis de nombreuses années, nous avons avancé un certain nombre de propositions par rapport aux cantines, par rapport à une action forte sur les expulsions, les coupures de courant. Je rappelle, une fois encore, comme on n'en parle pas souvent, mis à part l'opposition, qu'il y a 10 000 ménages qui vivent sous le seuil de pauvreté. C'est une réalité, elle est là. Ce n'est pas faire du misérabilisme que de dire cela, c'est une réalité.

Je voudrais revenir sur un point qui avait agité notre dernier Conseil Municipal. C'est dans ce contexte de difficultés accrues de nos concitoyens que la décision de diminuer la subvention du Relais orléanais avait été prise. Récemment, j'ai rencontré les responsables du Relais orléanais qui m'ont indiqué qu'une réunion était prévue. Je souhaite que cette réunion débouche sur des propositions permettant de répondre aux souhaits de cette association.

J'étais dernièrement à l'Assemblée générale d'E.S.C.A.L.E. avec des collègues de la majorité municipale. Dans le rapport qui a été présenté, on voyait que là aussi, il y a des difficultés pour cette association dont je redis aujourd'hui le rôle important qu'elle joue sur le quartier de La Source pour notre jeunesse. Le rapporteur disait qu'ils ne pourront plus accueillir tous les enfants car leurs moyens ne le permettent pas. J'avais avancé l'idée - sans aucun esprit polémique - d'essayer de trouver des solutions en partenariat avec d'autres pour qu'E.S.C.A.L.E. continue et joue encore mieux son rôle. On ne peut pas d'un côté, déplorer - et je suis de ceux qui le font - qu'une partie de notre jeunesse va à vau-l'eau et d'un autre côté, ne pas donner des moyens - même si cela ne règlera pas tout, c'est clair - à une association comme E.S.C.A.L.E. pour qu'elle puisse répondre à ce besoin.

M. MARTIN, d'un point de vue comptable, le compte est bon, il n'y a pas de problème. Mais d'un point de vue humain, je crois qu'il y a beaucoup de choses à revoir. Vous allez me dire « nous appliquons le programme que nous avons porté ». C'est vrai. Mais, constatez que d'année en année, les difficultés de nos concitoyens ne cessent de croître. Je crois qu'il serait bon que la Ville d'Orléans prenne en compte cette situation et peut-être oriente un peu plus sa politique pour répondre aux attentes des habitants qui, eux ont du mal à y arriver.

Quand je dis cela, je ne dis pas que rien ne se fait - et je me tourne vers Mme LECLERC - je sais qu'il y a des dispositifs, mais pour nous, ils ne sont pas à la hauteur des enjeux, de la réalité que nous rencontrons aujourd'hui. Je suis bien sûr favorable à un investissement soutenu pour créer de l'emploi, c'est évident.

Vous savez que j'étais intervenu régulièrement par rapport aux clauses d'insertion avec IKEA. M. LELOUP me dit que des choses devraient se décanter. J'espère qu'elles se décanteront d'une façon positive.

Ce compte administratif correspond à vos objectifs mais vos objectifs, de notre point de vue, ne prennent pas assez en compte l'aspect social qui existe dans notre ville. Je vous remercie.

M. le Maire – *Je donne la parole à Mme de QUATREBARBES.*

Mme de QUATREBARBES – *Merci M. le Maire. Je voudrais saluer le travail très minutieux et le professionnalisme de l'Adjoint aux finances. On a la chance d'avoir un vrai professionnel. On peut toujours tout critiquer et tout est critiquable. Mais quand je vois qu'on continue à investir 40 millions d'euros par an, qu'on fait partie des 3 villes de référence à la Cour des Comptes, ce n'est quand même pas un hasard. C'est parce qu'il y a une gestion extrêmement rigoureuse. Evidemment, je parlerai plus facilement de l'espace public, mais il n'empêche qu'on soutient les entreprises. En effet, les entreprises du paysage, les entreprises des travaux publics sont toujours là. On les connaît, elles sont orléanaises, on les fait travailler, ce qui est essentiel pour elles.*

Je salue tout le travail qui est fait parce que c'est un travail énorme, un travail extrêmement fin. Je constate aussi que quand nous investissons, nous faisons extrêmement attention au fonctionnement. En fait, ce n'est pas le tout d'investir. On peut toujours investir dans des choses dont derrière, le fonctionnement est extrêmement élevé. Mais nous, nous faisons très attention à cela. On peut effectivement, faire des choses qui coûtent très cher : on investit, l'image est belle, cela fait de l'effet, mais derrière, le coût de fonctionnement est élevé. Je voudrais vraiment le souligner car tout le monde ne le fait pas. C'est un vrai choix politique d'être extrêmement attentif au fonctionnement. On connaît des dérives dans d'autres villes, on connaît des dérives même au niveau plus haut, au gouvernement.

Je salue tout ce travail. Effectivement, on peut toujours critiquer, on peut toujours prendre la parole pour dire que cela ne va pas mais il n'empêche que l'emploi est là, le développement économique est là et je crois que c'est l'essentiel.

M. le Maire – *Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, la parole est à vous.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Cela a été rappelé par mon collègue Michel RICOUD, un budget et un compte administratif représentent deux choses : un exercice budgétaire technique, comptable et aussi la mise en œuvre d'une politique.*

S'agissant du premier point, les aspects financiers et comptables, je voudrais commencer par dire quelques mots sur la baisse de dotations de l'Etat. C'est un terme récurrent, cela fait plusieurs années qu'on s'en parle, on va dire un peu les mêmes choses. Mais comme cela est important et cela a été mis en exergue par l'un de vos deux titres, M. MARTIN, je pense que cela vaut la peine qu'on s'en parle un petit peu.

Cette baisse est importante dans le passé et elle est dramatique dans l'avenir. Vous nous avez montré les chiffres qui sont effectivement très inquiétants. Par rapport à cette politique, je voudrais rappeler deux choses : la situation des finances publiques de la France qui est celle que nous connaissons, qui n'est pas bonne et le choix qui a été fait par le gouvernement, ainsi que par le gouvernement antérieur, de baisser les dépenses de l'Etat et de baisser les dotations aux collectivités locales. A titre personnel, je l'ai déjà dit, je considère que cette baisse de dotation est trop importante, trop brutale. Je l'avais indiqué quand Nicolas SARKOZY était Président de la République, je continue de dire la même chose pour une raison très simple, et là, on est tous d'accord, que les collectivités sont des moteurs de l'investissement, au niveau local et au niveau du territoire. Réduire les dotations de manière drastique, comme cela va se produire, c'est prendre un risque très important de décélérer le moteur économique et donc, de briser l'élan des entreprises locales. A ce titre, je considère encore une fois, que cette baisse est trop brutale, trop importante, même si elle est aussi requise dans son principe par la situation financière de notre pays qui n'est pas bonne.

Là aussi, il y a un discours à tenir qui n'est pas simple mais qui doit être un discours de vérité, un discours de clarté. On ne peut pas dire tout et son contraire. Je pense qu'on doit être d'accord pour faire collectivement des efforts même si on n'est pas forcément d'accord sur l'étendue des efforts à consentir.

Je voudrais aussi relativiser un certain nombre de choses. Bien sûr, on va parler du passé puisque le compte administratif enregistre l'activité passée de la Ville d'Orléans, celle qui s'est déroulée au cours de l'année 2014. Je ne parlerai pas de l'avenir, on s'en reparlera lors du débat budgétaire de la fin de l'année. Tout de même, s'agissant du passé, cette baisse de dotations de l'Etat doit être relativisée

par deux points :

- un premier élément que vous avez souligné, M. MARTIN, mais il est important de le dire, le dynamisme de la ressource fiscale qui fait que grâce à la revalorisation des bases décidée chaque année, mais aussi à leur vitalité, dans la loi de finances de la revalorisation des bases, il y a une augmentation de la ressource fiscale qui couvre largement la baisse de dotations. Je prends deux exemples, entre 2009 et 2014, les dotations et participations de l'Etat représentent une perte cumulées de 8 millions d'euros, c'est ce qui est écrit dans le rapport, je ne fais que reprendre la première page du rapport. Pendant la même période, les produits de contributions directes sont passés de 69,4 millions d'euros à 78,4 millions, soit une augmentation de 9 millions d'euros. Effectivement, dans le passé, cette baisse est couverte par le dynamisme de la ressource fiscale. Ce que je veux dire par là, c'est que jusque-là, cette baisse des dotations de l'Etat ne met pas en danger, comme c'est le cas pour d'autres collectivités, la Ville d'Orléans. Ce n'est pas pour autant qu'il faut s'engager dans des petites gabegies. Je ne suis pas en train de dire cela, je dis simplement que c'est une façon de relativiser ce qui nous est présenté.

- l'autre élément que je voulais signaler, s'agissant toujours de cette baisse des dotations de l'Etat, c'est qu'il y a aussi une réorientation de l'action de la puissance publique vers du financement par projet moins récurrent, mais peut-être plus d'argent sur certains projets. On évoquait tout à l'heure Dupanloup, d'autres projets comme les projets de rénovation urbaine sont aussi soutenus par la puissance publique. Donc, peut-être qu'il y a une modification des interventions de la puissance publique. En tout état de cause, la baisse dramatique dans l'avenir, me paraît devoir être relativisée pour ce qui concerne le passé, autrement dit, 2014.

Au total, cela a été souligné et je pense qu'il le sera également par les intervenants suivants, la situation financière de la Ville d'Orléans est bonne puisqu'on est même dans un mécanisme de désendettement. Même si l'investissement a baissé de manière significative entre 2013 et 2014, 2013 étant une année exceptionnelle, 2014 étant une année électorale, pas forcément une année propice à un investissement important, globalement, la situation financière de la Ville est bonne grâce à l'attention que vous portez à ses finances, mais aussi grâce, encore une fois, à un certain nombre d'indicateurs qui sont favorables à Orléans, de manière traditionnelle.

C'est le versant strictement financier et comptable du compte administratif. Mais il y a aussi un versant plus politique. Pour ce qui me concerne, je vais retenir deux points.

Le premier point concerne la politique sociale - d'autres y reviendront après moi - cela vaut le coup d'en dire un mot car en période de crise, on sait que beaucoup de nos concitoyens en difficulté se tournent vers les communes pour les aider à passer un certain nombre de moments compliqués. Sur ce plan de politique sociale, on va quand même parler un peu du C.C.A.S. Concernant le C.C.A.S., depuis plusieurs années, la subvention allouée par la Ville d'Orléans au C.C.A.S. est stable, elle ne bouge pas, elle est à l'identique, alors que le budget du C.C.A.S. lui, ne cesse d'augmenter en raison d'une augmentation de son activité et également de la croissance des recettes allouées au C.C.A.S. Ce que je veux dire n'est pas complètement ironique mais si l'on continue comme cela, dans trois ans, la part des subventions allouées par la Ville d'Orléans au C.C.A.S. sera inférieure à 50 %. Aujourd'hui, on est à 56,6 %, dans trois ans, on sera à moins 50 %. Pourquoi je dis cela ? Parce que le C.C.A.S. est un Centre Communal d'Action Sociale. Je trouve que le signal qui est renvoyé d'un désengagement de la Ville - pardonnez-moi, je vais utiliser votre vocabulaire - à l'égard du C.C.A.S. n'est pas forcément une bonne nouvelle puisque le C.C.A.S. doit d'abord et avant tout, être un instrument au service de la Ville et la Ville doit prendre toute sa part dans l'action sociale du C.C.A.S.

Toujours s'agissant de la politique sociale, je voudrais quand même souligner un point qui me choque à chaque fois, mais là je dois y revenir parce qu'il y a un élément conjoncturel qui met l'accent sur ce point, il s'agit de la question de la politique à l'égard des personnes âgées. Les sommes allouées à cette politique sont inférieures à 900 000 € à la Ville d'Orléans - je prends pour comparatif un terme un peu provocateur - cela représente moins que la subvention pour Orléans Loiret Basket. Moins de 900 000 € pour les personnes âgées. On sait qu'il y a de plus en plus de personnes âgées - c'est la mécanique démographique classique - et il y a de plus en plus de personnes âgées dépendantes. Par conséquent, les besoins sont en augmentation, les familles sont en difficulté. Que faire d'une maman âgée ? D'un

papa qui a de plus en plus de mal à se mouvoir ? De ce point de vue-là, cette somme me semble insuffisante au regard, encore une fois, des besoins. Bien sûr qu'il s'agit de fonctionnement, mais le fonctionnement est aussi du service pour les habitants.

De ce point de vue, je voudrais rebondir sur une proposition qui a été faite par mon collègue et ami, Michel BRARD, qui concerne la question du centre Pierre Pagot dont la fermeture a été annoncée. Michel a proposé de faire de cet Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D.) qui va être fermé au profit du centre de Saran, un projet intergénérationnel au cœur du quartier de Saint-Marceau, qui permettrait de répondre à des besoins des habitants de ce quartier qui est, on le sait, le plus peuplé d'Orléans et qui permettrait aussi de résoudre un certain nombre de difficultés liées au vieillissement de la population. En tout état de cause, il me semble qu'il est important que, dans ce domaine, la Ville d'Orléans fasse plus et mieux que ce qu'elle fait jusqu'à présent.

Le dernier élément que je voudrais souligner concerne la question du rayonnement qui est souvent mis en avant concernant Orléans. Là, quand même, s'agissant du budget de la Culture qui était inscrit au budget prévisionnel 2014 à hauteur de 25,4 millions d'euros et en réalisé, 23,5 millions d'euros, on est à 2 millions en dessous de ce qui était prévu, ce n'est pas un bon signal. En 2014 déjà, il y a eu une baisse du budget de la Culture.

Permettez-moi de dire quelques mots sur l'enseignement supérieur. On s'est félicité ici de l'ouverture du centre Dupanloup, même si, me semble-t-il, si l'on veut être complètement honnête, on doit quand même s'interroger sur l'utilisation actuelle qui est faite du centre Dupanloup qui n'est probablement pas à la hauteur du niveau d'investissement public qui a été consenti sur ce centre. Mais quand même, simplement 7 000 € pour la fondation de l'Université d'Orléans, 7 000 € pour permettre à l'Université d'Orléans d'assurer son développement et de mieux travailler en lien avec les partenaires privés que sont les entreprises, c'est assez insuffisant.

Pour ce qui nous concerne, nous ne voterons pas contre ce compte administratif, nous nous abstiendrons car, encore une fois, il est le reflet de votre politique, mais il est avant tout, le travail des services de la Ville d'Orléans qui se sont attachés à mettre en œuvre vos orientations. Pour nous, ce sera un vote d'abstention. Je vous remercie.

M. le Maire – Mme LECLERC, vous avez la parole.

Mme LECLERC – Bonsoir M. le Maire, chers collègues. Mme LEVELEUX, je vais tout de suite vous répondre sur le budget consacré aux aînés, car je ne vois pas du tout d'où vous sortez ce chiffre de 200 000 €. Si je reprends le compte administratif du C.C.A.S. si l'on regarde les dépenses en fonctionnement des trois logements foyers pour personnes âgées et les autres dépenses qui concernent aussi bien les animations, que le portage, que la téléassistance, que le Centre Local d'Information et de Coopération (C.L.I.C.), et autres dépenses pour le bien-être et les loisirs aussi de nos anciens, j'arrive à 1,4 million.

(réaction de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA hors micro)

Mme LECLERC – Je ne sais pas quels chiffres vous avez regardés.

C'est un premier élément de réponse.

(réaction de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA hors micro)

M. le Maire – On va laisser chacun s'exprimer, si vous le voulez bien. Mme LECLERC, c'est à vous la parole.

Mme LECLERC – D'autre part, comme l'a souligné M. RICOUD, oui, il est vrai, et vous l'avez reconnu, le C.C.A.S. fait beaucoup de choses. A votre goût, ce n'est peut-être pas assez. Je ne voudrais pas faire là le rapport d'activités 2014 du C.C.A.S., il viendra au prochain Conseil d'Administration, mais à titre d'exemple, je peux vous donner quelques chiffres : ce sont 1 300 suivis R.S.A., 486 dossiers d'instruction R.S.A. dans l'année, des conventions nouvelles qui ont été passées

avec la Caisse Primaire pour l'accès aux soins, ainsi qu'avec la Banque de France pour le suivi du surendettement des personnes âgées. Nous avons mené des actions de prévention et de lutte contre la précarité énergétique sur 3 jours dans différents quartiers d'Orléans, et des actions avec la C.A.R.S.A.T. pour éviter la rupture entre le statut de salarié et le passage à la retraite. Nous avons également l'épicerie sociale avec 475 personnes qui sont bénéficiaires, cela représente 57 % de familles monoparentales. A l'antenne C.L.I.C., nous avons 3 311 personnes qui ont été reçues. 160 589 repas ont été distribués par le portage. Des chiffres, je peux vous en donner. L'action du C.C.A.S. est au quotidien en proximité avec les Orléanais.

Je vous donne le chiffre des contacts qui ont lieu au service social, c'est 19 605 contacts téléphoniques ou accueils sur place pour le C.C.A.S. pour l'année 2014, ce qui représente un certain nombre d'Orléanais qui se déplacent et qui ont une première orientation, une première réponse.

Sur le budget, vous signalez tout de même que le budget du C.C.A.S. en 2014 a été consommé à 99 %. Oui, nous sommes au plus près des Orléanais et notre budget est au plus juste. Voilà pour le moment.

M. le Maire – Pour le moment ?

(rires)

(réaction de Mme LECLERC hors micro)

M. le Maire – Et bien, soit ! M. LECOQ, pour le moment !

(rires)

M. LECOQ – Merci, M. le Maire. Vous nous rappelez régulièrement que nous sommes dans une période de restriction budgétaire due, encore une fois, aux désengagements de l'Etat et à la baisse des dotations annuelles. Ce qui nous amène à repenser davantage à nos dépenses et encore plus, à l'avenir qui ne va pas être facile, je l'avoue.

Je ne reprendrai pas ligne par ligne, les éléments que M. MARTIN nous a présentés. Néanmoins, l'endettement de la Ville se réduit. Parfait ! C'est un point positif comparé aux villes de la même strate. L'absence de l'augmentation de la pression fiscale avec le maintien des taux qui a été discuté il n'y a pas si longtemps. Mais les taux sont quand même déjà hauts. C'est d'ailleurs ce que disent les Orléanais, ils ressentent mal vos résultats parce que la fiscalité, au niveau des impôts est trop haute. C'est ce qui est principalement émis de la bouche de beaucoup de familles.

Sur les dépenses de fonctionnement par rapport à l'exercice 2013, nous enregistrons une diminution d'un peu plus de 1 %. Si l'on observe le graphique sur les 3 ou 4 derniers exercices, ce n'est pas tout à fait la même chose. On note également une baisse assez importante des dépenses d'équipements par rapport à 2013.

Sur un ensemble d'actions conduisant à une dépense non récurrente, encore une fois - et on vous le dit souvent - vous allez être amenés à les maîtriser. Il serait quand même nécessaire d'envisager, encore une fois, M. le Maire, une pause dans les équipements, c'est ce qu'on a déjà répété à plusieurs reprises au sein des Conseils passés. C'est vrai, même si vous financez un grand nombre de dépenses d'investissements par peu d'emprunt - 21 %, si je vous ai bien lu - l'autofinancement nous paraît être une solution à l'avenir.

Je note également, pour ce qui est des charges de personnel, un coût d'un peu plus de 92 millions, indépendamment de la revalorisation des régimes des agents de catégorie C, le coût des rythmes scolaires - encore une fois, merci, j'ai envie de dire - la diminution des recettes aux collectivités, l'augmentation des charges, un Etat qui nous charge avec moins de moyens en quelque sorte, ce n'est évidemment pas très facile. On va être appelé à connaître le même effet de ciseaux que les autres communes entre des dépenses qui augmentent mécaniquement et des recettes en berne. Malheureusement, notre ville est logée à la même enseigne que les autres, c'est un constat qui est

quand même déplorable car, baisser les budgets locaux revient à baisser la dépense publique et les investissements de proximité.

M. le Maire, M. MARTIN, même si notre situation n'est pas des pires, il faut le reconnaître, que d'autres villes de la même importance qu'Orléans, une gestion stricte s'impose davantage. Le contexte budgétaire passé et à venir n'ouvre pas d'autres possibilités, il me semble. Ceci afin de préserver une capacité d'autofinancement, le bien-être avant le paraître, c'est ce que j'ai envie de dire, en somme une modération sur nos dépenses. Je vous remercie.

M. le Maire – Je donne la parole à M. LEMAIGNEN.

M. LEMAIGNEN – *M. le Maire, chers collègues, au départ, quand Mme LEVELEUX a commencé à parler, je me suis dit que, pour une fois, je suis d'accord avec elle. Malheureusement, cela ne va pas durer !*

(rires)

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Ah !*

M. LEMAIGNEN – *Cela ne va pas durer car elle nous dit qu'il y a une baisse trop rapide, ensuite, elle rajoute : « je l'avais déjà dit sous le mandat de Nicolas SARKOZY ». Je demande pardon mais la première baisse date de 2014. Avant, il y avait eu un gel, il n'y avait jamais eu de baisse. C'est historique. Il y avait beau avoir un engagement de ne pas baisser les dotations aux collectivités locales, l'engagement n° 54 du Président de la République. On a eu moins 1,5 milliard en 2014, moins 3,6 supplémentaires en 2015, moins 3,6 en plus en 2016 et moins 3,6 en 2017. Cela fait très beaucoup, comme disent les petits enfants. Cela fait beaucoup.*

Le problème est que dès 2014, ce dont on se rend compte au niveau national - l'I.N.S.E.E. en a sorti une statistique il y a à peu près un mois - cela fait déjà moins 9,6 % sur l'investissement public des collectivités locales. Or, je vous rappelle que les collectivités locales représentent 71 % de l'investissement public, que le bloc local là-dedans, à savoir les communes et intercommunalités, sont des maîtres d'ouvrage pour 80 % de ces 71 %. Cela veut dire que la baisse des dotations de l'Etat joue directement sur les travaux publics et le bâtiment. On le voit ici, et aussi au niveau national de la Fédération Nationale des Travaux Publics (F.N.T.P.) et la Fédération Française du Bâtiment (F.F.B.), mais également au niveau local, on voit régulièrement la Fédération Départementale des Bâtiments (F.D.B.), les entreprises de travaux publics font plus de 70 % de leur chiffre d'affaires avec les collectivités locales. Aujourd'hui, les petites entreprises sont en train de crever. Elles n'ont plus assez de marchés, elles ont baissé leur marge. Elles n'y arrivent plus.

Il est clair que cette baisse beaucoup trop rapide risque d'avoir un effet finalement calamiteux, autrement dit, plus de charge de remboursement, de chômage, moins d'impôts qui rentrent. Finalement, l'équation globale peut se trouver négative.

Oui, le diagnostic est quand même très précis, je vous demande pardon, la baisse date de 2014 et pas avant.

Vous avez dit : « le dynamisme fiscal, ce n'est pas grave, car nos impôts augmentent ». Je vous demande pardon, mais pourquoi y a-t-il un dynamisme fiscal ? C'est parce qu'il y a une attractivité d'Orléans, parce qu'il y a eu des investissements à Orléans, parce qu'il y a des Z.A.C. avec des participations communales qui permettent de créer de nouveaux logements qui génèrent une nouvelle fiscalité. Là-dessus, s'il y a un dynamisme fiscal dans ce moment de crise économique, c'est bien parce que la Ville a fait son boulot et au-delà. Je crois que l'attractivité de la Ville est liée aux investissements et à la politique de la Ville. Cela a été fait dans un contexte financier très réduit.

Pour continuer à investir avec des dotations de l'Etat qui se cassent la figure, il a fallu baisser les dépenses de fonctionnement. Quand Michel MARTIN a indiqué moins 1,7 % des dépenses de fonctionnement, c'était la condition indispensable pour continuer à investir car pour investir, il faut de l'épargne, autrement, on s'endette. Aujourd'hui, les taux d'emprunt sont bas mais depuis un mois, je ne

sais pas si vous l'aviez remarqué, ils recommencent à monter. J'espère que cela va s'arrêter, autrement, pour notre pays qui a 2 000 milliards de dette, cela risque aussi d'être calamiteux. Là-dessus, c'est grâce à une politique très rigoureuse qu'on peut continuer à investir. L'augmentation des bases fiscales est justement liée à ces investissements bien ciblés.

En plus, pour répondre à M. LECOQ, les taux ne sont pas si élevés, le foncier bâti est historiquement élevé à Orléans mais la taxe d'habitation est maintenant inférieure à la moyenne nationale. Si vous retirez une politique d'abattement qui est extrêmement généreuse à Orléans par rapport aux autres communes, on a une fiscalité de taxe d'habitation qui est sensiblement moins élevée que la moyenne.

Sur les investissements, comme l'a dit Michel MARTIN, ils sont répartis sur toute la Ville et tous les habitants d'Orléans en profitent, quel que soit leur lieu d'habitation, ce qui est intéressant, je vous en donne acte. On a entendu dire de la part de l'opposition dans certains moments, qu'il n'y en a que pour le centre-ville. Non, il y en a pour tous les quartiers de la Ville et c'est très heureux ainsi.

Pour la Culture, Mme LEVELEUX, 25 millions d'euros, c'est une somme extrêmement importante ! Je voudrais qu'à Orléans, on soit un peu fier de ce qui se passe en matière de culture. On a une vie culturelle sur Orléans et sur les communes de l'Agglomération qui est extrêmement importante. Il manque un petit peu de coordination dans tout cela. Il ne s'agit pas d'avoir une culture uniformisée, mais on a une offre culturelle qui est énorme. Plutôt que de dire : « c'est embêtant, on n'a pas assez », je crois qu'il faut se réjouir du dynamisme de nos associations en matière culturelle et de tout le travail qui est fait à la fois par la Ville, par les structures qui dépendent de la Ville, et par tous les acteurs locaux.

Pour terminer, sur l'enseignement supérieur, vous savez ce que fait la Ville. Elle travaille pour le devenir de l'enseignement supérieur. Serge GROUARD et moi-même avons écrit à M. le Préfet pour demander d'avoir des sommes plus importantes sur le contrat de plan Etat-Région pour le secteur de l'hôpital Madeleine. Aujourd'hui, on a mis 6 millions d'euros de la part des collectivités locales. Au total, on a un effet levier limité car l'Etat et la Région ne suivent pas suffisamment. Normalement, c'est 1/3 pour chacun, et 1/3 par rapport à 6 millions du bloc local, cela fait 13. Ce qui est un petit peu insuffisant, puisque nous avons besoin d'investissement public pour lancer ce pôle de l'hôpital Madeleine. Nous avons proposé de mettre 3 millions supplémentaires à la condition que les autres partenaires poussent le total des investissements à 30 millions d'euros, ce qui serait indispensable pour bien réussir l'implantation d'un second campus universitaire sur le site de l'hôpital Madeleine, sans bien sûr, diminuer le premier dont le dynamisme nous tient à cœur tous, les uns et les autres. Je vous remercie.

M. le Maire – Je donne la parole à Mme MATET de RUFFRAY.

Mme MATET de RUFFRAY – Merci M. le Maire. Mes chers collègues, comme mes collègues précédents l'ont dit, le compte administratif retrace le passé mais cela doit être relié à la réalité des actions. Si la baisse des dotations de l'Etat va obliger à des choix difficiles et drastiques, il apparaît que tous ne seront pas logés à la même enseigne et certains seront touchés plus que d'autres.

M. le Maire, lors du dernier Conseil Municipal, j'ai parlé du Relais orléanais. Vous savez que cette affaire provoque dans la Ville, beaucoup d'émotion, de questions, d'incompréhension, même dans votre propre majorité, plusieurs se disent en privé ou en public, gênés aux entournures. Cela prouve que personne ne comprend vraiment pourquoi vous avez décidé d'attaquer gratuitement cette association trentenaire qui fait un travail formidable, que personne, à part vous, ne conteste. Je ne reprendrais pas tout ce que j'ai déjà expliqué. Je ne le redirai pas, mais je dis quand même, que vous faites un mauvais procès au Relais orléanais en ayant expliqué dans la presse qu'il débordait de ses missions. Je dirais simplement que l'indignation et l'inquiétude que ressentent tous ceux qui s'intéressent au travail quotidien de cette association exemplaire, sont partagées par la communauté associative qui travaille sur ces sujets délicats et qui se sent, elle aussi, attaquée.

Nous avons noté d'un point de vue purement technique que la convention d'objectifs votée au Conseil Municipal de décembre 2011 porte sur la période 2012-2015, et que cette convention prévoit, je me réfère à l'article 5, que la subvention sera de 108 000 € pour les années 2012, 2013, 2014 et 2015. Est-ce que nous devons comprendre que la baisse de subventions de fonctionnement que vous

envisagez ne concernera que l'année 2016 et les années suivantes ?

Pour conclure, je voudrais citer avec son autorisation, un extrait du courrier qui vous a été envoyé récemment par le Conseil de la solidarité des services sociaux d'Orléans. Ce sont des extraits, je les cite : « les arguments que vous utilisez nous heurtent. Vous ne pouvez entretenir dans l'esprit de vos administrés l'ambiguïté entre migrants, demandeurs d'asile, sans-papiers, clandestins, etc. Vous savez que la plupart des étrangers qui sont accueillis par le Relais ne sont pas des clandestins. Ce qui est valable pour le Relais est aussi valable pour nous autres » disent tous les signataires que je vais vous lister. « Vous ne pouvez pas penser et donner à penser que nous encourageons l'immigration clandestine alors que nous tendons la main aux plus pauvres et aux plus déshérités ».

Les signataires de ce courrier sont des personnes bien connues sur la place d'Orléans. Ce sont le groupe d'Orléans du Centre d'Aides par le Travail (C.A.T.), l'aumônerie des gens de voyage, le Comité Contre la Faim (C.C.F.) des Terres Solidaires, Habitat et Humanisme, la Maison de Saint-Euverte, le mouvement du Nid, la Pastorale de la santé, la Pastorale des personnes touchées par le handicap, la Pastorale des migrants, Radio Chrétiens en France, le Secours catholique, la société de Saint-Vincent de Paul, les deux derniers étant parmi les fondateurs du Relais Orléanais.

Les responsables du Relais orléanais souhaitent le dialogue. Ils l'ont dit, ils le redisent. Ils ont besoin que vous les rencontriez. Il semble qu'un rendez-vous soit enfin prévu avec vous. Nous nous en réjouissons, M. le Maire. Je vous remercie.

M. le Maire – *C'est bien, donc vous vous réjouissez et moi aussi.*

Je donne la parole à Mme ODUNLAMI.

Mme ODUNLAMI – *Bonsoir M. le Maire, bonsoir mes chers collègues. Je voudrais m'associer à ce qui a été dit par ma collègue, Mme de QUATREBARBES, sur la précision, l'attention et la minutie qui sont données sur le travail du compte administratif et la gestion des deniers publics. Je voudrais aussi revenir sur ce qui a été évoqué par M. RICOUD par rapport à l'association E.S.C.A.L.E. qui œuvre dans les quartiers, notamment à La Source, association qui est très importante pour ce quartier et cela, nous ne le remettons pas en cause. Pour preuve, c'est une association qui a effectivement évolué depuis un certain nombre d'années grâce au soutien de la Ville. Au départ, elle était dans des locaux au sous-sol d'un immeuble, aujourd'hui, elle est dans des locaux tout neuf, dans lesquels elle peut accueillir les enfants et le public dans de très bonnes conditions. Ceci, grâce au soutien qui a été fait par la Ville d'Orléans, notamment M. CARRE, ainsi que mon collègue, M. SANKHON qui suivait ce dossier.*

Concernant E.S.C.A.L.E., tout comme le travail minutieux qui est fait sur le compte administratif, le suivi de cette association au quotidien est aussi minutieux. Mes collègues et moi-même sommes présents à chaque Conseil d'Administration, à chacune des rencontres qui sont demandées par cette association. Nous suivons son évolution de manière très précise. A chacune de leurs demandes et interpellations, et vous le savez parce que vous y êtes présents aussi assez souvent, nous répondons toujours présents.

Récemment, l'association E.S.C.A.L.E. nous a interpellés par rapport à d'éventuelles difficultés de leur part - vous avez peut-être lu un article dans la République du Centre – nous avons répondu à cette demande en sachant qu'à l'heure actuelle, elle n'est pas dans des difficultés financières et que, lors de la dernière assemblée générale il a été noté que cette association fonctionnait et n'avait pas de difficultés financières présentement. En revanche, par rapport à l'augmentation de la population éventuelle de La Source et des besoins complémentaires par rapport à un accueil des jeunes enfants de La Source, nous sommes en train d'étudier la situation.

Rassurez-vous, nous sommes aux côtés de cette association, comme nous l'avons toujours fait, et nous continuerons à le faire. Merci.

M. le Maire – *Mme SAUVEGRAIN, vous avez la parole.*

Mme SAUVEGRAIN – *Merci, M. le Maire. Quelques mots pour revenir sur ce compte administratif qui est le compte d'une année un peu particulière puisqu'il s'agit d'un compte de fin de mandat et d'un compte de début de mandat. Dans les deux cas, on a tenu un engagement important, Michel MARTIN l'a rappelé, à savoir, le maintien des taux d'impôts, pas de hausse des taux d'impôts. Derrière, sont plombés les comptes de la Ville puisqu'on voit aujourd'hui qu'on y arrive difficilement. C'est vrai que la baisse des dotations de l'Etat qui n'en était qu'au début en 2014, a compliqué la situation, mais on arrive à maintenir à la fois la bonne santé financière de la Ville et surtout, à terminer le programme sur lequel on avait été élu en 2008 et à commencer à mettre en œuvre le nouveau programme.*

En effet, les Orléanais attendent que l'on mette en place les engagements que l'on a pris, le contrat que l'on a passé avec eux. On commence à le voir dans ce compte administratif. En quelques mois de mandat sur 2014, des mesures apparaissent :

- l'augmentation du nombre de places en centres de loisirs, c'était une demande importante des familles. On avait commencé en 2013, il y a eu encore plus de places en 2014 ;*
- les travaux dans les écoles avec le début des travaux sur la plus grosse école d'Orléans, le groupe scolaire Chardon qui est aujourd'hui en travaux, avec le gymnase qui suivra derrière ;*
- la Maison de Santé Liliane COUPEZ à l'Argonne : 2014 a été une année de travaux, une vraie préoccupation et un engagement que l'on a pris sur la santé des Orléanais ;*
- même chose sur la voirie. On voyait tout à l'heure le quartier Gare, un secteur qui avait besoin de travaux et pour lequel on a pris les choses dans leur ensemble, pas juste des petits éléments ;*
- sur l'attractivité et l'économie, en 2014, il y a eu une grosse manifestation l'Open AgriFood et derrière, toute la filière agricole et tous les emplois qui vont avec ;*
- puis, vous l'avez probablement vu dans le rapport, il y a eu les premiers ateliers, les premiers travaux pour monter le dossier French-Tech qui est l'un des points forts d'emplois possibles sur le futur.*

C'est un compte administratif qui est à la fois un engagement de fin de mandat et le début des actions des engagements qu'on a pris dans le nouveau contrat.

Je rajoute deux éléments complémentaires. J'avoue que j'ai parfois souri à l'intervention de Mme LEVELEUX qui, finalement, ne sachant parfois pas quoi critiquer, nous demande de pallier les compétences des autres. En effet, les E.H.P.A.D. ne sont pas de la compétence d'une mairie. Ce n'est pas notre rôle, c'est la compétence du Conseil Général. En revanche, quand on peut accompagner, quand on peut aider à monter des projets, on le fait. N'oublions pas l'E.H.P.A.D. qui s'est créé sur le nord-est à côté du Clos de la Pointe, on l'avait accompagné, on a prévu tout ce qu'il fallait pour le faire dans la Z.A.C.

Même chose sur l'université, dans le compte administratif de la Ville d'Orléans, il est normal de ne pas trouver des actions en grand volume pour l'université. Ce n'est pas de notre compétence.

(réaction de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA hors micro)

Mme SAUVEGRAIN – *On peut toujours nous dire qu'on ne fait pas les choses. En revanche, sur l'université, quand on accueille les nouveaux étudiants, quand on soutient le DREAM en lien avec l'AggLO étant donné que la compétence est à l'AggLO - on le verra cette semaine, dans le compte administratif de l'AggLO - on mène notre action.*

Sur la Culture, on peut dire qu'il manque 1 million ici, il y en a 1 million de plus là. N'oublions pas une chose, la Culture est le deuxième budget de la Ville d'Orléans, le premier c'est l'Education, le deuxième c'est la Culture qui est entre 23 et 25 millions chaque année, en fonction des investissements. Quand on a fait la Maison des Arts et de la Musique (M.A.M.), quand on a fait la médiathèque Maurice Genevoix, on ne la refait pas une deuxième fois. En revanche, si vous le regardez, s'agissant des dépenses de fonctionnement sur la Culture, notamment les dépenses de personnel, puisqu'on a presque 400 agents dans les bibliothèques, au Conservatoire, dans les musées, ils représentent le deuxième budget de la Ville. C'est une ville qui est très irriguée dans les quartiers par la Culture.

Un élément pour Mme MATET, pour bien rappeler les choses, quand on vote ici une convention qui attribue une subvention sur plusieurs années, vous n'avez pas lu la fin de la phrase qui est « sous réserve du vote du budget », puisque c'est normal, le budget est voté chaque année. Donc, chaque année, nous décidons ici collectivement de telles et telles subventions qui sont inscrites dans le budget et qui, après, passent en délibérations. Bien évidemment, le montant annoncé pour 2011, comme vous l'avez souligné, était fixe étant donné qu'on l'a voté en 2011. Chaque année, on peut voter des montants différents. Cela se passe ainsi pour toutes les associations et dans toutes les communes de France.

M. le Maire – M. SANKHON, vous avez la parole.

M. SANKHON – M. le Maire, chers collègues, je voudrais en profiter pour saluer la qualité de la présentation du compte administratif, comme l'ont fait mes collègues. Je voudrais également signifier que je suis quand même impressionné par la façon dont les propos de l'opposition ou, en tout cas, une belle partie de l'opposition, sont nourris par une mauvaise foi qui est sans limite. On a l'espèce d'un nuage de fumée qui repose sur pas grand-chose, voire sur rien. Je dirais que c'est une façon de troubler l'eau pour faire croire qu'elle est profonde. On ne doit pas vivre dans le même monde. Les réalités de la vie des associations sont aujourd'hui des choses concrètes, palpables avec une relation avec des démarches qui sont réelles et réalistes. Il faudrait que la Mairie inverse la courbe du déficit de la France pour avoir la reconnaissance de tous les travaux que l'on conduit aujourd'hui.

Je suis aussi impressionné par la façon dont les outils de mesure sont tout le temps remis en question. C'est comme si on nous disait « oui, Usain BOLT court vite mais attention, comment est-il mesuré ? » Je n'arrive pas à comprendre, on ne parle pas des mêmes choses.

Après, ce qui est tout de même intéressant dans la relation qu'on a avec les clubs sportifs, c'est qu'il y a un sens de la réalité, du pragmatisme qui permet aujourd'hui, d'avoir des échanges qui sont constructifs. On a un exercice budgétaire qui permet effectivement de signifier la mise en œuvre de la politique sportive - étant donné que ce dont je viens de parler est de ma compétence - qui est riche, partagée, transversale, appréciée par les Orléanais, par les clubs, par les usagers qui pratiquent de façon spontanée, par les enfants, la jeunesse, les familles. Tout cela représente une démarche qui est évidemment portée par la Mairie d'Orléans, de façon transversale avec toutes les démarches des comités départementaux et régionaux, ou le comité régional olympique et sportif. C'est un travail qui est mené au quotidien.

Concernant l'association E.S.C.A.L.E., comme cela a été très justement signifié par ma collègue Béatrice ODUNLAMI, on les accompagne sur l'acquisition de locaux de près de 300 m², avec des mises à disposition d'équipements pour pouvoir travailler et intervenir auprès de la jeunesse dans les périodes estivales, avec la possibilité d'avoir l'accès à des équipements sportifs sur l'ensemble du territoire du quartier de La Source et pas seulement, puisqu'E.S.C.A.L.E. intervient également au Palais des sports. En effet, on est facilitateur, au quotidien, de toute la vie des acteurs de notre territoire.

Aujourd'hui, j'en veux beaucoup plus à toutes les démarches qui poussent les associations à souscrire à des emplois aidés qui ne sont absolument pas pérennes, qui leur mettent la main dans l'engrenage et qui ne facilitent absolument pas les perspectives d'associations qui pensent que c'est une solution alors que ce n'est même pas une solution à court terme. Après, cela les met dans une difficulté qu'ils n'anticipent pas nécessairement, puisque ce sont des dispositifs sociaux d'urgence.

M. le Maire – Mme TRIPET, vous avez la parole.

Mme TRIPET – Bonsoir M. le Maire, mes chers collègues. Je vais essayer de ne pas faire de doublons dans mon intervention. Tout d'abord, je voulais reprendre cette assertion qui nous dit que les taux de fiscalité sont inchangés depuis 1996, ce qui n'est pas tout à fait exact. En effet, la majorité de cette assemblée a voté, l'année passée, l'augmentation de la taxe finale sur la consommation d'énergie.

J'ai essayé de regarder dans le document qui nous a été envoyé, qui est très épais et écrit très petit, ce que rapportait effectivement cette taxe. Je ne suis pas sûre d'être tombée sur la bonne colonne, j'ai vu : 2,1 millions d'euros...

(réaction de M. MARTIN hors micro)

Mme TRIPET – C'est celle-ci ? D'accord ! Je l'ai donc vu. Toujours dans ce compte administratif, puisque je regardais et je cherchais cette somme, j'ai une question à vous poser concernant d'autres montants, vous allez pouvoir m'expliquer ce que c'est, je dois avouer, pour le coup, je suis sans doute néophyte. Je tombe sur des sommes qui sont allouées à différentes associations, et je tombe sur les Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (O.G.E.C.), page 250, avec un total de 1 430 000 € qui ont été versés aux O.G.E.C. avec des précisions comme « matériel » dans les colonnes d'à côté, avec quand même 343 990 € pour Sainte-Croix - Saint-Euverte, 250 000 pour Saint-Paul - Bourdon Blanc, 204 000 pour Saint-Charles, etc.

Pour les coopératives scolaires qui sont tout de suite après, les sommes totales versées sont 81 000 € avec aussi des annotations « matériel » à côté et un montant, pour le plus élevé qui est de 3 500 €. J'aimerais savoir et comprendre à quoi cela fait référence.

Concernant les principaux événements et animations 2014 qui sont référencés là, d'abord, pour le 70^{ème} anniversaire de la libération de notre ville, il y a eu une très belle animation, je voulais le dire, on en parle peu, elle était bien. Il y a eu un bal le soir qui était très bien avec une participation des différentes couches de la population, ce qui était vraiment extraordinaire. J'ai simplement regretté, je vous avais envoyé un courrier pour dire que les Orléanais et les Orléanaises n'ont pas eu la permission de minuit puisque cela s'est terminé vers 23 heures 45. Je l'ai quand même regretté, pour un 70^{ème} anniversaire de la libération, je crois que l'on aurait pu poursuivre un petit peu plus tard dans la nuit et que cela aurait pu être pas mal.

J'ai aussi regretté que dans le discours qui avait été tenu, n'avait pas été évoqué le rôle de la résistance qui a quand même été laminée 48 heures auparavant par les troupes allemandes. A ce propos, je voudrais faire une digression parce que, quand même, le 28 mai dernier, il y avait un hommage à la résistance ici au monument à la Victoire. Michel RICOUD et moi-même avons vécu un grand moment de solitude, je le dis. Je ne sais pas si c'est un honneur pour nous mais nous étions les deux seuls représentants du Conseil Municipal devant ce monument à la Victoire, certes, consacré à la résistance, mais quand même, comme le disait l'Humanité ce jour-là dans sa première page, toutes les couleurs se doivent d'être présentes lorsqu'il y a des hommages à la résistance.

Je ne comprends qu'il n'y ait pas eu au moins une délégation, même très petite, et que les deux seuls de ce Conseil Municipal...

(brouhaha)

(réaction de plusieurs élus hors micro)

Mme TRIPET – Je suis désolée ! Vous représentiez le Conseil Départemental et M. MOITTIE représentait M. le Maire. Mais pour le restant du Conseil Municipal...

(brouhaha)

Mme TRIPET – Pardonnez-moi, je pense qu'il est normal que M. le Maire soit là. Pour le coup, il était malade, je reconnais bien volontiers que vous ne pouviez pas être là. Mais quand même, sur 55, est-ce qu'on ne pouvait pas avoir au moins un représentant de chaque groupe ? Je pose la question.

Pour le restant, là-dedans il y a aussi une chose que je n'ai pas vue et je vais le dire - je vais être un peu narquoise. Je n'ai pas vu là-dedans le concours de Miss France. Pourtant, c'est quand même un rayonnement, on nous l'a présenté comme cela. Je suis un peu étonnée de ne pas le voir. Je voulais poser quelques questions à ce sujet puisque je ne vois aucune dépense. Pourtant, il y a bien eu des mises à disposition et un certain mécénat, si je peux m'exprimer ainsi, qui devait être mis en place pour permettre à la municipalité de rentrer en quelque sorte, dans les frais d'investissement. Pour ma part, je trouve que c'est une manière inadéquate de faire rayonner notre ville que cette organisation de concours sexiste. D'ailleurs, et à propos, quelque temps après, des candidates de la Région Lorraine se sont

plaintes de harcèlement et ont déposé plainte. Je vois que quelque part, ce que je dénonçais à l'époque n'était pas tout à fait faux et que, quand même, cette image dévoyée des femmes renvoyée par ce type de concours, cela n'a pas manqué, il y a eu des femmes qui se sont fait harceler.

Quant aux deniers des Orléanais et des Orléanaises, nous aimerions bien savoir, au niveau de notre groupe, ce que cela a donné plus précisément. Combien y a-t-il eu de rentrées d'argent ? Comment avons-nous rayonné ? Quel retour y a-t-il eu ?

Pour finir, qui, dans cette assemblée, hormis Mme GRIVOT et M. le Maire, parce que je sais que vous y étiez, peut me dire le nom de la Miss France qui a été élue et quelle Région elle représentait ? Merci.

M. le Maire – Je donne la parole à M. MONTILLOT.

M. MONTILLOT – M. le Maire, mes chers collègues. Tout de suite, un petit mot à l'attention de Mme TRIPET concernant la manifestation sur la Résistance, outre le fait de la présence de certains élus qui n'étaient pas que du groupe communiste, nous avons bien compris que l'objectif aujourd'hui, était de faire remarquer qu'en compensation de votre absence le 8 mai, vous y étiez présents ce jour-là.

Je voudrais revenir sur le fond de notre débat, à savoir, le compte administratif. J'ai entendu, avec beaucoup d'attention et de gourmandise M. RICOUD au tout début, disant qu'en fait, il reconnaissait qu'il s'agissait à la fois d'une bonne présentation sur la forme mais également sur le fond, réellement - je l'ai bien entendu - sur le fond comptable, sur le fond économique d'un budget qu'il soutenait - je cite M. RICOUD. Vous voyez que je vous écoute avec une grande attention. Mais cela, ne se fait malheureusement pas sans méfait, notamment, concernant par exemple, l'aide à la jeunesse ou dans le domaine social, en citant quelques exemples.

J'ai ici un article de la République du Centre du lundi 8 juin 2015, page 36 que je vais vous lire. Le titre est : « Communes décapitées ». « Coiffées du bonnet phrygien, après avoir dressé une guillotine fictive sur la place de la Mairie de Givors, dans la banlieue de Lyon, une vingtaine d'élus P.C.F. ont dénoncé hier la décapitation des communes par l'Etat avec la baisse de la dotation globale de fonctionnement : « L'Etat décapite les services publics et cela nous oblige à réduire la voilure dans les domaines sportifs, culturels et l'enseignement », a ainsi déclaré Martial PASSI, Maire P.C.F. de cette commune de 20 000 habitants et Vice-président de l'Association des Maires de France (A.M.F.) ».

Il se trouve que, si pour M. PASSI, Martial de son prénom, il s'agit, dans sa commune de Givors d'une baisse de dotations, y compris dans le domaine de l'enseignement, vous ne conviendrez avec moi, M. RICOUD, que ce n'est pas le cas sur Orléans, précisément, alors que la situation est exactement la même. Je reprendrai la formule de Mme LEVELEUX, tout à l'heure, que la baisse des dotations dramatique, disait-elle elle-même, impacte effectivement sur toutes les collectivités.

Muriel SAUVEGRAIN a déjà eu l'occasion de citer quelques exemples. Il se trouve que lorsqu'on regarde ce compte administratif 2014, plus de 50 millions d'euros, 47,8 pour la partie fonctionnement et 3 millions d'euros pour la partie investissement sur le budget sont dédiés à la famille, à la solidarité et à l'éducation.

En ce qui concerne l'Education et l'enseignement, à l'inverse de Givors, il ne s'agit pas d'une diminution. Je rappelle juste que pour les T.A.P., il s'agit de 1,2 millions d'euros nets, autrement dit, au total, cela fait 2 millions d'euros pour la Ville, un supplément qui fait lourd au cœur de M. MARTIN.

Je rappelle également, et Muriel SAUVEGRAIN l'évoquait tout à l'heure, le 50 % d'augmentation des places d'accueil au niveau des A.L.S.H. Il faut également dire les efforts qui ont été maintenus et augmentés dans le domaine du service éducatif de prévention, dans le domaine de la réussite éducative et j'en passe. Mes chers collègues, c'est simplement pour rappeler qu'il ne s'agit pas d'un désengagement, il ne s'agit pas d'une diminution, il s'agit, à l'inverse, d'une augmentation.

Dans le domaine social, tout à l'heure, vous évoquiez, l'un, les personnes âgées, l'autre, le Relais. Alexandrine LECLERC a évoqué ce qu'il en était en disant que les chiffres n'étaient pas de

900 000, mais de 1,4 million. Elle rajouté un certain nombre d'éléments. On peut regarder une ligne, mais l'objectif est de regarder la politique globale. A cet égard, au niveau de la Ville et au niveau des bailleurs sociaux, ce sont les investissements sur les logements sur l'aide à la réfection des logements et la mise aux normes aux logements des personnes âgées et de personnes handicapées, c'est quelque chose de lourd. Je rappelle également tous les efforts que nous faisons pour les Maisons de Santé Pluridisciplinaire (M.S.P.), qui ont aussi la vocation à être utilisées par les personnes âgées et les personnes handicapées. Là encore, dans ce domaine-là, il n'y a pas de désengagement, il n'y a pas de diminution, mais plutôt une augmentation.

Tout à l'heure on a évoqué la question du Relais. J'ai eu l'occasion de répondre sur certaines critiques. Je voudrais rappeler ce qui était la semaine dernière dans la presse nationale. Je lis ceci : « les associations d'aide aux migrants ont annoncé solennellement à Calais qu'elles allaient se désengager de leur aide aux migrants afin de mettre l'Etat face à ses responsabilités directes ». Je n'ai pas souvenir qu'il y a eu une pétition pour protester contre le désengagement des associations qui, elles-mêmes, protestaient contre le désengagement de l'Etat et sur le fait qu'il ne faisait pas face à ses responsabilités directes.

Effectivement, Mme LEVELEUX, vous évoquiez, tout à l'heure, cette baisse dramatique, je cite vos mots, sur la baisse des dotations de l'Etat. J'ai bien compris qu'aujourd'hui, vous lanciez un veto contre la politique de François HOLLANDE, une véritable boule noire sur sa politique. Tout de même, il s'agissait, comme l'a évoqué tout à l'heure Charles-Eric LEMAIGNEN, de la proposition 54. Mais on était dans la tartufferie « Moi, Président » que tout le monde connaît bien naturellement et dont on a compris aujourd'hui, qu'il fallait en fait le prendre au négatif et pas au positif.

D'ailleurs, il ne s'agit pas que d'une baisse des dotations pour les seules collectivités territoriales. Pour nous, il a été évoqué tout à l'heure, une baisse des investissements d'à peu près 10 %. Jusqu'en 2017. Il ne s'agit pas de 10 % mais de 25 %, autrement dit, le quart des investissements portés par les collectivités territoriales qui vont diminuer, qui vont être imputés. Cela représente des dizaines de milliers d'emplois supprimés. Effectivement, on peut nous parler sur tous les tons, tous les modes et les conjugués du social, mais pour moi, faire perdre directement, pas indirectement, des dizaines de milliers d'emplois, je ne suis pas certain que cela se conjugue avec le mot social. Dans ce domaine, on entendait culture et université. Je crois d'ailleurs que le Premier Ministre actuel évoquait le fait que son prédécesseur avait autorisé une baisse sensible des dotations à la culture en disant : « Je regrette, moi, non pas Président, mais moi, Premier Ministre, que finalement, nous ayons, depuis 2012, diminué les dotations à la Culture ». Je n'ai pas entendu : « Moi, Premier Ministre, je vais donc compenser et réaugmenter les dotations et le budget de la culture ».

En ce qui concerne l'université qui est chère au cœur d'un certain nombre d'entre nous dans cette salle, je voudrais rappeler qu'en plus de ces baisses de dotations, l'Etat vient juste de ponctionner 100 millions d'euros sur les universités. Je peux vous dire que la seule université d'Orléans essaie de savoir comment elle peut arriver à boucler son budget. Il n'y a pas que nous qui sommes dans cette situation.

Effectivement, Mme LEVELEUX, vous avez raison quand vous dites que la situation financière de la Ville est bonne.

(réaction de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA hors micro)

M. MONTILLOT – Bien sûr que vous avez raison. Vous savez que quand je dis que vous avez raison, c'est que vous avez raison. Puis, quand je vous dis que vous avez tort, c'est que vous avez tort.

(rires)

M. MONTILLOT – Effectivement, la situation financière de la Ville est bonne, car nous avons à Orléans une politique de grande vigilance, et cela, nous le devons au Maire d'Orléans. Ce n'est pas depuis 2012 ou depuis 2013, mais déjà depuis 2001, qu'avec Michel MARTIN et Serge GROUARD, on avait cette volonté de faire très attention au budget de fonctionnement. Plus encore, quand nous sommes

arrivés en 2008, le Maire d'Orléans, pour ceux qui étaient à l'époque dans la majorité municipale, avait dit : « Nous sommes face à une crise systémique qui fait que la baisse va être inéluctable et que nous devons immédiatement engager les efforts d'économie ». Lorsqu'ici, dans certains bancs de l'assemblée, on nous crie à chaque fois : « mais non, augmentez les subventions aux associations, mais non, augmentez les dépenses de fonctionnement, mais non, augmentez le personnel et augmentez les contrats, etc. », effectivement, pour les élus responsables de la Ville d'Orléans qui ne voyaient pas simplement le bout de la lorgnette, mais également, les années à venir, c'était : « nous devons serrer les boulons si nous voulons continuer à être dans une politique d'investissement, si nous volons porter l'avenir d'Orléans et l'avenir de notre pays.

C'est précisément parce qu'il y a eu cette politique et que nous la continuons que nous sommes aujourd'hui, dans la situation d'une bonne gestion.

Quand certains ici dans cette assemblée se plaignent par exemple d'une baisse de 5 % des dotations aux associations - moins 5 %, c'est considérable ! - la baisse de l'Etat est de 40 %. Tout à l'heure, Michel MARTIN disait qu'en 2017, nous aurons moins 40 % par rapport à 2013. Ce n'est pas moins 5 %. Effectivement, si moins 5 % c'est beaucoup, moins 40 %; c'est dramatique. Dans ce domaine, nous avons un véritable devoir de vigilance. Merci.

M. le Maire – Merci M. MONTILLOT. M. CARRE, vous avez la parole.

M. CARRE – Je voudrais revenir sur le contexte car je crois quand même qu'il ne faut pas l'oublier. Charles-Eric LEMAIGNEN rappelait tout à l'heure que le Président de la République avait pris un engagement en janvier 2012. Il s'agit d'un pacte de confiance, un pacte de plus, que je vais vous le lire : « Un pacte de confiance et de solidarité sera conclu entre l'Etat et les collectivités locales garantissant le niveau des dotations à leur niveau actuel », on est en 2012. C'est effectivement la promesse 54, je crois qu'elle doit figurer en lettres d'or dans tous les bureaux de présidents de grandes associations de collectivités territoriales...

(rires)

M. CARRE – ... effectivement, qu'ils soient de Gauche ou de Droite, pour avoir discuté avec eux, c'est vrai que cet engagement-là, ils l'ont en travers du gosier. Ils l'ont aussi d'autant plus que l'Etat s'est engagé à faire des réductions. Il a émis des tableaux - on peut le regretter ou trouver cela formidable - à l'égard des autorités financières européennes, par exemple. Ces tableaux sont triannuels et sont par ailleurs confirmés par le Parlement et font état d'une diminution des dépenses de l'Etat de 11 milliards d'euros. L'Etat dépensera 11 milliards de moins en 2017 par rapport à ce qu'il faisait en 2014. Sauf que, les 11 milliards sont 100 % sur la ligne des collectivités territoriales. Il n'y a aucune autre diminution de dépenses significative à l'intérieur de toutes les autres lignes des 300 et quelques milliards de dépenses de l'Etat.

Je voulais juste rappeler qu'entre l'engagement du Président de la République et le fait qu'il y ait 100 % d'effort demandé par l'Etat aux collectivités territoriales, cela met la barre relativement haute pour nous et nous sommes obligés de nous ajuster. En effet, la fameuse règle d'or que l'Etat ne s'applique pas, fait que l'on ne doit pas avoir de déficit dans notre budget de fonctionnement, par exemple, et que l'on est surveillé plus que d'autres - pas à la Ville d'Orléans, grâce à tout ce qui a pu être dit - sur la durée de la dette, sur l'ampleur de la dette. Aujourd'hui, ce sont des éléments que nous avons à gérer. On a à les gérer à court terme, comme cela a déjà été dit, et encore quand l'Etat, là aussi, ne nous met pas de fil à la patte. L'accompagnement scolaire a été évoqué, mais il y a aussi tout ce qui concerne la masse salariale où toute une série de petites cotisations se sont rajoutées et d'augmentations obligatoires, notamment en veille des périodes électorales, pour ceux qui obligeaient les collectivités à le faire. Bref, tous ces éléments font qu'effectivement, on est obligé de prendre un certain nombre de mesures qui ne font pas plaisir et qui sont telles que, grâce à cela, on arrive à maintenir un niveau d'autofinancement qui est légèrement raboté, mais encore suffisant pour nous permettre, sans augmenter la dette, d'investir de façon importante.

Sur le long terme, comme cela avait été souvent dit par Serge GROUARD, il faut que l'on change de logiciel. Il faut qu'on voie les choses autrement sur la gouvernance. Il faut aller chercher des

alliances. On n'en est même plus aux questions de mutualisation qui sont évidentes, en tout cas, pour nous, peut-être pas assez pour certains. Au-delà de cela, il faut faire baisser des ponts levés et faire en sorte que l'on arrive à s'entendre avec d'autres collectivités, avec d'autres villes, de façon à pousser des projets ensemble, parce qu'on n'est plus en capacité de pouvoir le faire tout seul, ou en tout cas, par rapport à nos moyens qui sont contraints et par rapport à d'autres qui voient leur développement s'accélérer.

On doit aussi faire appel, quelque part, à nos concitoyens en facilitant l'accès à toute une série de services de la Ville et faire que, progressivement, on arrive à construire, ce que l'on appelle dans un jargon un peu technologique, la « smart city » qui fait que globalement, on a une plus grande interaction avec nos concitoyens, ce qui amène à réviser la façon dont sont organisés une partie de nos services et dont, à terme, l'amélioration de la qualité des prestations qu'on peut leur fournir peut se faire avec moins de moyens affectés à cela. Cela fait aussi partie des choses qui sont en cours de réflexion mais qui ne se font pas du jour au lendemain et qui amèneront, à ce moment-là, un certain nombre d'évolutions.

Enfin, faire en sorte qu'on se tourne davantage vers de nouvelles orientations politiques, s'interroger sur le fait de savoir, cela a été évoqué tout à l'heure, si l'on est en capacité de tout faire. Non, d'autres collectivités doivent aussi assumer leur propre responsabilité, faire en sorte que l'on fasse des choix, même si jamais, au dernier rang d'un de nos concitoyens est en difficulté, il ira voir l'élu municipal et là, on le voit tous les jours. De toute façon, à un moment donné, on ne peut pas tout assumer. Cela fait aussi partie des éléments où l'on va être appelé en responsabilité. Mais là encore, si l'on sait bien faire nos alliances, on arrivera à faire en sorte que, pour nos concitoyens, la période que l'on vit ne se traduira pas par une diminution drastique des services qui lui sont rendus.

M. le Maire – Mme TRIPET, vous voulez rajouter un mot ?

Mme TRIPET – Oui, juste un mot. M. MONTILLOT, une exactitude, même affirmée avec force, ne fait pas vérité. Le 8 mai, nous étions aux commémorations de la fin de la guerre de 1939-1945. Effectivement, nous n'étions pas aux Fêtes de Jeanne d'Arc. Je tenais à le dire parce que quelque part, je trouvais que cela laissait planer quelque chose qui n'était pas juste. Merci.

M. le Maire – Pour le coup, je n'y étais pas et vous en connaissez les raisons. Mais je crois que ce que vous avez dit était également inexact puisqu'il y avait des élus de la majorité qui étaient présents le jour de la cérémonie que vous évoquiez, notamment, M. GABELLE, M. MOITTIE et Mme LABADIE. Si j'ai bien compris, vous reprochiez à la fois au Front National et au P.S. de ne pas être présents. Pour ce qui concerne la majorité, elle était bien là.

(réaction de Mme TRIPET hors micro)

M. le Maire – M. MARTIN, c'est à vous pour synthétiser l'ensemble, si vous le voulez bien.

M. MARTIN – Merci de me redonner la parole pendant quelques instants. Je voulais justement répondre aux interrogations de Mme TRIPET concernant les questions qu'elle a pu poser. Ce sont malgré tout, Madame, je voulais vous le dire ce soir, des questions qui sont toujours un petit peu orientées - mais cela ne surprendra personne - si peu que lorsque vous parlez des dépenses pour l'enseignement privé et la subvention aux caisses des écoles. A travers cela, on voit poindre le message concernant l'enseignement privé. Cela me gêne. Je préférerais vous le dire franchement puisque vous vous exprimez très franchement. A mon tour de vous dire que la manière dont vous posez les questions parfois me gêne. Néanmoins, je vais y répondre.

La subvention de la Ville d'Orléans à l'enseignement privé, vous devriez le savoir puisque vous connaissez si bien les lois, est obligatoire de par la loi. Pourquoi est-elle obligatoire ? Parce qu'il a été disposé légalement que le coût par élève dans l'enseignement privé serait subventionné par les communes à hauteur des dépenses engagées par les collectivités pour l'enseignement public. C'est la loi, je n'y peux rien, mais il faut quand même le rappeler. Voilà, nous appliquons les textes à travers une convention qui, de mémoire - mais on pourrait vous le redire - est signée tous les trois ans. Donc, la Ville d'Orléans ne fait jamais que de mettre en œuvre une loi qui existait bien avant que nous soyons élus et

qui existera certainement bien encore après.

Je voudrais également préciser que l'enseignement privé ne bénéficie d'aucune aide pour la restauration scolaire. C'est quand même à savoir puisqu'on aborde le sujet, il faut quand même le dire. L'enseignement privé ne bénéficie d'aucune aide pour l'investissement. Donc, si vous voulez, lorsqu'on regarde les éléments d'un ensemble, il faut tout regarder. Ces éléments-là sont gérés par l'enseignement privé. On peut être d'accord, pas d'accord, mais la nécessité de vous informer complètement m'amène à vous dire que la restauration scolaire et l'investissement ne sont pas le sujet de la Ville d'Orléans par rapport à l'enseignement privé.

En ce qui concerne Miss France, si seulement une partie du budget de communication de la Région avait pu être donnée à titre de subvention à la Ville d'Orléans, nous aurions dégagé un excédent important sur l'opération Miss France. Cela aurait été une excellente opération, M. le Maire. Malheureusement, il n'en a pas été ainsi. En revanche, il n'a été rouvert aucun crédit concernant l'opération Miss France. Autrement dit, l'ensemble des engagements qui ont pu être pris, ont été pris sur des budgets existants.

En ce qui concerne la politique des taux et de la fiscalité, c'est ce qu'a également rappelé M. LEMAIGNEN, à travers les efforts qui ont été faits depuis 1996 et surtout depuis 2001 concernant les taux de fiscalité qui sont bloqués, qui n'augmentent pas, en matière de taxe d'habitation, nous avons des taux nettement plus bas que la moyenne. L'effet de la politique d'abattement pour nous est de moins 3 % de taux. Autrement dit, lorsqu'on lit le taux de la taxe d'habitation sur les feuilles d'impôt à 20,81 % qui est déjà inférieur à la moyenne des villes qui nous ressemblent, il faudrait retirer environ 3 % de taux pour la politique d'abattement qui est sociale et familiale. Cela veut dire qu'elle est favorable aux familles avec enfants et d'autre part, elle est liée au revenu. Donc, on a une politique qui, sur le plan de la taxe d'habitation, mérite vraiment d'être rappelée.

En ce qui concerne les stratégies financières et surtout, les stratégies politiques pour construire un budget d'une commune pour les années à venir, la question a été abordée au cours du débat à plusieurs reprises, je voulais y revenir. La question est toujours : « mais pourquoi on ne fait pas ci ? Pourquoi, pour les personnes âgées, on ne fait pas de maisons de retraites ? Pourquoi on ne fait pas des résidences service ? Là-bas il y a un immeuble qui se libère, c'est Pierre Pagot, dedans, on n'a qu'à faire des tas de choses ». Je crois que la clé pour nous est de rester dans nos compétences. Je le dis, même si nous devons savoir ce qui est exercé pour la politique santé de nos concitoyens. La politique santé n'est pas une politique communale, néanmoins, nous avons dû quand même financer les maisons médicales. Je pose la question : est-ce normal que pratiquement toutes les communes aujourd'hui financent des maisons médicales ? Aujourd'hui, nous finançons les maisons, demain, est-ce que nous ne financerons pas les médecins dans les maisons ? A un moment donné, il faut s'interroger sur les domaines sur lesquels nous devons intervenir et ceux dans lesquels nous ne devrions pas intervenir. Je crois que c'est un débat fondamental aujourd'hui.

En ce qui concerne le budget du C.C.A.S., il a été rappelé toutes les politiques qui sont faites, le nombre de visites, le nombre d'accueil, etc. Je crois qu'il y a un travail très important qui est fait. Dans le même temps, le budget du C.C.A.S. augmente. Ce n'est pas parce que la Caisse d'Allocation Familiale (C.A.F.) augmente son budget qu'on ne doit pas en tenir compte. C'est un élément qui est important. C'est une politique dont on tient compte dans notre gestion financière. C'est bien que la C.A.F. augmente son budget, cela n'a pas toujours été le cas. Lorsque ce n'était pas le cas, la Ville d'Orléans voyait ce qu'elle avait à faire. J'insiste sur le fait que le budget du C.C.A.S. en tant que tel, augmente.

Je voulais terminer sur la baisse dramatique, comme l'a qualifiée Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, concernant la politique de l'Etat. Ce qui m'a gêné ce n'est pas que l'Etat nous dise : « vous allez dépenser moins ». On savait que, comme l'a bien dit M. MONTILLOT et M. le Maire nous l'avait dit dès 2008, cela était inéluctable, donc on était prêt. Mais ce qui est le plus choquant c'est qu'il n'y a aucun effort de la part de l'Etat sur son propre budget. C'est choquant pour tout le monde. Je dirais même qu'à la limite, c'est honteux, lorsqu'on voit certaines dépenses inadmissibles alors que nous ne remboursions aucun frais de mission à la Ville, je dis bien, aucun frais de mission. Vous entendez ?

(réaction de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA hors micro)

M. MARTIN – *Il n'y a pas de remboursement de frais de mission. Quand on voit ce qui se passe au niveau de l'Etat, on est profondément choqué.*

Donc, premièrement, l'Etat ne fait aucun effort, l'Etat maintient ses dépenses, toujours les mêmes, et nous explique qu'il ne peut pas faire mieux que de maintenir à euro constant ses dépenses. C'est inadmissible !

Deuxièmement, on ne demandait pas grand-chose à l'Etat, on demandait de nous faire un plan de relance type SARKOZY que tout le monde dénonce. On demandait le plan de relance. On demandait un fonds de compensation de la T.V.A. Ce n'est rien du tout, mais cela permettait, comme l'a dit Charles-Eric LEMAIGNEN, de maintenir les entreprises à niveau d'investissement. Même cela a été refusé. C'est pour cela qu'aujourd'hui, on n'est pas content, on râle. Voilà, c'est fait !

(rires)

M. le Maire – *Merci, M. MARTIN. Cela veut dire une chose, c'est que nous sommes bien français, puisque nous râtons. C'est quand même la vertu principale de tous les Français et largement partagée je pense. C'est un point qui nous réunit tous.*

Je voudrais vous remercier pour ce débat sur le compte administratif. Je ne vais pas rajouter trop longtemps. D'abord, je voudrais faire un constat au travers des expressions des uns et des autres, vous l'avez tous dit et je vous en remercie, la Ville est bien gérée, les comptes sont bons, et la situation financière est saine. Votons le compte administratif !

Nous sommes d'abord et fondamentalement là pour constater si la gestion est bonne et si les comptes sont sains. C'est ce que vous venez de dire et vous avez raison. C'est une fierté pour moi depuis 15 ans que d'avoir des comptes qui, non seulement sont en bon état mais qui se sont sensiblement améliorés, malgré une conjoncture, une situation extérieure de plus en plus difficile. Je le redis, je le dis tous les ans, je le dis depuis longtemps, vous y avez fait référence, parfois même, j'avais l'impression de me répéter et d'être peut-être un peu agaçant en disant attention, le boulet arrive, le boulet financier arrive et on va le prendre plein la tête. En fait, au niveau de l'Etat, quand on ne va pas faire des choses courageuses, on commence par s'en prendre à deux budgets : le budget des collectivités locales car évidemment, les collectivités sont très disséminées par nature. Malgré les instances qui cherchent à défendre les collectivités, M. Le Président, il y a cet émiettement de collectivités, donc c'est facile de taper sur les collectivités. C'est la première chose facile à faire. Pour l'Etat, ce sont effectivement des budgets importants.

La deuxième, ou la première, comme vous voulez, c'est de taper sur les militaires car les militaires sont obéissants, la grande muette, comme on dit. Quand on n'a pas de courage, on tape sur les deux. C'est exactement ce qui se passe. Donc, il ne fallait pas être très malin pour l'anticiper. C'est le truc couru d'avance. Après, on se demande quand est-ce que cela va arriver. Vous regardez les courbes et puis, vous regardez les courbes du déficit public de la France et les courbes de la dette de la France et vous dites qu'il y a un moment, ce n'est plus jouable.

Avec une pointe d'ironie, je dirais qu'il y a quand même une bonne nouvelle dans tout cela, c'est que la France est un pays fort parce que cela fait 30 ans qu'elle résiste. Cela fait 30 ans qu'elle résiste à l'incurie de l'Etat. Les Français résistent depuis 30 ans, ils en ont ras le bol, mais ils résistent. Donc, ce pays est loin d'être foutu parce que pour être capable de faire cela et de réussir à résister à ces politiques aberrantes qui sont conduites depuis des années, voire des décennies, il faut être fort.

Fort de ce constat, ce que je sais c'est qu'il faut faire exactement l'inverse. Au lieu de faire des politiques qui soient démagogiques, qui promettent tout et n'importe quoi - on ne pourra prendre que la proposition 54, on peut les prendre toutes - et d'être dans la facilité, il faut avoir, est-ce que c'est du courage, de la lucidité ? En tout cas, il faut savoir pourquoi on est élu. On n'est pas élu pour tromper les gens. Je vais vous dire un truc que je crois vaguement savoir, mais en fait, je le sais très profondément, ce sont ces politiques qui s'inscrivent dans la durée, qui disent les choses, qui les font et qui ont la reconnaissance de nos concitoyens. Sans outrecuidance, mes chers collègues de la majorité, j'ose

penser que nous en sommes un exemple car on ne s'est jamais engagé sur n'importe quoi. On n'a jamais promis tout et son contraire. Encore l'année dernière, je n'ai pas arrêté de dire et de répéter que la situation financière se tendait, que c'était prévu, qu'on y était prêt. M. MARTIN, merci. Merci aux services de finances de la Ville parce qu'ils ont fait un travail qui ne se voit pas, qui est dans la coulisse, mais s'il n'y a pas ce travail là, il n'y a plus rien d'autre. On peut aller aux champignons, on peut aller où vous voulez, mais on ne gère plus. C'est la première des conditions.

Ce travail a été fait, il s'inscrit dans la durée et il porte ses fruits. Il faut juste en être conscient. En plus, je vais vous dire un truc, cela permet aussi d'être réélu. Ce qui est quand même incroyable, puisqu'il y a beaucoup de politiques qui pensent que les personnes sont idiots et qu'il faut leur promettre n'importe quoi pour être élu. Bien non ! Il faut leur dire qu'on n'est pas les grands manitous, qu'on n'est pas Harry Potter, qu'on n'est pas magicien. Il faut qu'il y ait la confiance et cela se mérite. Cela ne vient pas tout seul, notamment à Orléans. Cela demande du temps. S'il y a la confiance, il ne faut pas la trahir, mes chers collègues, jamais, car là, il y a le retour, et il est normal. Le problème depuis 30 ans c'est que dans ce pays, tous les responsables politiques se trahissent. C'est cela le problème. Il n'y a pas de crise politique, il y a juste le fait qu'on ne mérite pas la confiance.

Mériter la confiance passe aussi par des chiffres car c'est aride. C'est un peu casse-pied tout cela mais c'est fondamental. En effet, ce n'est plus du discours, c'est la réalité telle qu'elle est, brute de décoffrage. Bien sûr que là-dedans, il y a des choses qui sont critiquables, bien sûr que ceci, cela, on pourra peut-être le faire autrement. Moi aussi, il y a des choses où je me demande si l'on aurait dû faire comme cela et pas autrement. Mais globalement, le global est là. Je crois, en tout cas je l'espère, que nous méritons cette confiance. C'est le premier point, il ne faut pas le perdre de vue, surtout quand on est dans des situations qui sont difficiles. C'est la deuxième chose que vous avez dit les uns et les autres. On est lucide, on ne va pas se raconter des salades. Cela va continuer de se tendre.

Ce que je note aussi, et je le dis sans agressivité, certaines interventions de l'opposition nous reprochaient de ne pas dépenser plus. D'un côté vous dites, et je vous en remercie encore, la situation est bonne financièrement, comptablement, économiquement, comme vous l'avez dit avec vos mots, « mais il y a un hic parce que vous devriez dépenser plus ». Si l'on dépense plus...

(réaction de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA hors micro)

M. le Maire – ... peut-être, autrement. Mais autrement, vous avez tenté l'exercice sur une construction budgétaire, et vous l'avez vu au fond qu'on ne jouera qu'à la marge de la marge car les grandes masses sont là, les grands équilibres sont là. Bien sûr que peut-être à tel endroit, on peut mettre un peu plus puis à un autre, un peu moins, mais cela ne change pas l'équation générale. Franchement, si on le fait de bonne foi, cela ne change pas du tout l'équation générale qui, elle, est à la réduction des budgets. Dans cette équation générale, que fait-on ? Vous l'avez aussi dit globalement, on maintient les grands équilibres avec l'autofinancement et on diminue la dette. Oui, peut-être M. MARTIN, les 3 millions de baisse de dette, on aurait pu faire un peu de démagogie et dire qu'on va les réinjecter ici ou là. Je ne dis pas que vous faites de la démagogie dans ce que vous proposez, comprenons-nous bien. Je dis que nous aurions pu dire « laissons-nous aller à une petite facilité puisque la Ville est en bon ordre et tout va bien, remettons 2, 3 millions ». On aurait dit ce soir que les finances étaient bonnes. Mais moi je sais ce qui va se passer dans les années qui viennent. Je sais bien qu'il faudrait presque encore en faire plus. Je le redis, ce sont les collectivités qui vont passer ce cap qui seront gagnantes dans quelques années. Ce sont celles qui auront une capacité d'investissement importante. C'est cela la clé.

Après, on peut discuter sur telle chose ou telle autre, mais fondamentalement, il y a 2, 3 années qui sont compliquées, elles l'ont déjà été précédemment, elles vont l'être. Si le bateau passe ce cap, je vous dis qu'à ce moment là, il est en pole position pour revenir au port. Ce que je dis est simple, d'ailleurs, quelque part, c'est du bon sens. C'est ce que nous nous évertuons à faire. Je le dis d'ailleurs aux élus de la majorité que, comme je me suis exprimé auprès des élus de l'opposition, chacune et chacun d'entre vous a bien sûr une responsabilité dans ses compétences, dans ses délégations, mais a également une responsabilité fondamentalement collective. Alors traduisez le message. Ce n'est pas la peine d'en demander plus. Là, tout le monde a compris. C'est simple parce que c'est juste suicidaire.

Je remercie encore l'ensemble des services de finances, M. Le Directeur Général des

services, c'est dur, y compris en interne, car il y a toujours les meilleures raisons du monde pour ouvrir des crédits, c'est toujours justifié. Il n'y a jamais un élu qui est venu me voir en disant : « tiens, allez, on va dépenser de l'argent, mais ne t'inquiète pas, cela ne sert à rien ! » Non, bien sûr que cela sert, c'est cela la difficulté, c'est cela le problème du choix, que les demandes ont leur justification.

M. RICOURD – *M. le Maire, je m'excuse de vous couper la parole. Derrière vos propos, il y a des gens qui sont en souffrance. Il faut le prendre en compte.*

(réaction de M. CARRE hors micro)

M. RICOURD – *Voilà ! Je suis d'accord.*

M. le Maire – *Mais, M. RICOURD, que croyez-vous que l'on fasse ?*

(réaction de M. RICOURD hors micro)

M. le Maire – *Attendez, on ne va pas faire un débat tous les deux, même si on l'a déjà fait. C'est fort intéressant, j'apprécie toujours ce que vous dites et je vous écoute.*

(réaction de M. RICOURD hors micro)

M. le Maire – *Mais si, je vous entends. Vous ne pouvez pas dire cela quand même, y compris sur le quartier de La Source. Vous seriez là, de mauvaise foi, ce qui n'est pas votre cas.*

(réaction de M. RICOURD hors micro)

M. le Maire – *Bien oui, à la rigueur, j'arrive à vous extirper. C'est vrai que c'est difficile, cela fait un peu mal. C'est quand même la réalité.*

Sur cette question de la souffrance, je vais vous répondre. D'abord, il a été très justement dit qu'aujourd'hui, pour être efficace, il faut que chacun prenne sa part dans des compétences qui soient précisées et délimitées. On a parlé des maisons de retraites, des personnes âgées, d'E.H.P.A.D. et autres, ce sont fondamentalement des compétences du Département et non pas de la Ville. C'est exactement l'exemple qui a été donné sur les maisons de santé. Nous y sommes venus, nous les avons financées. Vous avez vu que les masses financières sont importantes, mais c'est totalement anormal car bientôt, on va nous demander tout. On va diminuer le budget et nous demander beaucoup plus. C'est juste la quadrature du cercle.

Chacun exerce ses compétences et globalement, le tout sera mieux géré. En effet, il n'y a rien de pire que chaque niveau qui intervient dans son coin. On saupoudre, on fait des petites choses, et à l'arrivée, on a gaspillé beaucoup d'argent. Ceci aussi est une des caractéristiques françaises.

Puis, il y a une autre chose sur laquelle Olivier CARRE est venu tout à l'heure. On ne pourra pas tout traiter, d'ailleurs, vous l'avez dit vous-mêmes. Moi, je préfère que l'on ait un investissement fort qui fasse travailler des entreprises avec des salariés, avec des personnes qui travaillent - je vais caricaturer un petit peu - que d'être obligé d'aider des personnes qui n'ont pas de travail. Oui, et je pense que tout le monde se rejoint là-dessus. Ça, c'est un enjeu économique fondamental. En effet, on pourrait avoir des affichages encore plus forts sur les budgets sociaux en disant : « allez ! On va doubler le budget du C.C.A.S. ou je ne sais quoi ». Mais cela, on va bien le prendre quelque part. Où est-ce qu'on va le prendre ? Soit, en augmentera l'impôt donc, on diminuera le pouvoir d'achats de nos concitoyens qui paieront plus d'impôts, c'est évident - Il faut relire Kent s'il a dit des choses intéressantes là-dessus - soit, on va faire de la dette alors, bienvenue pour les suivants parce que ce sont eux qui paieront. Ou alors, on va utiliser d'autres budgets et qu'est-ce qu'on va faire inmanquablement ? On mettra du fonctionnement en plus avec de l'investissement en moins. C'est exactement ce que je viens de dire, autrement dit, on fera de l'activité en moins pour avoir de l'assistance en plus.

Pour terminer, au-delà de notre situation financière qui, je le dis, est bonne et qui va rester bonne sur les années prochaines - évidemment, on ne pourra pas nous en demander plus, il y a des

limites à tout cela - on va s'en sortir et beaucoup mieux que la plupart des autres. Ça c'est l'objectif. Pourquoi ? Justement pour être placé en pole position.

Pour la suite, et par rapport à ce que vous avez proposé de dépenses supplémentaires, je redis ce qu'Olivier CARRE a dit, vous ne changez pas de logiciel. La France ne change pas de logiciel. C'est totalement dramatique car nous allons dans le mur. C'est simple. L'Etat continue à faire de la dette. A l'heure où l'on parle, l'Etat augmente la dette de la France. C'est dramatiquement simple. Le mur, ce n'est pas devant. Florent MONTILLOT disait que j'avais évoqué il y a un certain nombre d'années ce qui allait se passer. Je vous dis, il y a un moment, aujourd'hui, on est dans une configuration économique et financière très particulière au plan national et international, qui est extrêmement favorable. Mais, elle ne va pas durer, j'en prends le pari. Je ne sais pas quand, mais elle va se retourner. Les taux qui sont extrêmement bas ne pourront pas le rester. Il va y avoir à un moment, un problème de confiance. D'ailleurs, on a vu quelques alertes dans ces derniers jours. Puis, le pétrole est incroyablement bas. Or, on connaît bien les courbes de consommation du pétrole et même s'il y en a un peu plus de réserve que ce que l'on pense, de toute façon, le pétrole sera bientôt fini, et tant mieux ! Cela polluera moins. C'est 50 ans. Vous me direz que 50 ans cela fait loin. Mais cela va s'inverser avant. Donc, il y aura un contre-choc pétrolier. Que fait la France par rapport à cela ? Rien, rien et rien !

Je ne vais pas embarquer Orléans dans cette galère. Nous allons essayer de faire le maximum pour préserver Orléans. Comment change-t-on de logiciel ? La première chose est de gérer sans déficit. Combien y avait-il de propositions ? 80, 70, 100, 110 ? Ce serait la suivante. Celle qui n'a pas été promise mais qu'il faudrait promettre. Je voterai volontiers pour celui ou celle qui dira : « je vais gérer sans déficit ». En effet, aujourd'hui, on fait des milliards en déficit supplémentaire tous les ans.

Gérer sans déficit, c'est ce qu'on fait ici à Orléans. Cette affaire est une vraie révolution au plan national. Le dernier budget voté en équilibre doit être de 1974 ou 1975. C'est pour cela que je vous dis qu'on est fort. Cela fait 40 ans que cela dure. C'est incroyable ! Mais cela va claquer.

D'autre part, au niveau de notre organisation, là aussi il faut changer le logiciel. Notre organisation municipale intercommunale est terminée. Ce qu'il faut pour notre agglomération, je vous le dis, vous pouvez le répéter, c'est la fusion des 22 communes et de l'Agglomération. Ça c'est une source énorme d'économie, c'est une source de cohérence dans les projets. Je sais bien évidemment qu'il y a des prés carrés et la France en crève des prés carrés, de ceux qui ont par rapport aux autres, Michel RICOUD, qui n'ont pas. Si ceux qui en ont un peu de temps en temps, voulaient bien mettre leur égo de côté et regarder la réalité, on avancerait peut-être.

(réaction de M. RICOUD hors micro)

M. le Maire – *Ce n'est pas impossible non plus ! Cela fait partie de l'ensemble. Il va falloir qu'on se mette ensemble, ce n'est pas gagné !*

(rires)

M. le Maire – *Un autre point que je voulais évoquer, et c'est ce que nous essayons ici, nous y contribuons, mais il faudrait qu'on le fasse encore plus, c'est la fameuse transition économique. On a parlé du numérique, je reparle du développement durable et de l'économie verte car c'est le monde qui est en train de s'exploser. Vous allez me dire qu'on ne va pas sauver le monde, on en est d'accord, mais on peut penser global et agir local, comme on dit depuis pas mal d'années. Mais, on ne le fait toujours pas. On le fait un peu et on rame pour porter tout cela en matière de développement durable. Je n'ai pas la prétention qu'on fasse tout bien. Je vois bien tout ce qu'il faudrait faire. C'est engagé, il faut qu'on aille plus vite.*

Puis, le dernier point, c'est que la Ville d'Orléans est dans la compétition. La clé là-dessus est de porter son rayonnement. Cette ville a maintenant tous les ingrédients pour rayonner. Il faut qu'elle le fasse car, dans la compétition, c'est un vecteur pour gagner. On ne le fait pas encore assez, c'est la raison pour laquelle nous nous sommes réorganisés dans ce mandat. C'est un des grands enjeux. Je vous rappelle qu'Orléans est maintenant une des treize villes de France à être capitale de Région. Cela se mérite, cela se gagne, cela se défend tous les jours, tout le temps. Nous, nous sommes sur notre petit

quant-à-soi tranquille peinard. Si l'on reste tranquille peinard, on ne le sera plus, je vous le dis aussi. Il faut savoir ce que l'on veut. Quand je parle ici au Conseil Municipal, je m'adresse à toute l'Agglomération. On est tranquille, cela continue d'aller presque bien. C'est comme cela que ce pays se délite.

Pour moi, il y a ces quatre points fondamentaux. Il y en a d'autres mais je sens que j'abuse de votre patience et de votre écoute.

FINANCES

N° 7 – Compte de gestion de l'exercice 2014. Approbation.

M. le Maire – *Je vais faire voter le point, après, je sors. Si vous avez l'obligeance de me rappeler, je rentre.*

M. LECOQ, vous voulez faire une explication de vote ?

M. LECOQ – *Oui, M. le Maire, une explication de vote. Cela sera une abstention pour ce bilan, pour cette année. Je vous accorde encore un an pour voir ce que cela peut donner. Merci.*

M. le Maire – *Sur le compte de gestion, je vous consulte.*

M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier Principal, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il y a concordance entre les opérations de l'exercice 2014 du Trésorier Principal et les pièces fournies à l'appui tant du budget principal que des budgets annexes service des opérations funéraires, opérations soumises à T.V.A, et Parc Floral.

Il revient au Conseil Municipal de statuer sur :

1 - l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire, tant pour le budget principal que pour les budgets annexes,

2 - l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, du budget principal et des budgets annexes,

3 - la comptabilité des valeurs inactives.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) constater la concordance entre les opérations de recettes et de dépenses de l'exercice 2014 passées par le Trésorier Principal et les pièces fournies à l'appui tant du budget principal que des budgets annexes service des opérations funéraires, opérations soumises à T.V.A., et Parc Floral ;

2) approuver les résultats courants des deux sections budgétaires tels que présentés en annexe, tant pour le budget principal que pour les budgets annexes ;

3) déclarer que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2014 par M. le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ».

**ADOPTE PAR 50 VOIX CONTRE 2.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.**

23400 -ORLEANS

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2013	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2014	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2014	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2014
I - Budget principal					
Investissement	-14 723 391,91	0,00	5 556 698,94	0,00	-9 166 692,97
Fonctionnement	15 021 243,48	14 936 000,11	13 695 361,31	0,00	13 780 604,68
TOTAL I	297 851,57	14 936 000,11	19 252 060,25	0,00	4 613 911,71
II - Budgets des services à caractère administratif					
ACTIVITE SOUMISE A TVA-ORLEANS					
Investissement	1 444 005,45	0,00	182 476,33	0,00	1 626 481,78
Fonctionnement	436,15	0,00	-183,12	0,00	253,03
Sous-Total	1 444 441,60	0,00	182 293,21	0,00	1 626 734,81
ZAC-ORLEANS					
Investissement					
Fonctionnement					
Sous-Total					
PARC FLOPAL-ORLEANS					
Investissement	-288 039,70	0,00	50 392,59	0,00	-237 647,11

23400 - ORLEANS

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2013	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2014	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2014	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2014
Fonctionnement	960 987,05	408 646,13	541 446,35	0,00	1 093 787,27
Sous-Total	672 947,35	408 646,13	591 838,94	0,00	856 140,16
TOTAL II	2 117 388,95	408 646,13	774 132,15	0,00	2 482 874,97
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
OPERATIONS FUNERAIRES-ORLEANS					
Investissement					
Fonctionnement	31 129,50	0,00	-8 246,19	0,00	22 883,31
Sous-Total	31 129,50	0,00	-8 246,19	0,00	22 883,31
TOTAL III	31 129,50	0,00	-8 246,19	0,00	22 883,31
TOTAL I + II + III	2 446 370,02	15 344 646,24	20 017 946,21	0,00	7 119 669,99

N° 8 – **Compte administratif de l'exercice 2014. Approbation.**

M. le Maire – M. CARRE, c'est à vous.

*
* *
*

(M. le Maire quitte la salle à 20 heures 15 pour le vote du compte administratif.
M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, préside la séance de 20 heures 15 à 20 heures 22)

*
* *
*

M. CARRE – Merci, M. le Maire. Je vais procéder à la lecture rituelle de toutes les sommes liées au budget principal de façon à ce que vous puissiez approuver, en connaissance de cause, le compte administratif de l'exercice 2014.

M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice 2014, et avoir approuvé le compte de la gestion 2014 élaboré par M. le Trésorier Principal, il s'agit, en application des instructions budgétaires et comptables M 14 et M 4, de procéder à l'arrêté des comptes 2014 de la Mairie et de déterminer, d'une part, les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement, ainsi que, d'autre part, les restes à réaliser qui seront reportés sur l'exercice 2015.

Vu le compte de gestion 2014,

Vu les articles L. 1612-12, L. 2121-14 et L. 2121-31 du Code général des collectivités territoriales,

Après avis de la Commission Budget et Ressources, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le compte administratif de l'exercice 2014, lequel s'élève à :

POUR LE BUDGET PRINCIPAL:

En euros

- en recettes à la somme de 257 626 858,74

**Adopté par 43 voix contre 2.
Il y a 8 abstentions.
Il y a 1 non participation de M. le Maire
conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.**

- en dépenses à la somme de 253 012 947,03

**Adopté par 43 voix contre 2.
Il y a 8 abstentions.
Il y a 1 non participation de M. le Maire
conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.**

Faisant ressortir un excédent sur ordonnancement de 4 613 911,71

*Adopté par 43 voix contre 2.
Il y a 8 abstentions.
Il y a 1 non participation de M. le Maire
conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.*

Et compte tenu :

- des restes à payer qui s'élèvent à 1 817 920,23

*Adopté par 43 voix contre 2.
Il y a 8 abstentions.
Il y a 1 non participation de M. le Maire
conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.*

- des restes à recouvrer qui s'élèvent à 673 397,81

*Adopté par 43 voix contre 2.
Il y a 8 abstentions.
Il y a 1 non participation de M. le Maire
conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.*

Un excédent net de 3 469 389,29

*Adopté par 43 voix contre 2.
Il y a 8 abstentions.
Il y a 1 non participation de M. le Maire
conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.*

POUR LE BUDGET ANNEXE DES OPERATIONS FUNERAIRES : En euros

- en recettes à la somme de 70 363,27

*Adopté par 43 voix contre 2.
Il y a 8 abstentions.
Il y a 1 non participation de M. le Maire
conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.*

- en dépenses à la somme de 47 479,96

*Adopté par 43 voix contre 2.
Il y a 8 abstentions.
Il y a 1 non participation de M. le Maire
conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.*

Faisant ressortir un excédent sur ordonnancement de 22 883,31

*Adopté par 43 voix contre 2.
Il y a 8 abstentions.
Il y a 1 non participation de M. le Maire
conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.*

POUR LE BUDGET ANNEXE DES OPERATIONS SOUMISES A T.V.A. : En euros

- en recettes à la somme de 2 540 960,07

*Adopté par 43 voix contre 2.
Il y a 8 abstentions.
Il y a 1 non participation de M. le Maire
conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.*

- en dépenses à la somme de 914 225,26

*Adopté par 43 voix contre 2.
Il y a 8 abstentions.
Il y a 1 non participation de M. le Maire
conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.*

Faisant ressortir un excédent sur ordonnancement de 1 626 734,81

*Adopté par 43 voix contre 2.
Il y a 8 abstentions.
Il y a 1 non participation de M. le Maire
conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.*

POUR LE BUDGET ANNEXE DU PARC FLORAL : En euros

- en recettes à la somme de 4 387 071,65

*Adopté par 43 voix contre 2.
Il y a 8 abstentions.
Il y a 1 non participation de M. le Maire
conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.*

- en dépenses à la somme de 3 530 931,49

*Adopté par 43 voix contre 2.
Il y a 8 abstentions.
Il y a 1 non participation de M. le Maire
conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.*

Faisant ressortir un excédent sur ordonnancement de 856 140,16

*Adopté par 43 voix contre 2.
Il y a 8 abstentions.
Il y a 1 non participation de M. le Maire
conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.*

Et compte tenu

- des restes à payer qui s'élèvent à..... 221 909,98

*Adopté par 43 voix contre 2.
Il y a 8 abstentions.
Il y a 1 non participation de M. le Maire
conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.*

- des restes à recouvrer qui s'élèvent à..... 0,00

**Adopté par 43 voix contre 2.
 Il y a 8 abstentions.
 Il y a 1 non participation de M. le Maire
 conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.**

Faisant ressortir un excédent net de 634 230,18

**Adopté par 43 voix contre 2.
 Il y a 8 abstentions.
 Il y a 1 non participation de M. le Maire
 conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.**

Nombre de membres en exercice : 55

	Budget Principal	Budget annexe des Opérations funéraires	Budget annexe des Activités soumises à T.V.A.	Budget annexe du Parc Floral
Membres présents	/ 48 /	/ 48 /	/ 48 /	/ 48 /
Suffrages exprimés	/ 53 /	/ 53 /	/ 53 /	/ 53 /
Nombre de pouvoirs	/ 5 /	/ 5 /	/ 5 /	/ 5 /
VOTES : pour	/ 43 /	/ 43 /	/ 43 /	/ 43 /
contre	/ 2 /	/ 2 /	/ 2 /	/ 2 /
abstention	/ 8 /	/ 8 /	/ 8 /	/ 8 /
non participation	/ 1 /	/ 1 /	/ 1 /	/ 1 /



ETATS DES REPORTS SUR 2015

Les états de reports sur l'exercice 2015 sont arrêtés comme suit :

1 – BUDGET PRINCIPAL :

→ Investissement dépenses : un million huit cent dix-sept mille neuf cent vingt euros et vingt-trois centimes (1 817 920,23 €) ✓

→ Investissement recettes : six cent soixante-treize mille trois cent quatre-vingt dix sept euros et quatre-vingt un centimes (673 397,81 €) ✓

2 – BUDGET ANNEXE PARC FLORAL

→ Investissement dépenses : deux cent vingt et un mille neuf cent neuf euros et quatre-vingt dix-huit centimes (221 909,98 €) ✓

Le 2 avril 2015

vu le 21/04/2015

Le Receveur Municipal,

Pour le Comptable Public
Par procuration,

Georges DEMARTY
Alain GUIRAUD
Inspecteur des Finances Publiques



Le Maire-Adjoint

Michel MARTIN

PJ : Etat SEDIT des reports sur 2015

Etat des reports trié par chapitre
Section Investissement Dépenses

CHAPITRE	NATURE	FONCTION	PROGRAMME	Montant
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
20	2031	821	13B512	122.178,00
Total	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			122.178,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT			
204	20421	821	13B512	65.163,00
Total	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT			65.163,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
21	2135	024	11C001	2.510,00
21	2188	823	08A15057	10.957,50
21	2135	020	13Z005	12.471,60
21	2181	824	09E001	18.262,51
21	21578	821	13B512	146.640,00
Total	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			190.841,61
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
23	2313	412	03W0756	4.255,73
23	2313	30	05Z0761	21.595,34
23	2315	94	04A407	80.000,00
23	2312	412	03C476	151.399,55
23	2315	821	13B512	469.947,00
23	2313	412	03C4726	712.540,00
Total	IMMOBILISATIONS EN COURS			1.439.737,62
Total Dépenses				1.817.920,23

Etat des reports trié par chapitre
Section Investissement Recettes

CHAPITRE	NATURE	FONCTION	PROGRAMME	Montant
CHAPITRE	NATURE	FONCTION	PROGRAMME	Montant
13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT			
13	1321	824	09AGAM02	6.001,20
13	1321	824	09AG14N	17.763,75
13	1321	824	09A451CO	22.240,79
13	1321	824	09A45118	60.649,30
13	1327	824	09AG01	566.742,77
Total SUBVENTION D'INVESTISSEMENT				673.397,81
Total Recettes				673.397,81
Total Investissement				-1.144.522,42
TOTAL GENERAL				-1.144.522,42

Etat des reports trié par chapitre
Section Investissement Dépenses

CHAPITRE	NATURE	FONCTION	PROGRAMME	Montant
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
21	2188	823	08D1000	105,29
Total IMMOBILISATIONS CORPORELLES				105,29
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
23	2318	823	08D1033	2.519,33
23	2318	823	08D1021	4.412,72
23	2318	823	08D1012	9.478,12
23	2318	823	08D1022	9.976,66
23	2315	823	08D1034	10.600,00
23	2313	823	08D1010	18.345,30
23	2318	823	08D2003	43.964,73
23	2318	823	08D1000	122.507,83
Total IMMOBILISATIONS EN COURS				221.804,69
Total Dépenses				221.909,98
Total Investissement				-221.909,98
TOTAL GENERAL				-221.909,98

N° 9 – **Budget principal et budgets annexes. Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2014 à la section d'investissement. Approbation.**

M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Les instructions comptables M 14 et M 4 prévoient la reprise en N+1 des résultats constatés à la clôture de l'exercice N, tant en fonctionnement qu'en investissement, ainsi que l'affectation en section d'investissement, d'une partie du résultat de fonctionnement constaté, permettant de réaliser l'autofinancement prévu au budget.

Le compte administratif 2014 de la Mairie fait apparaître les résultats suivants :

1. Budget principal de la Mairie

L'excédent disponible de la section de fonctionnement 2014 s'établit à 13 780 604,68 €.

Ce résultat doit être affecté en priorité à la couverture du déficit de la section d'investissement, permettant ainsi d'autofinancer une partie des investissements. Le solde sera inscrit en report à nouveau.

Après avoir repris le déficit d'investissement de 2013, la section d'investissement 2014 présente un déficit de 9 166 692,97 €. Après avoir constaté les reports tant en dépenses (1 817 920,23 €), qu'en recettes (673 397,81 €), la section d'investissement présente un déficit global de 10 311 215,39 €.

Dans ces conditions, il est proposé d'affecter à la section d'investissement un montant de 10 311 215,39 € et de reporter en section de fonctionnement 3 469 389,29 €.

Compte tenu de cette affectation et des reports, la section d'investissement est équilibrée.

Par ailleurs, par délibération du 17 novembre 2014, le Conseil Municipal a décidé la dissolution de la Caisse des écoles de la Mairie d'Orléans à compter du 1er janvier 2015. A la fin de l'exercice 2014, le compte de gestion de la Caisse des écoles fait apparaître un excédent de 3 123,40 €, qui doit être repris dans la comptabilité de la Mairie.

Dans ce contexte, le report à nouveau en section de fonctionnement s'élève à 3 472 512,69 € correspondant à la reprise du résultat de fonctionnement 2014 du budget principal après affectation, augmenté de l'excédent de clôture de la Caisse des écoles pour 3 123,40 €.

2. Budget annexe des opérations funéraires

L'excédent disponible de la section de fonctionnement 2014 s'établit à 22 883,31 €.

Le budget annexe des opérations funéraires ne comporte pas de section d'investissement.

Dans ces conditions, il est proposé de reporter en section de fonctionnement 22 883,31 €.

3. Budget annexe des opérations soumises à T.V.A.

L'excédent disponible de la section de fonctionnement 2014 s'établit à 253,03 €.

Ce résultat doit être affecté en priorité à la couverture du déficit de la section d'investissement, permettant ainsi d'autofinancer une partie des investissements. Le solde sera inscrit en report à nouveau.

Après avoir repris l'excédent d'investissement de 2013, la section d'investissement présente un excédent global de 1 626 481,78 €.

Dans ces conditions, il est proposé de reporter en section d'investissement un montant de 1 626 481,78 € et de reporter en section de fonctionnement 253,03 €.

4. Budget annexe du Parc Floral

L'excédent disponible de la section de fonctionnement 2014 s'établit à 1 093 787,27 €.

Ce résultat doit être affecté en priorité à la couverture du déficit de la section d'investissement, permettant ainsi d'autofinancer une partie des investissements. Le solde sera inscrit en report à nouveau.

Après avoir repris le déficit d'investissement de 2013, la section d'investissement 2014 présente un déficit de 237 647,11 €. Après avoir constaté les reports tant en dépenses (221 909,98 €) qu'en recettes (0 €), la section d'investissement présente un déficit global de 459 557,09 €.

Dans ces conditions, il est proposé d'affecter à la section d'investissement un montant de 459 557,09 € et de reporter en section de fonctionnement 634 230,18 €.

Compte tenu de cette affectation et des reports, la section d'investissement est équilibrée.

Ceci exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2311-5,

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver :

1) pour le budget principal,

- l'inscription du déficit d'investissement 2014 au compte 001 (dépenses) pour un montant de 9 166 692,97 € ;

- l'affectation sur l'exercice 2015, en section d'investissement à l'article 1068, de la somme de 10 311 215,39 € ;

- et l'inscription du solde du résultat de fonctionnement en report à nouveau au compte 002 (recettes) pour un montant de 3 469 389,29 € auquel s'ajoute la reprise de l'excédent de fonctionnement du budget de la Caisse des écoles de 3 123,40 €, soit un montant total de 3 472 512,69 € ;

2) pour le budget annexe des opérations funéraires ,

- l'inscription du résultat de fonctionnement en report à nouveau au compte 002 (recettes) pour un montant de 22 883,31 € ;

3) pour le budget annexe des opérations soumises à T.V.A.,

- l'inscription de l'excédent d'investissement 2014 au compte 001 (recettes) pour un montant de 1 626 481,78 € ;

- et l'inscription du résultat de fonctionnement en report à nouveau au compte 002 (recettes) pour un montant de 253,03 € ;

4) pour le budget annexe du Parc Floral,

- l'inscription du déficit d'investissement 2014 au compte 001 (dépenses) pour un montant de 237 647,11 € ;

- l'affectation sur l'exercice 2015, en section d'investissement à l'article 1068, de la somme de 459 557,09 € ;

- et l'inscription du solde du résultat de fonctionnement en report à nouveau au compte 002 (recettes) pour un montant de 634 230,18 € ».

ADOPTE PAR 44 VOIX CONTRE 2.
IL Y A 8 ABSTENTIONS.

N° 10 – **Budget supplémentaire. Budget principal et budgets annexes. Approbation.**

M. MARTIN – *Il s'agit de la présentation du budget supplémentaire. Nous aurons une baisse de la dotation globale de fonctionnement d'un peu plus de 2 millions d'euros, nous en avons largement parlé au cours de la délibération qui était présentée, et des compensations fiscales pour 280 000 €. Nous inscrivons aussi des recettes complémentaires dans le cadre du règlement de voirie pour 220 000 € et 160 000 € au titre de l'intéressement de la D.S.P. du Zénith, puisque le Zénith marche très bien et que nous avons des retours financiers qui sont supplémentaires que nous pouvons inscrire. Ce sont les éléments essentiels.*

M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Afin de prendre en compte les résultats de l'exercice 2014 et régulariser l'imputation budgétaire de crédits de fonctionnement et d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1 - approuver le budget supplémentaire du budget principal pour l'exercice 2015, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 20 847 751,85 €, y compris les reports de 2014.

1.1 Sont inscrits en section de fonctionnement :

En recettes, les inscriptions s'élèvent à 1 848 656,89 €, intégrant 3 472 512,69 € de reprise de l'excédent reporté de 2014 et une diminution des recettes réelles de 1 623 855,80 €.

En dépenses, les inscriptions s'élèvent à 1 848 656,89 €, dont 475 097,60 € de dépenses réelles et 1 373 559,29 € de dépenses d'ordre.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	-103 734,80 €	
012 - CHARGES DE PERSONNEL	407 500,00 €	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-7 376,60 €	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	13 709,00 €	
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	165 000,00 €	
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENT		41 713,20 €
73 - IMPOTS ET TAXES		-109 126,00 €
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		-1 716 443,00 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		160 000,00 €
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 373 559,29 €	
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		3 472 512,69 €
TOTAL	1 848 656,89 €	1 848 656,89 €
REPORTS 2014		
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 848 656,89 €	1 848 656,89 €

Recettes de fonctionnement :

- o Diminution de 2 156 931 € de la dotation globale de fonctionnement 2015.
- o Augmentation de 280 708 € de compensations fiscales notifiées pour 2015.
- o Inscription complémentaire de 220 000 € de recettes dans le cadre du règlement de voirie.
- o Inscription supplémentaire 160 000 € au titre de l'intéressement de la D.S.P. du Zénith.
- o Diminution de 151 126 € des recettes d'impôts notifiées pour 2015.
- o Diminution de 48 000 € de la subvention de l'Etat pour le conservatoire.
- o Augmentation de 42 000 € liée à l'extension de la période d'ouverture du marché de Noël.
- o Inscription de 33 313,20 € en recettes et dépenses pour le partenariat NRJ pour le Set Electro dans le cadre des Fêtes de Jeanne d'Arc.

Dépenses de fonctionnement :

- o Inscription de 200 000 € de dépenses complémentaires dans le cadre du règlement de voirie.
- o Inscription de 165 000 € de dégrèvement de taxe d'habitation.
- o Ouverture de 50 000 € de prestations dans le cadre du Congrès Mondial des Sociétés de Roses à Lyon.
- o Inscription de 25 720 € de charges locatives pour les commerces de la rue des Carmes.
- o Inscription de 25 000 € liés à l'extension de la période d'ouverture du marché de Noël.
- o Inscription de 17 000 € de crédits liés à l'extension à la rive sud du Festival de Loire.
- o
- o Dans ce contexte, l'autofinancement progresse de 1 373 559,29 €.

1.2 Sont inscrits en section d'investissement :

En dépenses, les inscriptions s'élèvent à 18 999 094,96 €, dont 9 166 692,97 € de reprise du résultat d'investissement reporté, 1 817 920,23 € de reports de 2014, 7 219 415,20 € d'autres dépenses réelles et 795 066,56 € de dépenses d'ordre.

En recettes, les inscriptions s'élèvent à 18 999 094,96 €, dont 10 311 215,39 € d'affectation de résultat, 5 845 855,91 € d'autres recettes réelles, 673 397,81 € de reports 2014 et 2 168 625,85 € de recettes d'ordre.

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
10 - DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES		10 311 215,39 €
13 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT		487 500,00 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		-1 853 403,21 €
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	916 837,00 €	
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-59 258,00 €	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	400 860,00 €	
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	-1 149 019,00 €	
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	7 109 995,20 €	109 265,12 €
041 - OP ORDRE BUDG PATRIMONIALES	795 066,56 €	795 066,56 €
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 373 559,29 €
001 - RESULTAT D' INVESTISSEMENT REPORTE	9 166 692,97 €	
024 - PRODUIT DE CESSIONS		7 102 494,00 €
TOTAL	17 181 174,73 €	18 325 697,15 €
REPORTS 2014	1 817 920,23 €	673 397,81 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	18 999 094,96 €	18 999 094,96 €

Dépenses d'investissement :

- Inscription de 7 089 995,20 € liée à la créance de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » relative à la cession du site FAMAR (paiement échelonné).
- Inscription de 109 000 € de dépenses dans le cadre de préemption et d'acquisition de baux et locaux rue des carmes.
- Inscription de 76 000 € pour le comblement d'une carrière sous le domaine public.

Recettes d'investissement :

- Inscription de 7 102 494 € permettant de constater la cession du site FAMAR à la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (en complément des 1,760 M€ déjà inscrits).
- Inscription de 325 000 € de subvention versée par la Région dans le cadre de l'opération du réaménagement de la gare.
- Inscription de 150 000 € de recette de subvention versée par la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » pour la réhabilitation de la rue de Vauquois.
- Inscription de 109 265,12 € de droit à déduction.

➤ Dans ce contexte, l'emprunt d'équilibre 2015, diminue de 1 853 403,21 €.

2 - approuver le budget supplémentaire du budget annexe des opérations funéraires pour l'exercice 2015, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 22 883,31 €.

Les inscriptions de recettes s'élèvent à 22 883,31 € et correspondent à la reprise de l'excédent reporté de 2014. Les inscriptions de dépenses réelles s'élèvent à 22 883,31 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	11 483,31 €	
012 - CHARGES DE PERSONNEL	11 400,00 €	
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		22 883,31 €
TOTAL	22 883,31 €	22 883,31 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	22 883,31 €	22 883,31 €

3 - approuver le budget supplémentaire du budget annexe opérations soumises à T.V.A. pour l'exercice 2015, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 1 626 734,81 €.

3.1 Sont inscrits en section de fonctionnement :

Les inscriptions de recettes s'élèvent à 253,03 € et correspondent à la reprise de l'excédent reporté de 2014. Les inscriptions de dépenses réelles s'élèvent à 253,03 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	253,03 €	
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		253,03 €
TOTAL	253,03 €	253,03 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	253,03 €	253,03 €

3.2 Sont inscrits en section d'investissement :

Les inscriptions de recettes s'élèvent à 1 626 481,78 € et correspondent à la reprise de l'excédent d'investissement 2014. Les inscriptions de dépenses réelles s'élèvent à 1 626 481,78 € et correspondent à une provision pour travaux.

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	1 626 481,78 €	
001 - RESULTAT D' INVESTISSEMENT REPORTE		1 626 481,78 €
TOTAL	1 626 481,78 €	1 626 481,78 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	1 626 481,78 €	1 626 481,78 €

4 - approuver le budget supplémentaire du budget annexe Parc Floral pour l'exercice 2015, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 1 728 017,45 €, y compris les reports de 2014.

4.1 Sont inscrits en section de fonctionnement :

Les inscriptions de recettes s'élèvent à 634 230,18 € et correspondent à la reprise de l'excédent reporté de 2014. Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 634 230,18 € et correspondent à une augmentation de l'autofinancement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	634 230,18 €	
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		634 230,18 €
TOTAL	634 230,18 €	634 230,18 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	634 230,18 €	634 230,18 €

4.2 Sont inscrits en section d'investissement :

Les inscriptions de recettes s'élèvent à 1 093 787,27 €, dont 459 557,09 € d'affectation de résultat et 634 230,18 € d'augmentation de l'autofinancement.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 1 093 787,27 €, dont 237 647,11 € de reprise du déficit d'investissement, 221 909,98 € de reports de dépenses d'équipement 2014 et 634 230,18 € de crédits complémentaires pour travaux.

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
10 - DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES		459 557,09 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	34 230,18 €	
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	600 000,00 €	
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		634 230,18 €
001 - RESULTAT D' INVESTISSEMENT REPORTE	237 647,11 €	
TOTAL	871 877,29 €	1 093 787,27 €
REPORTS 2014	221 909,98 €	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	1 093 787,27 €	1 093 787,27 €

Nombre de membres en exercice : 55

	Budget Principal	Budget annexe des Opérations funéraires	Budget annexe des Activités soumises à T.V.A.	Budget annexe du Parc Floral
Membres présents	/_48_/	/_48_/	/_48_/	/_48_/
Suffrages exprimés	/_54_/	/_54_/	/_54_/	/_54_/
Nombre de pouvoirs	/_6_/	/_6_/	/_6_/	/_6_/
VOTES : pour	/_44_/	/_44_/	/_44_/	/_44_/
contre	/_2_/	/_2_/	/_2_/	/_2_/
abstention	/_8_/	/_8_/	/_8_/	/_8_/
non-participation	/_0_/	/_0_/	/_0_/	/_0_/

ADOpte PAR 44 VOIX CONTRE 2.
IL Y A 8 ABSTENTIONS.

N° 11 – **Admission en non-valeur. Approbation.**

M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« M. le Trésorier principal d'Orléans Municipale et Sud Loire a dressé le 1er avril 2015 la liste des produits irrécouvrables qui s'élèvent globalement à la somme de 11 376,08 €.

Depuis la modification apportée aux instructions comptables à compter de 2012, ces sommes se répartissent d'une part entre les admissions en non-valeur correspondant à des sommes restant dues inférieures au seuil de poursuite et, d'autre part, à des créances éteintes correspondant à des titres émis à l'encontre d'entreprises en liquidation judiciaire ou de particuliers en situation de surendettement, étant précisé que ces recettes sont complètement effacées par cette procédure.

Le montant indiqué ci-dessus se répartit comme suit :

- Budget principal - admission en non-valeur : 4 578,60 €,
- Budget principal - créances éteintes : 6 797,48 €.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver l'admission en non-valeur de la somme de 4 578,60 € sur le budget principal de la Mairie ;

2) prendre acte du montant des créances éteintes pour le budget principal pour un montant de 6 797,48 € ;

3) accorder la décharge au comptable pour les sommes indiquées ci-dessus ;

4) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice en cours : section de fonctionnement, articles 6541 admission en non-valeurs et 6542 créances éteintes, service gestionnaire AFIN ».

ADOpte A L'UNANIMITE



045019 TRESORERIE MUNICIPALE ORLEANS ET SUD LOIRE
 14 avenue des Droits de l'Homme
 45005 ORLEANS DEDEX 1

LISTE N° 1561920215

**VILLE D'ORLEANS BUDGET PRINCIPAL
 PRESENTATION EN NON VALEUR**

Orléans le 01/04/2015

Le comptable du Trésor, soussigné, expose qu'il n'a pas pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état ci-après
 il demande, en conséquence, l'admission en non valeur des pièces pour le montant de **4578,60 €**.

EXERCICE	REFERENCE	REDEVABLE	MONTANT HT	TVA	MONTANT TTC	MOTIF
2009	T-1673		325,87	0,00	325,87	Combinaison infructueuse d actes
2009	T-1076		741,25	0,00	741,25	Combinaison infructueuse d actes
2009	T-1437		6,42	1,22	7,64	Combinaison infructueuse d actes
2011	T-1438		93,26	17,72	110,98	Combinaison infructueuse d actes
2013	T-578		71,03	14,21	85,24	Combinaison infructueuse d actes
2014	T-50171		38,72	7,74	46,46	Combinaison infructueuse d actes
2008	T-88		463,49	0,00	463,49	Combinaison infructueuse d actes
2008	T-3406		65,89	0,00	65,89	Combinaison infructueuse d actes
2008	T-2047		49,00	0,00	49,00	Combinaison infructueuse d actes
2009	T-1074		1315,60	0,00	1315,60	Combinaison infructueuse d actes
2009	T-2580		284,04	0,00	284,04	Combinaison infructueuse d actes
2011	T-464		828,00	0,00	828,00	Combinaison infructueuse d actes
2014	R-79-1060		54,50	0,00	54,50	Combinaison infructueuse d actes
2014	R-79-1043		55,40	0,00	55,40	Combinaison infructueuse d actes
2009	T-2476		107,88	0,00	107,88	Combinaison infructueuse d actes



045019 TRESORERIE MUNICIPALE ORLEANS ET SUD LOIRE
 14 avenue des Droits de l'Homme
 45005 ORLEANS DEDEX 1

VILLE D'ORLEANS BUDGET PRINCIPAL

CREANCES ETEINTES (6542)

Orléans le 01/04/2015

Le comptable public, soussigné, expose qu'il n'a pas pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état ci-après suite à insuffisance d'actifs dans le cadre d'une procédure collective.

EXERCICE	REFERENCE	REDEVABLE	MONTANT HT	TVA	MONTANT TTC	MOTIF
	T-858		35,40	0,00	35,40	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
	R-79-745		325,83	0,00	325,83	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
	R-79-814		2896,80	0,00	2896,80	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
	T-3142		3500,00	0,00	3500,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
	R-79-868		39,45	0,00	39,45	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
TOTAL					6797,48	6797,48

LE COMPTABLE PUBLIC
 GEORGES DEMARTY
 Pour le Comptable Public
 Par procuration,
 NADÈGE DE TEMMERMAN
 Inspectrice des Finances Publiques

N° 12 – **Commission Consultative des Services Publics Locaux. Examen du bilan d'activités 2014.**

M. MARTIN – *Cette commission consultative se réunit deux fois par ans. Elle fait le bilan des délégations de services publics et des différents grands contrats.*

M. CARRE – *Je donne la parole à Mme TRIPET.*

Mme TRIPET – *Je pense que pour cette délibération, il faut prendre acte. Je voulais dire une chose sur la délégation de services publics à la crèche des Chats ferrés. Nous prenons bien acte que ce contrat est reconduit jusqu'au 30 décembre. Pour nous, il serait important que cette crèche des Chats ferrés soit une crèche municipale et pas une délégation de service public, tout comme pour la SOGERES dont le contrat va bientôt être revu.*

Je suis désolée que M. le Maire ne soit pas là et j'en comprends les raisons, mais tout de même, il a dit qu'il était prêt à investir dans des sociétés, des entreprises qui créent des emplois, qui faisaient travailler des personnes. J'ai envie de lui dire « chiche ! ». Créons une régie municipale des cantines plutôt que d'avoir la SOGERES, cela créerait des emplois. Effectivement, ce seraient des circuits courts, donc, ce serait bon pour le développement durable, ce serait bon pour l'environnement, ce serait également bon pour l'emploi, pour l'économie verte, et ce serait géré en local. C'est ce que je souhaitais dire à l'occasion de cette délibération. Merci.

M. CARRE – *Je donne la parole à Mme LECLERC.*

Mme LECLERC – *Nous savons que vous êtes pour les régies quelles qu'elles soient, quelles que soient les politiques. Ceci dit, pour votre information, nous sommes en cours de renouvellement de la D.S.P. avec trois prestataires, trois candidatures. Donc, il n'est nullement question que nous passions en régie pour les Chats ferrés.*

M. CARRE – *Quant aux cantines, il y a des personnes qui travaillent aussi à la SOGERES, qui sont des salariés. Le circuit court est une question de convention dans le cadre de la D.S.P. On doit pouvoir arriver à avoir à travers ce contrat, et c'est prévu, les mêmes résultats sans avoir un certain nombre de conséquences indirectes qui finiraient par poser des problèmes.*

M. le Maire, une surprise, le compte est voté. Le compte est bon !

M. le Maire – *Merci, M. CARRE.*

M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Conformément à l'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.) est créée dans toutes les communes de plus de 10 000 habitants pour l'ensemble des services publics qu'elles confient à un tiers par convention de délégation de service public.

La C.C.S.P.L. examine chaque année sur le rapport de son Président :

- les rapports établis par les délégataires de service public ;
- les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Elle est également consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur tout projet de délégation de service public et de contrat de partenariat, avant que l'assemblée délibérante se prononce sur cette délégation.

Conformément à l'article L. 1413-1 du C.G.C.T., le Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux présente à l'assemblée délibérante, avant le 1er juillet de chaque année, l'état des travaux réalisés.

Les travaux effectués par cette commission au cours de l'année 2014 sont les suivants :

- Réunion de la Commission le 8 décembre 2014

Suite à la délibération du Conseil Municipal du 19 mai 2014 donnant la nouvelle composition de ses membres, la Commission a approuvé l'actualisation de son règlement intérieur.

La Commission a examiné le projet de renouvellement de la délégation de service public de la crèche des Chats Ferrés, et a émis un avis favorable pour la prolongation d'une année, à savoir jusqu'au 31 décembre 2015.

La Commission a également examiné les rapports annuels d'activités au titre de l'année 2013 des délégataires de services publics suivants :

- SOGERES (présenté au Conseil Municipal du 22 septembre 2014) : la restauration collective,

- Association l'ANTIROUILLE (présenté au Conseil Municipal du 20 octobre 2014) : la gestion de la salle de musiques actuelles de l'Astrolabe,

- S.A. Orléans-Spectacles (présenté au Conseil Municipal du 22 septembre 2014) : le Zénith,

- S.E.M. Orléans-Gestion (présenté au Conseil Municipal du 22 septembre 2014) : le Centre de Conférences et le Parc des Expositions et des Congrès,

- S.E.M. Orléans-Gestion (présenté au Conseil Municipal du 20 octobre 2014) : le stationnement en ouvrage et sur voirie,

- Société VINCI PARK (présenté au Conseil Municipal du 20 octobre 2014) : le parc de stationnement Le Martroi,

- E.R.D.F. Electricité Réseau de Distribution de France – Grand Centre (présenté au Conseil Municipal du 20 octobre 2014) : la distribution publique d'énergie électrique,

- G.R.D.F. – Gaz Réseau de Distribution France – Grand Centre (présenté au Conseil Municipal du 20 octobre 2014) : la distribution publique de gaz,

- Garage LEBRUN (présenté au Conseil Municipal du 20 octobre 2014) : la fourrière automobile municipale,

- Société NUMERICABLE (présenté au Conseil Municipal du 20 octobre 2014) : le réseau câblé de vidéocommunication,

- Orléanaise des Eaux (présenté au Conseil Municipal du 20 décembre 2013 et du 20 octobre 2014) : le prix et la qualité du service public d'eau potable au titre des exercices 2012 et 2013,

- S.O.C.O.S. et S.O.D.C. (présentés au Conseil Municipal du 20 octobre 2014) : le chauffage urbain de La Source et au nord de la Loire,

Dans ces conditions et après avis de la Commission Budget et Ressources, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte des travaux menés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux au cours de l'année 2014 ».

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

M. le Maire – *Nous avons le plaisir d'accueillir Marie-Agnès LINGUET, Mme le Maire de Fleury-Les-Aubrais et Vice-Présidente de l'Agglomération, avec une légère modification dans l'ordonnancement du Conseil, comme vous en aviez été prévenus.*

Elle va nous présenter le Plan Local de l'Habitat (P.L.H.) n° 3, sur lequel vous aurez à émettre un avis. Si elle me le permet, m'y autorise et qu'elle n'y voit de corrélation, surtout pas avec son entrée ici dans la salle du Conseil, je vais transmettre la courroie à Oliver CARRE pour la suite du Conseil, s'il le veut bien.

(réaction de Mme LINGUET hors micro)

M. le Maire – *Tu m'y autorise ? Merci.*

M. CARRE – *Il y a une légère suspension de séance, le temps que Mme Marie-Agnès LINGUET s'installe et fasse l'exposé sur le P.L.H.*

*
* *
*

*Suspension de l'ordre du jour de 20 heures 22 à 21 heures 02
pour la présentation d'un PowerPoint relatif au Programme Local de l'Habitat n°3 par*

*Mme Marie-Agnès LINGUET, Maire de Fleury les Aubrais, et
Mme CHERADAME*

*
* *
*



M. CARRE – Madame la Vice-Présidente, c'est à vous.

Mme LINGUET – Mesdames, Messieurs, M. le Maire, chers collègues, c'est la 3^{ème} ou 4^{ème} fois que je présente ce Programme Local de l'Habitat, 3^{ème} du nom. Il est extrêmement important car c'est la manière dont on permet aux personnes d'habiter le territoire qui, vous le savez, est un de mes dadas, avec l'équilibre que l'on veut bien mettre dans l'habitat.

Le P.L.H. 2 avait été prolongé jusqu'à la fin 2014, cela a fait l'objet d'une plaquette synthétique pour son bilan.

Le P.L.H. 3 était élaboré pendant 18 mois. Pour ce faire, je tiens à remercier, comme je le fait à chaque fois, Isabelle BARANGER qui avait commencé la concertation liée au P.L.H. 3 avec les communes et les partenaires. J'ai essayé de poursuivre l'esprit de la concertation telle qu'elle l'avait envisagée.

Il s'agit d'un prérequis pour la signature d'une convention de délégation des aides à la pierre.



PLH 3 – Composé de 3 parties

1. LE DIAGNOSTIC réalisé avec l'Agence d'Urbanisme (AUAO) en 2013.
2. LES ORIENTATIONS approuvées à l'unanimité par le Conseil Communautaire du 9 juillet 2013.
 - Orientation 1** : Améliorer la qualité de vie des habitants par un habitat attractif et de qualité.
 - Orientation 2** : Promouvoir toutes les mixités en facilitant les parcours résidentiels et en favorisant un équilibre social de l'Habitat.
 - Orientation 3** : AggLO, Communes, Habitants : Animer ensemble notre projet pour l'Habitat.
3. LE PROGRAMME D' ACTIONS
 - 31 Fiches actions thématiques
 - 1 Fiche actions pour chacune des 22 communes

2 Conseil municipal du 15 juin 2015

Orléans Mairie AggLO Orléans Val de Loire

Mme LINGUET – On rentre dans le vif du sujet. Le P.L.H. 3 est composé de trois parties :

- un diagnostic qui a été réalisé par l'Agence d'Urbanisme en 2013,
- des orientations approuvées à l'unanimité par le Conseil Communautaire en juillet 2013,
 - l'orientation n°1 va de soi, il s'agit d'améliorer la qualité de vie des habitants par un habitat attractif et de qualité ;
 - l'orientation n°2 : promouvoir toutes les mixités en facilitant les parcours résidentiels et en favorisant un équilibre social de l'habitat ;
 - l'orientation n°3, concerne l'AggLO, les communes et les habitants. Il faut animer ensemble notre projet pour l'habitat ;

- enfin, un programme d'actions qui contient 31 fiches d'actions thématiques et une fiche d'actions pour chacune des communes. Je crois que Muriel CHERADAME présentera ce soir la fiche pour la commune d'Orléans.



Mme LINGUET – Ce qui change dans le P.L.H. 3 et qui nous appartient de souligner, ce sont les objectifs de production de logements identifiés à la commune et déclinés de façon prévisionnelle dans la fiche communale.

Pourquoi j'insiste ? Parce que si cela est décliné à la commune, cela veut dire qu'avec la concertation que nous avons menée, nous avons réussi à fonder un dialogue avec chaque commune, autrement dit, chaque spécificité du territoire, chaque mixité, chaque exigence. Le tout est régi par les exigences de la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (S.R.U.).

Avec la disparition de l'obligation de 20 % de logements sociaux dans les programmes de plus de 10 logements, on a pris ce parti, toujours dans le sens de la concertation, en partageant l'analyse et les besoins du territoire et à l'échelle de l'aire urbaine.

Je voudrais également insister sur la coresponsabilité des communes et de l'Agglo, ce qui est fondamental. Les engagements et les objectifs négociés par commune, constituent autant d'objectifs à atteindre. Donc, nous sommes coresponsables, notamment auprès des services de l'Etat.

Je dois vous donner quelques chiffres : 9 000 logements sur la durée du P.L.H. dont 2 300 logements sociaux, soit 720 Prêts Locatifs Aidés d'Intégration (P.L.A.I.). Cela fait 1 500 logements par an, 380 logements sociaux dont 120 P.L.A.I.

Au niveau de la demande de logement social, s'agissant des données 2014, nous avons reçu à la Maison de l'Habitat 8 600 nouvelles demandes - pour indiquer le besoin qu'a l'ensemble de l'Agglomération de produire du logement - dont 2/3 par des non-locataires H.L.M. qui éprouvent des difficultés à se loger, dont les logements sont trop chers ou trop petits.

37 % des demandes sont faites pour des personnes isolées, 35 % des demandeurs sont en C.D.I. ou fonctionnaires. Je crois qu'on peut s'arrêter là-dessus même si ce n'est pas le cas dans nos villes que sont Orléans, Fleury et Saint-Jean-de-la-Ruelle, car parfois, il y a des vieilles lunes au niveau des logements. On pense que les P.L.A.I. ou les logements sociaux sont surtout réservés aux personnes qui bénéficient des minima sociaux.

Pour battre en brèche cette vieille lune, je dirais que les ressources moyennes sont de 1 400 € par mois pour un ménage de 2,4 personnes, ce qui est l'équivalent au P.L.A.I. Il faut bien garder cela en tête.

PLH 3 – Poursuivre le rééquilibrage de l'offre de logements sociaux				
Une méthode de répartition tenant compte :				
<ul style="list-style-type: none"> • de la situation SRU (20 % de logts locatifs sociaux sur les communes de + de 3 500 hab.) • de l'offre locative sociale existante sur la commune, dans une volonté de rééquilibrage. 				
Enjeu	Communes	Engagement des communes (taux moyen)	Part dans la production totale de l'agglomération	Objectifs cumulés des communes
Obligation de rattrapage fixé par la loi SRU	Chécy, Ingré, Ormes, Olivet, Chapelle-St-M., St-J-le-Blanc, St-Denis-en-V, St-Privé-St-M	43 %	57 %	1 290
Anticipation de l'obligation de rattrapage / loi SRU	Semay, Saint-Cyr-en-Val	25 %	2 %	46
Maintien de l'offre	Saran, Saint Jean de Braye	23 %	11 %	256
Modération du développement de l'offre	Orléans Fleury les Aubrais, Saint Jean de la Ruelle	15 %	28 %	646
Diversité de l'offre	Boigny-sur-Bonne, Bou, Chanteau, Combleux, Mandé, Mangry, Saint-Hilaire-St-M.	16 %	2 %	79
Total sur l'agglomération pour six années :			2 317 logements sociaux	

4

Conseil municipal du 15 juin 2015

Orléans Mairie AggLO Orléans Val de Loire

Mme LINGUET – On parlait tout à l'heure de rééquilibrage de l'offre de logements sociaux. Je crois que l'on peut s'arrêter un petit peu sur l'engagement des communes. Orléans se situe dans les communes qui ont fait le choix de modérer le développement de l'offre, et c'est normal, puisqu'Orléans, Fleury-les-Aubrais et Saint-Jean-de-la-Ruelle ont les taux de logements sociaux de l'Agglomération les plus élevés. Il est tout à fait légitime qu'Orléans s'engage sur un taux moyen de 15 %.

Je peux faire un focus sur les petites communes qui constituent la diversité de l'offre, soit un taux moyen de 16 %, cela représente une part de 2 % dans la production totale de l'Agglomération. Ce qui indique que sur le territoire, chaque type de communes, chaque commune peut effectivement jouer son rôle dans le rééquilibrage de l'offre de logements sociaux.

On peut s'arrêter sur les communes frappées par l'obligation de rattrapage de la loi S.R.U. qui, elles, s'engagent à un taux moyen de 43 %, soit un objectif cumulé de 1 290 logements.

On est totalement dans cette logique définie par le P.L.H. soit, sur l'Agglomération, pour un total de 2 317 logements sociaux sur 6 années. Ce qui est effectivement intéressant et important.

PLH 3 – Le programme d'actions : 31 fiches thématiques

Classées selon 9 THEMES

➤ **Projet de territoire** : 4 actions

Dont... schéma de développement intégré au SCOT
référentiel commun de la qualité de l'habitat



➤ **L'habitat levier pour l'emploi** : 4 actions

Dont... partenariat développé Agglo / collecteurs d'Action Logement

➤ **Foncier et marché immobilier** : 2 actions

Dont... observation du foncier et des marchés immobiliers,
interventions de l'EPFLI pour les communes



➤ **Habitat privé** : 4 actions

Dont... requalification du parc privé ancien dégradé,
inadapté ou énergivore
lutte contre la dégradation des copropriétés

5

Conseil municipal du 15 juin 2015



Mme LINGUET – Le programme d'actions comporte 31 fiches thématiques. Elles sont classées selon 9 thèmes, je ne vais pas tous les décliner, il y a :

- le projet de territoire qui se décline sous 4 actions,
- l'habitat levier pour l'emploi : il y a effectivement un lien entre l'endroit où l'on habite et l'attractivité du territoire qui fait qu'on a envie d'habiter, si possible, pas loin de son lieu de travail,
- le foncier et marché immobilier sont deux actions importantes : observation du foncier, des marchés immobiliers, les interventions de l'E.P.F.L.I. pour les communes,
- l'habitat privé décliné en 4 actions. Le P.L.H., je vous le rappelle, n'est pas que du logement social, cela concerne l'habitat de manière générale. On a pris un axe qui est surtout qualitatif plus que quantitatif.

PLH 3 – Le programme d'actions : 31 fiches thématiques

- > **Logement social** : 4 actions
Dont... veille à l'offre équilibrée de logements sociaux
réhabilitation thermique du parc locatif social
suivi des ventes HLM
- > **Politique de la ville** : 2 actions
Dont... accompagnement de la reconstitution des logts démolis
- > **Publics spécifiques** : 4 actions
Dont... développement du logement social dans le parc privé
dispositif Louez Zen, accueil des gens du voyage
adaptation des logements pour le maintien à domicile
- > **Services aux habitants** : 5 actions
Dont... conforter les missions de la maison de l'habitat,
aide aux ménages accédant à la propriété
- > **Animation et pilotage** : 3 actions
Dont... soutien et accompagnement des communes



6

Conseil municipal du 15 juin 2015



Mme LINGUET – Sur les fiches thématiques, on a également

- le logement social qui comporte également 4 actions ;
- la politique de la ville, en 2 actions dont l'accompagnement de la reconstitution des logements démolis ;
- les publics spécifiques, 4 actions ;
- les services aux habitants, 5 actions ;
- enfin, ce qui compte aussi énormément, l'animation et pilotage qui se décline en 3 actions.

Pourquoi l'animation et le pilotage comptent ? S'agissant de ce P.L.H., nous nous sommes concertés pendant 18 ans, nous avons eu de très nombreux débats et cela continue encore, mais il va falloir le faire vivre et le mettre en œuvre. Donc, on va le co-animer tout au long de ce mandat.

PLH 3 – budget prévisionnel par thématique

Thèmes	N° actions	BUDGET AGGLO PREVISIONNEL	
		Investisst	Fonctionnt
PROJET DE TERRITOIRE	1 à 4	300 000 €	10 000 €
HABITAT LEVIER POUR L'EMPLOI	5 à 7		15 000 €
FONCIER - MARCHE IMMOBILIER	8 et 9		40 000 €
HABITAT PRIVE	10 à 13	1 245 000 €	940 000 €
LOGEMENT SOCIAL	14 à 17	6 925 000 €	35 000 €
POLITIQUE DE LA VILLE	18 et 19	5 585 000 €	96 000 €
PUBLICS SPECIFIQUES	20 à 23	1 850 000 €	358 000 €
SERVICE AUX HABITANTS	24 à 28	25 000 €	804 000 €
ANIMATION ET PILOTAGE	29 à 31		55 000 €
TOTAL Budget prévisionnel du PLH 3		15 930 000 €	2 353 000 €

Mme LINGUET – Vous avez, dans cette diapositive, tant en investissement qu'en fonctionnement, le budget de toutes les actions que je viens de décliner, pour un total en investissement de 15 930 000 € et en fonctionnement, de 2 353 000 €.

PLH 3 – La fiche action communale d'Orléans

1. Les enjeux pour la commune d'Orléans

1.1 - Développer une offre de logement diversifiée

- Desserrement des ménages (décohabitation notamment)
- Accroissement démographique (225 à 250 nouveaux habitants par an)
- Diversification de l'offre pour des parcours résidentiels pluriels
- Offre spécifique pour les personnes âgées
- Maintien durable des valeurs immobilières à un niveau modéré



8

Conseil municipal du 15 juin 2015



Mme LINGUET – *Concernant la fiche action communale d'Orléans, chère Muriel, je crois que c'est à toi, puisque nous avons longuement discuté et dialogué autour de chaque commune.*

Mme CHERADAME – *Je te remercie, Marie-Agnès.*

En ce qui concerne Orléans, il s'agit de retrouver une offre de logement diversifiée, non seulement pour les nouveaux arrivants, mais également pour les ménages, dans le cadre des cohabitations et souvent de la nécessité de retrouver des logements plus petits quand les enfants sont partis ou quand le couple peut être amené à se séparer. Il s'agit également de diversifier l'offre et de trouver pour les personnes âgées une offre adaptée à la fois en matière d'accessibilité et en matière de localisation.

PLH 3 – La fiche action communale d'Orléans

1. Les enjeux pour la commune d'Orléans (suite)

1.2 - Contenir le taux de logements sociaux

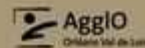
- Taux atteignant aujourd'hui environ 28% (SRU, obligation de 20%)
- Permettre une baisse globale et une répartition mieux équilibrée - Argonne-Nécotin-Belneuf (57%), La Source (53%), Blossières (39%)

1.3 – Poursuivre le renouvellement urbain et la requalification des secteurs dépréciés

- Reconstruire l'offre de logements démolis ANRU, pas uniquement à l'échelle de la commune
- Accompagner les copropriétés en voie de dévalorisation (dalle de la Source)
- Intervenir sur le tissu urbain ancien devenu dégradé ou inadapté
- Développer un habitat résilient au risque inondation dans le val

9

Conseil municipal du 15 juin 2015



Mme CHERADAME – *En ce qui concerne le taux de logements sociaux, c'est vrai que quand on parle de P.L.H., on se focalise souvent sur le taux de logements sociaux. Cependant, cela ne représente pas l'ensemble du P.L.H., puisque - tu l'as décrit à juste titre - il y a énormément d'actions qui s'emboîtent dedans. Il s'avère quand même qu'en matière chiffrée, Orléans représente plus de 28 % de ces logements sociaux. Il faut savoir que cela représente l'offre la plus importante de l'Agglomération, avec des quartiers qui sont aujourd'hui des quartiers A.N.R.U. et même des quartiers prioritaires. En effet, les 3 quartiers : l'Argonne, La Source et Blossières ont des taux de logements sociaux qui sont très largement au-dessus des taux S.R.U. et souvent plus de la moitié du patrimoine est un patrimoine social.*

S'agissant de retrouver une offre de logement diversifiée suite aux démolitions faites dans le cadre de l'A.N.R.U., l'enjeu est de ne pas se cantonner à reconstruire cette offre dans la Ville d'Orléans même, mais de faire construire au-delà, dans l'Agglomération. Aussi, il faut aller plus loin que le G.P.V., notamment sur La Source avec un travail sur les franges qui sera bien sûr l'objet du futur A.N.R.U. 2, un travail sur la dalle de La Source et sur les copropriétés qui sont aujourd'hui en train de se dévaloriser par rapport au patrimoine social existant.

On en parle souvent dans cette assemblée, il faut également travailler sur l'intérieur des maisons, pas uniquement sur les façades, mais sur le patrimoine qui est dégradé - on sait que la majorité de ce patrimoine dégradé se trouve dans le cœur de ville - avec un travail qui s'est fait au même titre que sur l'ensemble de l'Agglomération, avec une réhabilitation qui a déjà commencé.

L'enjeu est également de travailler sur le Plan de Prévention des Risques et des Inondations (P.P.R.I.), sur le patrimoine et les terrains qui sont sur le sud de notre commune, je pense notamment au val-ouest qui est une future terre d'urbanisation.

PLH 3 – La fiche action communale d'Orléans

2. Les objectifs de production de logements pour Orléans

Sur la durée du PLH 3

3 000 nouveaux logements programmés pour 6 ans,

↳ Dont **450 logts locatifs sociaux** (15 % de la production)

↳ Dont **113 logts PLAI** (25 % de la production de logts sociaux)

En chiffres annuels

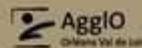
500 nouveaux logements par an (conforme au PLU approuvé en 2013)

↳ Dont **75 logts sociaux** (15 %)

↳ Dont **19 logts PLAI** (25 %)

10

Conseil municipal du 15 juin 2015



Mme CHERADAME – *En ce qui concerne le nombre de logements programmé pour les 6 prochaines années, il s'agit de 3 000 logements, ce qui représente un tiers des logements de l'Agglomération, puisqu'il est prévu 9 000 logements sur l'Agglomération dont 450 logements locatifs sociaux (15 % de la production), et 113 logements P.L.A.I. (25 % de la production de logements sociaux).*

En ce qui concerne les chiffres annuels, il s'agit du travail qui s'est fait dans le cadre du P.L.U. qui a été approuvé en 2013, avec 75 logements sociaux et 19 logements P.L.A.I., soit 500 nouveaux logements par an.

Dans le cadre de cette délibération, je vous propose d'émettre un avis favorable, sans réserve ni observation, sur le Programme Local de l'Habitat arrêté par la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ».

M. CARRE – *Avant de rouvrir la séance, est-ce qu'il y a des questions qui s'adressent plus particulièrement à Mme la Vice-Présidente ?*

Je donne la parole à M. BRARD et ensuite à M. RICOUD.

M. BRARD – *Mes chers collègues, Mme le Maire de Fleury, vous avez déjà présenté ce Plan Local de l'Habitat qui a fait l'objet d'un débat à l'Agglomération dans cette version nouvelle, je ne reviendrai pas là-dessus.*

Sur le fond, c'est un sujet important. Ce qui a été noté, je crois, par l'ensemble des élus des communes est à la fois la qualité du projet qui est présenté sur l'ensemble des strates possibles d'habitat mais aussi sur les efforts, ici et là, pour diversifier à la fois les implantations et aussi les types de logements. L'autre aspect, c'est sur la méthode qui a été mise en œuvre dans ce domaine-là, avec beaucoup de dialogue et l'établissement de relations de confiance pour établir ce nouveau P.L.H. C'est à noter, cela fait partie des points importants de votre présentation.

J'avais juste une question. En effet, un des enjeux sur cette dimension du logement qui est un droit fondamental parmi les droits importants des personnes de pouvoir avoir un toit sur sa tête, est

quand même un élément fondamental dans l'existence. Ma question porte sur le coût des logements par rapport aux ressources des personnes. Le coût des logements, y compris ceux que l'on marque dans la catégorie sociale, reste avec des loyers et des charges, ce qui est bien normal puisque cela fait partie de ce qu'il reste de la construction et de la charge des bailleurs. Mais mettre en face les ressources de beaucoup de personnes qui sont soit en difficulté, soit au chômage, soit dans des situations de famille un peu compliquées, puis bien sûr le niveau des loyers, reste un enjeu d'aujourd'hui et certainement un enjeu de demain.

Par rapport à l'aspect foncier des choses, est-ce que dans ce nouveau P.L.H. - je ne l'ai pas entendu, mais peut-être je n'ai pas été suffisamment attentif - on se propose ou non de développer un outil foncier ? Je sais que l'AggLO adhère à l'Etablissement Public Foncier Local (E.P.F.L.) qui, au départ, a été assez peu conçu pour faire de la maîtrise foncière destinée à l'habitat plutôt pour le secteur économique. Est-ce que, dans le cadre de l'E.P.F.L., il y a une volonté d'arriver, comme cela se fait dans certaines agglomérations, à un outil sur le foncier qui permettrait de soulager la charge des bailleurs ou, en tout cas, d'améliorer, sur ce volet-là, le coût de la construction et ensuite le coût de sortie des logements ? Je vous remercie.

M. RICOUD – *Nous avons eu le débat en Conseil d'AggLO au mois de mai, c'est un outil important, très positif. Néanmoins, quand on regarde le document qui nous avait été remis - je parle au niveau de l'AggLO, je ne parle pas que d'Orléans - on constate que sur 11 400 demandes enregistrées dans le système national d'enregistrement, il y a quand même plus que la moitié qui ne sont pas résolues, d'où la nécessité de construire, et de construire partout.*

Par rapport aux communes qui sont hors la loi dans le cadre de l'article 55 de la loi S.R.U., cela représente 2 400 logements, d'où la nécessité de mettre la pression, si je puis dire, sur ces communes pour qu'elles respectent la loi.

S'agissant d'Orléans, je suis d'accord avec ce qu'a dit Muriel CHERADAME sur le fait qu'il faut mixer les formes d'habitats. Elle a parlé de 57 % à La Source ou à l'Argonne, je suis d'accord pour qu'on essaie d'avoir de l'accession. Cependant, je souhaite que les sept communes de l'AggLO qui sont, pour des raisons diverses, très loin des 20 %, elles aussi pensent à la mixité. La mixité en matière de logement n'est pas uniquement dans les quartiers où il y a beaucoup de logements sociaux, elle se pose aussi dans les communes qui en sont très loin.

La question qu'a évoquée mon collègue Michel BRARD est le problème du coût. Je ne vais pas revenir sur le débat de tout à l'heure, mais l'aide à la pierre devait être doublée. C'était une promesse en 2012. Puis, on s'aperçoit que loi de finances après loi de finances, l'aide à la pierre tend à diminuer. C'est une réalité. Je suis administrateur d'un organisme H.L.M., Dominique TRIPET aussi, on le voit. Ce n'est pas une polémique, c'est la réalité. Evidemment après, se pose la question du coût, surtout qu'en plus, il y a quelques interrogations sur l'A.P.L. Cette question du coût du logement est une question importante que nous souhaitons aborder et que nous abordons régulièrement.

Construire du logement social partout, et de qualité, c'est important. Mais, pensons aux économies d'énergie - je sais que mon collègue va intervenir avec beaucoup plus de compétences que moi sur cette question. Pensons également aux P.L.A.I. pour les familles modestes. Le P.L.U.S. c'est bien mais le P.L.A.I. c'est beaucoup mieux pour les familles modestes. Merci.

M. CARRE - Charles-Éric LEMAIGNEN.

M. LEMAIGNEN – *M. le Maire, chers collègues, les objectifs de ce document étaient doubles, d'une part, améliorer l'attractivité de l'Agglomération avec une offre diversifiée et des fortes réhabilitations et puis, faciliter le parcours résidentiel de nos concitoyens. Comme cela avait déjà été fait au moment du débat à l'Agglomération, certains ont insisté sur la qualité, à la fois du document, du fond et de la méthode.*

Je voudrais d'abord remercier Isabelle BARANGER et Marie-Agnès LINGUET qui ont mené la concertation qui a duré un an et demi et qui a été un travail très lourd. Je crois que ce travail a montré une modification très forte des mentalités des uns et des autres et des élus, en particulier, par rapport

aux problèmes de l'habitat et du logement. Là-dessus, l'un des points essentiels, était la délégation des aides à la pierre qui nous a permis de mieux travailler entre l'Agglomération et l'ensemble des communes d'une part, et aussi avec les services de l'Etat et les bailleurs sociaux. Cela a été, à mon avis, un élément qui a décoincé beaucoup de choses. Je me souviens, et certains d'entre vous ici s'en souviennent aussi, des discussions compliquées qu'on a eues au moment du Schéma de Cohérence Territoriale ou du P.L.A.I. 2 en 2006. On avait des vrais blocages entre les communes de l'Agglomération, entre celles qui, comme Fleury, ont 32 % de logements sociaux, comme Saint-Jean-de-la-Ruelle et Orléans qui ont 28 % et puis celles qui n'en avaient pas du tout, qui étaient très en dessous du seuil fixé par la loi S.R.U. Je rappelle que l'Agglomération dans son ensemble, a un taux de logements sociaux de 22,5 %. On est dans les clous, avec, ce qu'a souligné Muriel CHERADAME, 57 % sur l'Argonne et d'autres où il y a 0 % de logements sociaux.

On voit bien qu'il y a eu une évolution des mentalités extrêmement forte. Ce qui est intéressant, c'est qu'à la fois, les communes qui en ont un petit peu trop par rapport à la moyenne, mettent un peu le pied sur le frein et d'autres, en revanche, ont finalement accepté, relativement facilement, de progresser. Attention ! Bien sûr tout n'est pas parfait mais je trouve qu'on a véritablement eu ce travail de concertation très long, très transparent, qui a permis de faire évoluer les mentalités. Je crois que ce document est effectivement de bonne qualité et est incontestablement, largement meilleur que ceux qui l'ont précédé.

(rires)

M. LEMAIGNEN – Il y a encore des progrès, mais celui-ci est très bon.

M. CARRE – C'est très bien, M. LEMAIGNEN. Je donne la parole à M. GRAND.

M. GRAND – Je ne relèverai pas l'aveu de M. LEMAIGNEN sur le travail antérieur.

Je remercie Michel RICOUD de me lancer sur l'énergie, j'y ajouterai également l'acoustique. Il y a la réglementation, évidemment, les constructions seront faites en la respectant. A ma connaissance, 5 logements seulement ont été construits dans le cadre du G.P.V. de La Source en bâtiment à énergie positive. Je voudrais savoir s'il était prévu d'avoir dans ce domaine, un nombre de constructions qui puisse s'amplifier, d'autant plus que vous vous en doutez, pour que des personnes qui occupent des logements sociaux puissent bénéficier d'un logement, si ce n'est à énergie positive, mais en tout cas, passive, qui leur permettrait d'avoir des charges très faibles lorsqu'elles rentreront dans leur logement.

Je voudrais également pointer l'acoustique. On sait que c'est un problème majeur dans les logements sociaux construits dans les années 70. Je voudrais savoir si là aussi, il y avait eu une attention toute particulière pour que les nouveaux logements tiennent compte de ce problème qui est vraiment un enjeu majeur, non seulement en ce qui concerne le logement social mais d'une manière générale, dans les logements.

Pour ce qui est de la reconstitution du patrimoine, les derniers chiffres qui nous avaient été donnés il y a quelque temps maintenant, étaient, de mémoire, aux alentours de 160 logements qui n'avaient pas été encore reconstruits suite à leur destruction dans le cadre du G.P.V. de La Source. Je voulais savoir si vous aviez des chiffres actualisés, Mme CHERADAME, sachant que les chiffres que vous nous avez donnés tout à l'heure pour la construction de l'offre sont en dessous de ces 160 logements pour les 6 prochaines années. Je voudrais savoir comment vous pensez pouvoir reconstituer l'offre, sachant que, si j'ai bien compris, vous attendiez la solidarité des autres communes qui me semble vraiment compliquée à obtenir. Est-ce que vous pensez pouvoir reconstituer l'offre en P.L.A.I. dans les 6 prochaines années comme cela devrait être le cas, puisque nous sommes dans un 1 pour 1 comme la loi nous y oblige ? Je vous remercie.

M. CARRE – Mme SUIRE et ensuite Mme TRIPET.

Mme SUIRE – Tout a été dit, mais je voudrais simplement ajouter qu'il faut surtout penser aussi aux logements pour les personnes handicapées, notamment les enfants et les personnes âgées. On a quand même un certain nombre de familles à la Maison de l'Habitat pour lesquelles on ne trouve

pas de logement. Il faut que l'on en tienne absolument compte.

Mme TRIPET – *Comme l'a dit Michel, je suis administratrice et je siége dans des commissions d'attribution de logements comme Mme SUIRE. C'est une bonne nouvelle ces progressions des P.L.A.I., même si cela n'est pas suffisant. En effet, il y a quelques années, j'avais siégé avec M. Xavier DESCHAMPS - aujourd'hui disparu, malheureusement - 54 % des personnes éligibles au logement social avaient besoin de logement en P.L.A.I. C'est dire si entre ces 25 % et ces 54 % il y a une grande distorsion, je reconnais bien volontiers qu'effectivement, il y a une avancée.*

Toutefois, une précision. Je vois dans ces commissions d'attribution de logements que certaines communes n'ont pas envie d'avoir du P.L.A.I. sur leur territoire. Ce qui fait que la mixité, et sociale et financière, ne se fait vraiment pas. Certaines municipalités préfèrent avoir du P.L.U.S., voire du P.L.S. et font ainsi une espèce d'écrémage dans la population qu'elles reçoivent. Je crois que cela aussi est à prendre en compte. C'est une question et une remarque aussi.

Une remarque concernant les logements plus petits. Oui, nous avons beaucoup de demandes de personnes qui souhaitent avoir des logements plus petits mais également moins chers. En effet, la problématique avec les logements actuellement, c'est qu'une fois les enfants partis, les parents veulent des logements plus petits mais ils se retrouvent des fois avec des logements aussi chers, voire plus chers. Ce qui, pour le coup, ne les incite pas à laisser leurs appartements plus grands pour des personnes qui pourraient en avoir besoin. Merci.

M. CARRE – *Je donne la parole à Mme LINGUET.*

Mme LINGUET – *Je vais essayer de synthétiser toutes ces interventions et d'y répondre de la manière la plus exhaustive possible.*

S'agissant de l'Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental (E.P.F.L.I.), notamment de l'outil qui est effectivement précieux, nous avons prévu 1 million d'euros dans le cadre du projet d'AggLO. C'est une nouveauté...

(réaction de M. LEMAIGNEN hors micro)

Mme LINGUET – *Oui, au-delà de 350 000 habitants dans le cadre de la loi S.R.U.*

Effectivement, 1 million d'euros, c'est une première pour un P.L.H. On s'était demandé si on allait le faire, est-ce intéressant ? Lorsque le cabinet REHALIS nous a accompagnés dans la démarche du P.L.H. 3, c'est vrai qu'on s'est posé la question et qu'on s'est dit que c'était vraiment intéressant d'y intégrer cette possibilité.

S'agissant de la nécessité de construire partout, la loi S.R.U. est très claire et elle est renforcée par la loi ALUR. De toutes les façons, Michel RICOUD, vous parliez de mettre la pression...

(réaction de M. RICOUD hors micro)

Mme LINGUET – *Oui, entre guillemets, moi aussi j'y mets des guillemets. Je suis entièrement d'accord car *dura lex, sed lex*, c'est la loi et de toutes les façons, on n'a pas le choix. Je vous rappelle également qu'au titre de la loi S.R.U., les pénalités peuvent être multipliées jusqu'à 5. A mon avis, il va falloir peut-être avoir des réflexions avant de se dire : « je préfère payer plutôt que d'avoir des P.L.A.I. ». Soyons clair dans les propos. De toutes les façons, Charles-Éric LEMAIGNEN l'a rappelé tout à l'heure, lors de nos débats qui ont été assez costauds les premiers temps, on a réservé du temps spécifiquement pour un échange entre maires pour justement faire tomber cette vieille lune qui est le P.L.A.I. et le fait de penser qu'on va voir arriver tous les problèmes liés aux minima sociaux. Non, je suis désolée, l'esprit de la loi est qu'effectivement - je cite toujours Pierre BAUCHET qui disait : « les inlogéables, il faut bien les loger ». Je pense toujours, à l'heure actuelle, qu'il avait raison.*

De toutes les façons, il est clair que la solution est le rééquilibrage sur tout le territoire, c'est l'esprit de la loi. Puis, il y a une coresponsabilité que je vous ai rappelée tout à l'heure. Je crois qu'il est

de notre devoir d'assurer la mixité, non pas seulement sociale mais culturelle. Je pense qu'il faut qu'on aille bien au-delà sur nos territoires et qu'on s'assure qu'effectivement, chacun y trouve sa place de manière, je le dis souvent, vivable et respirable.

Il y a un progrès qui est net dans l'approche des communes. En effet, par rapport à un certain nombre de problèmes, par rapport au P.P.R.I. ou toutes les choses qu'on peut entendre, on sait que certains rattrapages ne pourront pas décentement se faire. On ne peut pas rattraper 56 % sur un même territoire dans le temps d'un seul mandat. Les services de l'Etat seront là-dessus très clairs. Les services de l'Etat savent très bien mesurer le taux d'effort. Une commune qui réalise un taux d'effort sur les logements sociaux verra sa pénalité diminuer. Ils savent très bien que l'Agglo est là aussi. Cela fait partie d'un des accompagnements qui est bienvenu, qui consiste à accompagner auprès des services de l'Etat les communes qui tombent sous le coup de la loi S.R.U. et qui sont en pénalité.

Après, il faut bien se garder de ne pas stigmatiser, ne pas dire qu'il y a 30 % de logements sociaux dans telle et telle ville, et puis, il n'y en a pas ailleurs. Il y a des communes dans notre agglomération qui ont fait des progrès fantastiques. Il y a des communes qui ont un volontarisme exceptionnel. Il ne m'appartient pas ce soir de désigner untel ou untel, ce n'est pas le propos, mais c'est de raisonner par territoire et de se demander ce que l'on doit faire. Des uns vont développer des outils pour les personnes âgées, d'autres vont développer des outils envers les familles ayant des personnes handicapées car c'est une évidence qu'il faut travailler avec les bailleurs à ce que les logements qui étaient conçus pour les handicapés soient réservés pour des personnes handicapées.

Est-ce qu'en allant plus loin - là, c'est une conviction personnelle - on pourrait jouer sur le fait que nous garantissons les emprunts des bailleurs pour avoir, non pas des exigences mais des demandes fermes s'agissant de l'octroi des logements pour le handicap ? Je compte beaucoup sur la mise en place d'une conférence intercommunale du logement pour organiser les répartitions car bien souvent ce n'est pas tant le manque de logement que l'attribution des logements. Je compte beaucoup sur cette conférence intercommunale du logement qui va permettre aux différents acteurs de l'habitat de travailler ensemble à cet équilibre bien nécessaire sur notre territoire.

S'agissant de la rénovation thermique, dans le projet même, nous disposons d'une enveloppe, cela fait entièrement partie de l'ensemble de notre vision de l'habitat et de ce qui doit se construire. Est-ce que cela va être à énergie positive, à énergie passive ? Est-ce qu'on va travailler l'acoustique de manière générale ? Je crois que cela doit faire l'objet d'un travail très fin avec les bailleurs car évidemment, il y a le coût. Il faut donc croiser les paramètres que sont le coût, les exigences en matière d'économie d'énergie, etc. Là, il y a un véritable « chantier » à ouvrir. Je crois fortement qu'on a vraiment du développement à réaliser autour de cela avec l'accompagnement des bailleurs. Forcément, il faut qu'on les accompagne et qu'ils nous écoutent, qu'ils nous entendent.

Oui, Mme TRIPET, il y a des communes ou plutôt des habitants qui se font une idée reçue des P.L.A.I., et de tout ce que cela véhicule.

(réaction de Mme TRIPET hors micro)

Mme LINGUET – *Je ne suis pas naïve, pas que !*

On a un travail à faire sur la pédagogie autour de ce qu'est le logement social, de ce qu'est le P.L.A.I. - on en parlait avec Ophélie GUIBARD - peut-être sous la forme d'un film qui aurait des vertus pédagogiques. Par ailleurs, je rappelais tout à l'heure que la loi est la loi, et il y a une partie de P.L.A.I. qui est exigée. De là, je crois qu'il faut absolument tenir la route. Je suis le Maire d'une ville qui a un fort taux de logement social, je sais ce dont peuvent souffrir les personnes lorsqu'elles se retrouvent avec des concentrations qui ne sont pas vivables, qui font qu'on développe plus la misère humaine qu'autre chose, alors qu'il faut offrir un toit qui soit qualitatif et qu'il puisse préserver la dignité. Je crois qu'on est bien d'accord sur ce point, c'est quelque chose auquel on ne renoncera pas au sein de l'Agglomération puisqu'il y va de l'équilibre de l'habitat sur notre territoire.

Je crois que j'ai essayé de synthétiser.

M. CARRE – *Merci Mme LINGUET. Je donne la parole à Mme CHERADAME.*

Mme CHERADAME – *Je vais être très courte, d'une part, pour dire que dans le cadre de l'A.N.R.U., à chaque fois qu'il y a une suppression de logements sociaux, il y a un engagement de reconstitution. Aujourd'hui, sur le G.P.V., on a moins de 100 logements à reconstituer sur lesquels nous avons des engagements. A chaque fois, M. GRAND, il y a un engagement sur chaque projet de démolition.*

Je voulais rappeler aussi le coût au mètre carré du P.L.A.I. qui est de 4,92 € et puis du P.L.U.S. qui est de 5,54 €. Il y a 60 centimes de différence au mètre carré. C'est vrai que, parfois, 60 centimes peuvent faire toute la différence, mais tout de même, il n'y a pas un fossé abyssal entre ces deux modes de calcul du loyer. Je voulais aussi rappeler comme on n'en parle pas souvent, que 70 % de la population pourraient aujourd'hui bénéficier d'un logement social type P.L.U.S. C'est important de le rappeler, notamment pour faire en sorte qu'il y ait des véritables mixités.

M. CARRE – *J'ajoute que je suis toujours aussi content de mon bouclier logement dont, je rappelle, qu'il est une des solutions. Je rappelle que pour les personnes de plus de 62 ans logées à l'O.P.H., dès lors qu'elles sont dans un petit logement, leur loyer ne peut pas dépasser 20 % du montant de leur revenu. C'est bouclé ! 20 %, c'est ce qu'on appelle le taux d'effort, ce n'est pas gratuit, mais enfin, cela permet, notamment pour des personnes qui ont 700 ou 800 € de retraite d'avoir un loyer qui est bouclé à 160 € par exemple. Pour quelqu'un qui a 800 €, vous imaginez que ce n'est pas gai tous les jours. Cet élément-là permet au moins de résoudre un certain nombre de problèmes.*

Madame la Vice-Présidente, nous vous remercions beaucoup de votre intervention. Je vous raccompagne, Nous allons reprendre le cours normal de notre Conseil Municipal.

*
* *
*

Reprise du cours normal de l'ordre du jour

*
* *
*

N° 15 – **Habitat. Programme Local de l'Habitat n°3 (2016-20 21). Avis à émettre.**

M. CARRE – *Je laisse Mme CHERADAME présenter la délibération, et M. MARTIN faire voter.*

Mme CHERADAME – *J'ai cru que vous me laissiez le Conseil Municipal !*

(rires)

Mme CHERADAME – *Il s'agit d'émettre un avis favorable sans réserve ni observation sur le programme local de l'habitat arrêté par la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ».*

Mme CHERADAME, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) est un document juridique de planification, prévu par les articles L. 302-1 et suivants et R. 302-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation, porté par un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) et rendu obligatoire pour les E.P.C.I. de plus de 50 000 habitants par la loi de 2004 sur les libertés et responsabilités locales. L'existence d'un P.L.H. en vigueur est également requis pour qu'un E.P.C.I. puisse être délégataire des aides à la pierre.

Il définit la politique de l'habitat au plan local et vise à mettre en cohérence des politiques relevant de compétences de différents intervenants : les actions communautaires s'articulent ainsi avec celles des communes, de l'Etat, de la Région, du Département et des autres acteurs publics et privés.

Le P.L.H. fixe pour une durée de 6 ans (2016-2021), les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logement et en hébergement du territoire. Il vise à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées. Enfin, il tend à assurer entre les communes et les quartiers d'une même commune, une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

A partir du diagnostic établi par l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Orléanaise au cours du 1^{er} semestre 2013 qui a identifié les enjeux géographiques et thématiques, et suite à de premières concertations, des orientations stratégiques avaient été adoptées en Conseil de Communauté le 9 juillet 2013 en vue de l'élaboration du troisième P.L.H. de l'Agglomération.

L'ambition de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » au travers de ce nouveau P.L.H. est de définir un projet partagé par les communes de planification du développement de l'habitat pour la période 2016-2021. La mise en œuvre du P.L.H. n°3 s'appuiera sur une coresponsabilité entre chaque commune et l'Agglomération.

Ainsi, au même titre que toutes les communes de l'agglomération et des acteurs de l'habitat, les élus et services de la Mairie ont été associés aux travaux d'élaboration, notamment concernant le programme d'actions. Il est prévu que cette démarche de concertation soit poursuivie sur toute la durée de mise en œuvre du P.L.H. n°3, avec notamment des réunions thématiques mensuelles, rassemblant les représentants des communes et des acteurs de l'habitat.

Le projet de P.L.H. n°3 a été arrêté par le Conseil de Communauté du 23 avril 2015. Il comporte :

- le diagnostic ;
- le document d'orientation ;
- le projet de programmes d'actions.

Le diagnostic porte sur les éléments d'analyse sociodémographiques du territoire et le fonctionnement des marchés du logement ; il distingue les différents segments de l'offre de logement et l'offre foncière. Une synthèse des éléments clés du diagnostic établi en 2013 figure dans le projet de programme local de l'habitat.

Le document d'orientations définit les axes de la politique de l'habitat à partir des trois orientations stratégiques adoptées en Conseil de Communauté le 9 juillet 2013. Elles relevaient l'importance de la compétitivité de l'offre de logements, de la mixité et enfin de l'information et l'animation auprès des partenaires. Elles sont libellées comme suit :

- améliorer la qualité de vie des habitants par un habitat attractif et de qualité ;
- promouvoir toutes les mixités en facilitant les parcours résidentiels et en favorisant un équilibre social de l'habitat ;
- Agglo, communes, habitants : animer ensemble notre projet pour l'habitat.

Le projet de programme d'actions détaille les objectifs de production de logements par commune, les actions envisagées pour l'amélioration du parc existant, la description des opérations de rénovation urbaine, les actions foncières, ainsi que l'évaluation des moyens financiers et les intervenants pour chaque action. La Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » dispose d'un budget prévisionnel de 15 930 000 € au titre du P.L.H. n°3 pour sa durée, conformément au projet d'agglomération.

Au total, les objectifs de production nouvelle de logements pour l'agglomération déclinés par commune représentent sur les 6 années du P.L.H. près de 9 000 logements à construire dont 2 317

logements sociaux (Prêt Locatif à Usage Social (P.L.U.S.) et Prêt Locatif Aidé d'Intégration (P.L.A.I.), hors reconstruction A.N.R.U.).

Concernant la méthode de répartition de la nouvelle offre locative sociale, elle a reposé sur une classification des communes au regard de l'offre actuelle de logements sociaux permettant de définir la part de logements sociaux sur l'offre totale de logements. L'objectif chiffré repris dans le tableau ci-après constitue l'engagement pour chacune des communes.

Le suivi régulier de la programmation sera assuré avec l'appui de la Communauté d'Agglomération qui veillera à un dialogue croissant avec les territoires qui entourent l'agglomération notamment au sein de son aire urbaine.

L'engagement de la commune d'Orléans dans le projet de P.L.H. n° 3 est de produire 3 000 logements sur les 6 années du P.L.H., dont 450 logements sociaux répartis en 113 P.L.A.I. et 337 en P.L.U.S. Cet objectif correspond pour la commune à un taux moyen de 15% de logements sociaux à réaliser sur la période et à une part de 19 % des logements sociaux à construire sur l'agglomération.

Ces éléments sont repris dans la fiche communale figurant dans le P.L.H. Elle précise les éléments de contexte et d'enjeux spécifiques à savoir :

- la poursuite du développement d'une offre adaptée aux parcours résidentiels des ménages ;
- l'inscription conforme au Plan Local d'Urbanisme d'un besoin annuel de 500 logements de tous types afin de permettre de couvrir les besoins liés au renouvellement et au maintien de la population, de tenir compte des phénomènes de décohabitation et de réduction de la taille des ménages, mais également afin de permettre une croissance annuelle du nombre d'habitants de 225 à 250 ;
- par ailleurs, la Mairie souhaite contenir le pourcentage de logements sociaux (tous types de logements sociaux confondus) à un maximum de 15 % dans la production de logements à venir ; il s'agit de tenir compte du nombre élevé, particulièrement dans certains quartiers, de logements sociaux déjà existants sur son territoire (taux de 28 % au global actuellement) ; l'objectif est donc de permettre un renouvellement de l'offre locative sociale mais aussi une répartition plus équilibrée sur le territoire de la commune et vis-à-vis des autres communes de l'agglomération.
- maintenir l'effort de reconstruction (1 pour 1) issus des projets de rénovation urbaine ;
- et enfin, agir sur l'habitat dégradé ou sur les copropriétés en difficultés dans le cadre du programme d'actions du P.L.H.

Tableau des objectifs en matière de construction de logements sociaux :

Enjeu	Communes	Base initiale de répartition des Logements Locatifs Sociaux (L.L.S.) P.L.U.S. P.L.A.I. dans la croissance des logements théorique	Engagement des communes dans le cadre du P.L.H. 3		
			Part cumulée moyenne estimée dans l'offre totale	Objectifs chiffrés de logements sociaux cumulés des communes par catégorie	Part dans la production de L.L.S. de l'AggLO
Obligation de rattrapage / loi S.R.U.	Chécy, Ingré, Olivet, Ormes, La-Chapelle-Saint-Mesmin, Saint-Denis-en-Val, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Saint-Jean-le-Blanc	Objectif minimal fixé par la loi S.R.U.	43 %	1 290	57 %
Anticipation de l'obligation de rattrapage / loi S.R.U.	Semoy, Saint-Cyr-en-Val	25 %	25 %	46	2 %
Maintien de l'offre	Saran, Saint Jean de Braye	23 %	23 %	256	11 %
Modération du développement de l'offre	<u>Orléans</u> , Fleury les Aubrais, Saint Jean de la Ruelle	15 %	15 %	646	28 %
Diversité de l'offre	Boigny-sur-Bionne, Bou, Chanteau, Combleux, Mardié, Marigny, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin	10 %	16 %	79	2 %
Total			2 317 logements sociaux		

Par courrier du 7 mai 2015, conformément à l'article L. 302-2 du Code de la construction et de l'habitation, la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » a requis l'avis de la commune sur ce projet de P.L.H. et sur les objectifs fixés. La commune dispose d'un délai de deux mois pour faire connaître son avis.

Tenant compte des propositions d'ajustements issues de l'organe délibérant de chaque commune, le projet de P.L.H. éventuellement ajusté sera de nouveau soumis au Conseil de Communauté. L'avis formel de l'Etat sera dès lors sollicité et la consultation du Comité Régional de l'Habitat interviendra également dans ce cadre, ce qui permettra l'approbation définitive lors d'un ultime vote du Conseil de Communauté avant la fin de l'année 2015.

Aux vues de l'ensemble des éléments présentés dans le projet de P.L.H. n°3, des objectifs fixés pour la commune, il est proposé de n'émettre aucune observation particulière dans l'avis que la Mairie doit formuler.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Aménagement Urbain et Logement, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) émettre un avis favorable, sans réserve ni observation, sur le programme local de l'habitat arrêté par la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » ;

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir les formalités nécessaires ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

NOUVELLE GOUVERNANCE

N° 13 – Schéma de mutualisation. Avis à émettre.

*
* *
*

Présentation d'un PowerPoint par M. LEMAIGNEN

*
* *
*



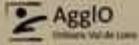
M. LEMAIGNEN – *Il s'agit de présenter le projet de schéma de mutualisation qui a un double contexte.*

Pourquoi mutualiser ?

- Loi du 16 décembre 2010 : le Président de l'EPCI établit un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat
- Impulsion nouvelle à un mouvement engagé depuis plusieurs années
- L'enjeu majeur du projet d'agglomération 2014-2020 : une nouvelle gouvernance autour du « vivre ensemble », du « mieux faire ensemble »

Trouver une organisation qui permette de:

- **Construire un projet de territoire cohérent** : plus grande convergence des politiques publiques et des projets communs
- **Partager l'expertise et l'ingénierie pour des services publics de qualité** et adaptables aux besoins des habitants en tous points du territoire
- **Réaliser les économies indispensables** pour garantir l'efficacité et la pérennité d'un service public de qualité



M. LEMAIGNEN – D'abord, le contexte réglementaire. C'est la loi de Réforme des Collectivités Territoriales (R.C.T.) du 16 décembre 2010 qui oblige les intercommunalités à présenter un schéma de mutualisation dans l'année qui suit le renouvellement des équipes municipales et communautaires. La jurisprudence dit que l'année qui suit est l'année 2015, donc, on a normalement toute l'année 2015 pour présenter ce schéma.

La loi ne précise pas le contenu du schéma. Elle dit seulement qu'on doit en élaborer un et qu'on doit, chaque année, en faire un bilan au moment du débat d'orientations budgétaires. On doit réfléchir à cette mutualisation et on doit, chaque année, donner un bilan et effectivement, faire évoluer. C'est un processus plus qu'autre chose.

Ensuite il y a le contexte financier. On l'a vu tout à l'heure au moment du compte administratif. On voit bien qu'avec la baisse des dotations, il y a vraiment une aire nouvelle pour la gestion financière des collectivités locales. Il ne faut pas croire, et Serge GROUARD l'a dit tout à l'heure, qu'après 2017, ça ira mieux, qu'on a qu'à serrer les coudes et puis après, on pourra relâcher. Non ! Durablement, il y a une mutation financière des collectivités locales et nous devons reconstituer un autofinancement pour pouvoir continuer à investir.

Quelles sont les marges ? Les marges, c'est ce que font énormément de communes ou d'intercommunalités, c'est d'abord diminuer ce qu'on donne aux autres. La Région et les Départements le font vis-à-vis des collectivités de base. Les communes et les intercommunalités le font souvent vis-à-vis du secteur associatif. Bien sûr, cela a une limite parce qu'il ne s'agit pas forcément de sommes considérables et d'autre part, cela joue sur l'animation du territoire.

L'autre vraie marge de manœuvre est à l'évidence, d'améliorer la gestion au quotidien et de réduire les charges de personnel qui représentent globalement, pour les communes, à peu près 55 % de la section de fonctionnement. Comment diminuer les dépenses de personnel ? À l'évidence, la manière de le faire est d'éviter de renouveler des postes, autrement dit, la mutualisation qui permet d'éviter les doublons.

Véritablement, cette mutualisation est indispensable aujourd'hui pour pouvoir reconstituer les marges de manœuvre afin d'investir.

C'est quoi l'objectif ? Pourquoi on mutualise ? D'abord, c'est la question financière, je l'ai indiqué. Deuxièmement, c'est d'essayer de trouver un projet de territoire cohérent. On voit bien dans certains secteurs, on a des doublons, cela se voit bien. On a évoqué les questions d'éducation, les questions de culture, le sport. Il est nécessaire d'avoir une meilleure convergence dans un contexte où l'argent public est rare. Il faut l'économiser et donc, mieux gérer ensemble pour apporter le meilleur service à la population.

Troisièmement, pour les petites communes ou les communes moyennes, à l'évidence, il s'agit de partager l'expertise que nous avons pu mettre en œuvre. Une commune de 2, 3, 5 ou 10 000 habitants n'a pas un spécialiste de gestion de dette, elle n'a pas un spécialiste de contrôle de gestion. Quand on a mutualisé notre service des finances entre la Ville d'Orléans et l'Agglomération, on a des cadres qui sont des spécialistes reconnus de la gestion de dette ou de contrôle de gestion. C'est un petit peu dommage de ne pas les utiliser au profit des 22 communes de l'Agglomération. Partager l'expertise et l'ingénierie est d'autant plus important que l'Etat s'est largement désengagé de cette ingénierie publique avec la suppression de l'Assistance Technique de l'État et la suppression de l'Autorisation du Droit des Sols (A.D.S.) qui, jusqu'au 30 juin 2015, a été faite par les services de l'Etat. Désormais, les communes de moins de 10 000 habitants se débrouillent, alors que cela se faisait gratuitement.

Dans ce cadre, on a mis en place un service avec le service d'urbanisme de la Ville d'Orléans pour permettre de répondre aux besoins de 9 communes de l'Agglomération qui n'avaient plus de service d'autorisation de droit des sols.

Comment mutualiser ?

Cette organisation repose sur 3 axes :

- La coopération renforcée entre les communes dans tous leurs champs de compétence
- Le rapprochement des fonctions supports
- Le transfert à l'Agglomération de certaines compétences pour préparer le passage en communauté urbaine

Agglo
Orléans Val de Loire

M. LEMAIGNEN – *Comment mutualiser ? On a 3 cercles : 2 concernant les mutualisations proprement dites, le troisième cercle concerne le passage en communauté urbaine.*

Le premier concerne la mutualisation des fonctions supports que sont les systèmes d'information, les relations humaines et les finances, autrement dit, tout ce qui sert à mettre en œuvre les politiques directement tournées vers les habitants.

Le deuxième cercle relève d'une décision des communes avant le mois de juillet. On travaille pendant l'été pour l'organiser et l'on met en œuvre ces services mutualisés le plus près possible de janvier 2016. Cela concerne la coopération directe entre les communes sur des compétences qui sont communales et qui ont vocation à rester en tout ou partie communale. Par exemple, on peut se poser la question, cela aurait peut-être été malin de travailler ensemble sur les T.A.P., sur les rythmes scolaires entre toutes les communes de l'Agglomération. Il y a plein de choses sur lesquelles on travaille et certaines communes ont déjà mutualisé, quid des cimetières intercommunaux, quid de la restauration scolaire, etc.

L'idée est que, dans les compétences des communes, il est important d'essayer de travailler le plus possible ensemble, par deux, par quatre et si possible, par 22, pour essayer d'avoir une meilleure cohérence, une meilleure efficacité des politiques publiques. Là-dessus, on n'a pas de calendrier véritable. On veut que cela démarre, mais plus on progressera, mieux ce sera.

Enfin, le troisième cercle concerne le passage de la communauté d'Agglomération en communauté urbaine. Je vous rappelle que le principe a été acté dans le projet d'Agglomération voté le 27 novembre 2014. Après, ce sera le troisième cercle sur lequel je reviendrai tout à l'heure.

La méthodologie

- Janvier 2015 : Comité de pilotage et d'évaluation du schéma de mutualisation
- Coordination technique des 6 groupes-projets des fonctions supports confiée au DGS de Saint Jean de Braye
- 3 groupes de travail techniques pilotés chacun par un DGS d'une commune
 - Coordination du dialogue social
 - Évaluation des mutualisations
 - Méthodologie pour le transfert de compétences

Agglo
Orléans-Val de Loire

M. LEMAIGNEN – *En ce qui concerne la méthodologie, on a voulu que ce soit fait exactement de la même manière que le P.L.H. sur lequel nous avons donné un avis tout à l'heure, dans la plus grande concertation. Objectivement, le système qu'on a mis en œuvre est lourd en termes de travail mais je crois qu'il n'y a pas beaucoup de territoires qui ont été aussi transparents que ne l'est l'Agglomération « Orléans-Val de Loire ».*

En janvier, on a mis en place un comité de pilotage et d'évaluation composé de 8 élus, sous ma présidence, des élus de droite comme de gauche, un comité paritaire composé de grandes et de petites communes, et de 8 Directeurs Généraux qui sont également de grandes et de petites communes.

En même temps, on a mis en place des groupes-projets dans lesquels travaillent Marie-Louise COQUILLAUD et Olivier VERNAY, sous la responsabilité du directeur général de Saint-Jean-de-Braye, Stéphane CADORET - on a tenu à ce qu'il ne soit pas notre directeur général commun Ville d'Orléans-Agglomération - qui a fait un très beau boulot pour coordonner l'élaboration de ce schéma de mutualisation. L'idée est bien de créer un climat de confiance, de transparence absolue et de montrer bien que l'on tue l'idée que « c'est Orléans qui va nous bouffer » qui était parfois un refrain qu'on a entendu ici ou là dans les années précédentes.

Là-dessus, on a fait 6 groupes-projets pour les 6 fonctions supports sur lesquelles les communes doivent se prononcer fin juin que sont : le système d'information, les ressources humaines, les finances, le patrimoine, les affaires juridiques et les marchés et achats publics. Pour chacun, on a fait un groupe-projet constitué là aussi d'élus de droite et de gauche, de grandes et petites communes, des directeurs généraux de grandes et petites communes. La directive que je leur ai donnée est surtout de répondre à toutes les questions que peut se poser un Maire, un conseiller municipal ou un agent public pour savoir si c'est intéressant de mutualiser ou pas.

Le calendrier

- 1^{er} février 2015 : mise en œuvre de l'organigramme unique Ville / AggLO
- 2 avril 2015 : débat au conseil communautaire sur le projet de schéma
- 3 avril au 3 juillet 2015 : saisine des communes
- 9 juillet 2015 : vote par le conseil communautaire du schéma de mutualisation
- septembre 2015 : validation par la conférence des maires de la convention de mutualisation à passer entre chaque commune et l'AggLO
- octobre à décembre 2015 : vote par les communes concernées, puis par le conseil communautaire, des conventions de mutualisation

AggLO
Orléans - Val de Loire

M. LEMAIGNEN – *On est parti sur un travail de ces groupes-projets qui se sont réunis pratiquement tous les 15 jours et qui vont continuer à se réunir.*

Le 2 avril, j'ai proposé au Conseil de Communauté, comme le dit la loi, le schéma de mutualisation. Les groupes de pilotage et les groupes-projets ont continué à bosser. Il y a eu une vraie implication des directeurs généraux des grandes et petites communes qui a été impressionnante. Les élus ont beaucoup travaillé. Finalement, on a élaboré les 30 fiches actions qui sont dans votre dossier, qui ont toutes le même plan qui permet à chaque commune d'avoir tous les éléments pour se prononcer, pour savoir si elles ont intérêt ou pas à rentrer dans cette logique de mutualisation.

Les communes avaient légalement 3 mois pour se prononcer à partir du moment où elles ont le document. Elles l'ont eu le 3 avril, donc, elles doivent se prononcer avant le 3 juillet.

Le comité de pilotage s'est réuni une dernière fois le 27 mai. On a validé toutes les fiches actions de ce schéma de mutualisation qui ont été transmises le lendemain à toutes les communes pour qu'elles aient tous les éléments. Les communes commencent à se prononcer, comme nous aujourd'hui, entre le 1^{er} juin et le 3 juillet, pour pouvoir donner leur avis sur ce schéma de mutualisation.

Le 9 juillet, nous voterons en Conseil Communautaire le schéma. A ce moment-là, nous verrons si les communes se sont prononcées pour ou contre la mutualisation.

Que mutualiser ?

- Les communes volontaires peuvent mutualiser leurs fonctions supports en choisissant tout ou partie des actions proposées par bloc de compétence et par fonction :
 - systèmes d'information,
 - finances,
 - ressources humaines,
 - achats et marchés publics,
 - juridique,
 - patrimoine immobilier
- La mise en œuvre des mutualisations est prévue début 2016
- Les communes qui n'adhèrent pas en 2015, pourront le faire en 2017, avec une mise en œuvre début 2018

Agglo
Orléans Val de Loire

M. LEMAIGNEN – *Au départ, on voulait faire un bloc de compétences, autrement dit, une commune venait dans tout le service de finances ou elle ne venait pas. Finalement, on s'est dit que cela allait être repoussoir, on risquait d'avoir un résultat assez négatif. Donc, on a éclaté ces différentes fonctions en fiches actions. Par exemple, pour les finances, vous avez la fonction comptable et puis la fonction expertise-contrôle de gestion, la fonction gestion de dette, etc. Que ce soit le système d'information, les finances et tous les 6 pôles, on a essayé de décomposer les actions essentielles pour que les communes puissent avoir le maximum de liberté pour se prononcer.*

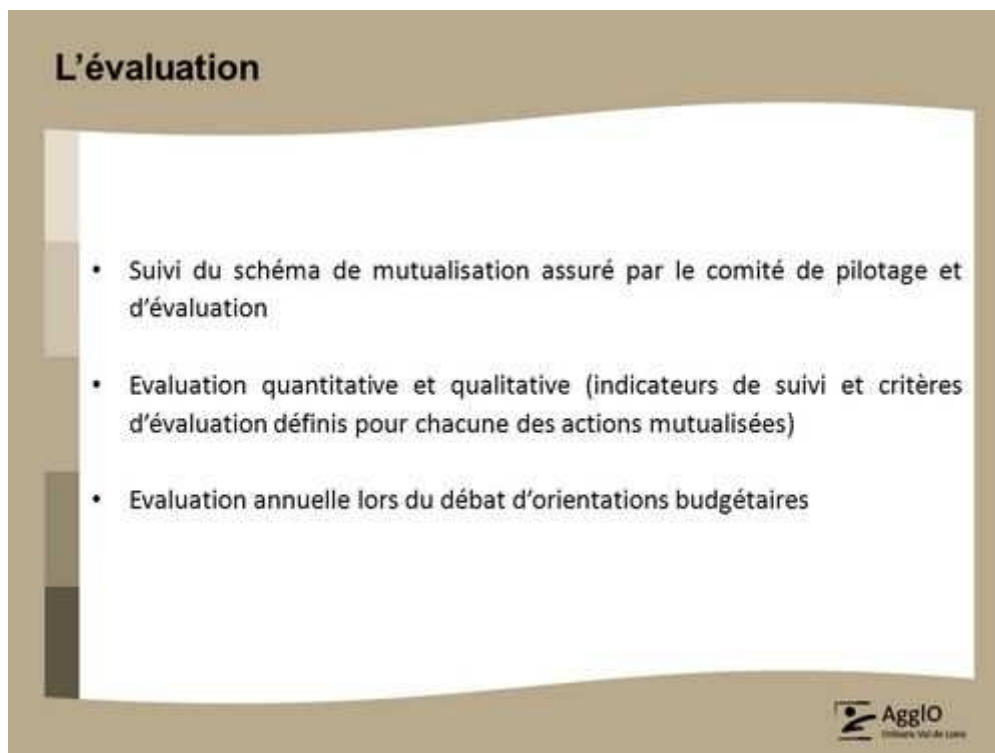
On a dit : « si vous décidez de venir, on organise le travail pendant les vacances. On vous propose une convention en bonne et due forme entre septembre et octobre 2015 qui répondra à toutes les questions : qui commande ? Comment cela est organisé ? Où cela est situé ? Quel préalable ? Comment cela est facturé ? Quelle évaluation et quel périmètre ? » Toutes les questions que les communes peuvent se poser ont les éléments de réponse qui ont été faits par le travail des groupes-projets.

On va proposer aux communes qu'elles prennent une déclaration d'intention en juin-juillet. Pendant l'été, on organise, en septembre-octobre, on leur propose une convention en bonne et due forme, et on met en place le plus vite possible, à compter du 1^{er} janvier 2016. Parfois ce sera le 1^{er} janvier, parfois, ce sera après. Comme par exemple pour la comptabilité, on s'est dit au début que

c'est mieux le 1^{er} janvier, puis après, on s'est dit qu'il faut terminer la journée complémentaire, il faut arrêter toutes les écritures de 2015, donc, il vaut mieux le faire entre mars et avril vraisemblablement.

Un autre exemple, les centres techniques municipaux où, pour le coup, on mettra plus de temps. Cela se fera éventuellement jusqu'en juin ou septembre 2016.

On va essayer de rentrer le plus vite possible dans cette logique en étant extrêmement pragmatique.



M. LEMAIGNEN – *En ce qui concerne l'évaluation, je vous l'ai dit, il faut que tout le monde y gagne. Pour le prix, on a travaillé pour chaque fonction sur des unités d'œuvre. Dans certains cas, pour les fonctions d'expertise, c'est le coût horaire. Si l'on demande au service des finances un travail sur la gestion de dette, on a dit que l'heure de consultation vaut tant d'euros.*

On a vu que pour le service comptable, l'acte, le titre de recette ou le mandat vaut 12,04 €. C'est la moyenne du coût des communes. Pour qu'on soit plus efficace, s'il y en a qui sont plus que la moyenne et d'autres qui sont moins, on va dire qu'on fera les comptes complets en fin 2016 et on verra pour que toutes les communes soient au moins à l'équivalence, sinon gagnantes, donc on mettra les comptes à zéro. L'objectif est que, quand quelqu'un part à la retraite, quand quelqu'un s'en va, on regarde si l'on peut ne pas le remplacer et la plupart de temps, on essaiera de ne pas le remplacer.

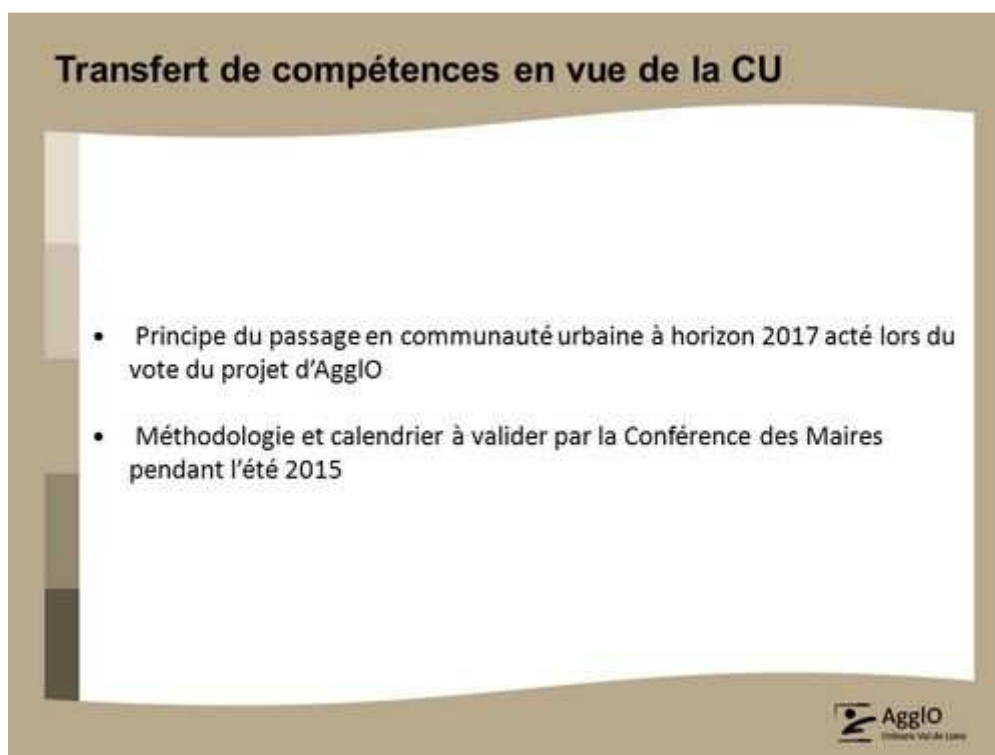
Clairement, l'objectif a été dit :

- 1) les postes pourraient ne pas être remplacés,*
- 2) aucun agent, pour sa propre carrière personnelle, ne subira des conséquences pécuniaires du fait de la mutualisation. Autrement dit, il y a des mises à disposition de services qui permettent à chaque agent, de quelle commune qu'il provient, de conserver son même régime indemnitaire en travaillant dans un service mutualisé.*

Chaque année, lors du débat d'orientations budgétaires, on fera un bilan pour voir combien cela a rapporté. Il faut que cela soit gagnant-gagnant pour l'ensemble, à la fois de l'intercommunalité et des communes membres de l'Agglomération. Bien évidemment, on essaiera de faire en sorte de prolonger ces mutualisations des services supports pour renforcer, car cela servira après, à l'évidence, pour d'autres fonctions qui pourraient être mutualisées au niveau de l'intercommunalité.

Entre les communes, il y a un groupe « vivre ensemble » qui a essayé de définir les travaux que l'on devait réaliser. Par exemple, Olivier GEFFROY a réuni les communes de l'AggLO pour voir si l'on pouvait travailler ensemble sur les questions de sécurité, de police municipale. Alain TOUCHARD a réuni les communes pour voir si l'on pouvait travailler sur les questions d'éducation et de rythmes scolaires. On essaie de travailler dans différents secteurs. Sur la santé, Fleury et Orléans ont passé un contrat local de santé avec l'Agence Régionale de Santé. On essaie de voir si cela pourrait se développer sur d'autres communes. On essaie de développer le maximum de travaux directs entre communes.

Je vous rappelle que pour ce second cercle de mutualisation, cela ne passe pas par l'AggLO. L'AggLO est le lieu où l'on se parle, mais cela ne passe ni par le budget de l'Agglomération ni par la structure de l'Agglomération.



M. LEMAIGNEN – Le troisième cercle concerne le transfert en vue de la Communauté urbaine qui a été acté à horizon 2017 dans le projet d'Agglomération.

Je rappelle que si le principe a été acté, la réalité se fait dans le cadre légal, autrement dit, une décision de la moitié des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population ou les 2/3 des conseils municipaux représentant la moitié de la population. Les compétences doivent être transférées avant ou concomitamment au passage en Communauté urbaine.

Qu'est-ce que cela change entre l'Agglomération et la Communauté urbaine ?

4 éléments :

1) l'eau potable devient une compétence communautaire. De toute façon, même si aujourd'hui, on ne passe pas en Communauté urbaine, a priori, tel qu'est le texte de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), cela passe aux communautés de communes, d'agglomération ou urbaines. L'eau potable deviendrait en 2017 de compétence communautaire. Ce n'est pas très gênant, il s'agit d'un simple transfert des contrats. Cela ne modifie pas du tout le mode de gestion. Je vous rappelle d'ailleurs que pour l'assainissement, il y a le même rapport régie délégation gérée par l'AggLO que pour l'eau potable gérée par les communes. En plus, pour nous, concrètement, l'harmonisation des prix ne devrait pas être trop difficile car d'abord, le plus cher et le moins cher, ce sont des régies. D'autre part, la plupart des communes sont très proches de la moyenne, et Orléans est juste à la moyenne, donc, cela ne devrait pas poser beaucoup de problèmes si l'on prend un délai suffisant pour harmoniser les prix. Cela devrait être assez facile, contrairement à d'autres territoires.

2) l'économie devient une compétence exclusive à l'intercommunalité, y compris le commerce, sauf l'animation commerciale de proximité qui peut être d'intérêt communautaire, confiée à la commune. Effectivement, il me semble que, pour gérer les associations commerciales, ce serait peut-être plus malin que les communes s'en occupent plutôt que l'Agglomération. Toutefois, le commerce, le tourisme et l'ensemble de l'économie deviennent une compétence exclusive de l'Agglomération.

3) les routes et l'espace public deviennent exclusivement communautaires. Cela pose 3 séries de problèmes qu'il faudra résoudre :

- le premier, c'est quel périmètre ? C'est quoi la route ? C'est la couche de roulement ? La conception du Conseil Départemental ? Est-ce que les mobiliers urbains de transport public sont dans la voirie ? Normalement, les mobiliers urbains ne le sont pas. Qu'est-ce qu'on décide ensemble ? Qu'est-ce qu'on décide pour l'éclairage public ? Qu'est-ce qu'on décide pour les espaces verts de proximité ? Les arbres d'alignement ? Il faudra se mettre d'accord sur c'est quoi la voirie...

M. CARRE – Que de jolis débats en perspective !

M. LEMAIGNEN – Absolument !

M. CARRE – La mutualisation, M. LEMAIGNEN !

M. LEMAIGNEN – Oui M. CARRE.

- le deuxième élément, comment fait-on financièrement ? En 2017, la voirie deviendra un domaine communautaire. Il y a des petits malins qui, dès à présent, se disent : « finalement, puisque c'est l'AggLO qui va s'en occuper, j'arrête et je ne fais rien ». Il faut que ce transfert qui sera soumis à la commission locale d'évaluation des transferts de charges respecte 2 principes :

- la neutralité au moment du transfert entre l'intercommunalité et les communes,
- l'équité entre les communes. Il ne faut pas qu'il y ait des dindons de la farce. Là-dessus, on devra travailler sur les règles, faire un diagnostic des routes et effectivement, se mettre d'accord sur des règles de transferts financiers.

- le troisième élément, c'est qu'il va falloir faire des équipes. Elles ne vont pas toutes être à la Mairie d'Orléans. Il va falloir qu'on territorialise. Beaucoup de communautés d'Agglomérations ou de communautés urbaines ont déjà la voirie en compétence exclusive communautaire. Ce n'est pas très original. La Communauté urbaine de Nantes a mis 10 délégations pour territorialiser ses équipes. Est-ce qu'on en fera 4 ? Est-ce qu'on en fera 6, 8 ou 12 ? Je n'en sais rien. Il faudra qu'on décide comment on territorialise.

4) la dernière compétence pour le coup, est plus complexe en termes politiques car il s'agit de transférer aux communautés urbaines les compétences pour la création et la gestion des équipements culturels, sportifs, socio-culturels et socio-éducatifs d'intérêt communautaire. Il va falloir que l'on détermine l'intérêt communautaire. Pour le Zénith, c'est à peu près évident, mais pour le gymnase de proximité ou pour les écoles de musique, ce n'est pas évident. Il y aura des choix politiques à faire. Il y aura des choix pour déterminer comment financer cela. En effet, il n'est pas question que l'Agglomération

ne récupère que les équipements pourris et que les communes ne gardent que ceux qui sont en bon état. Il y aura des règles à fixer qui permettent, là aussi, une neutralité financière pour l'intercommunalité et les communes et un juste équilibre entre les communes, qu'il y ait bien une règle du jeu qui soit claire pour tout le monde.

Voilà, M. le Maire, ce que je souhaitais indiquer.

M. CARRE – *Merci M. LEMAIGNEN pour cet exposé exhaustif d'aujourd'hui et de demain. C'est bien de le mettre en perspective. Là, je ne plaisante pas !*

M. LEMAIGNEN – *Je rappelle que je suis allé dans toutes les communes, jusqu'à présent. Il m'en manque quelques-unes, mais il y a une qui ne m'a pas invité, c'est la commune de Saran, je ne sais pas pourquoi.*

(exclamations)

M. CARRE – *Celle d'Orléans est la vôtre, M. LEMAIGNEN.*

M. LEMAIGNEN – *J'ai présenté, en débat qui durait 2 heures - vous avez finalement gagné 2 heures - pour essayer de voir un petit peu comment se passait la mutualisation.*

M. CARRE – *Pour Orléans, Mme SAUVEGRAIN.*

Mme SAUVEGRAIN – *Dans le feu de l'action, le Président de l'AggLO a oublié de proposer la délibération ce soir qui est le fait qu'Orléans vienne sur toutes les fiches actions et donc, toutes les fonctions supports pour deux raisons. D'abord, parce qu'on a toujours été intimement lié avec l'AggLO et qu'en plus, maintenant, on a un organigramme commun. Donc, il est évident qu'on soit porteur. Toutefois, porteur ne veut pas dire ne pas accueillir les autres. Bien évidemment, l'objectif est qu'Orléans y aille et que les autres viennent avec, et que les autres bénéficient aussi des économies que représente le volume Orléans et AggLO.*

La proposition qui vous est faite est d'aller sur toutes les fonctions supports.

M. CARRE – *Est-ce qu'il y a des remarques ? M. RICOUD, vous avez la parole.*

M. RICOUD – *C'est un débat qui dure depuis déjà pas mal de mois, voire d'années. Là on sent que cela commence à s'accélérer. Tout à l'heure, Serge GROUARD disait en conclusion sur le compte administratif si j'ai bien compris - si j'ai mal compris, vous me le dites, mais vous ne manquerez pas de me le dire - que les communes étaient appelées à disparaître, il l'a dit. Je crois qu'avec le schéma de mutualisation, c'est un premier pas qui est franchi. Est-ce à dire que nous sommes opposés à une coopération entre communes ? Non ! Bien sûr qu'il faut des coopérations. Cela existe déjà et c'est très bien.*

Ce que je crains c'est qu'avec cette option qui est notre débat ce soir, ce schéma de mutualisation, à terme, on éloigne encore un peu plus les populations des élus. Dans un contexte où il y a déjà une grande méfiance par rapport aux politiques, quels qu'ils soient, je crains qu'on accélère le processus. Je pense que les communes ont un rôle important à jouer, un rôle de proximité, pour la défense du service public de proximité. Je crains que là, on aille complètement à l'envers.

Puis, je voudrais savoir, en termes d'économies de milliers d'euros, de millions d'euros, combien cela va générer. On nous a également présenté ce projet comme un projet visant à faire des économies, que c'était le passage obligé pour le contexte actuel. La première question c'est, combien on économise ?

Je crains aussi pour l'emploi. Charles-Eric LEMAIGNEN l'a dit, si quelqu'un part à la retraite, si quelqu'un est muté, on verra si on le remplace ou pas.

Pour l'eau potable, il y a des communes qui sont en régie, d'autres qui sont en D.S.P. La gestion de l'eau sera une compétence de la communauté, de mon point de vue, je crains le pire. Je me rappelle lors d'un Conseil d'AggLO, on avait parlé de communes nouvelles. Cela avait suscité de la part d'élus de toute obédience, une levée de bouclier. Je crois qu'après, on a recadré un peu les choses et qu'on y va peut-être plus piano piano.

Il n'empêche que nous voterons contre ce schéma de mutualisation. Ce qui ne dit pas qu'il faut rester dans une situation qui ne bougerait pas. Nous sommes favorables à des coopérations mais quand elles sont librement consenties. Je vous remercie.

M. CARRE – Mme LEVELEUX, vous avez la parole.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – Je vous remercie. Oui, c'est une délibération importante. Cela marque une étape dans l'histoire de la coopération intercommunale, peut-être même dans l'histoire des communes. L'avenir nous le dira, probablement.

Le Président de l'Agglomération a rappelé le contexte légal, le contexte budgétaire auquel on faisait allusion tout à l'heure en début du Conseil Municipal avec l'examen du compte administratif. Il est clair que les contraintes croissantes qui pèsent sur les collectivités locales les incitent à se rapprocher pour faire ensemble ce que jusque-là, elles parvenaient à faire seules.

Je voudrais également ajouter un autre élément de contexte, peut-être un petit peu plus global qui tient à la reconfiguration de la carte des Régions, qui va voir émerger des grands ensembles régionaux, articulés pour la plupart d'entre eux autour de très grandes métropoles, ce qui va induire une polarisation encore plus importante de l'espace national avec de grandes villes, avec de grandes fonctions métropolitaines qui vont être mises en avant, qui vont avoir vocation à dynamiser l'ensemble de leur territoire.

Pour ce qui concerne la Région Centre, il se trouve qu'elle a changé de nom mais elle a conservé ses limites anciennes conformément au vœu qui a été voté à l'unanimité dans cette enceinte municipale. Je crois qu'on était tous d'accord pour dire qu'on souhaitait le maintien de la Région Centre dans sa configuration actuelle. Je pense que c'est une bonne chose. Du coup, Orléans a conservé son statut important pour elle de capitale régionale mais avec cette reconfiguration, elle va devenir une des plus petites capitales régionales de France.

A mon avis, c'est une raison supplémentaire qui milite pour une meilleure coopération, un rapprochement des forces communales dans un ensemble qu'il appartient de définir dans son vocabulaire comme dans son contenu. Moi, je crois profondément à cette logique de rapprochement. On l'avait d'ailleurs aussi porté pendant la campagne municipale, cela fait partie des principes et des valeurs qui nous animent. A fortiori, dans le contexte actuel de reconfiguration régionale, je pense qu'on a un intérêt à renforcer le rôle, le statut et les fonctions de notre ville et de faire de la Ville d'Orléans une vraie capitale de l'Agglomération, ce qu'elle est déjà. Mais ces raisons l'incitent à jouer ce rôle d'intégration encore peut-être plus fortement qu'elle ne le jouait jusque-là.

Pour nuancer un petit peu sur ce point là, je rajoute qu'il y a 3 principes qu'on doit garder constamment à l'esprit dans la mise en œuvre de ce schéma de mutualisation. Le premier principe est de viser à toujours mieux renforcer la solidarité communautaire à l'échelle de l'ensemble du territoire de l'Agglomération en veillant à ce qu'il n'y ait pas de points blancs, des taches aveugles délaissées dans ce schéma de mutualisation, que cela ne bénéficie pas simplement à un hyper-centre et qu'il y ait des phénomènes de périphérie qui se mettent en place.

Le deuxième élément, là je rejoins ce qu'a dit Michel RICOURD tout à l'heure, concerne la qualité du service public. Je ne dis pas que c'est ce qui va se passer, je dis simplement que c'est un souhait fort de notre part. Si l'on mutualise dans une vision uniquement technocratique, autrement dit, pour faire des économies, pour dire les choses de manière un peu brutale, sans veiller à ne pas développer cette qualité de service et de proximité, on aura perdu. Je ne dis pas que cela va se passer, je dis surtout qu'il ne faut pas que cela se passe. C'est un point de vigilance pour nous, cette qualité de service public, cette proximité à l'égard des habitants sur l'ensemble du territoire.

Le troisième principe qui est aussi le plus compliqué, mais certainement, très important, concerne la question de la gouvernance. On en est bien tous conscient que la mutualisation est un processus technique. Il suffit de regarder le schéma de mutualisation pour s'en convaincre. On a vu les slides, c'est très compliqué. Il y a la convergence de statuts de la fonction publique, il y a des normes et des pratiques à mettre en cohérence. Mais, c'est aussi un processus politique. C'est là où c'est le plus compliqué. Effectivement, je pense qu'on est dans un pays où les identités communales restent fortes avec un attachement important des habitants à leurs communes. Comme cela a été souligné, la notion de communes nouvelles a déjà pu effaroucher pas mal des maires et des habitants de l'Agglomération. Tout à l'heure, Serge GROUARD a évoqué l'hypothèse qu'il appelait de ses vœux, d'une fusion. Je pense qu'il faut être attentif, dans la mise en œuvre de ce schéma de mutualisation, à ce que la gouvernance soit la plus décripée possible, la plus confiante possible, de manière à ce que les choses se fassent de façon progressive, en respectant les rythmes qui sont peut-être d'une certaine lenteur, où des fois on aimerait aller plus vite, en étant attentif à ces identités communales, à ces envies de rester ensemble qui s'expriment dans le fait d'habiter dans une ville et de ne pas forcément s'embarquer tout de suite pour un voyage qui serait une fusion.

Il faut vraiment être très attentif à ne pas vouloir griller des étapes et faire d'abord la démonstration que la mutualisation est du plus pour Orléans, bien sûr, mais aussi du plus pour les habitants de toute l'Agglomération. Je n'ai pas l'impression qu'il y ait une ville qui l'emporterait sur les autres. Par conséquent, pour reprendre une expression souvent utilisée, c'est du gagnant-gagnant. Merci.

M. CARRE – Je donne la parole à M. LECOQ.

M. LECOQ – *Merci, M. le Maire. M. Le Président LEMAIGNEN, on a besoin d'être rassuré, c'est ce que j'ai envie de dire. C'est encore très flou. Pourquoi ? En effet, pour pallier aux difficultés économiques, comme cela a été évoqué, nous allons devoir affronter, faire face au tsunami budgétaire qui arrive sur les collectivités locales. C'est une question qui a commencé à se lever en 2014. Que faire ?*

Ce schéma de mutualisation viserait tout bonnement à faire disparaître les communes. J'espère me tromper. Il va falloir faire preuve de souplesse, quand même. Je ne m'oppose pas totalement au principe de cette mutualisation dans son schéma d'avenir. Comme on dit souvent, demain se décide aujourd'hui. Mieux articuler les services de la Ville et de l'Agglo, je crois que nous ne trouverons pas de traduction dans le service aux habitants. Si la mutualisation consiste à officialiser ce qui existe déjà, je ne vois pas l'inconvénient, personnellement. Je crois que les risques sont pour les maires des petites communes qui finalement, n'auront plus qu'à remettre les clés de leurs mairies à vous, en quelque sorte. D'ailleurs, ils n'auront plus beaucoup de pouvoir de décisions.

Est-ce que cette mutualisation ne s'est déjà pas faite au fil du temps, en fonction des opportunités ? Par exemple, dans le domaine de sécurité, dans le domaine social, dans le domaine de la documentation, au fil du temps, vous avez développé la mise à disposition des services ou agents entre l'Agglo et Orléans, qui ont l'habitude de travailler ensemble. D'ailleurs, c'est ce qui a permis, en somme, de mutualiser des services supports comme les ressources humaines, les logistiques, les finances, les marchés. On est inquiet, quand même, M. Le Président, surtout qu'on est nouveau dans ces collectivités. On voudrait être rassuré en voulant savoir davantage sur ce sujet. Je vous remercie.

M. CARRE – M. GRAND.

M. GRAND – *Evidemment, je partage les préoccupations des uns et des autres. Je pense que la mutualisation aurait l'avantage, a priori et en particulier pour les petites communes de bénéficier d'une ingénierie et donc, de plus de compétences. C'est quelque chose qui doit être encouragé, si ce n'est on attend de savoir où sont les économies. Il me semblait d'ailleurs que le schéma devait inclure un paragraphe sur ce point-là. J'aimerais que M. LEMAIGNEN puisse nous dire quelles sont les économies attendues et dans quel délai.*

J'ai également entendu Serge GROUARD tout à l'heure, plaider pour la commune nouvelle. Evidemment, on a tranché le débat en communauté d'Agglomération de passer en communauté urbaine.

Je voulais savoir si, du coup, c'était quelque chose qui était partagé et dans quel délai, M. GROUARD pensait pouvoir passer en commune nouvelle, ce qui est visiblement son souhait. Sans doute, il ne pourra pas répondre lui-même ce soir, mais je voudrais savoir si c'est quelque chose que vous aviez partagé. Du coup, est-ce que vous pouvez m'éclairer un petit peu sur ce point ?

De manière générale, on le sait tous et M. LEMAIGNEN l'a esquissé, les économies viendront des départs à la retraite ou des départs volontaires. Pour moi, il y a deux solutions, soit ces départs se font au fil de l'eau, et l'on s'aperçoit, en particulier au niveau de l'encadrement, qu'il y a des doublons, et qu'il n'y a pas à renouveler le poste, soit, à un moment où à un autre, on viendra entamer dans le service auprès de la population et on ira dans les services les plus pléthoriques, comme par exemple les espaces verts, la voirie, les sports, prendre des compétences qui, elles, sont indispensables et sont au plus proche de la population. C'est évidemment un point de vigilance, vous vous en doutez, il est logique que nous soyons vigilants sur ce point-là. J'entends le principe d'un renouvellement au fil de l'eau, je suis dubitatif sur les économies réelles que l'on réalisera dans les années à venir, puisque, dans un premier temps, pour pouvoir faire ce schéma de mutualisation, on a évidemment engagé des moyens importants. Je vous remercie.

M. CARRE – M. LEMAIGNEN.

M. LEMAIGNEN – Premier thème, combien économise-t-on ? Au départ, toute mutualisation met du temps à rapporter. Il y a deux éléments qui permettent de faire des gains :

Le premier élément concerne la rationalisation des processus. C'est vrai que pour les assurances, si l'on est regroupé, on a des tarifs qui sont meilleurs que si l'on est tout seul. C'est vrai que pour la fonction achat / marché, les regroupements sont aussi producteurs de vraies recettes. Mais le gros morceau, c'est à l'évidence la question des personnels et j'assume, Michel RICOUD, qu'à terme, il y aura moins de postes. Je l'ai dit dès le premier comité technique de l'Agglomération. Je m'étais engagé la mandature précédente à ne pas diminuer le nombre de poste, là, je me suis engagé à le diminuer, clairement. En revanche, aucun agent ne sera mis en cause dans ses avantages personnels.

Puisqu'on est sous le statut de la fonction publique, les gains se font quand les personnes partent à la retraite ou vont ailleurs. Bien évidemment, on a fait un travail très fin pour savoir, dans chacun des secteurs concernés, quelles sont les personnes dont on peut prévoir qu'elles partent à la retraite. Clairement, on a mis une fiche action sur la comptabilité qui prévoit, dès le mois de juillet, des économies et qui vise, à horizon 2020, 10 % de gain. Aujourd'hui, on ne peut pas savoir les gains. On le saura quand on saura le nombre de communes qui participent à chaque action. Vous comprenez bien par exemple que pour la maintenance des systèmes informatiques, si l'on est deux ou si l'on est 23, ce ne sont pas les mêmes gains. Ce sera un travail qui sera fait pendant l'été et qui sera dans la convention qui sera proposée à chacune des communes. Clairement, les gains se font petit à petit, progressivement dans le temps. La première année, il n'y aura pas beaucoup de gain. Au bout de 3, 4, 5 ans, il commencera à y avoir des gains significatifs, raison de plus pour commencer tôt.

Deuxième élément, c'est ce qu'a dit Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA. Elle a insisté sur la confiance et la transparence. C'est un point très important. C'est ce qui nous a fait choisir de travailler d'abord sur les fonctions supports qui sont moins « politiques », puisqu'elles ne travaillent pas directement sur la vie quotidienne de nos concitoyens. En même temps, on a choisi aussi d'enlever quelques sujets qui fâchent. Par exemple, dans les fonctions supports, l'élaboration des budgets reste hors périmètre de mutualisation. Chaque commune le conserve. On a essayé de recréer le lien de confiance qui avait pu éventuellement être mis en cause dans les mois précédents. Là-dessus, je trouve que le travail qui a été fait par les groupes, a été assez remarquable. Je crois qu'il y a un climat très serein et de confiance car tout est transparent, tout est mis sur la table.

Le troisième élément : la commune unique. Jean-Philippe GRAND, cela ne peut être que la loi. En effet, à l'évidence, il y a des territoires qui y vont, comme par exemple, la commune d'Annecy qui y va avec 5 des 7 communes de l'agglomération annécienne, l'Agglomération du côté de Boulogne avec 7 communes puis, Cherbourg avec 5 communes. Ce sont des petites intercommunalités, en termes de nombre de communes, qui fusionnent. Le volontariat en la matière est une limite. Je comprends tout à

fait, la position de Serge, mais si la loi pouvait le faire, je pense que, pour le coup, chacun devra appliquer la loi républicaine.

En revanche, pour la métropole, c'est vrai qu'on n'est pas métropole, mais je vous rappelle que dans les 11 métropoles précisées aujourd'hui par la loi, il y en a une, Brest, qui fait 212 000 habitants alors que nous en faisons 275 000. Pourquoi est-ce qu'elle est métropole ? Parce que c'est une communauté urbaine depuis peu après 1966, qui est très intégrée, à qui on a confié le statut de métropole.

Le quatrième élément : les inquiétudes des Maires. Oui, il y a des fortes inquiétudes des Maires, M. LECOQ, mais elles ne sont pas vraiment liées à la mutualisation. Elles sont liées au fait de dire : « qu'est-ce qu'on deviendra puisqu'on n'a plus de sou ? Qu'est-ce qu'on deviendra puisque les compétences sont en train de changer entre l'Etat, la Région, le Département, les intercommunalités et les communes ? » C'est cela ! La mutualisation n'est que le moyen de réponse à ces inquiétudes, mais elle ne devrait pas être celle qui en crée.

Je suis désolé, M. RICOUD, on ne peut pas dire que l'intercommunalité éloigne la population des élus. Quand on s'occupe de poubelles et quand on connaît la relation passionnée des habitants avec leurs poubelles, je vous garantis qu'on la vit au quotidien la proximité. Quand on fait des réunions publiques avec François LAGARDE sur les transports publics, la proximité, on la vit au quotidien. Vous êtes tous des élus communaux et ceux qui sont à l'Agglomération, sont tous des élus communaux. Nous sommes les mêmes et nous sommes évidemment au contact étroit avec nos concitoyens.

Je crois qu'autant les Français tiennent incontestablement à la médiation sociale et politique de proximité qu'est le maire, autant, le périmètre pertinent de l'exercice de la plupart des politiques publiques est à l'évidence, l'intercommunalité. Toutes les grandes politiques « grenelliennes » ne peuvent pas s'exercer au niveau d'une commune. Il faut en tenir compte, c'est inéluctable. Il faudra bien que le périmètre évolue. On peut se poser la question. Ce n'est pas illégitime de dire que quand la France représente 38 % du nombre de communes de l'Europe des 28, que quand il y a 20 000 communes de moins de 500 habitants, est-ce que c'est le périmètre pertinent pour exercer les politiques publiques ?

Enfin, le dernier point sur lequel je terminerai, concerne la question de l'eau, M. RICOUD. Je suis désolé mais aujourd'hui, les régies ne sont pas forcément moins couteuses dans l'Agglomération que les D.S.P. Certes, Saint-Cyr-En-Val qui a l'eau la moins chère de l'Agglomération, est une régie. Mais, la plus chère, est aussi une régie, c'est Ingré. La Ville de Saran est à 1,51 € du mètre cube, largement plus que la D.S.P. orléanaise qui, elle, est à 1,29 €. Là-dessus, de grâce, évitons de faire des schémas un peu idéologiques. Je pense que pour le coup, soyons pragmatiques. On transfèrera les contrats, comme on l'a fait pour l'assainissement, et on essayera, au fur et à mesure, d'optimiser pour rendre le meilleur service aux concitoyens à moindre coût.

M. CARRE – *S'il n'y a pas d'autres remarques, je vais vous consulter. Je rappelle qu'il s'agit de voter pour la création des services mutualisés avec la communauté d'agglomération, concernant les systèmes d'information, les finances, les ressources humaines, le développement du réseau R.H., les achats et marchés, pareil en matière juridique et le domaine du patrimoine et de l'immobilier et de voir comment si l'on peut mutualiser les centres techniques. Je le rappelais pour qu'on soit bien en phase sur tout ce qui est fait. Sur tous ces sujets, je vous consulte.*

M. LEMAIGNEN, Conseiller Municipal Délégué, s'exprime ainsi :

« L'évolution actuelle des structures intercommunales et des communes membres est au regroupement, pour gagner en efficacité afin de maintenir, voire d'améliorer la qualité du service rendu à l'usager malgré le désengagement financier de l'Etat.

L'agglomération orléanaise a une longue expérience de travail en commun, depuis la création du S.I.V.O.M. en 1964 jusqu'au développement plus récent des mutualisations de services. Depuis plusieurs années, la Communauté d'Agglomération « Orléans Val de Loire » et ses communes membres, dont principalement la Mairie d'Orléans, ont ainsi rapproché leurs services dans différents

domaines : finances, reprographie, gestion des retraites, gestion des assurances, système d'information géographique, entretien de l'espace public, entretien des zones d'activité, etc.

Dans le cadre du mandat municipal et du projet d'AgglO, les élus ont fait de la nouvelle gouvernance un enjeu majeur.

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » a présenté au Conseil de Communauté du 2 avril 2015 le projet de schéma de mutualisation. Ce rapport a été transmis pour avis à chacun des Conseils Municipaux des communes membres, qui disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer.

L'objectif est de construire une nouvelle gouvernance qui permette de :

- construire un projet de territoire cohérent fondé sur une plus grande convergence des politiques publiques et des projets communs ;
- partager l'expertise et l'ingénierie pour des services publics de qualité et adaptables aux besoins des habitants en tous points du territoire ;
- réaliser les économies indispensables pour garantir l'efficacité et la pérennité d'un service public de qualité.

Cette organisation repose sur trois axes :

- la coopération renforcée entre les communes dans tous leurs champs de compétence ;
- le rapprochement des fonctions supports ;
- le transfert à la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » de certaines compétences pour préparer le passage en Communauté Urbaine.

La Mairie d'Orléans est très attachée aux coopérations entre communes qui doivent permettre de faire converger des politiques publiques et des moyens, de partager l'attachement au territoire et au « vivre ensemble », et enfin de réaliser des économies.

Par ailleurs, le principe du passage en Communauté Urbaine est inscrit dans le projet d'AgglO voté par le Conseil de Communauté du 27 novembre 2014. Les communes devront se prononcer, dans les conditions légales, sur le transfert de compétences à l'AgglO et le passage en Communauté Urbaine à l'horizon 2017.

Enfin, la mutualisation des fonctions supports doit pouvoir être mise en œuvre dès le 1^{er} janvier 2016.

Dans le cadre du nouveau mandat, et dans un souci de bonne organisation et de rationalisation des services, la Mairie d'Orléans et la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » ont souhaité aller plus loin dans la mutualisation des services engagée depuis plusieurs années.

Un organigramme des services commun aux deux structures a ainsi été mis en place dès le 1^{er} février 2015.

Cette organisation plus performante et plus efficace permet non seulement de gagner en efficacité, en cohérence et en réactivité dans la mise en œuvre du projet d'agglomération et du projet municipal, mais elle permet également d'intégrer les communes volontaires qui souhaitent mutualiser leurs fonctions supports.

Par délibérations des 7 juillet 2014 et 18 mai 2015, le Conseil Municipal d'Orléans a ainsi adopté la convention cadre de mise à disposition de services partielle entre la Mairie d'Orléans et la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ».

Toutes les fonctions supports (systèmes d'information, finances, ressources humaines, achats et marchés publics, juridique, patrimoine et immobilier) sont mutualisées et participent à la mise en œuvre du schéma de mutualisation avec les communes de l'Agglomération qui le souhaitent.

La Mairie d'Orléans et la Communauté d'Agglomération sont donc pleinement associées pour proposer aux communes la mutualisation d'un certain nombre de blocs de compétences et d'actions par fonction support.

En matière de systèmes d'information, le projet de schéma prévoit la mutualisation d'un réseau privé de communication communautaire, la création d'une plateforme de services sous la forme de biens partagés, le développement du service mutualisé de système d'information géographique et la création d'un service mutualisé de systèmes d'information.

Pour les finances, sont proposées la création d'un service mutualisé de gestion comptable et la mise en œuvre d'un pôle d'expertise financière.

En ressources humaines, sont prévus le développement du réseau R.H., la mise en œuvre d'actions de formation intercommunale et la création de différents services mutualisés en médecine préventive, hygiène et sécurité, gestion des retraites et des allocations chômage, gestion de la paye.

En matière d'achats et marchés, le projet de schéma prévoit la création d'un service mutualisé des marchés publics et d'un pôle d'expertise de la fonction achat avec la possibilité pour les communes soit de mutualiser des moyens matériels et humains, soit de mutualiser des besoins de marchés ou d'achats.

En matière juridique, sont proposées la création d'un pôle d'expertise affaires juridiques et procédures contentieuses, la création d'un service de gestion des contrats d'assurance et des sinistres et la mise en commun de la documentation générale.

Enfin dans le domaine du patrimoine et de l'immobilier, il est proposé aux communes de mutualiser leurs centres techniques, de construire un schéma directeur immobilier et de créer un pôle d'expertise en ingénierie énergétique.

La Mairie d'Orléans ayant mutualisé toutes ses fonctions supports avec la Communauté d'Agglomération, elle confirme sa décision de s'engager sur tous les blocs et toutes les actions proposés ci-dessus.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Budget et Ressources, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis favorable sur le projet de schéma de mutualisation 2015 – 2020 soumis par le Président de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ».

ADOPTE PAR 50 VOIX CONTRE 3.
IL Y A 1 ABSTENTION.

N° 14 – **Contrat régional de solidarité territoriale. Approbation.**

*
* *
*

Présentation d'un PowerPoint par M. LEMAIGNEN

*
* *
*

**Contrat Régional de Solidarité Territoriale
(CRST)**

**Conseil municipal
15 juin 2015**

Du contrat 3G au CRST

- Le 3^{ème} Contrat Régional d'Agglomération d'Orléans s'est achevé le 1^{er} janvier 2015 (ce dispositif a pour but de regrouper les aides régionales, destinées aux EPCI et communes composant une même agglomération, au sein d'un document unique).
- Le prochain contrat sera un Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) :
 - Il conjugue la déclinaison opérationnelle d'Ambitions 2020 sur le bassin de vie et les initiatives locales
 - Il est désormais négocié et contractualisé avec l'Agglomération et la Ville d'Orléans (ville centre)



M. LEMAIGNEN – *Il s'agit de la quatrième génération du contrat entre la Région et les agglomérations. Notre troisième contrat s'est arrêté au 1^{er} janvier 2015. Nous arrivons à une nouvelle génération de contrat qui a ses avantages, qui a aussi ses inconvénients, mais qui est la manière dont la Région contractualise avec, que ce soit l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) ou les agglomérations.*

S'agissant des grandes mutations par rapport aux générations précédentes de contrats Région / Intercommunalité, d'abord, il y a eu un examen de ce qu'on appelait « ambition 2020 », autrement dit, au niveau de la grande aire urbaine d'Orléans, la Région a concerté certains acteurs pour savoir quelles étaient les priorités qui, elles, se négocient au niveau des communautés d'Agglomération. La seconde mutation est qu'effectivement, la Ville centre de l'Agglomération soit également signataire de ce contrat d'agglomération, d'où la présentation qui vous est faite ce soir.

Le calendrier

- **7 mai** : présentation de la maquette à la conférence des Maires
- **11 mai** : avis du conseil de développement
- **21 mai** : délibération du conseil de communauté sur la maquette
- **15 juin** : délibération du conseil municipal d'Orléans
- **25 juin** : présentation à la commission aménagement du Conseil Régional
- **3 juillet** : délibération de la commission permanente régionale
- **Mi-juillet** : signature du contrat



M. LEMAIGNEN – *En ce qui concerne le calendrier, on y travaille depuis longtemps, depuis le début de l'année. On est sur les dernières étapes.*

On a présenté la maquette à la conférence des Maires des 22 communes de l'Agglo le 7 mai. On a eu l'avis du Conseil de développement le 11 mai. Le 21 mai, le Conseil de communauté a délibéré sur la maquette de ce contrat. Le 15 juin, aujourd'hui, le Conseil Municipal d'Orléans délibère. Je vais présenter à la Commission Aménagement du Conseil Régional notre contrat. Puis, le 3 juillet, cela passera en Commission Permanente de la Région pour une signature du contrat à la mi-juillet, avec effet au 1^{er} juillet 2015.

Pourquoi est-ce qu'on allait vite ? Tout simplement, parce que vous avez vu que le précédent contrat s'arrêtait au 1^{er} juillet. Donc, si l'on avait attendu, on aurait perdu la subvention. Il s'agit quand même d'un montant de 40 millions d'euros. Autrement dit, sur 5 ans, cela fait quand même 8 millions d'euros par an. Donc, chaque mois perdu représentait des subventions que nous perdions. Autant optimiser et aller relativement vite.

Répartition de l'enveloppe du contrat

CRST
REPARTITION PAR MAITRISE D'OUVRAGE ET SELON LES PRIORITES REGIONALES

TOTAL : 40,310 M€

50% Agglo	20,155 M€	Dont	ANRU 15%	6,0465 M€
50% Communes	20,155 M€		Isolation 15%	6,0465 M€
			Biodiversité 5%	2,0155 M€



M. LEMAIGNEN – *Honnêtement, ce n'était pas très simple de pouvoir élaborer ce contrat. L'enveloppe est la même que la génération précédente, à savoir, 4 310 000 € sur 5 ans. C'est difficile à comparer par rapport au précédent contrat car il y a des opérations qui étaient dans le précédent et qui ne sont pas dans celui-ci et l'inverse. Puis surtout, il y a une difficulté au niveau de certaines politiques contractuelles de la Région, on ne sait pas exactement ce qui est du ressort des politiques spécifiques de la Région et ce qui est du ressort des politiques contractuelles de la Région. Je prends l'exemple du LabO. On aurait pu imaginer que la Région a une politique spécifique aux termes de ses crédits innovation/recherche pour développer le digital dans les principales villes de la Région. Or là, elle l'a intégré dans le contrat régional de l'Agglomération. De la même manière, la Région intègre les opérations de rénovations urbaines de l'A.N.R.U. dans les contrats régionaux alors que dans beaucoup d'autres Régions, c'est une politique spécifique de la Région et ce n'est pas intégré dans la politique contractuelle.*

Je sais que ce n'est pas toujours simple d'arriver, cela ne facilite pas les choses. Il y a des opérations où l'on ne sait pas si on les met dans les contrats ou si on les met dans une demande spécifique de subvention de la Région.

Deuxième élément, la Région veut contractualiser avec l'Agglo, mais aussi avec toutes les communes. Dans ce qu'elle veut aider, ce qui est parfaitement compréhensible, il y a des opérations qui ne sont pas de la compétence de l'Agglomération. Il a fallu qu'on ait des enveloppes avec maîtrise d'ouvrage Agglomération et des enveloppes avec maîtrise d'ouvrage communale. On a réparti, avec 100 000 € par commune, plus un pourcentage lié à la population. Ce qui fait que la Ville d'Orléans a droit, au titre de cette enveloppe, à 2 550 000 € au titre de la dotation communale.

La Région veut aussi promouvoir quelques-unes de ses politiques auxquelles elle tient, comme par exemple l'A.N.R.U. Elle demande que 15 % du contrat soient consacrés à des opérations A.N.R.U.

La Région veut développer l'isolation et la transition énergétique. Elle veut que 15 % du contrat soient affectés à des opérations de transition énergétique.

La Région veut promouvoir la biodiversité avec, là aussi, 5 %.

Quand vous mixez tout cela dans le shaker, trouver des résultats et arriver à avoir toutes les opérations qui correspondent également aux critères de la Région - puisque la Région dit : « je veux avoir un pourcentage de subventions significatif », et normalement, le significatif représente 20 % ou plus - vous voyez que cela devient un exercice un petit peu compliqué.

Répartition de l'enveloppe du contrat

Montant total de l'enveloppe du contrat => **40,310 M€** ainsi répartis :

- AggIO : 21,951 M€
- ANRU : 7,918 M€
- Isolation : 10,117 M€
- Biodiversité : 1,515 M€

Répartition par axe

Axe A - Développer l'emploi et l'économie : 8,1 M€
Axe B - Favoriser le mieux-être social : 6,9 M€
Axe C - Renforcer le maillage urbain et rural : 18,5 M€
Axe D - Stratégie régionale biodiversité : 1,5 M€
Axe E - Plan climat énergie régional : 5,3 M€



M. LEMAIGNEN – Globalement, le contrat de 40 millions est réparti comme suit :

- 21,9 millions, avec maîtrise d'ouvrage Agglomération,
- 7,9 millions pour l'A.R.N.R.U., on a donc dépassé l'objectif,
- 10,1 millions pour l'isolation, on a largement dépassé l'objectif,
- pour la biodiversité, on n'y a pas tout à fait réussi, mais on n'est pas les seuls. En effet, les critères mis par la Région étaient un petit peu compliqués à obtenir dans nos opérations.

D'autre part, la Région a souhaité qu'il y ait des axes :

- l'économie et l'emploi,
- le mieux-être social,
- le maillage urbain,
- la biodiversité
- la transition énergétique.

Répartition de l'enveloppe du contrat

Montant total de la dotation pour la ville d'Orléans => **7,040 M€**
ainsi répartis :

- 2,550 M€ au titre de la dotation de base
- 1,500 M€ au titre de l'ANRU
- 2,450 M€ au titre de l'isolation
- 540 000 € au titre de la biodiversité



M. LEMAIGNEN – *Je voudrais indiquer ce que donne ce contrat pour Orléans. La dotation est de 7 millions dont :*

- 2,550 millions d'euros au titre de la dotation de base que je vous ai décrite tout à l'heure,
- 1,5 million au titre de l'A.N.R.U.,
- 2,4 millions au titre de l'isolation,
- 540 000 € au titre de la biodiversité.

Opérations emblématiques par axe

A – Développer l'emploi et l'économie

Maîtrise d'ouvrage : AggLO



- Interives : acquisitions foncières, aménagement de la place Danton, ouverture de la gare des Aubrais à l'ouest
- LABO – Totem de la pépinière numérique
- AgreenTech Valley - Vallée numérique du végétal à la Source
- Développement des parcs d'activité de l'agglomération
- Réhabilitation de 1750 logements ANRU sur les quartiers de La Source, l'Argonne, les Andrillons, la Prairie, les Chaises



M. LEMAIGNEN – *Que représentent les opérations emblématiques ?*

En économie, cela concerne :

- Interives pour 1,6 million, et l'ouverture de la gare à l'ouest avec le téléphérique, on le verra, pour 3,75 millions,
- le LabO, pour 3 millions,
- la Vallée numérique du végétal pour 1,2 million,
- le développement des parcs d'activités de l'AggLO pour 800 000 €,
- les logements A.N.R.U. pour un total global de 7,5 millions euros.

Opérations emblématiques par axe

B – Favoriser le mieux-être social

Maîtrise d'ouvrage : Ville d'Orléans

Services à la population

- Maison de santé pluridisciplinaire



Développement de l'accès à la culture

- Réhabilitation du Conservatoire de théâtre, musique et danse et rénovation de l'Institut
- Transformation du muséum en musée des sciences et de la biodiversité

Equipements sportifs et de loisirs

- Réhabilitation du complexe nautique de la Source



M. LEMAIGNEN – *Pour le mieux-être social, il y a d'abord les maisons de santé pluridisciplinaires proposées qui sont six : celles de Fleury, La Chapelle, Saran, Saint-Jean-de-Braye et Saint-Cyr en plus d'Orléans. Vous savez qu'à Orléans, on a un contrat local de santé avec Fleury et l'A.R.S., là-dedans, c'est un peu compliqué. Le total des subventions pour ces 6 maisons de santé s'élève à 6,19 millions d'euros.*

En ce qui concerne l'accès à la culture, il y a la réhabilitation du Conservatoire pour 450 000 € et le Muséum pour 800 000 €.

La réhabilitation du complexe nautique de La Source bénéficie de la somme de 1,3 million d'euros.

Opérations emblématiques par axe

Axe C : Renforcer le maillage urbain et rural

Habitat-logement (maîtrise d'ouvrage : AggLO)

CONSTRUCTION NEUVE

- Objectif de création de 1 440 logements sociaux

RÉNOVATION THERMIQUE DU PARC PUBLIC SOCIAL

- Objectif de rénovation de 900 logements

Rénovation urbaine (maîtrise d'ouvrage : Ville d'Orléans)

- Aménagements – espaces publics sur les quartiers de La Source et de l'Argonne
- Restructuration du centre commercial Marie Stuart sur le quartier de l'Argonne



M. LEMAIGNEN – *Pour ce qui est du maillage urbain - pour le rural, il y en a un peu moins pour l'AggLO :*

- 3,5 millions d'euros pour 1 440 logements sociaux,
- 1 million d'euros pour la rénovation thermique du parc public social,
- 2,6 millions d'euros pour les opérations de la Ville d'Orléans de rénovation urbaine pour l'Argonne.

Opérations emblématiques par axe

Mobilité durable (maîtrise d'ouvrage : Agglo)

- Ouverture de la gare des Aubrais à l'ouest
- Programme d'aménagements cyclables



Axe D : Stratégie régionale biodiversité (maîtrise d'ouvrage : Ville d'Orléans)

- Aménagement de la plaine de jeux du Belneuf
- Eco pâturages
- Acquisition de matériels entretien espaces verts

Axe E : Plan Climat Energie Régional (maîtrise d'ouvrage : Ville d'Orléans)

Plan isolation bâtiments publics

- Rénovation du Palais des Sports
- Plan d'isolation gymnase et écoles



M. LEMAIGNEN – Pour la mobilité, il y a l'ouverture de la gare à l'ouest et un programme d'aménagements cyclables pour 1,2 million d'euros. Pour la biodiversité, on avait proposé le Muséum, mais cela ne correspondait pas exactement aux critères de la Région, donc, il y a la plaine de jeux du Belneuf pour 400 000 €, des Eco pâturages pour 40 000 € et de l'acquisition de matériels d'entretien d'espaces verts pour 100 000 €.

Quant au Plan Climat Energie Régional, des isolations de bâtiments publics, que ce soit pour le Palais des Sports ou pour l'ensemble des gymnases et écoles, la somme s'élève à 2 450 000 €.

Voilà pour les principales opérations de ce contrat régional.

J'insiste sur un point que, d'abord, c'est une idée importante, et on peut remercier la Région. Deuxièmement, pour la négociation, il y a eu un travail qui a été un petit peu rigide comme règle, mais pour la mise en œuvre, très clairement, il y a eu de la part, à la fois du Président et des services, une assez grande souplesse qui nous a permis de trouver un accord relativement facile. C'était un exercice difficile mais qui s'est passé dans d'assez bonnes conditions. L'objectif que nous avons dans le choix de ces opérations est de prendre des opérations dont on est sûr qu'elles seront effectivement réalisées dans la durée du contrat, sinon, on perd la subvention.

Je vous rappelle que notre première génération de contrat, on avait laissé de côté plus de 30 % de la subvention car les opérations n'étaient pas mûres. Là, clairement, on a insisté pour toutes les opérations, qu'elles soient pour l'Agglo ou pour les communes, ne choisissez des opérations que si vous êtes certains qu'elles seront effectivement réalisées. J'ajoute que si une opération n'est pas engagée aux termes du contrat, la subvention tombe, si elle n'est pas mandatée dans l'année qui suit la fin du contrat, la subvention tombe. Même si les services sont relativement souples pour avoir des dérogations à ce principe, le principe existe et il faut effectivement optimiser les subventions que nous apporte la Région. Je vous remercie.

M. CARRE – Le débat est ouvert. Je donne la parole à M. GRAND.

M. GRAND – Je remercie Charles-Eric LEMAIGNEN de reconnaître que même s'il était un petit peu compliqué de faire rentrer tous les projets dans les cases, la Région y a mis beaucoup de bonne

volonté. Sachant que je trouve tout à fait légitime que la Région puisse avoir un certain nombre d'exigences. Après tout, ce sont des sommes qui relèvent du budget de la Région. Il est légitime que nous puissions également inciter à aller vers ce que nous préconisons dans nos politiques régionales.

En tant que Président de la Commission Aménagement du Territoire qui recevra Charles-Eric LEMAIGNEN le 25 juin, vous vous doutez bien que je serai très vigilant. J'ai pu suivre les avancées des travaux, nous validerons bien évidemment, si vous le faites également aujourd'hui, ce projet.

Je voulais signaler qu'on a un certain nombre d'opérations, vous en parliez à l'instant, où il faut être sûr qu'elles iront jusqu'au bout. Avec Interives, depuis quelques jours on le sait, on a les problèmes de la C.C.I. et de la façon dont elle pourrait faire évoluer son projet que c'est un des projets qui posent problème mais qui, éventuellement, démarrera dans des délais un petit peu plus long. Vous me direz évidemment le contraire là, mais en tout cas c'est une préoccupation pour nous que de s'assurer que les sommes qui vont vers les projets soient bien évidemment, comme vous venez de dire, investies dans la durée du mandat.

Pour ce qui est des 800 000 € pour le Muséum, là, c'est un avis tout à fait personnel que je donne, vous avez pu voir dans les derniers jours que j'ai une préférence pour un autre projet qui serait plus ambitieux. En tout cas, remettre 800 000 € dans la rénovation du Muséum, dans un cube de béton, me paraît peu judicieux. Les sommes qui vont être investies là pourraient, à mon avis, être bien mieux investies dans un projet de plus grande envergure pour notre capitale régionale. Je vous remercie.

M. CARRE – *Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? M. LEMAIGNEN, vous avez des commentaires supplémentaires particuliers ?*

M. LEMAIGNEN – *Juste sur Interives, je vous rappelle que pour le téléphérique, il y a déjà une subvention de l'Etat de 1,2 million d'euros qui a été attribuée le 18 décembre dernier, que techniquement, le projet doit normalement être terminé en janvier 2018 et que pour le foncier, là aussi, on a pratiquement chaque semaine des projets de préemption. Très clairement, je vois mal comment cela pourrait ne pas être consommé intégralement avant fin 2018.*

M. CARRE – *Sur ce, je vous consulte pour approuver ce contrat régional et permettre sa signature par la Ville d'Orléans.*

M. LEMAIGNEN, Conseiller Municipal Délégué, s'exprime ainsi :

« Dès 1997, la Région Centre-Val de Loire a décidé de mettre en œuvre une politique dite de « contrats d'agglomération ». Ce dispositif a pour but de regrouper les aides régionales, destinées aux E.P.C.I. et communes composant une même agglomération (en fonction des partages de compétences), au sein d'un document unique. Celui-ci est négocié sur la base d'un règlement adopté par l'assemblée régionale, opposable aux signataires. Ainsi, la Région contractualise pour plusieurs territoires mais avec un seul interlocuteur servant d'intermédiaire.

En 2011, la Région Centre-Val de Loire, a souhaité, dans le prolongement de l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement durable du Territoire (S.R.A.D.D.T.) « Ambitions 2020 » prendre en compte les évolutions, les attentes et les besoins des territoires par un cadre d'intervention renouvelé.

Ainsi, le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (C.R.S.T.) constitue l'un des outils de mise en œuvre du projet « Ambitions 2020 » élaboré à l'échelle du bassin de vie et validé par la Région.

« Ambitions 2020 pour le bassin de vie d'Orléans » est le fruit de deux réunions du Comité de Pilotage Territorial qui se sont tenues d'avril à mai 2014, et d'un forum qui s'est tenu le 30 juin 2014. Il définit 23 enjeux et les priorités d'actions afférentes.

Une fois les orientations et priorités définies pour chaque bassin de vie, est élaboré un programme d'actions, discuté, négocié puis approuvé : le contrat régional de solidarité territoriale.

Aussi, le contrat régional d'agglomération prendra lors de son renouvellement le nom unique de contrat régional de solidarité territoriale. Les volumes financiers des contrats de solidarité seront les mêmes, sur chaque territoire, que les anciens dispositifs.

Outre la Communauté d'Agglomération, la Ville centre, compte-tenu des fonctions qu'elle assure à l'échelle de l'agglomération, est désormais associée à la signature du contrat.

1) Les précédents contrats régionaux d'agglomération

- Contrat régional d'agglomération 2005-2009 : 39,409 M€ ;
- Contrat régional d'agglomération 2010-2014 : 40,310 M€ avec un taux d'engagement de 95 % de la dotation.

2) Le contrat de solidarité territoriale 2015-2020

Le C.R.S.T. reflète les objectifs partagés entre les communes formant la Communauté d'Agglomération, la Communauté d'Agglomération elle-même et la Région. Il décline les priorités partagées définies dans le projet « Ambitions 2020 » pour le bassin de vie et tient compte des actions prévues à l'Agenda 21 des territoires concernés.

Ainsi, les contrats régionaux de solidarité territoriale sont établis autour de trois grandes thématiques :

- L'emploi et économie : Très Haut Débit, zones d'activités, immobilier d'entreprises, insertion par l'activité économique, etc.
- Le mieux-être social : santé, services à l'enfance, commerces de proximité, équipements culturels, loisirs sportifs
- Le maillage urbain et rural : habitat, transports, cœur de village, espaces publics urbains.

S'ajoute le soutien aux actions en faveur de la biodiversité et du Plan Climat Energie, déclinaisons locales du Plan Climat Energie Régional et de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité.

L'orientation des crédits vers des projets identifiés (contenu, localisation, coût estimatif, calendrier de réalisation...) est priorisée.

Le territoire peut bénéficier d'une enveloppe maximale conventionnée équivalant à :

- une dotation de base : l'enveloppe allouée au Contrat précédent, ajustée en fonction des modifications de périmètres intervenues depuis (calculée en référence au % de population supplémentaire ou en moins sur la base du recensement de population de l'année de la modification de périmètre). Les évolutions démographiques à périmètre constant sont sans effet sur la dotation de base du Contrat ;
- abondée d'une dotation bonifiée de 10 % au titre de la biodiversité et de l'isolation. Une part représentant au maximum 10 % de la dotation hors enveloppes additionnelles peut être affectée en fonctionnement.

Des éléments de simplification et de souplesse sont à noter :

- une fongibilité des crédits entre les trois axes thématiques au cours du contrat ;
- des cadres de référence d'ores et déjà définis pour préciser les modalités d'intervention régionale ;
- un démarrage du contrat à compter de son approbation par la Région, avec prise en compte éventuelle d'une date de démarrage antérieure pour des opérations.

Dès l'approbation de son projet d'agglomération 2014-2020, la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » s'est rapprochée de la Région afin d'examiner les conditions d'engagement du nouveau contrat.

Dès février, la Conférence des maires de la Communauté d'Agglomération a validé le calendrier, la méthode d'élaboration et la répartition des enveloppes entre les maîtres d'ouvrage. Les principes suivants ont été arrêtés sur les bases définies par la Région :

- 50 % des crédits sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération ;
- 50 % des crédits sous maîtrise communale ou autres ;

dont :

- 15 % du montant total au titre de l'A.N.R.U. ;
- 5 % du montant total au titre de la biodiversité ;
- 15 % du montant total au titre de l'isolation.

S'agissant de l'enveloppe de crédits affectés aux opérations à maîtrise d'ouvrage communale, il a été reconduit que chaque commune bénéficierait d'une enveloppe de 100 000 € au nom de la solidarité et que le solde serait calculé au prorata de la population. La Mairie d'Orléans bénéficie donc d'une dotation s'élevant à 2 546 261 € (hors A.N.R.U., isolation et biodiversité).

La Mairie a été sollicitée pour inscrire ses priorités (nature, coûts, délais de réalisation) étant précisé que les projets retenus seront accompagnés à hauteur minimale de 20 %.

Depuis le début de l'année, de nombreux échanges ont eu lieu entre les services de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », ceux de la Région Centre-Val de Loire et des communes. Il a notamment été acté la constitution d'une dotation santé à répartir au regard des problématiques du territoire en sachant que plusieurs actions sont d'ores et déjà fléchées soit sur la part communale, soit sur la part A.N.R.U. En outre, les aménagements liés à la réouverture de la ligne Orléans-Châteauneuf seront financés prioritairement lors de la clause de revoyure.

C'est sur la base de ces différents échanges que le tableau annexé à la présente délibération a été construit et est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Il est le fruit d'un important travail de concertation, notamment avec le Conseil de Développement de l'agglomération.

Le montant total de l'enveloppe du programme d'action global du contrat s'élève à 40,310 M€ ainsi répartis par axe :

- Axe A - Développer l'emploi et l'économie : 8,1 M€ ;
- Axe B - Favoriser le mieux-être social : 6,9 M€ ;
- Axe C - Renforcer le maillage urbain et rural : 18,5 M€ ;
- Axe D - Stratégie régionale biodiversité : 1,5 M€ ;
- Axe E - Plan climat énergie régional : 5,23 M€ ;

dont :

- 7,918 M€ au titre de l'A.N.R.U. ;
- 10,117 M€ au titre de l'isolation ;
- 1,515 M€ au titre de la biodiversité.

Le plafond minimum de 2 M€ attendu au titre de la biodiversité n'est pas atteint et fera l'objet d'une négociation avec la Région.

Le montant affecté à la Mairie d'Orléans s'élève à 7,040 M€ ainsi répartis :

- 2,550 M€ au titre de la dotation de base ;
 - o Réhabilitation du complexe nautique de la Source : 1,3 M€
 - o Transformation du muséum de sciences naturelles en musée des sciences pour l'environnement et la biodiversité : 800 000 €
 - o Réhabilitation du Conservatoire de théâtre, musique et danse et rénovation de la salle de l'Institut : 450 000 €

- 1,500 M€ au titre de l'A.N.R.U. ;
 - o Aménagements et équipements à l'Argonne : 900 000 €
 - o Aménagements et équipements à La Source : 600 000 €

- 2,450 M€ au titre de l'isolation ;
 - o Rénovation du Palais des sports : 1,6 M€
 - o Plan d'isolation gymnase et écoles : 850 000 €

- 540 000 € au titre de la biodiversité ;
 - o Eco-pâturages : 40 000 €
 - o Aménagement de la plaine de jeux du Belneuf : 400 000 €
 - o Acquisition de matériel pour l'entretien des espaces verts : 100 000 €

Dans ces conditions et après avis de la Commission Budget et Ressources, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver le contrat régional de solidarité territoriale 2015-2020 à passer avec la Région Centre-Val de Loire portant sur un montant total de subvention de 40 310 000 € dont 7,040 M€ affectés à la Mairie d'Orléans ;

2) donner mandat à M. le Maire ou son représentant pour négocier, avec le Président de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » et la Région Centre-Val de Loire, le contrat définitif ;

3) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit contrat ;

4) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie ».

ADOPTÉ PAR 53 VOIX CONTRE 1.

ANNEXE

C

THEMATIQUE	Description	Dotation	Total Agglo	Total ANRU	Total isolation	Total biodiversité	DONT fonctionnement
A : DEVELOPPER L'EMPLOI ET L'ECONOMIE		8 125 000					
Axe A2 : Accueil des Entreprises		6 125 000					
02 : Zones d'activités économiques	Développement des parcs d'activité de l'agglomération	2 400 000					
	Acquisitions foncières et aménagement de la place Danton sur le quartier INTERIVES	800 000	800 000				
		1 600 000	1 600 000				
03 : Création de locaux d'activités (en location)		3 725 000					
	LABO - Pépinière numérique	3 000 000	3 000 000				
	Déplacement de la pépinière d'entreprises de Saint Jean de Braye	500 000	500 000				
	Mise en valeur du site Miramon	225 000					
Axe A3 : Economie agricole		150 000					
05 : Diversification agricole et développement des circuits alimentaires de proximité		60 000					
05-1 : Mise en place d'un fonds pour la remise en état des terres agricoles		40 000					
06 : Développement et structuration des filières locales territorialisées		50 000					
	Programme d'actions de la filière AOC Orléans - Orléans Cléry	50 000					
Axe A6 : Economie touristique		650 000					
10 : les Pays à vélo		250 000					
	Création d'une coulée verte Loire - Sologne	250 000	250 000				
10-1 : Création d'un itinéraire Nord Loire à Vélo		400 000	400 000				
Axe A7 : Locaux de formation et de plateforme technologiques		1 290 000					
03-1 AgreenTech Valley - Vallée numérique du végétal		1 200 000	1 200 000				

THEMATIQUE	Dotation	Total Aggio	Total ANRU	Total isolation	Total biodiversité	DONT fonctionnement
B : FAVORISER LE MEUX-ETRE SOCIAL	6 896 653					
Axe B1 : Services à la population	1 054 586					
15 : Maisons de Santé Pluridisciplinaires hors quartiers prioritaires <i>Fleury-les-Aubrais, La Chapelle-Saint-Mesmin, Saran, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Cyr-en-Val, Orléans</i>	619 800					
19 : Structure d'accueil petite enfance <i>Regroupement des structures petite enfance dans un lieu unique à Semoy</i>	59 940					
20 : Accueil extrascolaire <i>Création d'un local périscolaire pour le groupe scolaire des Sablonnières à Saran</i>	299 846					
<i>Construction d'un accueil périscolaire à Chanteau</i>	50 000					
<i>Création d'une maison des jeunes à Saint Hilaire Saint Mesmin</i>	109 500					
<i>Création d'aires d'activités périscolaires à Combieux</i>	30 000					
21 : Commerce de proximité <i>Extension du commerce de Marigny les Usages</i>	110 346					
	75 000					
	75 000					
Axe B2 : Développement de l'accès à la culture	2 874 133					
16 : salle support d'une programmation culturelle significative	524 000					
<i>Réhabilitation de la salle culturelle d'Yvremont</i>	524 000					
17 : Equipements de lecture publique <i>Construction d'une médiathèque à Saint Jean Le Blanc</i>	485 082					
<i>Création d'une médiathèque à Saint Hilaire Saint Mesmin</i>	272 682					
<i>Requalification de la médiathèque de Saran</i>	36 900					
18 : Equipements liés à l'enseignement artistique : écoles de musique, de danse et d'art dramatique <i>Réalisation d'une école de musique municipale à Ingré</i>	175 500					
	1 065 073					
<i>Réalisation d'une école de musique municipale à Ormes</i>	272 433					
<i>Création d'un équipement culturel à Saint Cyr en Val</i>	177 001					
<i>Réhabilitation du conservatoire de théâtre, musique et danse et rénovation de la salle de l'institut à Orléans</i>	165 639					
18-1 : Musée des sciences et de la biodiversité à Orléans	450 000					
	800 000					

	Dotation	Total Agglo	Total ANRU	Total isolation	Total biodiversité	DONT fonctionnement
Axe B3 : Sport	2 967 912					
22 : Equipements sportifs et de loisirs	2 967 912					
Création d'un terrain de foot synthétique à Fleury Les Aubrais	180 000					
Rénovation du stade Paul Bert, création d'un terrain de foot synthétique à Saint-Jean-de-la-Ruelle	417 000					
Construction du gymnase à Chécy	281 700					
Création d'un complexe sportif à La Chapelle Saint Mesmin	309 793					
Construction d'un équipement dédié à la gymnastique polyvalente à Saint Denis en Val	252 750					
Création d'un pôle sportif et de loisirs sur le site du Pâtis à Saint Hilaire Saint Mesmin	24 000					
Equipements sportifs de la Vallinière à Semois	76 000					
Réfection des courts de tennis de la trésorerie à Saint Pryvé Saint Mesmin	21 800					
Réhabilitation du complexe nautique de La Source à Orléans	1 300 000					
Construction d'un stand de tir à Saran	104 869					
C : RENFORCER LE MAILLAGE URBAIN ET RURAL	18 439 647					
Axe C0 : PAYSAGE	40 000					
22-3 : Poursuite de l'aménagement des bords de Loire à Saint Jean de la Ruelle	40 000					
Axe C1 : Aménagement d'espaces publics	430 929					
23 : Aménagement d'espaces publics	430 929					
Aménagement du centre bourg de Boigny sur Bionne	146 505					
Aménagement de la place de l'église à Bou	119 364					
Création d'un espace public aux abords de la salle polyvalente de Marigny les Usages	50 000					
Requalification de la place Clovis à Saint Pryvé Saint Mesmin	115 000					
Axe C3 : Habitat - Logement	5 245 800					
24 : Acquisition-Réhabilitation	407 900	407 900				
25 : Construction neuve	3 500 000	3 500 000	350 000			
26 : Aménagement de quartiers d'habitat durable	32 900					
Ecoquartier du Champ Prieur - études (Semois)	32 900					
27 : Rénovation thermique du parc public social	1 000 000	1 000 000		1 000 000		
28 : Rénovation thermique du parc locatif privé	285 000	285 000		285 000		

THEMATIQUE	Dotation	Total Agglo	Total ANRU	Total isolation	Total biodiversité	DONT fonction- nement
AXE C4 : Rénovation urbaine	7 567 500					
29 : Rénovation urbaine - La Source (Orléans)	2 400 000		2 400 000			
Réhabilitation thermique du Parc Social	1 000 000	1 000 000		1 000 000		
Résidentialisations	800 000					
Aménagements	600 000					
29 : Rénovation urbaine - L'Argonne (Orléans)	2 600 000		2 600 000			
Réhabilitation thermique du Parc Social	1 300 000	1 300 000		1 300 000		
Résidentialisations	400 000					
Aménagements	700 000					
Equipements (Centre commercial Marie Stuart)	200 000					
29 : Rénovation urbaine - Dauphine (Orléans)	400 000		400 000			
Résidentialisations	400 000					
29 : Rénovation urbaine - Pont Bourdeau (St Jean de Braye)	100 000		100 000			
Aménagements	100 000					
29 : Rénovation urbaine - Les Chaises (St Jean de la Ruelle)	1 260 000		1 260 000			
Réhabilitation thermique du Parc Social	800 000	800 000		800 000		
Aménagements	260 000					
Equipement (MSP)	200 000					
29 : Rénovation urbaine - Trois Fontaines (St Jean de la Ruelle)	477 600		477 600			
Equipement	409 600					
Réhabilitation thermique du Parc Social	68 000	68 000		68 000		
29 : Rénovation urbaine - Andrillons / Ormes du Mail (Fleury les Aubrais)	330 000		330 000			
Réhabilitation thermique du Parc Social	330 000	330 000		330 000		
AXE C5 : Mobilité durable	5 175 310					
30 : vélo utilitaire	1 344 100					
Programme d'aménagements cyclables de l'Agglomération	1 200 000	1 200 000				
Piste cyclable à Saint Hilaire Saint Mesmin	51 600					
Piste cyclable accès à la gare depuis le centre bourg de Merdié	72 500					
Aménagement cheminements cyclables à Chanteau	20 000					
30-3 - Ouverture de la gare des Aubrais à Touest	3 750 000	3 750 000				
30-3 - Aménagements des accès aux haltes nouvelles de la ligne Orléans - Châteauneuf	81 218					

THEMATIQUE TRANSVERSALE	Dotation	Total Agglo	Total ANRU	Total Isolation	Total biodiversité	DONT fonctionnement
D : ACTION TRANSVERSALE : STRATEGIE REGIONALE BIODIVERSITE	1 514 600					
31 : Traine verte et bleue	980 000					
Inventaire de biodiversité communale à Semoy	20 000				20 000	20 000
Plans de Jeux de Baigneur	400 000				400 000	
Parc de Loire	560 000	560 000			560 000	
31-1 : Autres actions en faveur de la biodiversité	295 400					
Acquisition d'une infirmerie mobile à Saint Jean de Braye	6 000				6 000	
Aménagement d'un parc paysager dans un écoquartier (Chécy)	289 400				289 400	
32 : Gestion alternative des espaces publics	189 200					
Plan de gestion différenciée (Saint Jean de Braye)	19 200				19 200	19 200
Acquisition de matériels (Saint Jean de Braye)	30 000				30 000	
Acquisition de matériels (Orléans)	100 000				100 000	
Ecopâturage (Orléans)	40 000				40 000	
34 : Matériels agricoles favorables à la biodiversité et à l'eau	50 000					
Fonds pour l'acquisition de matériels agricoles	50 000				50 000	
E : ACTION TRANSVERSALE : PLAN CLIMAT ENERGIE REGIONAL	5 354 100					
35 : Plan isolation bâtiments publics	5 062 100			5 062 100		
Plan isolation des bâtiments communaux de Saint Jean de Braye	300 000					
Plan isolation des bâtiments communaux de Saint Jean de la Ruelle	360 000					
Plan isolation des bâtiments communaux d'Orléans	2 450 000					
Plan d'isolation des bâtiments communaux de Semoy	75 000					
Plan isolation des bâtiments communaux de Fleury Les Aubrais	610 000					
Plan isolation des bâtiments communaux de Margny les Usages	50 000					
Plan isolation des bâtiments communaux de Saran	175 000					
Plan isolation des bâtiments communaux de Saint Pryvé Saint Mesmin	400 000					
Plan isolation des bâtiments communaux de Saint Jean Le Blanc	180 000					
Plan isolation des bâtiments communaux d'Ingré	100 000					
Plan isolation des bâtiments communaux de Saint Hilaire Saint Mesmin	50 000					
Plan isolation des bâtiments communaux de Saint Cyr en Val	200 000					
Plan isolation des bâtiments communaux de La Chapelle Saint-Mesmin	112 100					
35-1: Forfait PCI	10 000			10 000		10 000
35-2: Bonification Climat énergie	262 000			262 000		
Bonif salle culturelle YVREMONT (géothermie)	262 000					
TOTAL ENVELOPPE DU CONTRAT	40 310 000	21 950 900	7 917 600	10 117 100	1 514 600	49 200
THEMATIQUE TRANSVERSALE						
DOTATION DE BASE						40 310 000

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

N° 16 – Habitat - Logement. O.P.H. Les résidences de l'Orléanais. Garantie d'emprunts. Opération de réaménagement de 54 prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations.

M. CARRE – *Je vous propose d'accélérer. On va passer à des délibérations d'un registre plus courant que ces importants dossiers de présent et d'avenir. M. MARTIN, le point 16, l'O.P.H., et la garantie d'emprunts.*

M. MARTIN – *Cette délibération porte sur un montant important puisque nous allons garantir, en remplacement d'une garantie antérieurement donnée, la consolidation de la dette des Résidences de l'Orléanais pour un montant de 34 millions d'euros. Vous avez le détail dans la délibération, avec les différents prêts qui sont concernés.*

M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« L'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais sollicite le renouvellement de la garantie financière de la Mairie pour le refinancement de 54 prêts précédemment garantis par la Mairie auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

L'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais a sollicité de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui a accepté, un réaménagement par voie d'avenant, selon les nouvelles caractéristiques financières précisées ci-après.

En conséquence, le Conseil Municipal est appelé à délibérer en vue de renouveler la garantie initialement accordée pour le remboursement desdits prêts.

La Mairie réitère sa garantie pour le remboursement de chaque ligne du prêt réaménagé, initialement contracté par l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions référencées dans l'annexe de la présente délibération.

La garantie est accordée pour chaque ligne du prêt réaménagé, à hauteur de la quotité indiquée dans l'annexe, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou des intérêts moratoires encourus au titre des prêts réaménagés.

Les nouvelles caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées sont indiquées, pour chacune d'entre elles, dans l'annexe de la présente délibération.

Concernant les lignes du prêt réaménagé à taux révisables indexées sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué auxdites lignes du prêt réaménagé sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent sur chaque ligne du prêt réaménagé référencée dans l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

La Mairie s'engage à se substituer à l'O.P.H. les résidences de l'Orléanais pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations.

La Mairie s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Une convention de garantie sera établie entre la Mairie et l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais précisant l'ensemble des obligations des parties dans le cadre du présent accord de garantie.

Vu la demande formulée par, l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais,

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) réitérer sa garantie pour le refinancement de 54 prêts existants et déjà garantis par la Mairie dans le cadre d'une opération de réaménagement d'encours de l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais à la Caisse des Dépôts et Consignation ;

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour intervenir aux avenants qui seront passés entre l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

3) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer la convention de garantie à passer avec l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais ».

ADOPTE PAR 52 VOIX CONTRE 2.

ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE
VILLE D'ORLEANS (45)

Annexe à la délibération du conseil Municipal en date du 15/06/2015

Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées

Emprunteur : 000282995 - LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS - OPH D'ORLEANS (45)

N° Avenant	N° Ligne du prêt	Montants réaménagés hors stock d'intérêts (1)	Intérêt compensateur ou différé (financement) (1)	Intérêt (1)	Quotité garantie (en %)	Durée différée d'amortissement (nb Echéances)	Durée remboursement (nb Echéances)	Date prochaine échéance	Périodicité des échéances	Taux d'intérêt actuariel annuel en % (2)	Taux de période en % (2)	Nature du taux ou index	Marge fixe sur index (3)	Modalité de révision (3)	Taux de progression (d'amortissement) (3)	Taux de progression (3)	Taux prog annuel plancher des échéances (3)
21822	1214622	539 612,64	0,00	476,71	50,00	0,00	21,00	01/01/2016	A	LA+1,200	2,200	Livret A	1,200	DL	0,000	5,300	0,000
21822	1214606	1 157 925,89	0,00	34 823,38	50,00	0,00	20,00	01/02/2016	A	LA+1,200	2,200	Livret A	1,200	DL	0,000	5,300	0,000
21819	1209967	156 440,79	0,00	22 581,78	100,00	0,00	11,00	01/03/2016	A	LA+1,200	2,200	Livret A	1,200	DL	0,000	5,300	0,000
21819	1210067	553 214,39	0,00	56 157,18	100,00	0,00	13,00	01/01/2016	A	LA+1,200	2,200	Livret A	1,200	DL	0,000	5,300	0,000
21821	1214568	107 750,64	0,00	795,87	50,00	0,00	21,00	01/03/2016	A	LA+1,200	2,200	Livret A	1,200	DL	0,000	5,300	0,000
21819	1209934	398 588,58	0,00	43 811,29	100,00	0,00	13,00	01/03/2016	A	LA+1,200	2,200	Livret A	1,200	DL	0,000	5,300	0,000
21822	1214598	65 624,05	0,00	1 743,12	50,00	0,00	21,00	01/07/2015	A	LA+1,200	2,200	Livret A	1,200	DL	0,000	5,300	0,000
21819	1210070	167 131,37	0,00	18 370,46	100,00	0,00	13,00	01/03/2016	A	LA+1,200	2,200	Livret A	1,200	DL	0,000	5,300	0,000
21819	1210090	121 950,68	0,00	17 603,22	100,00	0,00	11,00	01/03/2016	A	LA+1,200	2,200	Livret A	1,200	DL	0,000	5,300	0,000
21819	1209939	293 405,47	0,00	32 249,98	100,00	0,00	13,00	01/03/2016	A	LA+1,200	2,200	Livret A	1,200	DL	0,000	5,300	0,000
21819	1209956	443 248,91	0,00	63 981,68	100,00	0,00	11,00	01/03/2016	A	LA+1,200	2,200	Livret A	1,200	DL	0,000	5,300	0,000
21822	1214917	102 724,54	0,00	0,00	50,00	0,00	14,00	01/01/2016	A	LA+1,200	2,200	Livret A	1,200	DL	0,000	---	0,000
21822	1214947	81 326,09	0,00	0,00	50,00	0,00	10,00	01/01/2016	A	LA+1,200	2,200	Livret A	1,200	DL	0,000	---	0,000
21822	1236402	309 135,22	0,00	0,00	50,00	0,00	23,00	01/01/2016	A	LA+0,600	1,600	Livret A	0,600	DL	0,000	---	0,000
21822	1214655	114 455,20	0,00	0,00	50,00	0,00	14,00	01/01/2016	A	LA+1,200	2,200	Livret A	1,200	DL	0,000	---	0,000
21822	1214663	213 161,16	0,00	0,00	50,00	0,00	14,00	01/01/2016	A	LA+1,200	2,200	Livret A	1,200	DL	0,000	---	0,000



ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

Emprunteur : 000282995 - LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS - OPH D'ORLEANS (45)

N° Avenant	N° Ligne du prêt	Montants réaménagés hors stock d'intérêts (1)	Intérêt compensateur ou différé Refinancé (1)	Intérêt compensateur ou différé Maintenu (1)	Quotité garantie (en %)	Durée différé d'amortissement (nb Echéances)	Durée remboursement (nb Echéances)	Date prochaine échéance	Périodicité des échéances	Taux d'intérêt actuariel annuel en % (2)	Taux de période en % (2)	Nature du taux ou index	Marge fixe sur index (3)	Modalité de révision (3)	Taux de progressivité d'échéance (3)	Taux de progressivité d'amortissement (3)	Taux prog. plancher des échéances (3)
21822	1214953	81 634,10	0,00	0,00	50,00	0,00	9,00	01/01/2016	A	LA+1,200	2,200	Livret A	1,200	DL	0,000	---	0,000
21822	1236248	262 214,08	0,00	0,00	50,00	0,00	23,00	01/01/2016	A	LA+0,600	1,600	Livret A	0,600	DL	0,000	---	0,000
21822	1214660	55 294,85	0,00	0,00	50,00	0,00	14,00	01/01/2016	A	LA+1,200	2,200	Livret A	1,200	DL	0,000	---	0,000
21822	1216646	106 943,62	0,00	0,00	50,00	12,00	13,00	01/03/2016	A	LA+0,600	1,600	Livret A	0,600	DL	0,000	---	0,000
21822	1236466	153 702,44	0,00	0,00	50,00	12,00	18,00	01/03/2016	A	LA+0,600	1,600	Livret A	0,600	DL	0,000	---	0,000
21822	1201431	72 556,74	0,00	0,00	50,00	12,00	12,00	01/03/2016	A	LA+0,600	1,600	Livret A	0,600	DL	0,000	---	0,000
21822	1236359	178 363,68	0,00	0,00	50,00	12,00	13,00	01/03/2016	A	LA+0,600	1,600	Livret A	0,600	DL	0,000	---	0,000
21822	1236594	158 876,21	0,00	0,00	50,00	12,00	18,00	01/03/2016	A	LA+0,600	1,600	Livret A	0,600	DL	0,000	---	0,000
21822	1241821	296 909,73	0,00	0,00	50,00	12,00	18,00	01/03/2016	A	LA+0,600	1,600	Livret A	0,600	DL	0,000	---	0,000
21822	1190964	54 383,10	0,00	0,00	50,00	12,00	17,00	01/03/2016	A	LA+0,600	1,600	Livret A	0,600	DL	0,000	---	0,000
21822	1221354	63 142,18	0,00	0,00	50,00	12,00	18,00	01/03/2016	A	LA+0,600	1,600	Livret A	0,600	DL	0,000	---	0,000
21822	1056425	113 856,92	0,00	0,00	50,00	12,00	12,00	01/03/2016	A	LA+0,650	1,650	Livret A	0,650	DL	0,000	---	0,000
21822	1063064	533 048,92	0,00	0,00	50,00	12,00	17,00	01/03/2016	A	LA+0,650	1,650	Livret A	0,650	DL	0,000	---	0,000
21822	1218329	319 517,80	0,00	0,00	50,00	12,00	18,00	01/03/2016	A	LA+0,600	1,600	Livret A	0,600	DL	0,000	---	0,000
21822	1190859	322 920,28	0,00	0,00	50,00	12,00	12,00	01/03/2016	A	LA+0,600	1,600	Livret A	0,600	DL	0,000	---	0,000
21822	1215128	56 795,97	0,00	0,00	50,00	0,00	19,00	01/08/2015	A	LA+1,200	2,200	Livret A	1,200	DL	0,000	---	0,000
21822	1215131	541 365,46	0,00	0,00	50,00	0,00	19,00	01/04/2015	A	LA+1,200	2,200	Livret A	1,200	DL	0,000	---	0,000
21822	1214560	58 606,72	0,00	0,00	50,00	0,00	21,00	01/01/2016	A	LA+1,200	2,200	Livret A	1,200	DL	0,000	---	0,000
21822	1215124	209 557,38	0,00	0,00	50,00	0,00	21,00	01/04/2015	A	LA+1,200	2,200	Livret A	1,200	DL	0,000	---	0,000
21822	1215138	685 538,61	0,00	0,00	50,00	0,00	19,00	01/04/2015	A	LA+1,200	2,200	Livret A	1,200	DL	0,000	---	0,000
21822	1214920	171 074,40	0,00	0,00	50,00	0,00	19,00	01/01/2016	A	LA+1,200	2,200	Livret A	1,200	DL	0,000	---	0,000



www.groupecaissedesdepots.fr

ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

Emprunteur : 000282995 - LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS - OPH D'ORLEANS (45)

N° Avenant	N° Ligne du prêt	Montants réaménagés hors stock d'intérêts (1)	Intérêt compensatoire ou différé réamencé (1)	Intérêt compensatoire ou différé Maintenu (1)	Intérêt compensatoire ou différé réamencé (1)	Quotité garantie (en %)	Durée différée d'amortissement (nb Echéances)	Durée remboursement (nb Echéances)	Date probante échéance	Périodicité des échéances	Taux d'intérêt actuariel annuel en % (2)	Taux de période en % (2)	Nature du taux ou index	Marge fixe sur index (3)	Modalité de révision (3)	Taux de progressivité d'échéance (3)	Taux de progressivité d'amortissement (3)	Taux prog. annuel plancher des échéances (3)
21822	1214914	352 748,38	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	16,00	01/01/2016	A	LA+1,200	2,200	Livret A	1,200	DL	0,000	---	0,000
21822	1180618	201 432,03	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	21,00	01/01/2016	A	LA+0,600	1,600	Livret A	0,600	DL	0,000	---	0,000
21822	1201460	327 669,99	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	22,00	01/01/2016	A	LA+0,600	1,600	Livret A	0,600	DL	0,000	---	0,000
21822	1184448	78 709,32	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	21,00	01/01/2016	A	LA+0,600	1,600	Livret A	0,600	DL	0,000	---	0,000
21822	1133403	103 567,18	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	24,00	01/01/2016	A	LA+0,600	1,600	Livret A	0,600	DL	0,000	---	0,000
21822	0675606	633 648,04	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	26,00	01/01/2016	A	LA+0,800	1,800	Livret A	0,800	DL	0,000	---	0,000
21820	1214923	217 340,63	0,00	5 773,03	0,00	50,00	0,00	21,00	01/01/2016	A	LA+1,200	2,200	Livret A	1,200	DL	0,000	---	0,000
21819	1209976	838 416,47	0,00	108 253,83	0,00	100,00	0,00	14,00	01/01/2016	A	LA+1,200	2,200	Livret A	1,200	DL	0,000	5,300	0,000
21819	1209955	1 047 855,82	0,00	148 150,50	0,00	100,00	0,00	12,00	01/01/2016	A	LA+1,200	2,200	Livret A	1,200	DL	0,000	5,300	0,000
21822	1214922	547 466,01	0,00	6 058,58	0,00	50,00	0,00	22,00	01/01/2016	A	LA+1,200	2,200	Livret A	1,200	DL	0,000	5,300	0,000
21822	1214588	1 258 086,32	0,00	13 922,72	0,00	50,00	0,00	22,00	01/01/2016	A	LA+1,200	2,200	Livret A	1,200	DL	0,000	5,300	0,000
21819	1209944	625 309,51	0,00	51 323,47	0,00	100,00	0,00	11,00	01/01/2016	A	LA+1,200	2,200	Livret A	1,200	DL	0,000	5,300	0,000
21822	1214581	405 316,54	0,00	4 485,48	0,00	50,00	0,00	22,00	01/01/2016	A	LA+1,200	2,200	Livret A	1,200	DL	0,000	5,300	0,000
21822	1214939	613 676,60	0,00	10 435,02	0,00	50,00	0,00	19,00	01/01/2016	A	LA+1,200	2,200	Livret A	1,200	DL	0,000	5,300	0,000
21822	1214564	547 283,55	0,00	6 056,56	0,00	50,00	0,00	20,00	01/05/2015	A	LA+1,200	2,200	Livret A	1,200	DL	0,000	5,300	0,000
21822	1215132	1 145 153,94	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	21,00	01/02/2016	A	LA+1,200	2,200	Livret A	1,200	DL	0,000	5,300	0,000

Pr0086-PR0078 V1.3 page 3/4
Dossier n° R026926 Emprunteur n° 000282995

Caisse des dépôts et consignations
2 AVENUE DE PARIS - 45056 ORLEANS CEDEX 1 - Tél : 02 38 79 18 00 - Télécopie : 02 38 62 47 62
dr.centre@caissedesdepots.fr



www.groupecaissedesdepots.fr

ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

Emprunteur : 000282995 - LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS - OPH D'ORLEANS (45)

N° Avenant	N° Ligne du prêt	Montants réaménagés hors stock d'intérêts (1)	Intérêt compensateur ou différé Refinancé (1)	Intérêt compensateur ou différé Maintenu (1)	Quotité garantie (en %)	Durée d'amortissement (nb Echéances)	Durée remboursement (nb Echéances)	Date prochaine échéance	Périodicité des échéances	Taux d'intérêt actuariel annuel en % (2)	Taux de période en % (2)	Nature du taux ou index	Marge fixe sur index (3)	Modalité de révision (3)	Taux de progressivité d'échéance (3)	Taux de progressivité d'amortissement (3)	Taux prog annuel plancher des échéances (3)
21822	1214575	648 635,57	0,00	7 178,18	50,00	0,00	20,00	01/05/2015	A	LA+1,200	2,200	Livret A	1,200	DL	0,000	5,300	0,000
Total		18 914 514,71	0,00	654 232,01													

Ce tableau comporte 54 Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s) dont le montant total garanti s'élève à : 33 929 447,85€

Montants exprimés en euros

Périodicité : A (annuelle), S (semestrielle), T (trimestrielle)

(1) Montants donnés à titre indicatif sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours

(2) Concernant les prêts à taux révisibles, les taux indiqués sont susceptibles d'évoluer à la date de valeur du réaménagement dans l'hypothèse d'une variation de leur index de référence entre la date d'établissement du présent document et la date de valeur du réaménagement

(3) - : Si sans objet

SR : le taux d'intérêt est révisé à chaque échéance en fonction de la variation de l'index

DR : les taux d'intérêts et de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index

DL : les taux d'intérêts et de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur au taux de progressivité plancher indiqué dans le tableau

Date d'établissement du présent document : 02/04/2015

Date de valeur du réaménagement : 01/03/2015

Caisse des dépôts et consignations
2 AVENUE DE PARIS - 45056 ORLEANS CEDEX 1 - Tél : 02 38 79 18 00 - Télécopie : 02 38 62 47 62
dr.centre@caissedesdepots.fr

N° 17 – **Habitat - Logement. S.A. H.L.M. France Loire. Réhabilitation de 60 logements "Résidence Rive de Loire" situés 2/4/6 place Konrad Adenauer à Orléans. Garantie d'un emprunt de 66 000 € à hauteur de 50 %. Approbation d'une convention.**

M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La S.A. H.L.M. France Loire sollicite la garantie financière de la Mairie à hauteur de 50 % d'un prêt de 66 000 € souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt est destiné à financer la réhabilitation de 60 logements "Résidence Rive de Loire" situés 2/4/6 place Konrad Adenauer à Orléans.

La Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » est parallèlement sollicitée à hauteur de 50 %.

Les caractéristiques financières sont les suivantes :

➤ Ligne du prêt : P.A.M.

- Organisme prêteur : Caisse des dépôts et consignations ;
- Montant du prêt : 66 000 € ;
- Quotité garantie : 50 % soit 33 000 € ;
- Durée de la phase de préfinancement : aucun ;
- Durée de la période d'amortissement : 15 ans ;
- Différé d'amortissement : aucun ;
- Périodicité des échéances : annuelle ;
- Index : Livret A ;
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +0,60 % (révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %) ;
- Profil d'amortissement : amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés ;
- Modalité de révision : double révisabilité limitée ;
- Taux de progressivité des échéances : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du Livret A). Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

La garantie de la Mairie est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la S.A. H.L.M. France Loire, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Mairie s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à la S.A. H.L.M. France Loire pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La Mairie d'Orléans s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Une convention de garantie sera établie entre la Mairie et la S.A. H.L.M. France Loire précisant l'ensemble des obligations des parties et découlant du présent accord de garantie.

Ceci exposé,

Vu la demande de garantie formulée par la S.A. H.L.M. France Loire,

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) accorder sa garantie pour le remboursement de la somme de 33 000 €, représentant 50 % d'un prêt de 66 000 €, que la S.A. H.L.M. France Loire souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations ;

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et la S.A. H.L.M. France Loire ;

3) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer la convention de garantie à passer avec la S.A. H.L.M. France Loire ».

ADOPTE PAR 52 VOIX CONTRE 2.

N° 18 – **Habitat - Logement. S.A. H.L.M. France Loire. Réhabilitation de 22 logements situés 3 place Jean Monnet à Orléans. Garantie d'un emprunt de 24 000 € à hauteur de 50 %. Approbation d'une convention.**

M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La S.A. H.L.M. France Loire sollicite la garantie financière de la Mairie à hauteur de 50 % d'un prêt de 24 000 € souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt est destiné à financer la réhabilitation de 22 logements situés 3 place Jean Monnet à Orléans.

La Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » est parallèlement sollicitée à hauteur de 50 %.

Les caractéristiques financières sont les suivantes :

➤ Ligne du prêt : P.A.M.

- Organisme prêteur : Caisse des dépôts et consignations ;
- Montant du prêt : 24 000 € ;
- Quotité garantie : 50 % soit 12 000 € ;
- Durée de la phase de préfinancement : aucun ;
- Durée de la période d'amortissement : 15 ans ;
- Différé d'amortissement : aucun ;
- Périodicité des échéances : annuelle ;
- Index : Livret A ;
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +0,60 % (révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %) ;
- Profil d'amortissement : amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés ;
- Modalité de révision : double révisabilité limitée ;
- Taux de progressivité des échéances : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du Livret A). Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

La garantie de la Mairie est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la S.A. H.L.M. France Loire, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Mairie s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à la S.A. H.L.M. France Loire pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La Mairie d'Orléans s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Une convention de garantie sera établie entre la Mairie et la S.A. H.L.M. France Loire précisant l'ensemble des obligations des parties et découlant du présent accord de garantie.

Ceci exposé,

Vu la demande de garantie formulée par la S.A. H.L.M. France Loire,

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code général des collectivités territoriales

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) accorder sa garantie pour le remboursement de la somme de 12 000 €, représentant 50 % d'un prêt de 24 000 €, que la S.A. H.L.M. France Loire souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations ;

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et la S.A. H.L.M. France Loire ;

3) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer la convention de garantie à passer avec la S.A. H.L.M. France Loire ».

ADOPTÉ PAR 52 VOIX CONTRE 2.

N° 19 – **Habitat - Logement. S.A. H.L.M. VALLOGIS. Autorisation d'aliéner 30 logements collectifs situés 5-7 rue Jacquard et 2 logements individuels situés 20-22 rue de la Sente aux veneurs à Orléans. Approbation.**

M. CARRE – *Il s'agit d'aliéner 30 logements collectifs situés 5-7 rue Jacquard.*

Est-ce qu'il y a des remarques ? Oui, Mme LEVELEUX.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Je voudrais savoir s'il s'agit d'une aliénation aux locataires ou si c'est simplement une vente, puisqu'il est marqué « dans le cadre du plan stratégique de patrimoine ». Est-ce qu'il s'agit d'une opération de promotion immobilière ou il s'agit d'une opération de vente préférentielle aux locataires ? Merci.*

M. CARRE – *Un bailleur se doit de faire d'abord des propositions de vente à ses locataires et ensuite, de pouvoir le céder sur l'ensemble du marché, sauf si l'appartement avait été conventionné, ce qui ne devrait pas être le cas puisqu'on nous demande justement de les aliéner.*

(réaction de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA hors micro)

M. CARRE – *On regardera pour vous amener plus de précisions.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La S.A. H.L.M. VALLOGIS est propriétaire de 30 logements collectifs situés 5-7 rue Jacquard et 2 logements individuels situés 20-22 rue de la Sente aux veneurs à Orléans, qui ont été financés par emprunts bénéficiant de la garantie de la Mairie.

La Direction Départementale des Territoires a informé la Mairie de la décision de la S.A. H.L.M. VALLOGIS de céder les 30 logements collectifs situés 5-7 rue Jacquard et 2 logements individuels situés 20-22 rue de la Sente aux veneurs à Orléans dans le cadre de son plan stratégique de patrimoine.

En application des dispositions de l'article L. 443-7 du Code de la construction et de l'habitation, la Mairie, garante des emprunts, doit donner son accord exprès sur cette opération de cession.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver l'opération de cession de 30 logements collectifs situés 5-7 rue Jacquard et 2 logements individuels situés 20-22 rue de la Sente aux veneurs à Orléans par la S.A. H.L.M. VALLOGIS, sous réserve du remboursement anticipé du solde des emprunts bénéficiant de la garantie de la Mairie ;

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette cession ».

ADOPTE PAR 47 VOIX.
IL Y A 6 ABSTENTIONS ET
1 NON PARTICIPATION DE M. MARTIN.

N° 20 – **Habitat - Logement. S.A. H.L.M. VALLOGIS. Autorisation d'aliéner 11 logements collectifs situés 43 rue de Bourgogne à Orléans. Approbation.**

M. CARRE – *Il s'agit d'aliéner 11 logements situés 43 rue de Bourgogne, dans le processus de cession habituelle. Il y a un rang, premièrement, les locataires occupants, deuxièmement, les locataires de l'organisme et troisièmement, le marché.*

S'il n'y a pas de remarques, je vous consulte.

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La S.A. H.L.M. VALLOGIS est propriétaire de 11 logements collectifs situés 43 rue de Bourgogne à Orléans, qui ont été financés par emprunts bénéficiant de la garantie de la Mairie.

La Direction Départementale des Territoires a informé la Mairie de la décision de la S.A. H.L.M. VALLOGIS de céder les 11 logements collectifs situés 43 rue de Bourgogne dans le cadre de son plan stratégique de patrimoine.

En application des dispositions de l'article L. 443-7 du Code de la construction et de l'habitation, la Mairie, garante des emprunts, doit donner son accord exprès sur cette opération de cession.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver l'opération de cession de 11 logements collectifs situés 43 rue de Bourgogne à Orléans par la S.A. H.L.M. VALLOGIS, sous réserve du remboursement anticipé du solde des emprunts bénéficiant de la garantie de la Mairie ;

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette cession ».

ADOPTE PAR 47 VOIX.
IL Y A 6 ABSTENTIONS ET
1 NON PARTICIPATION DE M. MARTIN.

N° 21 – **Action foncière. Quartier Saint Marceau. Déclassement et cession d'un délaissé de la rue François Margottin.**

M. LANGLOIS, Conseiller Municipal Délégué, s'exprime ainsi :

« Lors de la réalisation de la rue François Margottin, dans le cadre de l'opération de lotir le Domaine de la Roseraie, une emprise correspondant à la parcelle cadastrée section CZ n° 469, d'une superficie de 36 m², a été réservée en vue de l'aménagement éventuel d'une zone de retournement. Cette parcelle a été rétrocédée à la Mairie avec les voies et espaces à usage public de l'ensemble immobilier, par acte du 10 août 2004.

La rue a finalement été prolongée et cet espace est devenu sans utilité.

Le propriétaire riverain a sollicité l'achat de cette parcelle revêtue en calcaire, ne comportant aucun réseau en tréfonds. Son projet est d'y aménager un espace de stationnement privatif, avec une haie basse arbustive pour marquer la limite avec le domaine public, aménagement indispensable.

L'accord intervient moyennant le prix de 2 500 € pour cette parcelle de 36 m², classée en zone UJb-v3 (aléa très forte hauteur avec des courants faibles et moyens).

L'aliénation de cet espace après déclassement ne compromet pas le cheminement des piétons, ni la circulation sur la rue François Margottin et présente l'intérêt de décharger la Mairie de l'entretien d'un espace sans usage collectif.

La signature de l'acte de vente est subordonnée à la justification par l'acquéreur de la préparation des plantations avec leur réalisation consécutivement.

Vu les dispositions de l'article L. 2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques et des articles L. 140-3 et R. 141-4 du Code de la voirie routière ;

Considérant l'absence d'usage collectif de cet espace constituant une réserve foncière pour un aménagement finalement non réalisé et devenu sans utilité pour le fonctionnement de la rue François Margottin ;

Constatant la désaffectation de cette emprise de 36 m² correspondant à la parcelle cadastrée section CZ n° 469 ;

Considérant que le déclassement de cette parcelle est d'intérêt communal en déchargeant la Mairie de l'entretien d'un espace sans usage collectif ;

Dans ces conditions et après avis de la Commission Aménagement Urbain et Logement, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) décider de déclasser la parcelle cadastrée section CZ n° 469 du domaine public communal ;

2) décider de céder cette emprise cadastrée section CZ n° 469, ainsi déclassée, à

M. Francis TRIQUET, domicilié 6 Place du Général de Gaulle, 36300 LE BLANC. Aux vues de l'avis de France Domaine en date du 9 octobre 2014, la vente intervient moyennant le prix de 2 500 €, émoluments et frais d'acte en sus et à la charge de l'acquéreur, ce dernier s'obligeant à implanter une haie arbustive et à réaliser un aménagement du sol afin de matérialiser la limite entre la future propriété privée et le domaine public communal ;

3) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer l'acte notarié à intervenir. L'acquéreur a désigné Maître SEVESTRE, notaire à Orléans, pour le représenter ;

4) imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Mairie, fonction 824, article 775, opération 10A187, service gestionnaire UUFC ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 22 – Action foncière. Acquisitions et cessions immobilières de la Mairie et de ses aménageurs. Bilan de l'année 2014.

Mme CHERADAME, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« En application des dispositions de l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales, les communes doivent dresser chaque année le bilan de leur politique foncière et produire un état des cessions et acquisitions des biens ou droits réels immobiliers poursuivis directement par la collectivité ou par ses aménageurs. Les tableaux, destinés à être annexés au compte administratif, contribuent en outre à assurer la publicité des décisions de signer les actes consécutifs.

L'action foncière est ainsi mobilisée au service des politiques et actions d'aménagement et de développement urbain, en accompagnement des dynamiques du territoire.

Elle est réalisée par des actes notariés d'achat, de vente, constitutifs de droits réels (servitudes, baux emphytéotiques), avec des cocontractants publics ou privés, par le processus contractuel dans un cadre amiable, ou par la mobilisation de prérogatives de puissance publique dont l'exercice du droit de préemption urbain ou du droit de priorité, lorsque le vendeur est une personne publique.

C'est l'un des éléments d'une stratégie foncière plus globale qui recourt aux autres outils du droit de l'urbanisme, notamment du Plan Local d'Urbanisme pour influencer sur le jeu des acteurs, propriétaires, investisseurs et utilisateurs des biens immobiliers.

La politique foncière de la Mairie se décline au regard des objectifs :

- de proximité, afin de répondre aux besoins quotidiens des orléanais. Il s'agit notamment de transactions liées à des travaux sur l'espace public ou des opérations privées, et de cessions contribuant à une offre de logements diversifiée par la production de terrains viabilisés ou par la remise sur le marché de biens du patrimoine communal inutilisés.
- d'attractivité et de rayonnement d'Orléans, capitale régionale. Il s'agit des actes fonciers en matière économique et commerciale, et la constitution de réserves foncières permettant de préparer l'avenir et le développement, notamment dans le quartier Nord-Est.

1. Les acquisitions et cessions pour des actions de proximité

1.1 La poursuite des actions de requalification et de rénovation de l'espace public

En 2014, la Mairie a décidé la reprise de voies dans le domaine public communal, que ce soit dans le cadre d'opérations privées ou d'aménagement :

- reprise de la voirie, des trottoirs, parking et espaces verts de la rue de Tarragone

- prolongée ;
- reprise des rues René Chaubert et des Oseraies et des espaces publics du lotissement du Clos d'Ivoy, aménagé par NEXITY ;
 - reprises de voies et espaces publics collectifs, et résiliation partielle d'un bail emphytéotique, dans le cadre des opérations de résidentialisation menées par l'O.P.H. les résidences de l'Orléanais – O.P.H. d'Orléans, dans le périmètre de la Convention Territoriale de l'Argonne. Plusieurs transactions ont été approuvées concomitamment à l'approbation du protocole d'accord prévoyant la régularisation d'un vaste échange avec l'O.P.H., après une enquête de déclassement qui reste à lancer ;
 - acquisition d'une emprise avec un bâti à démolir rue Saint Marc, en vue de l'élargissement du trottoir et de la réalisation d'un parvis public au droit de l'école Saint Marc reconstruite, ainsi que la régularisation d'un trottoir existant avec les propriétaires d'un lotissement riverain ;
 - un alignement rue d'Ambert.
Les régularisations ont par ailleurs donné lieu à des cessions :
 - régularisation d'un délaissé à l'association syndicale du lotissement de la Marne suite à la mauvaise implantation de la clôture d'un équipement public ;
 - régularisation de surplombs anciens de la division volumétrique de l'ilot A Gare.

1.2 *L'action foncière et la production de logements*

Il s'agit de soutenir la production de logements et de répondre ainsi à la dynamique démographique du territoire et aux besoins des parcours résidentiels, par une offre de logements adaptée. L'action foncière contribue à cet objectif par la remise sur le marché privé d'immeubles devenus sans usage ou sans intérêt pour une action ou service municipal. Ainsi, les décisions de vente ont porté en 2014 sur :

- un ensemble immobilier d'une surface utile de l'ordre de 1 700 m², 22 boulevard Rocheplatte, pour une opération mixte de logements et de bureaux, en cours de commercialisation par l'opérateur ;
- un ancien immeuble de bureaux occupé par les services municipaux 4 quai du Châtelet, vendu pour un projet d'habitation individuelle à un particulier ;
- la cession d'un terrain à bâtir et d'un pavillon existant à l'O.P.H. les résidences de l'Orléanais en vue de la construction de 13 logements sociaux en individuel groupé.

1.3 *La réponse aux besoins communaux et intercommunaux*

Il s'agit de l'acquisition par préemption d'un bien situé 220 rue des Murlins avec des ateliers et des vestiaires, des sanitaires et bureaux, adapté à l'accueil de salariés pour des activités nécessitant du stockage de matériaux et matériels, des moyens administratifs et le stationnement de véhicules de service, en vue de répondre aux besoins recensés de plusieurs services communaux, et dans l'anticipation des besoins liés à la démarche de mutualisation en cours.

2. L'action foncière et les politiques de développement contribuant à renforcer l'attractivité et le rayonnement d'Orléans

2.1 *Le soutien aux dynamiques économiques et commerciales du territoire*

Le centre commercial de la Bolière, avec ses 12 commerces en activité, est un pôle commercial de proximité important pour le quartier de la Source. Dans le contexte de l'achèvement de l'opération du Grand Projet de Ville (G.P.V.), considérant la vacance de certains locaux et une situation commerciale contrastée, la Mairie a décidé de s'inscrire dans une démarche volontaire visant à pérenniser cet équipement.

Dans l'attente de la définition d'une stratégie globale en cours d'étude avec la copropriété, la Mairie, déjà propriétaire de deux cellules commerciales, l'une mise à disposition de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et l'autre pour un point presse, a décidé d'acquérir les murs de l'ancien commerce

de traiteur-charcuterie. La régularisation de ce dossier sera possible après libération complète du local commercial.

2.2 La constitution des réserves foncières pour préparer l'avenir

L'anticipation et la maîtrise foncière préparent les actions du développement futur.

La collectivité poursuit ainsi une action de constitution de réserve foncière, notamment dans le quartier Nord-Est, à l'initiative des propriétaires s'inscrivant dans une démarche amiable de cession. C'est ainsi que plus de 4 000 m² de terrains supplémentaires ont été acquis ou en cours de régularisation pour l'année 2014, auprès de trois propriétaires fonciers.

3. Les acquisitions et cessions réalisées par les aménageurs

En 2014, la Mairie est engagée dans la réalisation de 12 Zones d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) avec 4 aménageurs, la S.E.M.D.O. principalement, G.F.C. (Groupe Frédéric Cuillierier), VALLOGIS et NEXITY. Dans ce cadre, ces aménageurs contribuent activement à la politique foncière impulsée par la Mairie, sous son contrôle étroit.

Ainsi, dans la Z.A.C. Carmes-Madeleine, la S.E.M.D.O. a pu acquérir :

- avec la poursuite de la procédure d'expropriation, 3 appartements en copropriété, un immeuble comportant 7 appartements et un local commercial, et des caves, portant le taux de maîtrise des locaux concernés par l'expropriation au 31 décembre 2014 à 97 % des logements et 67 % des murs commerciaux ;
- et par l'exercice du droit de préemption, deux locaux commerciaux libres de toute occupation situés en face du linéaire de la rue des Carmes concerné par la procédure d'expropriation, pour permettre d'éventuels relogements.

La S.E.M.D.O. a également poursuivi la commercialisation de terrains et de locaux dans les Z.A.C., concrétisées en 2014 :

- dans la Z.A.C. des Allées de la Source, par la cession de 1 000 m² de S.H.O.N. à l'O.P.H. les résidences de l'Orléanais pour la réalisation d'un programme de 10 maisons en P.S.L.A. ;
- par la cession d'un logement de l'îlot B de la Z.A.C. des Halles 1 à un particulier ;
- dans la Z.A.C. des Halles 2, par la cession de 10 appartements en copropriété, cédés également à des particuliers.

4. Les données chiffrées de l'Action Foncière

Il convient de comparer les montants des décisions prises en matière foncière (délibérations votées par le Conseil Municipal en 2014), aux dépenses et recettes effectivement réalisées au titre du budget 2014.

	Total des décisions et délibérations prises en 2014	Total de l'exercice comptable 2014 (frais notariés inclus)
ACQUISITIONS (y compris préemptions)	406 880,00 €	1 868 247,98 €
CESSIONS	1 821 880,00 €	3 188 029,44 €

Les chiffres réalisés sont plus importants car ils incluent la réalisation de dossiers décidés les années précédentes, du fait des délais entre la décision et son exécution par la signature de l'acte notarié d'achat et ou de vente, ou de modalités particulières de paiement.

En matière de dépenses, la Mairie a notamment réglé le solde de l'acquisition du site FAMAR, et inscrit une compensation comptable de la soulte liée aux échanges avec la S.A. Stuart Commercial sur le centre commercial Marie Stuart. En recettes, les ventes des immeubles 11 rue Honoré de Balzac et 6 rue Dupanloup, décidées respectivement en 2012 et 2013, n'ont été régularisées qu'en 2014, s'ajoutant ainsi aux recettes prévues.

Les aménageurs ont quant à eux parallèlement dépensé 855 700 € et collecté 2 585 000 € de recettes.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Aménagement Urbain et Logement, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) prendre acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières au titre de l'année 2014, avec les tableaux récapitulatifs annexés, qui seront annexés au compte administratif ;

2) prendre acte que la mention des dates de signature des actes authentiques de mutation figurant sur les tableaux récapitulatifs annexés à la présente délibération rend compte de l'intervention des décisions de M. le Maire ou de son représentant de les signer et assure la publicité de celles-ci à l'égard des tiers à l'acte. Par suite, ces décisions, actes détachables des contrats de mutation, sont susceptibles d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'affichage et de la publication au recueil des actes administratifs de la présente délibération ».

**ADOPTE PAR 50 VOIX.
IL Y A 4 ABSTENTIONS.**

ANNEXE										
VILLE D'ORLEANS - ETAT DES ACQUISITIONS ET CESSIONS 2014										
CEDANT	DATE CM OU DECISION DE PREEMPTION	DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCES CADASTRALES	SUPERFICIE OU SURFACE EN M ²	ACQUEREUR	PRIX ET/OU INDEMNITE EN EUROS	DATE DU COMPROMIS DE VENTE	DATE DE L'ACTE	CONDITIONS DE LA VENTE
ACQUISITIONS (y compris préemptions ou exercice du droit de priorité, en italique)										
NEXITY - Groupe Georges V Centre	24/01/14	Voies et espaces publics	Clos d'Ivoy - ORLEANS	DM 279-280-290-291-292-293-307-308p-311-312-328-329-330p-331-417-419	A préciser par DA	VILLE D'ORLEANS	A titre gratuit	/	Prévu sur 2015	Transfert
OPH	21/02/14	Place, voies, trottoirs	Rue Jean Louvet - ORLEANS	CK 431p-433p	1 882	VILLE D'ORLEANS	A titre gratuit	/	En cours	Dans le cadre d'un échange plus global sans suite avec l'OPH
OPH	21/02/14	Trottoirs	Résidence Grand Villiers III - ORLEANS	BY 316p	527	VILLE D'ORLEANS	A titre gratuit	/	En cours	
OPH	21/02/14	Trottoirs	Résidence Petit Pont - ORLEANS	BY 705p-704p-186p-187p-189p-524p-525p	348	VILLE D'ORLEANS	A titre gratuit	/	En cours	
Association Immobilière de l'Assomption	16/06/14	Emprise avec bâti à démolir	Rue Saint Marc - ORLEANS	CR 407p	501	VILLE D'ORLEANS	Euro symbolique	/	21/07/14	
Propriétaires du lotissement Le Clos de Belle Voie	16/06/14	Trottoir	Rue Saint Marc - ORLEANS	CP 466	2	VILLE D'ORLEANS	Euro symbolique	/	En cours	
GLIG CAPAR	16/06/14	Trottoir	Rue Saint Marc - ORLEANS	CP 465	4	VILLE D'ORLEANS	Euro symbolique	/	11/05/15	
M. et Mme DE NANTEUIL	16/06/14	Alignement	Rue d'Ambert - ORLEANS	CL 623-680-681	7	VILLE D'ORLEANS	Euro symbolique	/	04/09/14	
SCI CP3F	23/06/14	Local professionnel	220 rue des Murlins - ORLEANS	AC 875-876-879-840 (lot n°2)-874 et 878 (moitié indivise)	462	VILLE D'ORLEANS	195 000	/	03/10/14	
M. LANDRE	07/07/14	Terrain	Rue de la Sente aux Veneurs - ORLEANS	CD 87p	194	VILLE D'ORLEANS	3 880	/	04/12/14	
SCI GMC LA BOLLIERE	07/07/14	Local commercial	Centre commercial La Bollière - ORLEANS	EP 253 - Lots n° 10-6-7-27-28	131	VILLE D'ORLEANS	85 000	/	2015 ?	
M. GRIFFON	22/09/14	6 terrains	Clos du Grand Fil Soie - Clos Saint Denis - Clos des Hors Fosses - ORLEANS	CD 148-149-282-297-403 et CH 466	2 095	VILLE D'ORLEANS	65 000	/	05/12/14	
ASL Clos Saint Benoit	20/10/14	Voirie, trottoirs, parking et espaces verts	Rue de Tarragone prolongée - ORLEANS	DS 605-606-607-608	1 500	VILLE D'ORLEANS	Euro symbolique	/	19/12/14	
M. et Mme LECOINTE	17/11/14	Terrain	Clos des Rousselleries - ORLEANS	CH 428-429-431-434	1 767	VILLE D'ORLEANS	58 000	/	11/05/15	
TOTAL PREVISIONNEL DES DEPENSES FONCIERES VILLE (compris valorisation des échanges fonciers, sur la base des estimatifs de prix compris dans les délibérations et sous réserve de la régularisation des transactions par actes authentiques)									406 880,00 €	

CM d

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 15 juin 2015 -

CESSIONS										
CEDANT	DATE CM/OU DECISION DE PREEMISSION	DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCES CADASTRALES	SUPERFICIE OU SURFACE EN M²	ACQUEREUR	PRIX ET/OU INDEMNITE EN EUROS	DATEDU COMPROMIS DE VENTE	DATE DE L'ACTE	CONDITIONS DE LA VENTE
VILLE D'ORLEANS	21/02/14	Ensemble immobilier	22 boulevard Rocheplatte - ORLEANS	AW 1	1 352	SARLSMBL	1 200 000	19/03/14	19/12/14	Paiement à l'acte
VILLE D'ORLEANS	21/02/14	Pavillon	8 rue Théophile Naudy - ORLEANS	CO 193p	90	OPH	132 000	/	04/09/14	Paiement à l'acte
VILLE D'ORLEANS	21/02/14	Terrain à bâtir	Rue Théophile Naudy - ORLEANS	CO 272p-193p	4 638	OPH	87 920	/	03/11/14	Paiement à l'acte
VILLE D'ORLEANS	22/09/14	Délaissé	Avenue de la Marne - ORLEANS	CK 818	58	Association syndicale du lotissement de la Marne	1 160	/	En cours	Servitude sur nature et hauteur de leur clôture
VILLE D'ORLEANS	15/12/14	Immeuble	4 quai du Châtelet - ORLEANS	BL 122	303	Société civile TREIZE D	390 000	/	En cours	Paiement à l'acte
VILLE D'ORLEANS	15/12/14	Volumes (surplombs)	Rue Albert 1er - ORLEANS	AT - Vol. 133-134 EDDV ilôt A gare + vol. 2 EDDV trottoir rue Albert 1er	/	Société SICOR	10 800	/	En cours	Paiement à l'acte
TOTAL PREVISIONNEL DES RECETTES FONCIERES VILLE (compris valorisation des échanges fonciers, sur la base des estimatifs de prix compris dans les délibérations et sous réserve de la régularisation des transactions par actes authentiques)									1 821 880,00 €	

OPERATION	DATE CM OU DECISION DE PREEMPTION	DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCES CADASTRALES	SUPERFICIE OU SURFACE EN M²	IDENTITE DU COCONTRACTANT DE LA VILLE	PRIX ET/OU INDEMNITES EN EUROS	DATE DU COMPROMIS DE VENTE	DATE DE L'ACTE	CONDITIONS PARTICULIERES
AUTRES OPERATIONS SUR DROITS REELS										
Résiliation partielle d'un bail emphytéotique	21/02/14	Voie, parking et square	Le Blason - Rue Camille Bézar - ORLEANS	BY 707p	4 633	OPH	Euro symbolique	/	En cours	
Conditions d'exercice d'une servitude	19/05/14	Voie d'accès	Domaine de Soulaire - SAINT PRVE SAINT MESMIN	ZI 59-61	/	M. LAVEDEAU	/	/	#####	Précisions pour une servitude existante
<p>A noter en outre les délibérations et décisions suivantes portant sur des thématiques foncières :</p> <p>*21/02/2014 : approbation d'un protocole d'accord avec l'OPH concernant les régularisations foncières à prévoir dans le cadre des opérations de résidentialisations réalisées dans le périmètre de la Convention Territoriale de l'Argonne</p> <p>*21/02/2014 : substitution d'acqureur (SCI Le Verlain > M. Alain COUTEAU) pour l'exécution d'une délibération du 30 avril 2010 - Echange ZAC Candolle</p> <p>*21/02/2014 : constatation de la caducité de la promesse de vente signée avec M. JAVOY pour l'immeuble 6 rue Dupanloup</p> <p>*21/02/2014 : nouvelle mise en vente de l'immeuble 6 rue Dupanloup (abrogée par délibération du 19/05/2014 habitant le Maire à signer l'acte)</p> <p>*21/02/2014 : abrogation de la délibération du 24 mai 2013 et abrogation partielle de la délibération du 25 octobre 2013 concernant l'immeuble 4 quai du Châtelet</p> <p>***Mises en vente : 16/06/2014 - 12 rue Stanislas Julien --- 15/12/2014 - 20 place du Châtelet</p> <p>***Prorogations des procédures de mise en vente : 21/02/2014 - Appartement rue Le Moyne de Bienville ---</p> <p>***Remise en vente : 07/07/2014 - 4 quai du Châtelet --- 20/10/2014 - Appartement rue Le Moyne de Bienville</p> <p>***31/01/2014 - Décision de préemption de la SEMDO sur un bien situé 59 rue ND de Recouvrance (lots 1 à 7), dans le cadre de la délégation du droit de préemption accordée sur le périmètre de la ZAC Carmes Madeleine par le traité de concession d'aménagement signé le 3 novembre 2010, au prix de 160 000 €</p> <p>***06/06/2014 - Décision modificative d'exercer le droit de priorité sur un bien situé 1 avenue de la Recherche Scientifique, EW 3, substitution de l'Agglo</p> <p>***14/08/2014 - Délégation du droit de préemption à l'Agglo pour une propriété AD 77 - 6 rue du Champ de Manceuvre</p>										

TRANSACTIONS DECIDEES AVANT 2014 ET SIGNEES DEPUIS LE BILAN 2013 A LA DATE DU 15 MAI 2015								
CEDANT	DATE CM OU DECISION DE PREEMPTION	DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCES CADASTRALES	SUPERFICIE OU SURFACE EN M ²	ACQUEREUR	PRIX ET/OU INDEMNITE EN EUROS	DATE DE L'ACTE
ACQUISITIONS								
TARDIF	30/09/11	Terrain (alignement)	Rue du Paradis - ORLEANS	CI 994-997	30	VILLE D'ORLEANS	600	25/06/14
FRANCE LOIRE	18/11/11	Terrain	5 rue des Dahlias - ORLEANS	DO 494	1 950	VILLE D'ORLEANS	Dation en paiement du 17 rue du Nécotin + à terme 2 lots de terrain à bâtir	09/12/14
SNI	24/05/13	Espace vert + trottoir	Rue de Patay - ORLEANS	AO 793	886	VILLE D'ORLEANS	Euro symbolique	03/06/14
SEMDO	12/07/13	Espace vert	ZAC du Champ Charodon - ORLEANS	CN 757	297	VILLE D'ORLEANS	Euro symbolique	11/10/14
LES JARDINS FLEURY	20/12/13	Terrain	12 sentier du Grand Champ de l'Echo - ORLEANS	CH 866	155	VILLE D'ORLEANS	4 650	20/06/14
CESSIONS								
VILLE D'ORLEANS	20/04/12	Terrain à bâtir	11 rue Honoré de Balzac - ORLEANS	ES 364	9 958	EURL LE BALZAC	702 500	19/12/14
VILLE D'ORLEANS	18/11/11	Terrain avec bâti à démolir	17 rue du Nécotin - ORLEANS	CK 841	1 411	FRANCE LOIRE	Dation en paiement	09/12/14

La décision de signer l'acte notarié constitue un acte administratif, détachable du contrat, ouvrant un nouveau délai pour exercer le cas échéant un recours pour excès de pouvoir, soit deux mois à compter de la publication de la décision par son insertion au recueil des actes administratifs.

ANNEXE

CM DU 15 JUIN 2015

AMENAGEURS - ETAT DES ACQUISITIONS ET CESSIONS 2014

CEDANT	DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCES CADASTRALES	SUPERFICIE OU SURFACE EN M ²	IDENTITE DE L'ACQUEREUR	PRIX ET/OU INDEMNITES EN EUROS	DATE DU COMPROMIS DE VENTE	DATE DE L'ACTE	CONDITIONS DE LA VENTE	Origines de propriété
ACQUISITIONS										
ZAC DES ALLEES DE LA SOURCE										
NEANT										
<i>Opération Centre commercial 2002</i>										
NEANT										
ZAC BOURGOGNE										
NEANT										
ZAC CARMES MADELEINE										
CHARPENTIER-TIRPAN	Appartement	51 rue des Carmes 79bis rue des Charretiers - ORLEANS	AZ 142	30	SEMDO	68 100		22/02/13	Ordonnance d'expropriation : paiement et prise de possession en 2014	
ABSOUS	7 appartements + local commercial	67 rue des Carmes - ORLEANS	AZ 323	286	SEMDO	518 000		22/02/13		
SCI RIVIERES IMMOBILIER	Caves	55 rue des Carmes - ORLEANS	AZ 140	10	SEMDO	3 600		22/02/13		
SCI THIROUARD	Grenier aménagé en 2 logements	53 rue des Carmes 79 rue des Charretiers - ORLEANS	AZ 141	60	SEMDO	111 000		22/02/13		
TUFEKCI	Lots de copropriété	80 rue des Carmes - ORLEANS	BD 300	46,61	SEMDO	40 000		14/04/14	Préemption	
OZHAN	Bureau, local commercial, garage, caves	80 rue des Carmes - ORLEANS	BD 253	90	SEMDO	115 000		15/09/14	Préemption	
ZAC DE LA CHARPENTERIE										
NEANT										
ZAC CLOS DE LA FONTAINE										
NEANT										
ZAC CLOS ROZAY										
NEANT										
ZAC CLOS SAINTE CROIX										
NEANT										

CELENT	DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCES CADASTRALES	SUPERFICIE OU SURFACE EN M ²	IDENTITE DE L'ACQUEREUR	PRIX ET/OU INDEMNITES EN EUROS	DATE DU COMPROMIS DE VENTE	DATE DE L'ACTE	CONDITIONS DE LA VENTE	Origines de propriété
					ZAC DU COIGNEAU					
					NEANT					
					ZAC COLIGNY					
					NEANT					
					ZAC DES HALLES I					
					NEANT					
					ZAC DES HALLES II					
					NEANT					
					ZAC SONIS					
					NEANT					
					OPERATION TETE NORD DU PONT DE L'EUROPE					
					NEANT					
TOTAL DES DEPENSES FONCIERES AMENAGEURS (réalisé 2014 déclaré par les aménageurs) :										855 700,00 €

CEDANT	DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCES CADASTRALES	SUPERFICIE OU SURFACE EN M ²	IDENTITE DE L'ACQUEREUR	PRIX ET/OU INDEMNITES EN EUROS	DATE DU COMPROMIS DE VENTE	DATE DE L'ACTE	CONDITIONS DE LA VENTE	Origines de propriété
CESSIONS										
ZAC DES ALLEES DE LA SOURCE										
SEMDO	Ilôt 10 Nord Ouest	ZAC des Allées de la Source - ORLEANS	EL 251-420	3 314	OPH D'ORLEANS	100 000	22/04/14	09/12/14	10% à la promesse 90% à l'acte	Acquisition de la Ville d'Orléans par acte du 28/11/2006
<i>Opération Centre commercial 2002</i>										
NEANT										
ZAC BOURGOGNE										
NEANT										
ZAC CARMES MADELEINE										
NEANT										
ZAC DE LA CHARPENTERIE										
NEANT										
ZAC CLOS DE LA FONTAINE										
NEANT										
ZAC CLOS ROZAY										
NEANT										
ZAC CLOS SAINTE CROIX										
NEANT										
ZAC DU COIGNEAU										
NEANT										
ZAC COLIGNY										
NEANT										
ZAC DES HALLES I										
SEMDO	Duplex	6 rue des Halles - ORLEANS	BK 290	127,44	AMATO	515 000		03/10/14		

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 15 juin 2015 -

CEDANT	DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCES CADASTRALES	SUPERFICIE OU SURFACE EN M ²	IDENTITE DE L'ACQUEREUR	PRIX ET/OU INDEMNITES EN EUROS	DATE DU COMPROMIS DE VENTE	DATE DE L'ACTE	CONDITIONS DE LA VENTE	Origines de propriété
ZAC DES HALLES II										
SEMDO	Appartement + parking	3 place du Châtelet - ORLEANS	BK 236	80,71	DETOUR	225 000		25/02/14		
SEMDO	Appartement + parking	3 place du Châtelet - ORLEANS	BK 236	113,15	LETURCQ	302 000		29/04/14		
SEMDO	Appartement	10 rue au Lin - ORLEANS	BK 209-210-223-224-336-418	68,21	GIL	216 000		23/10/14		
SEMDO	Appartement	10 rue au Lin - ORLEANS	BK 209-210-223-224-336-418	43,96	CAMUS	133 000		09/10/14		
SEMDO	Appartement	10 rue au Lin - ORLEANS	BK 209-210-223-224-336-418	70,39	CARRAUD	228 000		07/11/14		
SEMDO	Appartement	10 rue au Lin - ORLEANS	BK 209-210-223-224-336-418	45,13	TABART	132 000		16/10/14		
SEMDO	Appartement	10 rue au Lin - ORLEANS	BK 209-210-223-224-336-418	65,38	DUSSERT	211 000		29/10/14		
SEMDO	Appartement	10 rue au Lin - ORLEANS	BK 209-210-223-224-336-418	72,02	SERVAIS	235 000		30/05/14		
SEMDO	Appartement	10 rue au Lin - ORLEANS	BK 209-210-223-224-336-418	40,22	MERCADAL	133 000		15/07/14		
SEMDO	Appartement	10 rue au Lin - ORLEANS	BK 209-210-223-224-336-418	49,65	VAIN	155 000		04/07/14		
ZAC SONIS										
NEANT										
OPERATION TEL NORD DU PONT DE L'EUROPE										
NEANT										
TOTAL DES RECETTES FONCIERES AMENAGEURS (réalisé 2014 déclaré par les aménageurs) :									2 585 000,00 €	

Les promesses de vente ou d'achat, ainsi que les acquisitions de fonds de commerce, ne sont pas présentées

N° 23 – **Action foncière. Quartier La Source et quartier Acacias-Blossières-Gare. Transfert dans le domaine public communal des parvis de deux collèges.**

Mme CHERADAME, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Département du Loiret a reconstruit le collège Montesquieu et rénové le collège Jean Pelletier.

La Mairie a accompagné ces actions par des travaux d'aménagement sur son domaine public concernant les accès aux collèges.

Pour la cohérence de la gestion des espaces publics et suite aux engagements antérieurs pris avec le Département du Loiret, il convient de régulariser le statut des parvis, espaces situés en dehors de l'enceinte des deux établissements.

De façon générale, les parcelles à incorporer dans le domaine public communal sont définies à partir du nu extérieur des éléments d'ouvrages bâtis, avec des clauses particulières ou des servitudes pour prendre en compte des spécificités architecturales notamment en débord sur le futur domaine public.

Ainsi, la Mairie accepte le transfert de propriété en vue du classement dans son domaine public communal :

- du parvis du collège Jean Pelletier, soit 285 m², correspondant à la parcelle cadastrée section AC n° 907, avec une servitude pour le surplomb de l'auvent et l'ancrage d'un pilier de soutènement.
- des parcelles cadastrées section EM n° 100 et 103, soit 1 100 m², pour le collège Montesquieu avec une servitude pour le débord d'un piétement béton de la clôture du collège, implanté en limite Sud-Ouest et une clause particulière relative aux butées pour deux portes ouvrant sur le parvis.

Le transfert de propriété ne donne pas lieu à versement de prix. Il est subordonné à la signature de l'acte authentique.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Aménagement Urbain et Logement, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) décider d'acquérir du Département du Loiret la propriété des parcelles constituant les parvis des collèges Jean Pelletier et Montesquieu, dans les conditions prévues à l'article L. 3112-2 du Code général de la propriété des personnes publiques, la parcelle cadastrée section AC n°907 et les parcelles cadastrées section EM n° 100 et 103. Ces emprises en nature de parvis, espaces ouverts en dehors de l'enceinte des établissements scolaires, seront classées dans le domaine public communal en application des dispositions de l'article L. 2111-3 du Code général de la propriété des personnes publiques. Il n'y a pas lieu à versement de prix ;

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer les actes consécutifs emportant le transfert de propriété, avec les servitudes et conditions particulières exposées ;

3) imputer la dépense correspondant aux frais d'acte sur les crédits inscrits au budget de la Mairie, fonction 824, article 2111, opération 10A187, service gestionnaire UUFC ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 24 – **Urbanisme. Projet intra-mails. Campagne de ravalement de façades. Approbation de conventions. Attribution de subventions.**

Mme CHERADAME, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du projet intra-mails, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 27 janvier 2012, a redéfini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la Mairie, dans le cadre de ses campagnes de ravalement de façades dans le secteur des deux Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager de la Ville.

Dans ce contexte, un certain nombre d'immeubles, dont la liste est annexée, ont récemment fait l'objet de travaux de ravalement, aujourd'hui achevés. La conformité des travaux aux prescriptions architecturales et autorisations délivrées ayant été constatée, les subventions peuvent donc être allouées.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement Urbain et Logement, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver l'octroi de trois subventions pour ravalement de façade conformément au tableau ci-annexé pour un montant global de 74 562 € ;

2) approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires ou syndic concernés ;

3) déléguer M. le Maire ou son représentant, pour accomplir les formalités nécessaires et notamment signer les conventions au nom de la Mairie ;

4) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie, fonction 824, nature 20422, opération 10A104, service gestionnaire UUSL ».

ADOpte PAR 50 VOIX CONTRE 2.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

ANNEXE

PROJET INTRA-MAILS – CAMPAGNE DE RAVALEMENT

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Immeubles		Montants subvention (en €)		Montant
Adresses	Propriétaires ou Syndic	Normal	Travaux d'intérêt architectural	Total (en €)
86 rue Royale	Indivision DOUTREUWE représentée par Mme Claude PRUNIER-DOUTREUWE	8 516		8 516
6 rue des Gobelets (2 façades)	M. Vincent TRASBOT	50 108		50 108
21 rue Saint Marc (2 façades)	Mme et M. Frédéric LE NALIO	15 938		15 938
TOTAL				74 562

N° 25 – **S.I.V.U. de l'Eco-quartier des Groues. Examen du rapport d'activités 2014.**

Mme CHERADAME – *En cette année électorale, il a été procédé au renouvellement du Comité Syndical. D'autre part, ce qui est le plus important, s'est tenue la séance de travail concernant les ateliers de concertation thématique par le comité d'acteur.*

M. CARRE – *Est-ce qu'il y a des remarques par rapport à cela ? Osez, Mme LEVELEUX, osez !*

(rires)

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Il n'y a pas de problème.*

On a lu dans la presse que le projet des Groues était complètement en panne. On parle de reverdissement. Je voulais savoir où en était ce projet. En effet, on nous présente un rapport d'activités, mais s'il n'y a pas d'activité, ce n'est pas la peine de faire des rapports.

M. CARRE – *Mme CHERADAME.*

Mme CHERADAME – *Les deux collectivités, la Ville de Saint-Jean-de-la-Ruelle et la Ville d'Orléans ont demandé des études complémentaires, notamment en matière de circulation et faire en sorte qu'il y ait un phasage en matière d'immobilier mis sur le marché des nouveaux logements sur le territoire de l'Agglomération.*

Par ailleurs, il a été entendu par les collectivités qu'il y aurait un travail sur un processus de pré-verdissement de ce terrain qui nécessite des études complémentaires, notamment une étude faune / flore qui se tient sur une durée d'un an et qui nécessite d'avoir une observation complète du territoire.

Il a été également procédé, comme vous le savez, au nettoyage du terrain qui a été pendant quelque temps, utilisé mal à propos.

M. CARRE – *Il ne faut pas oublier non plus qu'on avait un A.M.O. qui est H4 qui a été défaillant, ce qui n'arrange pas.*

En revanche, je suis dubitatif sur les études floristiques anticipant un pré-verdissement qui nécessitera d'avoir postérieurement, une autre étude sur l'évolution de la biodiversité. M. GRAND n'est plus là, c'est dommage ! Il m'aurait suivi sur ce chemin. Il est là-haut donc vous me suivez complètement, M. GRAND ?

(rires)

M. CARRE – *En attendant, les arbres, je suis d'accord qu'ils poussent, mais la Ville doit pousser aussi. C'est cela qui est un peu compliqué.*

Mme CHERADAME – *Je vous invite à en parler au législateur, M. le Député.*

M. CARRE – *Il essaie d'y veiller mais sur ce sujet, c'est un peu compliqué.*

M. RICOUD – *Combien coûte tout cela ?*

M. BRARD – *Il est à craindre que le brin d'herbe soit au-dessus du 4 € du m², M. CARRE.*

M. CARRE – *C'est pour cela aussi qu'en son temps, on a pu garder ce qui était à 3 €.*

Mme CHERADAME, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Ainsi que le prévoit l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, un rapport d'activités pour l'année 2014 doit être soumis aux Conseils Municipaux des Villes d'Orléans et de Saint-Jean-de-la-Ruelle dans le cadre du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de l'Eco-quartier des Groues (S.I.V.U.) avant le 30 septembre de l'année en cours.

Suite au renouvellement des Conseils Municipaux, le Comité Syndical a procédé à plusieurs élections : M. Serge GROUARD et M. Christophe CHAILLOU ont été élus respectivement Président et Président délégué du S.I.V.U. Il a également été procédé à la fixation de la composition du bureau ainsi qu'à l'élection de ses membres. Mme Muriel CHERADAME a été élue secrétaire du bureau et Monsieur Pascal LAVAL élu membre du bureau. Enfin, la composition de la Commission d'Appel d'Offres a été arrêtée comme suit : le Président ou son représentant, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants. À ce titre, après élection au scrutin secret, ont été élus : Christophe CHAILLOU (titulaire), Pascal LAVAL (titulaire), Stéphanie ANTON (titulaire), Françoise BUREAU (suppléante), Eva NOGUES (suppléante) et Laurent BLANLUET (suppléant). Le règlement intérieur du S.I.V.U. a également été approuvé sans changement par rapport à la période précédente.

Au cours de l'année 2014, le S.I.V.U. a en outre poursuivi les études urbaines et environnementales avec la finalisation du diagnostic urbain sous l'ensemble de ses aspects (intégration aux quartiers environnant, besoins d'équipements, desserte en transports, potentiels paysagers...) et la mise au point d'un scénario test.

Dans la continuité des précédents travaux, s'est tenue le 12 décembre 2014, une deuxième séance de travail du Comité d'acteur qui a permis :

- de présenter et faire réagir les participants sur le parti d'aménagement et le scénario test du futur aménagement de l'Eco-quartier des Groues ;
- de proposer un moment d'échanges avec les urbanistes et architectes assistant le maître d'ouvrage.

Quatre ateliers de concertation thématique organisés sous forme de table ronde se sont tenus selon les thématiques transversales suivantes :

- la nature et la répartition des modes de déplacement, l'organisation de l'espace public ou encore les nouvelles mobilités ;
- l'organisation des typologies d'habitat, l'offre d'équipements, ou encore la place des activités économiques ;
- les réponses énergétiques, les rejets carbonés ou encore la gestion des eaux ;
- et enfin la place de la nature en ville, les usages des espaces publics et du paysage, ou encore l'évolution du site.

La poursuite des études et de la concertation visera à finaliser la programmation de la future opération d'aménagement.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Aménagement Urbain et Logement, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1) prendre acte du rapport d'activités du Syndicat Intercommunal à Vocation unique de l'Eco-quartier des Groues ci-annexé pour l'année 2014 ;**
- 2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir les formalités nécessaires.**

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

ANNEXE

S.I.V.U. de l'Eco-quartier des Groues

Rapport d'activités 2014

Au cours de l'année 2014, le Comité Syndical a procédé à différentes élections et continuer les travaux au sein du comité d'acteurs

ELECTIONS :

Lors de la séance du Comité Syndical du 15 mai 2014, il a été procédé à différentes élections :

- En application des articles L. 5211-2 et L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Serge GROUARD a été élu Président
- En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriale Monsieur Christophe CHAILLOU a été élu Président délégué.
- En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales il a été procédé à la fixation de la composition du bureau (le Président, Président Délégué le secrétaire, un membre), ainsi qu'à l'élection des membres du bureau. À ce titre madame Muriel CHERADAME a été élue secrétaire du bureau et Monsieur Pascal LAVAL élu membre du bureau.
- Enfin, la composition de la Commission d'Appel d'Offres a été arrêtée comme suit : le Président ou son représentant, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants. À ce titre, après élection au scrutin secret, ont été élus : Christophe CHAILLOU (titulaire), Pascal LAVAL (titulaire), Stéphanie ANTON (titulaire), Françoise BUREAU (Suppléante), Eva NOGUES (suppléante), et Laurent BLANLUET (suppléant).

Par ailleurs, il a été approuvé lors de cette séance le règlement Intérieur du Comité syndical du SIVU.

COMITE D'ACTEURS

Dans la continuité des précédents travaux, s'est tenue le 12 décembre 2014 une seconde séance de travail du comité d'acteur ayant pour triple objectif :

- de présenter et faire réagir les participants sur le parti d'aménagement par la présentation d'un scénario test du futur aménagement de l'EcoQuartier des Groues ;
- d'ouvrir un espace d'expression afin qu'ils puissent faire des propositions ;
- de proposer un moment d'échanges avec les urbanistes et architectes en charge du projet (la société H4 associée aux sociétés COBE et l'atelier d'Ecologie Urbaine, titulaires du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage stratégie urbaine et environnementale).

Animée par la société Aire Publique (titulaire du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage concertation urbaine), cette séance a réuni près de 25 membres du comité, répartis en 4 ateliers de concertation thématique définis en amont (Développement durable et enjeux environnementaux, Habitat et activités, Mobilités, stationnements et infrastructures et place du végétal : paysage et biodiversité).

Lors de ces différents ateliers, organisés sous forme de table ronde, les membres du comité d'acteurs ont notamment échangés sur les thématiques transversales suivantes :

- la nature et répartition des modes de déplacement, l'organisation de l'espace public ou encore les nouvelles mobilités pour l'atelier mobilité, stationnements et infrastructures
- l'organisation d'un EcoQuartier, les typologies d'habitat, l'offre d'équipements, ou encore la place des activités économiques et de l'emploi, pour l'atelier Habitat et activités
- les réponses énergétiques, les rejets carbonés ou encore la gestion des eaux pour l'atelier enjeux environnementaux
- Et enfin la place de la nature en ville, les usages des espaces publics et du paysage, ou encore l'évolution du site pour l'atelier paysage et biodiversité

Ces tables rondes ont donné lieu à une restitution plénière par un représentant de chaque atelier afin que l'ensemble des membres du comité prenne connaissance de la teneur des échanges sur les différents sujets abordés dans chacun des ateliers.

Ainsi, les membres du Comité d'Acteurs ont pu exprimer leur ressenti et leur observations vis-à-vis qui a été accueilli favorablement.

Lors de ces différents ateliers, organisés sous forme de table ronde, les membres du comité d'acteurs ont notamment échangé sur les thématiques transversales suivantes :

- la nature et répartition des modes de déplacement, l'organisation de l'espace public ou encore les nouvelles mobilités pour l'atelier mobilité, stationnements et infrastructures
- l'organisation d'un EcoQuartier, les typologies d'habitat, l'offre d'équipement, ou encore la place des activités économique et de l'emploi, pour l'atelier Habitat et activité
- les réponses énergétiques, les rejets carbonés ou encore la gestion des eaux pour l'atelier enjeux environnementaux
- et enfin la place de la nature en ville, les usages des espaces publics et du paysage, ou encore l'évolution du site pour l'atelier paysage et biodiversité

Ces tables rondes ont donné lieu à une restitution plénière par un représentant de chaque atelier afin que l'ensemble des membres du comité prenne connaissance de la teneur des échanges sur les différents sujets abordés dans chacun des ateliers.

Ainsi, les membres du Comité d'Acteurs ont pu exprimer leur ressenti et leurs observations vis-à-vis de ce scénario test qui a été accueilli favorablement.

Atelier mobilités, stationnements, infrastructures

- Contenir la vitesse sur l'axe structurant
- Favoriser les trames douces
- Conserver les passages/chemins naturels créés par l'utilisation actuelle du site
- Prévoir des liaisons, débouchés avec les quartiers existants notamment Sonis
- Favoriser les mobilités alternatives : bornes de rechargement pour les voitures, station vélos+, station covoiturage

Atelier habitat et activités

- Offrir des infrastructures adaptées à la démographie et aux types de populations
- Implanter des commerces de proximité et compléter l'offre existante dans les quartiers voisins, de même que pour les équipements
- Doutes importants sur l'implantation de bureaux, privilégier l'activité au sud du site
- Suggestions : implantations de petites entreprises et artisanat, un marché, une crèche, équipement scolaire, centre médical, maison des associations, une ferme pédagogique
- Réhabilitation du terrain de basket et augmenter l'offre sportive

Atelier développement durable et enjeux environnementaux

- Accent mis sur l'utilisation des énergies renouvelables
- Le raccordement au chauffage urbain doit être privilégié, la géothermie aurait pu être regardée comme une solution
- Une alerte sur la nécessité de prendre en compte toutes les pollutions, de pouvoir les suivre et les évaluer
- Une attention particulière quant à la récupération des eaux, la gestion des déchets, le choix des matériaux et tout ce qui concourt à la limitation de l'empreinte écologique

Atelier place du végétal : paysage et biodiversité

- L'idée d'un parc multi sites en lieu et place d'un grand parc central a été retenue par le comité d'acteurs
- Suggestion d'engager un pré-verdissement afin de permettre une première utilisation d'espaces verts
- Pas de front bâti excessivement marqué le long de la coulée verte
- Remonter cette dernière afin de renforcer la perspective
- Interdiction de la coulée verte aux véhicules motorisés

La poursuite des études permettra la prise en compte des remarques exprimées

N° 26 – **Stationnement en ouvrage. Intéressement du délégataire. Approbation d'avenants à passer avec la S.E.M. Orléans Gestion.**

M. POISSON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Plusieurs contrats ont été conclus entre la Mairie et la S.E.M. Orléans-Gestion pour l'exploitation de différents parkings en ouvrage à Orléans.

- Le contrat d'affermage du 5 juillet 1991 encadre l'exploitation des parkings La Source, Saint-Paul, Carmes (Chats Ferrés), Halles Châtelet, Patinoire (Baron), Gare, Hôtel de Ville, Cathédrale et Münster.
- Le contrat de concession du 21 février 1992 encadre la construction et l'exploitation du parc de stationnement Médiathèque (Gambetta).

Par délibération en date du 22 octobre 2010, il a été décidé de mettre en place une redevance variable versée par la S.E.M. Orléans Gestion à la Mairie d'Orléans.

Au terme de ces 4 dernières années, qui ont connu des modifications successives dans la politique tarifaire du stationnement en ouvrage, il s'avère nécessaire de réexaminer le mode de calcul de cet intéressement pour les raisons suivantes :

- le traitement des données issues du matériel de péage, servant de base au calcul, ne va pas dans le sens de l'exigence de simplification ;
- la mise en place de la tarification au quart d'heure ne permet plus de comparer d'une année sur l'autre les écarts en terme de fréquentation sur les nouvelles tranches horaires et le différentiel de tarifs correspondant ;
- enfin, le dispositif de gratuité du stationnement en ouvrage lors des fêtes de fin d'année est imputé sur les comptes de la S.E.M. Orléans Gestion, ce qui, avec le succès grandissant, constitue une charge de plus en plus lourde qu'il convient de prendre en compte.

Aussi, il est proposé de changer le mode de calcul de ladite redevance variable, en se référant au chiffre d'affaires, à l'identique des dispositions prises dans les récents contrats, notamment celui du parking « Les Halles Charpenterie » en 2013, et en modifiant les bases de reversement.

Ainsi, le montant de l'intéressement pour une année N reversé à la commune sera calculé de la façon suivante :

- une part garantie ;
- une part variable égale à 90 % du chiffre d'affaires horaire H.T. supérieur à un seuil. Ce seuil sera actualisé chaque année au 1er janvier par application d'une formule d'indexation prévue dans chacun des contrats concernés.

La S.E.M. Orléans Gestion versera au plus tard le 30 novembre de l'année N un acompte correspondant au montant de la part fixe, plus 80 % de la part variable calculée sur une base prévisionnelle au 31 décembre de l'année N.

Une régularisation interviendra éventuellement au plus tard le 30 juin de l'année N+1 après approbation des comptes de l'année N par l'assemblée générale des actionnaires.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Proximité et Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver l'avenant n° 18 au contrat d'affermage relatif à l'exploitation des parkings La Source, Saint-Paul, Carmes, Halles Châtelet, Patinoire, Gare, Hôtel de Ville, Cathédrale, Münster, à passer avec la S.E.M. Orléans-Gestion, afin de prendre en compte les nouvelles conditions financières du contrat à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

2) approuver l'avenant n° 11 au contrat de concession relatif à la construction et à l'exploitation du parc de stationnement Médiathèque, à passer avec la S.E.M. Orléans-Gestion, afin de prendre en compte les nouvelles conditions financières du contrat à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

3) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdits avenants au nom de la Mairie ;

4) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie, fonction 824, nature 7718, service gestionnaire STA ».

ADOPTE PAR 46 VOIX.
IL Y A 8 ABSTENTIONS.

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

N° 27 – Festivals d'été. Jazz à l'Evêché 2015. Hip Hop Orléans 2015. Approbation de conventions de partenariat.

Mme KERRIEN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du festival Jazz à l'Evêché, le Crédit Mutuel du Centre, principal partenaire d'Orléans'Jazz, a souhaité poursuivre son soutien en proposant son apport financier pour l'édition 2015. Cet apport se traduit par le versement d'une somme de 5000 € T.T.C. en contrepartie d'une communication sur l'ensemble des supports du Festival. Il est ainsi proposé d'approuver une convention formalisant les échanges avec le partenaire.

D'autre part, les sociétés G.I.E. Place d'Arc et Régie 1981 ont manifesté leur souhait de soutenir financièrement, en nature et en partenariat media la Mairie pour l'organisation du Festival Hip Hop d'Orléans (F.H.H.O.) 2015 qui se déroulera du 24 au 28 juin prochain :

- Le groupe G.I.E. Place d'Arc propose de soutenir le F.H.H.O. 2015 par la prise en charge financière de concerts et prestations qui se dérouleront à l'Evêché pour un montant de 1 500 € T.T.C.

- La société Régie 1981 s'engage à réaliser et à diffuser des messages radios publicitaires présentant la manifestation F.H.H.O. 2015 sur ses ondes en contrepartie d'un achat d'espace publicitaire pour un montant de 1 345 € T.T.C.

En contrepartie et compte tenu de ces apports, la Mairie s'engage à apposer le logo de ces partenaires sur certains supports de communication de l'événement F.H.H.O. 2015.

Il est ainsi proposé d'approuver une convention avec chacun de ces partenaires définissant les conditions de leur soutien.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire et Tourisme, et avis de la Commission Sport, Jeunesse et Animation dans les Quartiers, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver la convention de partenariat à passer avec la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel dans le cadre du Festival Jazz à l'Evêché 2015 ;

2) approuver les conventions de partenariat à passer avec les sociétés G.I.E. Place d'Arc et Régie 1981 dans le cadre du Festival Hip Hop d'Orléans 2015 ;

3) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ces conventions au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires ;

4) imputer les recettes correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 33, opération CA1HJAZZ, service gestionnaire AEC, pour le Festival Jazz ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 28 – **Culture. Approbation de conventions de soutien à projets à passer avec les associations ABCD et Nuage en Pantalon.**

Mme KERRIEN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'association A.B.C.D. organise la 13ème édition de Parcours et Jardins et la 11ème édition du Festival de Travers et a sollicité le soutien de la Mairie pour l'édition 2015. Ces événements permettant à de nombreux artistes de l'agglomération et d'artistes reconnus de se produire, il est proposé de soutenir cette association dans le cadre d'une convention annuelle définissant les actions soutenues, et accordant une subvention de 23 160 € pour 2015, dont 1 500 € ont déjà été votés par le Conseil Municipal du 20 avril dernier pour l'organisation des deux manifestations. Pour rappel, en 2014, l'association avait bénéficié, pour ces deux événements d'une subvention de 24 000 €.

Par ailleurs, l'association Le Nuage en Pantalon a organisé, depuis 2004, des concerts sur l'espace public puis dans différents lieux culturels orléanais dans le cadre du festival Orléans'Jazz, avec un soutien de la Mairie à hauteur de 16 920 € en 2014. En 2015, l'association a proposé d'organiser les Rencontres Artistiques de Musique Improvisée (R.A.M.I.) au Théâtre d'Orléans du 22 au 25 octobre avec la participation de musiciens régionaux. L'association a sollicité le soutien de la Mairie pour ce projet.

Connaissant le travail de l'association qui a permis à de nombreux musiciens régionaux de se produire, il est proposé de soutenir l'association Le Nuage en Pantalon pour ce projet à hauteur de 6 000 € pour 2015 dans le cadre d'une convention définissant les engagements de chacune des parties.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver les conventions de soutien à projets à passer avec les associations A.B.C.D. et Le Nuage en Pantalon pour l'année 2015 ;

2) dans ce cadre, attribuer une subvention de 21 660 € à l'association A.B.C.D. et 6 000 € à l'association Le Nuage en Pantalon au titre de l'année 2015 ;

3) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer les conventions au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires ;

4) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 33, article 6574, service gestionnaire CCCA ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 29 – **Musée des Beaux-Arts. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec l'École du Louvre.**

M. MOITTIE, Conseiller Municipal Délégué, s'exprime ainsi :

« L'Ecole du Louvre, établissement public d'enseignement supérieur et de diffusion culturelle, exerce une mission d'enseignement de l'histoire de l'art et des civilisations. Dans le souci d'étendre cette diffusion à des publics ne pouvant pas bénéficier des cours dispensés dans ses locaux à Paris, l'Ecole mène depuis plusieurs années des actions spécifiques dans les régions, à la demande des collectivités territoriales, d'institutions ou d'associations locales.

La Mairie souhaitant développer une politique d'animation des musées et de formation du public, elle accueille depuis plusieurs années le programme culturel et pédagogique proposé par l'Ecole du Louvre. Les thèmes abordés pour la prochaine rentrée sont « Le dessin dans tous ses états » pour le dernier trimestre 2015 et « Un somptueux siècle d'or. Autour de Rembrandt et Rubens » pour le premier trimestre 2016.

Afin de préciser les conditions et les modalités du partenariat entre l'Ecole du Louvre et la Mairie, une convention est proposée : l'Ecole du Louvre dispense et prend en charge l'organisation des cours et en perçoit les droits d'inscription. La Mairie met à disposition l'auditorium et le personnel nécessaire, prend en charge l'édition et la diffusion des programmes et les frais d'accueil des intervenants.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver la convention à passer avec l'Ecole du Louvre pour l'organisation de deux cycles de cours à Orléans pour l'année 2015-2016 ;

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;

3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 30 – **Marché de Noël 2015. Fixation des redevances, cautions et pénalités. Approbation d'une convention type d'occupation temporaire du domaine public.**

M. FOUSSIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le marché de Noël 2015, organisé par la Mairie, accueillera dans des chalets, ou plus rarement en plein air, les commerçants, les artisans et les associations qui vendront ou mettront en valeur leurs produits et activités.

Comme en 2014, sous réserve de modification, l'édition 2015 se déroulera du 27 novembre au 27 décembre inclus, et comptera une cinquantaine de chalets répartis sur plusieurs places du centre-ville.

Les occupants de ces espaces mis à disposition, équipés et aménagés pour l'événement, se verront appliquer des redevances qui font l'objet du tableau annexé à la présente délibération.

En application du Code général de la propriété des personnes publiques, compte-tenu des surfaces mises à disposition et des moyens techniques mis en œuvre par la collectivité, la Mairie est tenue de mettre en place des redevances d'occupation du domaine public pour les espaces publics qu'elle met à disposition et qu'elle gère.

Il est proposé d'augmenter les redevances en cohérence avec le taux d'inflation en cours de 1 % et de prévoir des redevances pour chaque type de chalet et d'activité sur l'ensemble des sites.

En outre, pour attirer des artisans locaux sur le marché de Noël, il est proposé de passer le tarif applicable aux artisans et créateurs locaux ainsi qu'aux commerçants équitables de 41 € en 2014 à 30 € en 2015. L'occupation des 12 chalets, qui composent le pôle artisanat-commerce équitable, sera renouvelée chaque semaine permettant d'en accueillir un maximum.

Une convention type d'occupation temporaire et révocable du domaine public définissant les engagements de chacune des parties est ainsi proposée.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver les redevances pour l'occupation temporaire du domaine public, la caution et les pénalités à appliquer pour le marché de Noël 2015 tels que présentés dans le tableau ci-annexé ;

2) approuver la convention type d'occupation temporaire du domaine public à signer par les exposants ;

3) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer les contrats à venir, et à accomplir les démarches nécessaires à cet effet ;

4) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 024, article 7336, opération XC1H001, service gestionnaire CEVE ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

CM du 15 juin 2015

ANNEXE

MARCHE DE NOEL 2015

Redevances d'Occupation du Domaine Public - Tarifs journaliers (+ 1%) Délibération Conseil Municipal du 15 juin 2015

LIEUX DU MARCHE DE NOEL	TYPE	TAILLE LINEAIRE	PERIODE	ESPACES A VOCATION COMMERCIALE						ESPACES COMMERCANTS LOCAUX POUR DEMONSTRATIONS ET/OU INITIATIONS SANS VENTE	ESPACES A VOCATION COMMERCIALE	ESPACE PARTENAIRE (Convention pour soutien à l'événement)	ESPACES ASSOCIATIONS A VOCATION CARITATIVE ET VILLES JUMELLES			
				ALIMENTAIRE		NON ALIMENTAIRE		COMMERCE EQUITABLE, CREATEURS ET ARTISANS LOCAUX, BOUQUINISTES	AVEC ABRI					SANS ABRI	AVEC ABRI	Gratuité
				AVEC ABRI	SANS ABRI	AVEC ABRI	SANS ABRI									
MARCHE DE NOEL : - Place du Martroi - Place de la République - Place du Châtelet - Place de la Loire	Chalet Chalet Chalet Exériteur Chalet du Père-Noël et autre site	3m 4m 6m 6m max	Du 27/11 au 27/12	127 €		101 €			30 €		AVEC ABRI ou SANS ABRI					
				149 €		113 €			Gratuité		Gratuité					
				172 €	47 €	152 €	35 €					Gratuité				
						81 €										
				150 €		120 €										
				500 €												
Caution par chalet																
Animation fixe 200 m ² et plus				61 € net de TVA / jour												
Animation fixe d'une surface < 200 m ²				30 € net de TVA / jour												

MARCHE DE NOEL 2014

Redevances d'Occupation du Domaine Public - Tarifs journaliers (+ 2%)

LIEUX DU MARCHE DE NOEL	TYPE	TAILLE LINEAIRE	PERIODE	ESPACES A VOCATION COMMERCIALE						ESPACES COMMERCANTS LOCAUX POUR DEMONSTRATIONS ET/OU INITIATIONS SANS VENTE	ESPACES A VOCATION COMMERCIALE	ESPACE PARTENAIRE (Convention pour soutien à l'événement)	ESPACES ASSOCIATIONS A VOCATION CARITATIVE ET VILLES JUMELLES			
				ALIMENTAIRE		NON ALIMENTAIRE		COMMERCE EQUITABLE, CREATEURS ET BOUQUINISTES	AVEC ABRI					SANS ABRI	AVEC ABRI	Gratuité
				AVEC ABRI	SANS ABRI	AVEC ABRI	SANS ABRI									
MARCHE DE NOEL : Place du Martroi - Place de la République - Place du Châtelet - Place de la Loire	Chalet Chalet Chalet Exériteur Chalet du Père-Noël et autre site	3m 4m 6m 6m max	Du 28/11 au 28/12	126 €		100 €			41 €		AVEC ABRI ou SANS ABRI					
				148 €		112 €			Gratuité		Gratuité					
				170 €	47 €	150 €	35 €					Gratuité				
						80 €										
				150 €		120 €										
				500 €												
Caution par chalet																
Animation fixe 200 m ² et plus				60 € net de TVA / jour												
Animation fixe d'une surface < 200 m ²				30 € net de TVA / jour												

N° 31 – **Politique de la ville / insertion. Soutien aux associations conduisant des projets en lien avec le Contrat de Ville 2015. Attribution de subventions.**

M. LELOUP – Dans le cadre de la Politique de la ville, il s'agit de la suite des versements de subventions à l'A.E.S.C.O., la Ligue de l'enseignement et à l'Union de la Pétanque Argonnaise. Vous avez les détails dans la délibération.

M. CARRE – Merci, M. LELOUP. Est-ce qu'il y a des remarques par rapport à ce point ?

M. RICOUD, vous avez la parole.

M. RICOUD – Pourquoi tant de baisse pour la pétanque ? De 10 000 € en 2014 et 2 500 en 2015.

M. LELOUP – Parce que le projet a légèrement évolué dans le sens où la subvention initiale n'est plus justifiée.

M. RICOUD – Ces propositions correspondent aux souhaits des associations ?

M. CARRE – Oui. Dans le contrat de Ville, vous êtes toujours sur des projets, vous n'êtes pas sur des subventions courantes, qui peuvent s'ajouter d'ailleurs.

S'il n'y a pas d'autres remarques, je vous consulte.

M. LELOUP, Conseiller Municipal Délégué, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de sa politique en faveur des quartiers prioritaires (La Source, l'Argonne, les Blossières et Dauphine), la Mairie soutient les associations qui conduisent des projets sur ces territoires en lien avec le Contrat de Ville de l'agglomération orléanaise, actuellement en cours d'élaboration.

Ces subventions viennent en complément de celles allouées par les autres partenaires financiers tels que l'Etat, la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », la C.A.F ou le Département du Loiret.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Développement Economique, Emploi, Innovation et Ville Numérique, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) attribuer les subventions détaillées en annexe de la présente délibération aux associations A.E.S.C.O., Ligue de l'enseignement et Union Pétanque Argonnaise œuvrant dans les quartiers prioritaires d'Orléans pour un montant total de 11 480 € ;

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer les conventions correspondantes ;

3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 824, nature 6574, service gestionnaire FINS.

ADOPTE PAR 46 VOIX.
IL Y A 8 ABSTENTIONS.

ANNEXE

Contrat de Ville

Organisme	Intitulé de l'action	Montant accordé en 2014 (en €)	Montant proposé pour 2015 (en €)	Observations
A.E.S.C.O.	Energie en jeux	7 000	6 650	
Ligue de l'enseignement	La maternelle comme outil d'intégration	2 450	2 330	Signature d'une convention
U.P.A.	La pétanque	10 000	2 500	
TOTAL			11 480	

VIE SOCIALE ET CITOYENNETE

N° 32 – Espace Famille. Quotient familial. Actualisation du barème.

M. CARRE – S'agissant du quotient familial et l'actualisation du barème, vous avez les détails dans la délibération.

Mme TRIPET, vous avez la parole.

Mme TRIPET – Il s'agit d'une explication de vote puisque nous allons voter contre. Il s'agit d'un gel du barème du quotient familial ce qui signifie que, compte tenu des délibérations suivantes qui vont venir avec une augmentation de 1 % de tous les tarifs, toutes les familles qui sont en limite de chaque tranche, vont se retrouver au-dessus. Pour nous, il s'agit d'une augmentation déguisée. Donc, nous allons voter contre.

M. CARRE – Est-ce qu'il y a d'autres remarques par rapport à cela ? Je vous consulte.

Mme LECLERC, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Comme tous les ans, l'évolution du barème annuel du Quotient Familial est envisagée afin de prendre en compte l'évolution annuelle de l'indice général des prix.

Pour l'année 2014-2015, cette évolution annuelle des indices présente une courbe proche de zéro. Aussi, il est proposé de reconduire le barème de 2014 pour l'année 2015. Ce barème, annexé à la présente délibération, entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2015 et s'applique à toutes les prestations municipales et extra-municipales (activités périscolaires et extrascolaires (centres de loisirs, E.M.I.S.), restauration, conservatoire, piscines et patinoire).

Dans ces conditions et après avis de la Commission Santé, Famille et Solidarités, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le barème du Quotient Familial annexé à la présente délibération.

ADOPTE PAR 45 VOIX CONTRE 3.
IL Y A 6 ABSTENTIONS.

ANNEXE

BAREME DU QUOTIENT FAMILIAL

Tranche	Barème en vigueur au 01/09/2014		Barème en vigueur au 01/09/2015	
	Q.F. plancher	Q.F. plafond	Q.F. plancher	Q.F. plafond
A		393,00		393,00
B	393,01	499,00	393,01	499,00
C	499,01	604,00	499,01	604,00
D	604,01	710,00	604,01	710,00
E	710,01	815,00	710,01	815,00
F	815,01	921,00	815,01	921,00
G	921,01	1024,00	921,01	1024,00
H	1024,01	1131,00	1024,01	1131,00
I	1131,01	1236,00	1131,01	1236,00
J	1236,01		1236,01	

N° 33 – **Prévention - Réussite. Approbation d'une convention financière à passer avec le C.C.A.S. d'Orléans.**

M. MONTILLOT – *M. le Maire, mes chers collègues, il s'agit d'un dossier très important qui est celui de la réussite éducative à hauteur de 500 000 €, sur lequel la Ville fait assurer le portage financier par le C.C.A.S. Il s'agit de la signature de la convention entre le C.C.A.S. et la Ville d'Orléans pour ce portage financier.*

M. CARRE – *Merci beaucoup. Je donne la parole à Mme ET TOUMI.*

Mme ET TOUMI – *Merci M. le Maire. Nous allons voter pour ces délibérations, mais nous aimerions avoir un retour plus précis, M. MONTILLOT, sur les projets qui sont financés, les moyens mis en œuvre et surtout le résultat de ces projets.*

M. CARRE – *En commission, peut-être, M. MONTILLOT ?*

M. MONTILLOT – *Plus qu'en commission. Il se trouve que dans le cadre du programme éducatif du territoire que nous adopterons, si vous le souhaitez, au mois de juillet prochain, nous aborderons un certain nombre de points dont ceux concernant la réussite éducative.*

M. CARRE – *15 jours de suspens ! Je vous consulte.*

M. MONTILLOT, 4^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Le plan de cohésion sociale de la loi du 18 janvier 2005 apporte des moyens et des outils nouveaux ou complémentaires à ceux déjà existants pour accompagner les jeunes de 2 à 16 ans qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à un développement harmonieux.

L'objectif des programmes 15 et 16 de ce plan dit de Réussite Educative est d'accompagner dès les premières années de l'école maternelle et jusqu'au terme de la scolarité, des enfants et des adolescents qui présentent des signes de fragilité, en prenant en compte la globalité de leur environnement et leurs difficultés.

Ce programme de réussite éducative vise à rendre effective l'égalité des chances pour les jeunes des quartiers défavorisés habitant en Zone Urbaine Sensible (Z.U.S.) et scolarisés dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire situé en Zone d'Education Prioritaire (Z.E.P.) ou Réseau d'Education Prioritaire (R.E.P.).

Les actions de soutien prennent la forme de développement de projets éducatifs, sportifs, culturels ou de santé individuels ou collectifs avec l'implication des parents qui restent la première référence des enfants et leurs soutiens quotidiens. A ce titre, un soutien direct est apporté aux parents afin de leur permettre d'améliorer les conditions de vie de leurs enfants et de les aider dans leurs fonctions parentales.

Les actions engagées dans ce programme s'inscrivent dans un projet plus global et se déroulent essentiellement hors du temps scolaire. Elles ne doivent pas se substituer à l'action éducative assurée par l'Ecole, ni aux dispositifs existants portés par diverses institutions qui doivent avoir été saisies préalablement à toute intervention du dispositif de Réussite Educative. Toute action directe auprès des familles devra s'effectuer en cohérence et complémentarité avec les partenaires institutionnels, notamment ceux en charge de l'aide sociale.

L'Etat est le promoteur de cette politique. La Mairie qui s'est engagée dans ce dispositif de Réussite Educative en réalise principalement les actions, et charge le C.C.A.S. de sa mise en œuvre.

Une convention est proposée afin de fixer les modalités de versement par la Mairie au C.C.A.S. d'une subvention de 68 290 € pour la mise en place des actions du dispositif de Réussite Educative.

Cette convention est conclue pour la durée de l'année civile 2015 et pourra être reconduite par voie d'avenant.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Education, Prévention et Réussite Educative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver la convention fixant les modalités de versement par la Mairie au C.C.A.S. d'une subvention de 68 290 € pour la mise en place des actions du dispositif de Réussite Educative au titre de l'année 2015 ;

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer cette convention au nom de la Mairie ;

3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

Annexes

CHARTRE DE DEONTOLOGIE

Du Service de Veille Educative
(SE. V.E)

et du Contrat de Réussite Educative

« L'intérêt supérieur de l'enfant doit être le guide de ceux qui ont la responsabilité de son éducation et de son orientation... »

Principe 7 de la Déclaration des droits de l'enfant

DEVOIRS DES PARTENAIRES

Article 1^{er} : Principes de confidentialité

Règles de confidentialité :

Les partenaires du Service de Veille Educative s'engagent à respecter le secret sur les informations partagées. Cela s'étend à tout ce qu'ils ont vu, entendu ou compris au cours de leurs échanges.

Anonymat

Les partenaires prendront toutes les précautions afin de préserver en dehors des réunions l'anonymat des enfants, voire des familles concerné(e)s par ces échanges d'information.

Article 2 : Des partenaires au service d'une éthique

Respect des compétences de chacun

Les partenaires s'engagent à respecter les compétences respectives de chacun d'entre eux.

Suivi personnalisé

Dans le cadre du Service de Veille Educative, il peut être décidé de mettre en œuvre un suivi personnalisé en faveur des enfants et/ou familles concerné(e)s. Le suivi peut être assuré par l'un et/ou l'autre partenaire en fonction des orientations arrêtées au sein du Service de Veille Educative.

Article 3 : Professionnalisation du dispositif

Evaluation et amélioration du dispositif

Les partenaires s'engagent à saisir l'instance de pilotage du Service de Veille Educative de tout problème qu'ils pourraient rencontrer.

Cette instance de pilotage est composée du Maire ou de ses représentants, du Président du Conseil Général ou de ses représentants, de l'Inspecteur d'Académie ou de ses représentants.

DEVOIRS ENVERS LES FAMILLES ET LES ENFANTS

► **Article 4** : Le respect des parents

Information des parents

Préalablement à tout échange au sein du Service de Veille Educative, le(s) partenaire(s) ayant détecté une problématique devra (devront) informer les parents (ou tuteurs) de son (leur) intention d'évoquer ce sujet au sein du Service de Veille Educative.

► **Article 5** : Le respect des enfants

La construction de l'enfant

Les partenaires du Service de Veille Educative doivent s'attacher à souligner l'importance d'un certain nombre de fondamentaux indispensables à la construction de l'enfant tels que sa protection, la nécessité de liens affectifs, l'importance du dialogue au sein de la famille et les repères éducatifs.

Protection de l'enfant en risque de danger

En cas de présomption de maltraitance, les partenaires du Service de Veille Educative informeront les parents des procédures applicables (notamment en termes de signalement), des dispositifs éventuels d'aide existants, et s'efforceront de les accompagner ou de les orienter vers les services compétents.

DEVOIRS ENVERS LA CHARTE

► **Article 6** : Sanctions

En cas de manquement à la présente charte dûment constaté par l'instance de pilotage du Service de Veille Educative, le membre concerné, après avoir été entendu, pourra être suspendu, ou encore exclu du dispositif à la suite d'une décision prise à la majorité simple par cette même instance de pilotage, indépendamment des éventuelles sanctions pénales dont il pourrait faire l'objet.

PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE 2015 VILLE D'ORLEANS

Les 5 volets et leurs différentes actions :

<i>Volet A : Prise en charge thérapeutique d'urgence (enfant et famille)</i>
<i>Accompagnement de la cellule familiale</i>
<i>Prise en charge psychologie d'urgence</i>
<i>Volet B : Accompagnement à la scolarité des élèves</i>
<i>Clubs coup de pouce clé</i>
<i>Soutien scolaire personnalisé</i>
<i>Tutorat 1er et 2ème degré</i>
<i>Volet C : Accompagnement des parents dans l'éducation de leurs enfants</i>
<i>Alphabétisation</i>
<i>Conseil et soutien aux parents effectués par les référents de parcours (salaire)</i>
<i>Sorties culturelles et familiales</i>
<i>Volet D : Lutte contre le décrochage scolaire : Détection – Re-motivation – Re-scolarisation</i>
<i>Médiation par les pairs</i>
<i>PAEJE (projet action éducative pour la jeunesse, dont initiative jeunes)</i>
<i>Remise en selle</i>
<i>Volet E : Ingénierie et coordination</i>
<i>Parents relais</i>
<i>Référents de parcours</i>
<i>Coordination veille éducative</i>
<i>Fonctionnement du service</i>

N° 34 – **Éducation. Restauration, Accueils de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) et activités périscolaires. Actualisation des tarifs.**

M. MONTILLOT – *Pour les A.L.S.H., la restauration scolaire et les activités périscolaires, il s'agit de l'actualisation des tarifs de 1 %, comme sur l'ensemble des autres augmentations.*

M. CARRE – *Je sens de la contestation, Mme TRIPET ! Allez-y, prenez la parole, je vous en prie.*

Mme TRIPET – *Je l'ai expliqué tout à l'heure, il y a, d'un côté, le gel du quotient familial et là, une augmentation, donc, nous voterons contre.*

M. CARRE – *Je vous consulte.*

M. MONTILLOT, 4^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Chaque année depuis 2012, le principe retenu est l'application des tarifs à l'année scolaire et leur actualisation au 1^{er} jour de la rentrée scolaire.

I – Restauration :

Il est proposé d'appliquer l'augmentation du taux cadre de 1 %. La grille tarifaire est présentée en annexe 1 de la présente délibération.

II – A.L.S.H.

1 – A.L.S.H. gérés en régie :

Depuis la mise en œuvre à la rentrée 2014 de la réforme des rythmes scolaires, les accueils de loisirs du mercredi fonctionnent à la demi-journée. Ceux des vacances continuent de fonctionner à la journée. Il est donc nécessaire d'établir 2 grilles tarifaires distinctes.

Il est proposé d'appliquer l'augmentation du taux cadre de 1 %.

Par ailleurs, il est proposé de reconduire un certain nombre de dispositions :

- familles non orléanaises : le tarif est celui correspondant au Quotient Familial (Q.F.) de la famille, majoré d'un montant forfaitaire de 10,91 € par jour ;
- enfants du personnel de la Mairie non domiciliés à Orléans : application du tarif correspondant à la tranche la plus élevée sans application de la majoration forfaitaire de 10,91 € ;
- enfants concernés par un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) en lien avec une allergie alimentaire : ces enfants qui ne peuvent pas consommer les repas préparés par le prestataire bénéficient d'un kit panier-repas. Celui-ci génère un tarif particulier. La différence de coût entre le repas traditionnel et le kit panier repas viendra en déduction du prix de journée à l'accueil de loisirs soit :

- 0,50 € pour les tranches A à D de Q.F.,
- 1 € pour les tranches E à G de Q.F.,
- 1,50 € pour les tranches H à J de Q.F.

- un supplément au prix de journée de 2,81 € est demandé pour tout enfant bénéficiant d'une nuit au centre l'été et de 3,84 € pour tout enfant bénéficiant d'une journée en camping.

La grille tarifaire des A.L.S.H. est présentée en annexe 2-1.

2 - A.L.S.H. de proximité (dont la gestion est actuellement confiée à l'A.S.E.L.Q.O.) :

La hausse des tarifs de 1% est également appliquée.

La grille tarifaire des A.L.S.H. de proximité gérés par l'attributaire du marché est présentée en annexe 2-2.

III – Activités périscolaires :

1 - *Le matin*

Un accueil périscolaire est proposé aux familles le matin de 7h30 à 8h30, du lundi au vendredi. Un accueil est également mis en place le mercredi de 11h30 à 12h30 pour permettre aux parents des enfants qui ne sont pas inscrits en A.L.S.H. de venir les chercher au-delà de l'horaire de fin de classe. Cette prestation est tarifée sur la même base que l'accueil du matin.

Ces prestations seront donc toutes payantes. La grille tarifaire correspondante est présentée en annexe 3-1.

2 - *Le soir*

Les activités d'après classe sont désormais divisées en 2 temps :

Premièrement, les T.A.P. (Temps d'Activité Périscolaire) mis en place dans le cadre de la réforme les lundis, mardis et jeudis de 15h45 à 16h45. L'ensemble de ces dispositifs est gratuit afin de pouvoir bénéficier des aides de la C.A.F. et ne donne donc lieu à aucune grille de tarification.

Secondement, les activités périscolaires classiques de 16h45 à 18h00 les lundis, mardis, jeudis.

En maternelle, les enfants bénéficieront d'un accueil périscolaire classique, facturé sur la base de la grille tarifaire des accueils périscolaires.

En élémentaire, 2 types d'activités sont proposées :

- l'Aide au Travail Personnel (A.T.P.) dont la gratuité est maintenue jusqu'à la tranche G. La grille tarifaire correspondante est présentée en annexe 3-2.

- l'accueil périscolaire classique, selon la grille tarifaire de l'annexe 3-1.

- De 15h45 à 18h00 le vendredi :

Les élèves maternels bénéficient d'un accueil périscolaire pour l'ensemble de la tranche horaire. Cette prestation est comptabilisée comme une seule séquence et facturée sur la base de la grille tarifaire des accueils périscolaires.

. Les élèves élémentaires sont :

- soit inscrits en A.T.P. de 15h45 à 17h15 puis en accueil périscolaire de 17h15 à 18h00. Auquel cas la famille est uniquement tarifée sur la base de la fréquentation à l'A.T.P.

- soit inscrits en accueil périscolaire pour l'ensemble de la tranche horaire dans les mêmes conditions que les maternels.

S'agissant des accueils périscolaires, possibilité est donnée aux familles qui n'auraient pas inscrit leur enfant de le mettre à titre tout à fait exceptionnel. Un tarif occasionnel est prévu à cet effet.

Les enfants du personnel (Mairie et Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ») non domiciliés à Orléans bénéficient de l'application des tarifs correspondant à la tranche de quotient familial la plus élevée pour l'ensemble des prestations périscolaires.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Education, Prévention et Réussite Educative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver les nouvelles grilles de tarifs annexées à la présente délibération pour une mise en œuvre au 1^{er} jour de la rentrée de septembre 2015 ;

2) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie ».

ADOPTE PAR 52 VOIX CONTRE 2.

ANNEXE 1

TARIFS 2015 / 2016 DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

CATEGORIE DE TARIFS	TARIFS 2014 / 2015	TARIFS 2015 / 2016
I - TARIFS DEPENDANTS DES Q.F		
TRANCHE A	0,49 €	0,50 €
TRANCHE B	1,12 €	1,13 €
TRANCHE C	1,64 €	1,66 €
TRANCHE D	2,13 €	2,15 €
TRANCHE E	2,49 €	2,51 €
TRANCHE F	2,97 €	3,00 €
TRANCHE G	3,29 €	3,32 €
TRANCHE H	3,67 €	3,71 €
TRANCHE I	3,85 €	3,89 €
TRANCHE J	4,03 €	4,07 €
<u>Kits panier-repas</u>		
TRANCHE A	0,39 €	0,40 €
TRANCHE B	0,96 €	0,97 €
TRANCHE C ET SUIVANTES	1,51 €	1,53 €
II - TARIFS INDEPENDANTS DES Q.F		
Enfants abonnés		
- Repas non orléanais	5,44 €	5,50 €
- Kit panier-repas non orléanais	1,76 €	1,78 €
Enfants occasionnels		
- Repas orléanais	4,61 €	4,66 €
- Repas non orléanais	6,07 €	6,13 €
Enfants du personnel municipal non domiciliés à Orléans		
- Repas	4,03 €	4,07 €
Enfants scolarisés à l'école spéciale		
Les Capucins (goûter et collation compris)		
- Enfants orléanais à partir de la TRANCHE J	4,18 €	4,22 €
- Enfants non orléanais	4,45 €	4,50 €
III - AUTRES TARIFS		
Adultes	6,20 €	6,26 €

C.M. du 15 juin 2015

ANNEXE 2-1

TARIFS 2015/ 2016 DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT GERES PAR LA VILLE

Tarifs selon quotients familiaux		Tarifs 2014 / 2015				Tarifs 2015 / 2016			
		Régime général JOURNEE	Régime général 1/2 JOURNEE	Autres régimes JOURNEE	Autres régimes 1/2 JOURNEE	Régime général JOURNEE	Régime général 1/2 JOURNEE	Autres régimes JOURNEE	Autres régimes 1/2 JOURNEE
A	< 393	1,97 €	1,48 €	7,37 €	4,18 €	1,99 €	1,50 €	7,44 €	4,22 €
B	de 393,01 à 499	2,54 €	1,91 €	7,94 €	4,61 €	2,57 €	1,93 €	8,02 €	4,65 €
C	de 499,01 à 604	3,44 €	2,58 €	8,84 €	5,28 €	3,47 €	2,61 €	8,93 €	5,33 €
D	de 604,01 à 710	4,40 €	3,30 €	9,80 €	6,00 €	4,44 €	3,33 €	9,90 €	6,06 €
E	de 710,01 à 815	9,98 €	7,49 €	9,98 €	7,49 €	10,08 €	7,56 €	10,08 €	7,56 €
F	de 815,01 à 921	12,17 €	9,13 €	12,17 €	9,13 €	12,29 €	9,22 €	12,29 €	9,22 €
G	de 921,01 à 1024	13,28 €	9,96 €	13,28 €	9,96 €	13,41 €	10,06 €	13,41 €	10,06 €
H	de 1024,01 à 1131	14,48 €	10,86 €	14,48 €	10,86 €	14,62 €	10,97 €	14,62 €	10,97 €
I	de 1131,01 à 1236	15,16 €	11,37 €	15,16 €	11,37 €	15,31 €	11,48 €	15,31 €	11,48 €
J	> 1236,01	15,81 €	11,86 €	15,81 €	11,86 €	15,97 €	11,98 €	15,97 €	11,98 €

Les familles non orléanaises se verront appliquer une majoration fixe forfaitaire de 10,91 € en supplément du tarif lié à leur QF

C.M. du 15 juin 2015

ANNEXE 2-2
GRILLE TARIFS ALSH DE PROXIMITE 2015-2016

Tarifs selon quotients familiaux	Tarifs 2014/2015 Régime général JOURNEE		Tarifs 2014/2015 Régime général 1/2 JOURNEE		Tarifs 2014/2015 Autres régimes JOURNEE	Tarifs 2014/2015 Autres régimes 1/2 JOURNEE
	TARIFS SUBVENTIONNES PAR LA CAF	TARIFS SUBVENTIONNES PAR LA CAF	TARIFS SUBVENTIONNES PAR LA CAF	TARIFS SUBVENTIONNES PAR LA CAF		
A < 393	1,69 €		1,26 €		4,47 €	4,05 €
B de 393,01 à 499	2,23 €		1,72 €		5,02 €	4,50 €
C de 499,01 à 604	3,14 €		2,49 €		5,94 €	5,27 €
D de 604,01 à 710	4,07 €		3,21 €		6,85 €	6,00 €
E de 710,01 à 815	7,85 €		6,83 €		7,85 €	6,83 €
F de 815,01 à 921	8,88 €		7,54 €		8,88 €	7,54 €
G de 921,01 à 1024	9,96 €		8,26 €		9,96 €	8,26 €
H de 1024,01 à 1131	11,13 €		8,79 €		11,13 €	8,79 €
I de 1131,01 à 1236	11,80 €		9,30 €		11,80 €	9,30 €
J > 1236,01	12,41 €		9,73 €		12,41 €	9,73 €

Les familles non orléanaises se verront appliquer une majoration fixe forfaitaire de 10,91 € en supplément du tarif lié à leur QF

ANNEXE 3-1

TARIFS 2015 / 2016 DES ACCUEILS PERISCOLAIRES

Tarifs selon quotients familiaux	Tarifs 2014 / 2015	Tarifs 2015 / 2016
A	0,30 €	0,31 €
B	0,57 €	0,58 €
C	0,86 €	0,87 €
D	1,08 €	1,09 €
E	1,31 €	1,32 €
F	1,55 €	1,57 €
G	1,70 €	1,72 €
H	1,85 €	1,87 €
I	1,96 €	1,98 €
J	1,99 €	2,01 €
Enfants non orléanais	2,06 €	2,08 €
Ticket occasionnel	2,15 €	2,17 €

ANNEXE 3-2

TARIFS 2015 / 2016 DES ATP

Tarifs selon quotients familiaux	Tarifs 2014 / 2015	Tarifs 2015 / 2016
A	GRATUIT	GRATUIT
B	GRATUIT	GRATUIT
C	GRATUIT	GRATUIT
D	GRATUIT	GRATUIT
E	GRATUIT	GRATUIT
F	GRATUIT	GRATUIT
G	GRATUIT	GRATUIT
H	0,49 €	0,50 €
I	0,97 €	0,98 €
J	1,16 €	1,17 €
Enfants non orléanais	1,40 €	1,41 €
Ticket occasionnel	2,15 €	2,17 €

N° 35 – **Éducation. Règlement périscolaire et règlement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.). Approbation de modifications.**

M. MONTILLOT – *Il s'agit de deux règlements, le règlement sur les accueils de loisirs sans hébergement d'un côté, et le règlement des activités périscolaires avec des améliorations que nous avons voulu apporter compte tenu de ce qui s'est passé depuis la rentrée du mois de septembre, avec la mise en œuvre des T.A.P. de la réforme des rythmes scolaires. Par exemple, lorsqu'il y a une situation de divorce avec une garde alternée, on ne fait pas prendre en charge l'intégralité des mercredis, mais un sur deux. Egalement, on ne prendra pas en compte la facturation pour des familles qui apporteront des motifs réels et sérieux, notamment sur le déménagement de la famille, la perte d'un emploi, des obsèques, tout cela vient à se rajouter à ce que nous avons déjà défini.*

De même, nous avons, d'une part, confirmé la création des ateliers éducatifs du midi, c'est important, et d'autre part, nous précisons que, pour qu'il puisse y avoir un accueil périscolaire le matin, il faut au moins 5 enfants. Le cas échéant, on peut regrouper, s'il y avait moins de 5 enfants, ou fermer s'il n'y a pas de possibilité de regroupement.

M. CARRE – *Cela permet une meilleure optimisation de l'ensemble et après, de pouvoir aussi être plus efficace auprès des familles. C'est surtout cela qui est important.*

Est-ce qu'il y a des remarques par rapport à cette évolution ? Je vous consulte.

M. MONTILLOT, 4^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La mise en place de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014 et ses conséquences sur l'organisation des activités périscolaires et des accueils de loisirs sans hébergement (A.L.S.H.) du mercredi avait conduit à actualiser le règlement périscolaire et le règlement des A.L.S.H.

Après un an de fonctionnement, il convient d'apporter quelques ajustements à ces 2 documents.

I – Modifications à apporter au règlement des accueils de loisirs sans hébergement :

1 - *Précisions apportées concernant l'ouverture de centres maternels les mercredis :*

Le règlement avait été adopté en 2014 à une date à laquelle n'était pas encore déterminée avec certitude la nécessité d'ouvrir des centres maternels, celle-ci étant conditionnée au nombre de réservations enregistrées en juillet 2014.

Cette nécessité a été confirmée et le nouveau règlement précise les centres ouverts et le nombre de places supplémentaires (240) offertes aux familles.

2 - *Introduction de motifs d'annulation de la facturation dans le cas où la famille ne donne pas suite à une réservation :*

Le principe adopté prévoyait que toute demande d'annulation engendrait pour la famille une facturation sur la base de 50 % du tarif.

Il apparaît néanmoins toutefois d'atténuer cette disposition en introduisant 3 motifs réels et sérieux qui annuleraient ce principe de facturation :

- le déménagement de la famille dans une autre commune, sous réserve de la production d'un nouveau justificatif de domicile ;
- la perte d'un emploi sous réserve de la production d'une attestation ;
- les obsèques d'un parent très proche sous réserve de la production d'un acte de décès.

3 - Dérogation accordée aux parents ayant des enfants en garde alternée :

Le règlement stipulait que les parents devaient réserver l'ensemble des mercredis d'une période.

Il est proposé d'accorder une dérogation aux parents ayant des enfants en garde alternée afin de leur permettre de ne réserver qu'un mercredi sur deux.

II – Modifications à apporter au règlement des activités périscolaires :

1 - Rajout d'un paragraphe concernant l'organisation des ateliers du midi :

Le règlement avait été adopté en 2014 à une date à laquelle n'était pas encore déterminée avec certitude la mise en œuvre des ateliers éducatifs du midi. Celle-ci ayant été confirmée à la rentrée de 2014, il est donc nécessaire de rajouter un paragraphe sur le descriptif de l'activité et ses conditions d'accès.

2 - Précision quant à la possibilité de fermer un accueil périscolaire en cours d'année :

Des diminutions d'effectifs d'enfants accueillis, peuvent, en cours d'année, amener le service périscolaire, dans un souci d'optimisation de gestion des ressources, à fermer des accueils si d'autres solutions (regroupement de 2 accueils sur une seule école) ne peuvent être trouvées. Il est nécessaire de préciser ce point dans le règlement.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Education, Prévention et Réussite Educative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les modifications à apporter au règlement périscolaire et au règlement des A.L.S.H. décrites ci-dessus pour une mise en œuvre au 1^{er} jour de la rentrée scolaire 2015. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

Annexe

Direction de l'Education

**Règlement des accueils de loisirs de la
Mairie d'Orléans**

PREAMBULE

Les Accueils de Loisirs sans Hébergement de la Mairie d'ORLEANS sont organisés dans le cadre de son projet éducatif qui se décline en projets pédagogiques élaborés par les Directeurs de Centres.

Ils sont habilités par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Les qualifications du personnel d'animation et les taux d'encadrement répondent ainsi aux normes en vigueur. Ces accueils permettent aux enfants de vivre leurs loisirs selon leur propre rythme, de développer leur autonomie, de favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité et d'accéder à des loisirs éducatifs, culturels et de détente.

Edition Juin 2015



ARTICLE I – ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

I – 1 Le public concerné :

Les enfants pourront être accueillis dès leur scolarisation en petite section de maternelle, c'est-à-dire à partir du mois de septembre de l'année considérée, jusqu'à leur sortie de l'école primaire, c'est-à-dire jusqu'au mois d'août de leur année de CM2.

Les enfants de toute petite section ne sont pas accueillis.

I – 2 Les périodes d'accueil :

Les accueils de loisirs fonctionnent tous les mercredis de l'année scolaire et durant l'ensemble des périodes de vacances scolaires :

- Automne
- Noël
- Vacances d'hiver
- Vacances de Printemps
- Juillet
- Août

Aucune structure n'est ouverte le(s) jour(s) de pré-rentrée.

I – 3 Les lieux et horaires d'accueil :

● Les lieux :

5 sites permanents sont proposés aux familles :

▶ Centre du Châtelet :

25 Rue de la Charpenterie
45000 ORLEANS
☎ : 02.38.54.57.23

▶ Centre de l'Allée des Sapins :

64 Rue de Chateaubriand
45100 ORLEANS LA SOURCE
☎ : 02.38.76.22.17

▶ Centre de Soulaire Château :

Rue des Quinze Pierres
45 750 ST PRYVE ST MESMIN
☎ : 02.38.22.11.35

▶ Centre de Soulaire Séquoïas :

Rue des Quinze Pierres
45750 ST PRYVE ST MESMIN
☎ : 02.38.22.10.45

▶ Centre des Capucins :

Rue des Capucins
45650 ST JEAN LE BLANC
☎ : 02.38.51.90.22

Les mercredis après-midi, la Mairie ouvre 5 centres dans des écoles maternelles afin d'accueillir les plus petits et de leur éviter de trop longs trajets en bus :

- 1- Ecole Georges Chardon dans le quartier St Marceau
- 2- Ecole de la Madeleine dans le quartier Madeleine
- 3- Ecole Molière dans le quartier des Acacias
- 4- Ecole Montessori dans le quartier Nord-Est
- 5- Annexe Gutenberg dans le quartier Argonne.

Ces structures permettent ainsi d'accueillir 240 enfants d'âge maternel.

En fonction de la demande des familles et pour des raisons de bonne gestion des équipements municipaux et de mutualisation des équipes pédagogiques, la Ville se réserve la possibilité de fermer des accueils durant certaines périodes (Noël par exemple).

② Les horaires d'accueil :

► Les vacances scolaires : les accueils de loisirs sont ouverts de 8H00 à 18H00. Les enfants peuvent y être conduits directement entre 8H00 et 9H00 et être repris sur le centre par les parents entre 17H00 et 18H00.

Parallèlement, des circuits de bus permettent aux enfants d'être transportés vers les sites excentrés. Des péricentres sont ainsi ouverts dans les locaux périscolaires de quelques écoles. Ainsi dès 8H00, les enfants peuvent être accueillis de façon échelonnée dans un lieu sécurisé et chaleureux jusqu'au départ du bus vers la structure de loisirs selon un horaire communiqué lors de l'inscription. De la même façon, des accueils sont ouverts le soir après 17H00 et jusqu'à 18H00, heure limite à laquelle les parents doivent venir chercher leurs enfants. L'inscription se fait pour le départ et le retour dans le même péricentre.

► Le mercredi : les accueils de loisirs sont ouverts de 11H30 à 18H00. L'accueil de loisirs de l'enfant sera déterminé par son lieu de scolarisation.

Dès 11H30, des circuits de bus ou des pédibus permettent aux enfants des écoles publiques d'être acheminés vers leur centre. Le soir, les bus déposeront les enfants après 17H00 dans un péricentre correspondant au quartier de résidence de la famille. Seuls les parents dont les enfants fréquentent le centre du Châtelet devront venir y chercher leurs enfants.

Les enfants des écoles privées doivent être amenés directement dans les centres entre 11H30 et 12H00 et être repris au centre par les parents entre 17H00 et 18H00.

Les repas sont pris dans la structure de loisirs.

ATTENTION : tout enfant déposé dans un centre ou un péricentre et non inscrit ne sera ni accepté ni accueilli. Si la Direction est dans l'incapacité de joindre la famille pour venir récupérer l'enfant, il sera fait appel aux services de la Police pour la prise en charge de celui-ci.



Durant les vacances, l'arrivée d'un enfant après 9H00 doit rester exceptionnelle et être signalée afin que son repas soit tout de même commandé. Il convient donc de prévenir le centre avant 9H00.

Les départs en cours de journée restent exceptionnels. Ils doivent obligatoirement faire l'objet d'une information par les parents le matin. Ceux-ci signeront une décharge de responsabilité.

Les retards du soir seront consignés dans un registre et pourront donner lieu le cas échéant à des avertissements puis à des refus de réservations.

I - 4 Les repas :

Le repas et le goûter sont préparés par le prestataire de la Ville délégué pour assurer la restauration collective. Les repas sont fournis en liaison froide.

Ils sont élaborés par la diététicienne de la Mairie dans le respect de l'équilibre alimentaire.

Des repas sans porc pourront être servis aux enfants dont les familles le souhaitent. Cette information doit être précisée dans la fiche sanitaire remplie au moment de l'inscription.

Lorsqu'un enfant présente une allergie ou une intolérance alimentaire, les parents sont tenus de solliciter l'établissement d'un PAI (projet d'accueil individualisé). Il est mis au point avec la participation de la

famille, du directeur de l'accueil et des services municipaux à partir du protocole établi par le médecin traitant.

Dans ce cas, la famille apporte le repas suivant les modalités prévues au PAI.

A l'exception de ces deux situations, aucune autre demande de repas différencié ne sera honorée.

ARTICLE II – INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Pour procéder à des réservations, il est nécessaire pour la famille de remplir au préalable un dossier administratif.



Ce dossier administratif est disponible dès le mois de juin auprès du référent périscolaire et téléchargeable sur le site de la Ville.

Une fois rempli, il devra être remis au référent périscolaire de l'école (ou auprès du Pôle accueil / inscriptions pour les enfants scolarisés dans le privé). Il devra être accompagné des pièces suivantes :

- Une photocopie des vaccinations de l'enfant (carnet de santé)
- l'attestation d'assurance extra-scolaire (formule couvrant l'enfant en dehors de l'école)
- un certificat de scolarité pour les 3-4 ans non scolarisés dans une école publique d'Orléans
- un justificatif de domicile
- les certificats médicaux pour d'éventuels problèmes de santé (allergies...)
- jugement de divorce, de séparation, de garde des enfants
- contrat de travail, bulletins de salaire ou attestation de participation à un stage, une formation professionnelle.

La Direction de l'Education procédera à sa vérification et son enregistrement.

L'inscription ne sera effective qu'après transmission du dossier complet. C'est seulement après cette formalité que pourront être effectuées des réservations.

Ce dossier pourra être actualisé en cours d'année si la situation familiale change (perte d'un emploi, etc...).



L'inscription administrative ne vaut pas réservation. Avant de pouvoir procéder à des réservations l'enfant doit avoir été inscrit au préalable.

ARTICLE III - RESERVATIONS

III – 1 Le processus de réservation :

Les réservations fonctionnent par périodes réparties comme suit :

- ♣ mercredis 1^{er} et 2^{ème} trimestre (janvier - juillet)
- ♣ mercredis dernier trimestre (septembre - décembre)
- ♣ vacances d'hiver
- ♣ vacances de printemps
- ♣ vacances d'été
- ♣ vacances d'automne
- ♣ vacances de Noël

Le calendrier des réservations est consultable sur le site orleans.fr.



Concernant les mercredis, les familles doivent obligatoirement réserver l'ensemble des mercredis de la période, exception faite pour les parents en garde alternée qui seront autorisés à réserver un mercredi sur deux, sur présentation du jugement de garde.

→ Pour chaque période, en fonction des dates indiquées dans le calendrier, les familles retirent puis déposent auprès du référent périscolaire de l'école leur fiche de souhaits de réservation accompagnée, le cas échéant, de justificatifs qui pourraient être nécessaires à l'actualisation de leur dossier (changement de situation au regard de l'emploi...). Pour les enfants non scolarisés dans une école publique orléanaise, les fiches sont téléchargeables sur le site orleans.fr et devront être déposées au service accueil / inscriptions.

Une date limite de dépôt des demandes sera fixée. Les demandes hors délai seront honorées dans la limite des places disponibles.

Un accusé réception de la demande est remis aux familles.

Aucune demande téléphonique ou envoyée par courrier ou mail ne sera traitée.

III – 2 Le traitement des demandes de réservation :

Les réservations sont prises dans la limite des places disponibles.

En cas de demandes de réservation supérieures aux capacités d'accueil, celles-ci sont examinées par une commission d'attribution composée de l'Élu en charge de l'Éducation, du directeur de l'Éducation et du responsable du Pôle Missions Éducatives.

Ces demandes sont examinées **par ordre chronologique d'arrivée** et suivant les critères ci-dessous, classés par ordre de priorité :

1- lieu de domicile à Orléans

2- exercice par les deux parents, ou le parent en cas de monoparentalité, d'une activité professionnelle (justificatif à fournir : contrat de travail, derniers bulletins de salaire)

3- situation de retour à l'emploi à partir de la période de réservation (entrée en stage ou en formation) d'un des deux parents ou du parent en cas de monoparentalité (justificatif à fournir : attestation de formation)

4- exercice par un des deux parents d'une activité professionnelle (justificatif à fournir : contrat de travail, dernier bulletin de salaire)

5- absence d'annulations injustifiées de réservations au cours de la période précédente

6- prise en compte d'une fratrie (demandes de réservations effectuées pour au moins 2 enfants)

7- régularité dans la fréquentation des ALSH.

Dès traitement de la demande, une réponse est envoyée à la famille.

- En cas de réponse positive, la famille reçoit une fiche de réservation et une fiche sanitaire. Cette dernière est à retourner signée dans la semaine qui suit à la Direction de l'Éducation ou par mail à l'adresse alsh@ville-orleans.fr
- En cas de réponse négative, la famille, si elle en manifeste le souhait, est inscrite sur une liste d'attente par ordre d'arrivée. Elle est contactée dès lors qu'une place correspondant à ses attentes se libère.

III – 3 Les refus de réservation :

Un refus de réservation pourra être opposé si la famille est en situation d'impayé sur la ou les factures des deux mois précédant la facture en cours.

De même une famille n'honorant pas ses réservations pourra se voir opposer un refus de réservation lors de la période suivante.

ARTICLE IV - ANNULATION DES RESERVATIONS ET ABSENCES INJUSTIFIEES

IV – 1 Les annulations :

Les demandes d'annulation doivent être formulées par écrit (mail ou courrier au pôle accueil / inscriptions et non au directeur du centre). Aucune annulation exprimée oralement ne sera enregistrée.

Toute annulation d'une ou plusieurs réservation(s) donnera lieu à une facturation sur la base de 50% du tarif applicable à la famille.

Les seuls motifs suivants, sur présentation d'un justificatif, pourront toutefois annuler le principe de facturation :

- Déménagement de la famille dans une autre commune (fournir le justificatif de domicile)
- Perte de l'emploi d'un parent (fournir une attestation)
- Obsèques d'un parent très proche (fournir un acte de décès)

Les familles sollicitant une annulation le jour même seront facturées à plein tarif.

IV– 2 Les absences :

Toute absence constatée le jour même et non signalée par une annulation sera considérée comme une absence injustifiée et à ce titre sera facturée sur la base du tarif plein applicable à la famille.

Exception est faite s'agissant d'absences pour raisons médicales, à condition qu'elles soient justifiées par un certificat médical qui devra parvenir au pôle accueil / inscriptions dans les 8 jours suivant le 1^{er} jour d'absence (cachet de la poste faisant foi pour les envois postaux).

ARTICLE IV – TARIFICATION ET MOYENS DE PAIEMENT

IV – 1 La tarification :

Les tarifs des prestations donnant lieu à facturation sont fixés chaque année par le Conseil Municipal pour une application au 1^{er} jour de la rentrée scolaire.

Les tarifs sont fonction du quotient familial CAF ou MSA de l'allocataire principal de la famille. Il appartient aux familles de transmettre à l'Espace Famille une attestation de leur organisme allocataire afin que ce dernier soit pris en compte sur l'année scolaire de référence. Pour les familles qui ne disposent pas d'un quotient familial calculé par la CAF ou la MSA, la Mairie calcule celui-ci selon les mêmes règles que la CAF, à partir des informations fournies par la famille dans le formulaire mis à disposition par l'Espace Famille.

Pour l'ensemble des familles, c'est le quotient qui sera en vigueur à l'Espace Famille au moment de la facturation qui sera pris en compte pour la tarification. Pour les familles allocataires de la CAF, Ce quotient est importé des fichiers de la CAF quatre fois par an (janvier, avril, juin et septembre). Une modification du quotient de la famille entre deux périodes entraînera donc automatiquement une modification du tarif applicable.

A défaut de quotient familial, le tarif correspondant au quotient le plus élevé est appliqué à la famille.

Une participation supplémentaire pourra être demandée pour les séjours en camping et les nuits au centre.

Les tarifs sont réactualisés au **1^{er} jour de chaque rentrée scolaire de septembre.**

IV – 2 Les conditions de paiement :

La facturation est gérée par l'Espace Famille de la Mairie.

Une facture est adressée chaque mois aux familles. Celle-ci est le reflet des consommations par enfant. Les factures doivent être réglées avant la date butoir indiquée.

En cas de non-paiement, une lettre de rappel à l'ordre est systématiquement envoyée à la famille.

Au bout de 3 mois, les arriérés sont transmis à la Trésorerie Municipale qui déclenche alors la procédure de mise en recouvrement.

En cas de poursuite, le débiteur sera le représentant légal de la famille déclaré lors de l'inscription.

Pour les familles ayant des enfants en crèche et à l'école, le détail des prestations réalisées respectivement par la Ville et le CCAS figurent sur la facture unique Ville / CCAS établie pour l'ensemble des enfants d'une même famille.

IV – 3 Les moyens et lieux de paiement :

MOYENS DE PAIEMENT	LIEUX DE PAIEMENT					
	Espace Famille	Direction de l'Éducation	Référent périscolaire école	Mairie de Proximité	Crèches	Accueils de Loisirs
Espèces	oui	oui		oui	oui	
Chèque	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Chèque CESU	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Chèque vacances	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Carte bancaire	oui					



A tout moment, les familles peuvent opter pour le paiement par prélèvement automatique à l'aide de l'imprimé disponible à la Direction de l'Éducation, dans les accueils de loisirs, à l'Espace Famille ou dans les mairies de proximité.

ARTICLE V – ASSURANCE / RESPONSABILITE

La responsabilité de la Ville d'Orléans n'est engagée que pendant les jours et horaires de fonctionnement des accueils de loisirs et vis-à-vis des seules personnes en conformité avec le présent règlement.

Il est demandé aux familles de veiller à ce que les enfants n'apportent aucun objet de valeur ni somme d'argent. La Ville décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'objets personnels des enfants. La responsabilité civile de la Ville sera engagée pour tout dommage corporel, matériel ou immatériel, causé à autrui du fait du fonctionnement, du non fonctionnement ou du mauvais fonctionnement des services municipaux.

Les enfants ne pourront être récupérés que par les personnes habilitées à cet effet et mentionnées lors de l'inscription.



En cas de retard, les familles sont tenues de prévenir le directeur du centre. Si aucun contact ne peut être établi avec la famille, dans l'heure qui suit a fin de l'accueil, il est chargé de se mettre en relation avec la police municipale pour effectuer une recherche de la famille. Passé 19H00, la Direction de l'Éducation prend contact avec la police nationale pour un placement de l'enfant.
L'enregistrement de plusieurs retards pourra donner lieu à refus de réservations.

ARTICLE VI – SANTE

Les enfants atteints d'une maladie contagieuse ne peuvent pas fréquenter un accueil de loisirs.
Le personnel municipal ne peut administrer aucun traitement médical à l'exception des dispositions spécifiques qui auraient été prévues à cet effet dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé. Il ne peut pas non plus pratiquer de soins aux enfants, à l'exception des petits soins faisant suite à un incident bénin. Pour cela les intervenants ont accès à l'armoire à pharmacie du centre. En cas de nécessité, il est fait appel aux pompiers ou au SAMU. La famille est aussitôt prévenue.

Les animateurs ont accès aux fiches sanitaires remplies et signées par les familles en début d'année scolaire.

ARTICLE VII – DISCIPLINE ET RESPECT

Toute incivilité (violence verbale ou physique, dégradation de matériels ou de végétaux, non-respect de l'autorité des animateurs, comportement désinvolte...) ou comportement perturbant le bon fonctionnement des activités fera l'objet d'une réprimande orale suivie d'un courrier d'avertissement. En cas de récidive, l'exclusion temporaire, voire définitive du centre pourra être prononcée par le Maire Adjoint chargé de l'Éducation. Dans ce cas, la situation de l'enfant sera alors signalée au Service de Veille Éducative (SEVE).

ARTICLE VIII – LE DROIT A L'IMAGE

La Ville se réserve le droit d'utiliser pour ses documents (brochures, périodiques, dépliants, affiches) les photos ou les séquences filmées prises pendant les activités du centre. Les familles désirant s'y opposer devront l'avoir mentionné dans le dossier d'inscription.

Direction de l'Éducation

**Règlement des activités périscolaires de la
Mairie d'Orléans**

PREAMBULE

Le présent règlement a pour objet de définir les règles de fonctionnement des dispositifs périscolaires.

Il fixe auprès des usagers que sont les parents et les élèves, les modalités d'utilisation de ces services.

Ceux-ci, organisés sous la responsabilité de la Mairie, ont pour vocation d'accueillir les enfants scolarisés dans les écoles publiques d'ORLEANS (maternelles et élémentaires) le matin avant la classe, lors de la pause méridienne, et le soir après la classe. Par leur action éducative, ils participent ainsi aux missions générales de socialisation de l'enfant, en tenant compte des rythmes qui lui sont propres en fonction de son âge.

Les services proposés sont facultatifs.

I – DEFINITION DES SERVICES

1) L'accueil périscolaire du matin :

L'accueil du matin a lieu de 7H30 à 8H30 (sauf horaires particuliers) en période scolaire, du lundi au vendredi, y compris le mercredi matin.

Il est mis en place lorsque 5 enfants au moins sont présents au dispositif. Suivant les effectifs, un accueil mixte maternelle / élémentaire peut être mis en place.

Si les effectifs sont insuffisants et si les conditions le permettent, un transfert vers l'école la plus proche sera proposé. A défaut, le service sera supprimé. Cela peut intervenir soit dès la rentrée, soit en cours d'année suivant l'évolution des effectifs réellement accueillis.

Les accueils sont encadrés par les référents périscolaires et des animateurs diplômés.

Tous les projets des intervenants s'inscrivent dans le respect des valeurs éducatives de la Ville (respect des personnes, des biens, de l'environnement, éducation à la citoyenneté...).

Les accueils sont payants et font l'objet d'une grille tarifaire. Les tarifs sont fonction du Quotient Familial de la famille.

2) L'accueil périscolaire du mercredi midi :

Ce service est mis en place le mercredi pour permettre aux parents dont les enfants ne sont pas inscrits l'après-midi en Accueils de Loisirs de venir les chercher entre 11h30 et 12h30.

Il est encadré par les agents des écoles et des animateurs.

Cette prestation est facturée aux parents.

3) Les ateliers éducatifs du midi :

Ils sont organisés dans les écoles élémentaires pendant la pause méridienne. Ils permettent aux enfants de pratiquer des activités sportives, culturelles, artistiques. Ils sont animés par les référents périscolaires ou des intervenants spécialisés ou des associations.

Ils sont gratuits mais réservés aux enfants déjeunant à la cantine. Les inscriptions sont prises auprès du référent de l'école.

4) Les Temps d'Activités Périscolaires :

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, des temps d'activités périscolaires (TAP) sont organisés par la Mairie pour les enfants fréquentant les écoles maternelles et élémentaires.

A travers les TAP, la Mairie propose des activités visant à favoriser l'épanouissement des enfants, à développer leur curiosité et à renforcer leur plaisir d'apprendre.

Ils se déroulent les lundis, mardis et jeudis de 15H45 à 16H45. Ces temps ne sont pas imposés.

Mais une inscription vaudra cependant un engagement à l'année avec une présence obligatoire de l'enfant les jours choisis au moment de l'inscription.

Tout enfant ne participant pas aux TAP devra être récupéré à 15h45. Il ne pourra revenir au sein de l'école participer à un autre dispositif à 16h45.

Les TAP sont gratuits.

► TAP des maternels : ils prendront la forme d'un temps ludique animé par les référents maternels et les ATSEM et complétement par des enseignants ou des animateurs.

► TAP élémentaires : les enfants pratiqueront des activités diversifiées à vocation éducative, organisées sous forme d'ateliers découverte (sportifs, culturels, artistiques...) animés par des associations, animateurs ou enseignants. Les activités ont lieu au sein de l'école mais pourront également se dérouler dans des espaces tels les gymnases, terrains de sport ou dans des salles communales.

La présence de l'enfant est obligatoire sur la durée totale de la séance. Aucun départ anticipé ne sera accepté, (sauf demande de dérogation exceptionnelle dûment motivée par écrit).

5) L'accueil périscolaire du soir :

Ces accueils sont organisés dans l'école les lundis, mardis et jeudis soir, après les TAP à partir de 16H45 et jusqu'à 18H00, pour les enfants maternels et élémentaires.

Le vendredi, l'accueil périscolaire débute dès la fin de classe à 15H45.

Un temps sera réservé à une récréation et au goûter apporté par les enfants. Aucune collation et / ou goûter n'est fourni par la Mairie.

Comme le matin, ces accueils sont encadrés par des référents périscolaires et des animateurs.

Les personnes habilitées à venir chercher l'enfant et mentionnées sur la fiche d'inscription peuvent se présenter à tout moment. L'enfant ne pourra en aucun cas repartir seul en cours de séance, sauf autorisation expresse des représentants légaux pour les élémentaires.

Ces accueils sont payants et font l'objet d'une grille tarifaire. Les tarifs sont fonction du Quotient Familial de la famille.

6) L'aide au travail personnel (ATP) :

Toutes les écoles élémentaires proposent une aide au travail personnel.

Elle est organisée dans l'école les lundis, mardis et jeudis soir, après les TAP à partir de 16H45 et jusqu'à 18H00.

Un temps est réservé à une récréation et au goûter apporté par les enfants. Aucune collation et / ou goûter n'est fourni par la Mairie.

Le vendredi, l'ATP débute dès la fin de la classe à 15H45 et se termine à 17H15 heure à laquelle les enfants devront être récupérés ou rentrer seuls s'ils y sont autorisés par les représentants légaux. Les enfants peuvent également rejoindre l'accueil périscolaire du soir jusqu'à 18H00 s'ils y sont inscrits. Dans ce cas, aucune participation financière supplémentaire à l'ATP ne sera facturée.

Ce service est assuré par des étudiants ou des enseignants.

Lors de l'inscription à l'aide au travail personnel, les parents s'engagent à ce que leur enfant fréquente régulièrement l'activité et se comporte de manière correcte de façon à ne pas perturber le travail de ses camarades. Dans le même but, aucun départ échelonné avant la fin de l'étude n'est autorisé.

L'aide au travail personnel est gratuite jusqu'à la tranche G du quotient familial. Pour les quotients suivants, le montant des prestations suit la grille tarifaire.

7) les Clubs Coup de Pouce Clé :

Ils sont réservés exclusivement aux enfants de CP et prioritairement dans des écoles situées en ZEP. 5 enfants par club participent chaque soir à une séance permettant de leur apporter un soutien individualisé dans l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. Ces enfants sont choisis par les enseignants à la fin du mois d'octobre.

Ce dispositif se déroule chaque jour à la fin de classe, de 15H45 à 17H15, heure à laquelle les enfants seront récupérés ou bien rejoindront à titre exceptionnel l'accueil périscolaire du soir s'ils y sont inscrits.

Ces clubs sont animés par des étudiants et des enseignants.

Ils sont gratuits.

Il sera demandé aux parents de s'impliquer dans ce club en fournissant chaque jour un goûter à leur enfant et en participant de temps en temps aux séances, en totalité ou lors de la dernière demi-heure.

II - CONDITIONS D'ADMISSION :

1) Conditions d'accès

La Mairie d'ORLEANS s'efforce d'organiser ses services afin de pouvoir satisfaire l'ensemble des demandes d'accueil.

Toutefois, si les capacités d'accueil étaient atteintes, seraient appliqués les critères ci-dessous, par ordre de priorité :

- 1- lieu de domicile à Orléans
- 2- exercice par les deux parents, ou du parent en cas de monoparentalité, d'une activité professionnelle (justificatif à fournir : contrat de travail, dernier bulletin de salaire)
- 3- situation de retour à l'emploi à partir de la période de réservation (entrée en stage ou en formation) d'un des deux parents ou du parent en cas de monoparentalité (justificatif à fournir : attestation de formation)
- 4- exercice par un des deux parents d'une activité professionnelle (justificatif à fournir : contrat de travail, dernier bulletin de salaire)
- 5- prise en compte d'une fratrie (demandes de réservations effectuées pour au moins 2 enfants)

A l'inverse, les dispositifs périscolaires, hormis les TAP, ne sont ouverts que si au moins 5 enfants y sont présents.

2) Les conditions d'inscription

Tout accès à un service périscolaire est conditionné par une inscription préalable.

La démarche s'effectue auprès du référent périscolaire de l'école dès la rentrée, en utilisant pour ce faire la fiche d'inscription et la fiche sanitaire qui sont distribuées.

Doivent être déclarées sur cette fiche des prévisions de fréquentation pour chaque jour de la semaine et pour chaque activité. Les fiches sont à retourner au référent périscolaire de l'école avant le 15 septembre. A défaut d'inscription, les enfants ne seront pas accueillis sur les dispositifs et quitteront l'école à la fin de la classe.

Il est demandé aux parents, pour assurer une stabilité des taux d'encadrement, de respecter au cours de l'année les prévisions cochées sur la fiche. Concernant les TAP, toute irrégularité dans leur fréquentation donnera lieu à un courrier d'avertissement.

Pour une fréquentation occasionnelle ou ponctuelle des accueils périscolaires, aucun délai d'inscription préalable n'est nécessaire. La famille devra cependant avertir le référent le jour même de la consommation occasionnelle et s'acquitter des formalités d'inscription.

Le référent procédera chaque jour à un pointage des absents et des présents, permettant d'établir ensuite la facturation en fonction des consommations réelles.

III – TARIFICATION ET MOYENS DE PAIEMENT

1) Les tarifs

Les tarifs des prestations donnant lieu à facturation sont fixés chaque année par le Conseil Municipal pour une application au 1^{er} jour de la rentrée scolaire.

Les tarifs sont fonction du quotient familial CAF ou MSA de l'allocataire principal de la famille. Il appartient aux familles de transmettre à l'Espace Famille une attestation de leur organisme allocataire afin que ce dernier soit pris en compte sur l'année scolaire de référence. Pour les familles qui ne disposent pas d'un quotient familial calculé par la CAF ou la MSA, la Mairie calcule celui-ci selon les mêmes règles que la CAF, à partir des informations fournies par la famille dans le formulaire mis à disposition par l'Espace Famille.

Pour l'ensemble des familles, c'est le quotient qui sera en vigueur à l'Espace Famille au moment de la facturation qui sera pris en compte pour la tarification. Pour les familles allocataires de la CAF, ce quotient est importé des fichiers de la CAF quatre fois par an (janvier, avril, juin et septembre). Une modification du quotient de la famille entre deux périodes entraînera donc automatiquement une modification du tarif applicable.

A défaut de quotient familial, le tarif correspondant au quotient le plus élevé est appliqué à la famille.

Quelques tarifs sont toutefois indépendants du quotient (enfants non orléanais, enfants occasionnels par exemple).

Le tarif occasionnel est appliqué lorsqu'un enfant participe à titre tout à fait exceptionnel à une activité. Une grille tarifaire est distribuée chaque année aux familles.

2) Les conditions de paiement

La facturation, hormis les prestations de restauration, est gérée par l'Espace Famille de la Mairie. Une facture est adressée chaque mois aux familles. Celle-ci est le reflet des consommations par dispositif et par enfant. Les factures devront être réglées avant la date butoir indiquée. Tous les 3 mois, les arriérés sont transmis à la Trésorerie Municipale qui déclenche alors la procédure de mise en recouvrement. En cas de poursuite, le débiteur sera le représentant légal de la famille.

Pour les familles ayant des enfants en crèche et à l'école, le détail des prestations réalisées respectivement par la Direction de l'Éducation et la Direction de la Petite Enfance figurent sur la facture unique établie pour l'ensemble des enfants d'une même famille. Ainsi, en cas de paiements partiels, les paiements des familles seront le cas échéant imputés par priorité sur les dettes de crèches et de haltes-garderies.

3) Les moyens et les lieux de paiement

MOYENS DE PAIEMENT	LIEUX DE PAIEMENT					
	Espace Famille	Direction de l'Éducation	Référent périscolaire école	Mairie de Proximité	Crèches	Accueils de Loisirs
Espèce	oui	oui		oui	oui	
Chèque	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Chèque CESU	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Chèque vacances	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Carte bancaire	oui					

4) Prélèvement automatique :

Dès la rentrée ou à tout moment, il est possible d'opter pour le paiement par prélèvement automatique. Il suffira à la famille de remplir l'imprimé prévu à cet effet disponible auprès du référent périscolaire, dans les mairies de proximité ou à l'Espace Famille.

IV – SANTE :

Les enfants atteints d'une maladie contagieuse ne peuvent pas être admis à fréquenter les dispositifs périscolaires.

Le personnel municipal ne peut administrer aucun traitement médical à l'exception des dispositions spécifiques qui auraient été prévues à cet effet dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé (notamment sur la pause méridienne). Il ne peut pas non plus pratiquer de soins aux enfants, à l'exception des petits soins faisant suite à un incident bénin. Pour cela les intervenants ont accès à l'armoire à pharmacie de l'école.

En cas de nécessité, il est fait appel aux pompiers ou au SAMU. La famille est aussitôt prévenue. A cet effet, **elle doit toujours fournir des coordonnées téléphoniques à jour auxquelles elle peut être jointe.**

Les intervenants ont tous accès aux fiches sanitaires remplies par les familles en début d'année scolaire.

V- ASSURANCES / RESPONSABILITE

La responsabilité de la Mairie d'ORLEANS n'est engagée que pendant les jours et horaires de fonctionnement des dispositifs périscolaires et vis-à-vis des seules personnes en conformité avec ce règlement.

La Mairie décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'objets personnels des enfants. Il est demandé aux familles de veiller à ce que les enfants n'apportent aucun objet de valeur ni somme d'argent.

Lors des inscriptions, les parents doivent fournir une attestation d'assurance « responsabilité civile et individuelle accident » au nom de l'enfant. C'est la responsabilité civile de la Ville qui intervient pour tout dommage corporel, matériel ou immatériel consécutif ou non, causé à autrui du fait du fonctionnement, du non fonctionnement ou du mauvais fonctionnement de l'ensemble des services municipaux.

Les enfants ne pourront être récupérés que par les personnes habilitées à cet effet et mentionnées lors de l'inscription. Les élémentaires ne pourront partir seuls que sur autorisation expresse du représentant légal.

En cas de retard, les familles sont tenues de prévenir le référent périscolaire. Dans l'hypothèse où ce dernier ne serait pas prévenu, après la 1/2h qui suit la fin de l'accueil, il est chargé de se mettre en relation avec le Centre de Supervision de la police municipale afin que soit effectuée une recherche de la famille si les contacts pris auparavant sont infructueux. Passé 18H30, la Direction de l'Education prend contact avec la police nationale pour un placement de l'enfant.

VI – DROIT A L'IMAGE

La Mairie se réserve le droit d'utiliser pour ses documents (brochures, périodiques, dépliants, affiches) les photos ou les séquences filmées prises pendant les activités périscolaires.

Les familles sont invitées à donner leur avis dans la fiche sanitaire.

VII- DISCIPLINE ET RESPECT

Durant les heures d'ouverture des activités périscolaires, l'enfant doit respecter ses camarades, les animateurs et les intervenants mais également le matériel mis à sa disposition.

Toute incivilité (violence verbale ou physique, dégradation de matériels ou de végétaux, non-respect de l'autorité des intervenants, comportement désinvolte...) de nature à perturber le bon fonctionnement des activités fera l'objet d'une réprimande orale suivie d'un courrier d'avertissement.

En cas de faute grave ou de récidive, l'exclusion temporaire, voire définitive du service périscolaire pourra être prononcée par le Maire Adjoint chargé de l'Education.

Dans ce cas, la situation de l'enfant sera signalée au Service de Veille Educative (SEVE) après information des familles.

Par ailleurs, il est rappelé aux parents l'importance de venir chercher les enfants à l'heure à l'issue des activités périscolaires. Les retards seront consignés dans un cahier signé de la personne venant chercher l'enfant. Au bout de 3 retards caractérisés, un avertissement sera adressé à la famille. Si ceux-ci devaient à nouveau se répéter, la Mairie notifiera alors l'exclusion de l'enfant, considérant que les dispositifs de la Mairie ne constituent pas le mode de garde approprié à l'enfant.

N° 36 – **Sports. Installations, droits d'entrée et prestations sportives. Actualisation des tarifs.**

M. SANKHON – *Il s'agit de l'actualisation des tarifs des droits d'entrée des prestations sportives quant aux équipements sportifs, ainsi qu'aux animations et différents dispositifs que nous coordonnons sur le territoire d'Orléans.*

M. CARRE – *Est-ce qu'il y a des remarques ? M. YEHOUESSI, à vous la parole.*

M. YEHOUESSI – *M. le Maire, chers collègues, mon intervention sur cette délibération ne voudrait nullement exprimer une opposition, nous voterons pour, mais seulement une inquiétude sur la situation et l'état des piscines sur notre Ville. Je constate que sur la Ville d'Orléans, nous n'avons qu'une piscine découverte mais pas de piscine à ciel ouvert ou semi-ouverte. Là-dessus, je pense qu'il serait important que votre majorité pense un peu à ce que, sur la Ville d'Orléans, nous ayons une piscine à ciel ouvert qui puisse permettre aux Orléanais d'en profiter pleinement.*

Je sais qu'aujourd'hui, il y a un projet qui est en cours dans le sud de la Ville, apparemment en collaboration avec deux autres communes, Saint-Denis-en-Val et Saint-Jean-le-Blanc, mais au nord de la Ville, il serait important d'envisager aussi une piscine à ciel ouvert. En effet, celle du Palais des sports, certes, a son mérite, mais les Orléanais aimeraient bien en été, profiter pleinement d'une piscine à ciel ouvert.

M. CARRE – *Vous savez, on a parlé tout à l'heure de la mutualisation sur des tas de sujets qui sont très importants, cela fait aussi partie des sujets. A un moment donné, quand on demande des études à des spécialistes qui essaient de calibrer le niveau d'équipements, notamment dans ce domaine là, ce ne sont que des techniciens, mais ils nous disent que le niveau d'équipements dont on bénéficie sur l'ensemble de l'Agglomération, est bien achalandé, bien réparti. A partir de là, on a une offre qui est satisfaisante. Maintenant, il y a une qualité d'équipements, sur la piscine de La Source par exemple, on le sait, qu'il faut reprendre. On sait aussi qu'il y a ce nouvel équipement qui doit arriver vers le sud. Puis, vous avez vu tout à l'heure, notamment dans le contrat d'Agglomération, des remarques qui sont effectuées dans le Contrat Régional de Solidarité du Territoire sur la piscine du Palais des sports qui doit être révisée elle aussi et nettement améliorée sur le plan d'efficacité énergétique de son environnement. Tout cela se fait.*

Il n'y a pas de bassin découvert, ce que vous évoquez, à ma connaissance, dans le nord de l'Agglomération. C'est pareil, on est là aussi pour optimiser l'ensemble des équipements et ne pas répondre à 100 % de la demande exprimée. C'est toujours la même histoire, il faut faire des arbitrages et on est en plein dedans.

M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Les tarifs d'utilisation des installations sportives et des prestations pour le public et les associations ont été fixés par délibération du Conseil Municipal du 19 mai 2014.

Au titre de l'actualisation de l'ensemble de ces tarifs, il est retenu un taux de revalorisation de +1 %, pour tenir compte de l'inflation et de l'augmentation des coûts de production de services, notamment de l'énergie.

Toutefois, pour des raisons pratiques de lisibilité, de billetterie et de tenue de caisse, les tarifs de ces installations, droits d'entrées ou prestations sont arrondis.

1 – **Gymnases, stades et pistes d'athlétisme**

Pour les associations sportives orléanaises, les Comités Départementaux et les Ligues affiliés aux Fédérations Françaises Sportives agréées ainsi que pour les scolaires (hors lycées pour lesquels il existe des conventions particulières), le principe d'un accès gratuit est maintenu pour les entraînements et les compétitions.

Pour toute autre personne morale, la location d'une installation sportive est payante.

2 – Piscines

Les tarifs d'entrée dans les piscines sont augmentés également sur la base du taux de revalorisation retenu.

Cependant, il convient de prévoir la gratuité de toutes les piscines en cas de fermeture de la baignade de l'Île Charlemagne pour des raisons de qualité de l'eau, durant la période estivale, c'est-à-dire entre le 1^{er} juin et le 1^{er} septembre 2015. Ainsi, des séances gratuites d'ouverture au public seront proposées, notamment les mercredis et les week-ends.

3 – 4 – 6 – 7 – 8 - 9 – Base de loisirs de l'Île Charlemagne, Equipements sportifs ou de loisirs (hors champ sportif), « Vivre ensemble à Orléans - sport et handicap », « Orléans Dynamique » (sport insertion)

Ces tarifs ne sont pas modifiés mais ils font l'objet d'une actualisation.

5 –Patinoire

Les tarifs de la patinoire entrent dans la catégorie des prestations à caractère sportif qui doivent tenir compte du public bénéficiaire, de la concurrence avec d'autres activités de loisirs et de la saisonnalité.

Ainsi, compte tenu du contexte économique et des prix pratiqués par les autres patinoires de la région, les tarifs sont actualisés ainsi qu'il est proposé mais les entrées plein tarif sont maintenues à leur niveau actuel.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Sport, Jeunesse et Animation dans les Quartiers, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver les nouveaux tarifs applicables aux installations, droits d'entrée et prestations sportives, tels qu'ils figurent dans le tableau ci-annexé ;

2) décider de l'application de ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} septembre 2015 ;

3) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie ;

4) décider de proposer des séances gratuites d'ouverture au public dans toutes les piscines, notamment le mercredi et les week-ends, durant la période estivale du 1^{er} juin au 1^{er} septembre 2015 en cas de fermeture de la baignade à l'Île Charlemagne pour des raisons de qualité de l'eau ».

ADOPTE PAR 52 VOIX CONTRE 2.

ANNEXE

TARIFS DES ACTIVITÉS ET DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS POUR LE PUBLIC ET LES ASSOCIATIONS SPORTIVES					
Code	ÉQUIPEMENTS / PRESTATIONS	TARIFS à compter du 01/09/2015		Rappel des tarifs appliqués depuis le 01/09/2014	
		TTC	HT	TTC	HT
0	1a) GYMNASES, SALLES de sports, STADES & PISTES d'ATHLETISME pour les entrainements et les compétitions sportives sans entrée payante Tarifs et conditions également applicables aux salles de la Maison des Sports				
01	Associations sportives Orléanaises (hors Sport Entreprise), Comités Départementaux du Loiret et Régionaux du Centre affiliés aux Fédérations Françaises Sportives agréées, Fédérations sportives, Associations sportives scolaires et universitaires Orléanaises et leurs structures Départementale et Régionale.	gratuit		gratuit	
02	Toute autre association ou personne morale :				
	. pour la réservation d'un gymnase, d'une salle de sports, d'un stade ou d'une piste d'Athlétisme	11,52 €/h	9,60 €	11,40 €/h	9,50 €
	. pour la réservation d'une salle annexe ou d'un club house	2,22 €/h	1,85 €	2,20 €/h	1,83 €
1	1b) GYMNASES, SALLES de sports, STADES & PISTES d'ATHLETISME pour les compétitions sportives avec entrées payantes				
11	Rencontres avec des Associations sportives Orléanaises dans le cadre des compétitions officielles (Championnat, Coupe de France...) Manifestations sportives organisées par les Comités Départementaux du Loiret, par les Comités ou les Ligues de la Région Centre et par les Fédérations sportives, auxquelles participent les associations sportives Orléanaises	gratuit		gratuit	
12	Autres manifestations sportives :				
120	. Forfait de mise à disposition d'une installation sportive avec tribune(s) d'une capacité minimum de 400 places	21,90 €/h	18,25 €	21,70 €/h	18,08 €
121	. Forfait de mise à disposition par salle d'entraînement ou gymnase supplémentaire	11,50 €/h	9,58 €	11,40 €/h	9,50 €
122	. Forfait de mise à disposition par salle annexe supplémentaire	2,22 €/h	1,85 €	2,20 €/h	1,83 €
124	. Pourcentage de la recette brute avec minimum de perception	5%		5%	
		433,00 €mini	360,83 €	429,00 €mini	357,50 €
13	Prestations annexes Le matériel indisponible sur place et toutes autres prestations spécifiques seront facturés suivant les tarifs particuliers de chaque prestataire.				

2	2) PISCINES				
20	Leçons de natation et animations dans toutes les piscines*				
	Forfait apprentissage (10 leçons de 30 mn entrées comprises)	112,80 €	94,00 €	111,70 €	93,08 €
202	Leçon de perfectionnement à l'unité, entrée comprise (30mn)	11,30 €	9,42 €	11,20 €	9,33 €
21	Tarifs d'entrée pour le public dans toutes les piscines				
2101	Enfants jusqu'à la date anniversaire de leurs 5 ans,	Gratuit		Gratuit	
2102	Enfants jusqu'à 14 ans uniquement au bassin d'apprentissage Victor Fouillade, Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ASLH) Orléanais agréés Jeunesse et Sport, dans la limite d'une entrée par groupe et par semaine.	Gratuit		Gratuit	
211	Plein tarif :				
2110	> Entrée à l'unité	3,70 €	3,08 €	3,65 €	3,04 €
2111	> Abonnement 20 entrées** :	60,10 €	50,08 €	59,50 €	49,58 €
		(soit 3,00 € l'unité)		(soit 2,98 € l'unité)	
2112	> Pass semestriel***	133,00 €	110,83 €	131,60 €	109,67 €
2113	> Pass annuel***	221,50 €	184,58 €	219,30 €	182,75 €
212	Tarif réduit :				
	Le tarif réduit s'applique aux Jeunes à partir de 5 ans et jusqu'à 26 ans, aux Titulaires de la carte d'invalidité GIG ou GIC, aux Titulaires de la carte de Quotient Familial dans les catégories 1 ou 2 et aux Orléanais de plus de 65 ans.				
2120	> Entrée à l'unité	2,05 €	1,71 €	2,05 €	1,71 €
2121	> Abonnement 20 entrées** :	30,90 €	25,75 €	30,60 €	25,50 €
		(soit 1,54 € l'unité)		(soit 1,53 € l'unité)	
2122	> Pass semestriel***	66,00 €	55,00 €	65,30 €	54,42 €
2123	> Pass annuel***	111,30 €	92,75 €	110,20 €	91,83 €
213	Titulaires de la carte J.PASS				
2130	> Entrée à l'unité	1,40 €	1,17 €	1,40 €	1,17 €
2131	> Abonnement 20 entrées** :	20,10 €	16,75 €	19,90 €	16,58 €
		(soit 1,00 € l'unité)		(soit 0,99 € l'unité)	
2132	> Pass semestriel***	44,75 €	37,29 €	44,30 €	36,92 €
	> Pass annuel***	77,80 €	64,83 €	77,00 €	64,17 €
214	Achat de tickets en nombre****				
2140	> par 100 tickets	251,50 €	209,58 €	249,00 €	207,50 €
		(soit 2,51 € l'unité)		(soit 2,49 € l'unité)	
	<p>* Les forfaits d'apprentissage de natation ne sont pas remboursables quel que soit le motif. ** Sans durée de validité dans toutes les piscines d'Orléans, non remboursable quel que soit le motif *** Fréquentation illimitée, pendant 182 jours pour le pass semestriel ou 365 jours pour le pass annuel, de date à date L'abonnement est personnel. Il permet uniquement à son titulaire d'accéder dans toutes les piscines municipales d'Orléans. Cet abonnement n'est pas rétrocedable et il n'est pas remboursable, quel que soit le motif. **** Les tickets achetés en nombre peuvent être utilisés par toute personne dans toutes les piscines d'Orléans, sans durée de validité. Ils ne sont pas remboursables quel que soit le motif.</p>				

22	Tarifs pour les associations sportives sur réservation de lignes d'eau				
220	Associations sportives Orléanaises (hors Sport Entreprise), Comités Départementaux du Loiret et Régionaux du Centre, affiliés à une Fédération Française de sports aquatiques ou nautiques, Fédérations sportives aquatique ou nautique, Associations sportives scolaires et universitaires Orléanaises et leurs structures Départementale ou Régionale.	gratuit		gratuit	
221	Toute autre association sportive ou personne morale				
2210	> bassin d'apprentissage	56,66 €/h	47,22 €	56,10 €/h	46,75 €
2211	> ligne d'eau bassin 25 m	17,52 €/h	14,60 €	17,35 €/h	14,46 €
2212	> ligne d'eau bassin 50 m	33,98 €/h	28,32 €	33,65 €/h	28,04 €
2213	> fosse à plongeon	20,71 €/h	17,26 €	20,50 €/h	17,08 €
3	3) BASE DE LOISIRS DE L'ÎLE CHARLEMAGNE pour les activités sportives et de loisirs				
30	Occupation du plan d'eau par les bateaux écoles	40,40 €	33,67 €	40,00 €	33,33 €
		/demi-journée		/demi-journée	
31	Club house et salle polyvalente				
310	Associations sportives Orléanaises (hors Sport Entreprise), Comités Départementaux du Loiret et Régionaux du Centre affiliés aux Fédérations Françaises Sportives agréées, Fédérations sportives, Associations sportives scolaires et universitaires Orléanaises et leurs structures Départementale et Régionale, Associations Orléanaises résidentes, dans le cadre d'une convention de mise à disposition de locaux dans le Centre Nautique	gratuit		gratuit	
311	Toute autre association ou personne morale	11,52 €/h	9,60 €	11,40 €/h	9,50 €
4	4) TOUT EQUIPEMENT SPORTIF ou de LOISIRS (hors champ sportif)				
	Utilisation par des structures non associatives ou pour des manifestations spécifiques hors domaine directement sportif ou à but lucratif avec ou sans entrées payantes				
40	Manifestations sans entrée payante	/jour		/jour	
401	> forfait de mise à disposition de la salle ou du site le(s) jours(s) de la manifestation	1 237,25 €	1 031,04 €	1 225,00 €	1 020,83 €
	> forfait de mise à disposition d'une salle annexe (par local)	515,10 €	429,25 €	510,00 €	425,00 €
402	> immobilisation de la (des) salle(s) ou du site en dehors de jour de la manifestation	61,80 €	51,50 €	61,20 €	51,00 €
41	Manifestations avec entrées payantes				
410	> forfait de mise à disposition de la salle ou du site le(s) jours(s) de la manifestation	1 237,25 €	1 031,04 €	1 225,00 €	1 020,83 €
	> forfait de mise à disposition d'une salle annexe (par local)	515,10 €	429,25 €	510,00 €	425,00 €
411	> immobilisation de la salle ou du site en dehors de jour de la manifestation	61,80 €	51,50 €	61,20 €	51,00 €
412	> Pourcentage de la recette brute avec minimum de perception	5%		5%	
		433,50 € mini	361,25 €	429,00 € mini	357,50 €

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 15 juin 2015 -

5		5) PATINOIRE DU BARON			
50	Entrées simples				
501	> plein tarif	4,30 €	3,58 €	4,30 €	3,58 €
502	> tarif réduit réservé, sur présentation d'un justificatif, aux jeunes de moins de 18 ans, aux étudiants et aux orléanais titulaires de la carte de quotient familial dans les catégories 1 & 2	3,80 €	3,17 €	3,70 €	3,08 €
503	> location de patins	2,70 €	2,25 €	2,70 €	2,25 €
51	Abonnements 5 entrées (4 tickets achetés = 1 gratuit)				
510	> plein tarif	17,20 €	14,33 € (soit 3,44 l'unité)	17,20 €	14,33 € (soit 3,44 € l'unité)
511	> tarif réduit réservé aux jeunes de moins de 26 ans et aux orléanais titulaires de la carte de quotient familial dans les catégories 1 & 2	15,20 €	12,67 € (soit 3,04 € l'unité)	14,80 €	12,33 € (soit 2,96 € l'unité)
512	> location de patins	10,80 €	9,00 € (soit 2,16 € l'unité)	10,80 €	9,00 € (soit 2,16 € l'unité)
52	Groupes (9 personnes minimum, sur réservation), CNAS et Comité d'Entreprise,				
520	> entrée	3,00 €	2,50 €	3,00 €	2,50 €
521	> location de patins	2,20 €	1,83 €	2,20 €	1,83 €
53	Tarifs réservés aux titulaires de la carte JPass				
530	> plein tarif	2,80 €	2,33 €	2,80 €	2,33 €
531	> location de patins	2,30 €	1,92 €	2,30 €	1,92 €
54	Prestations diverses				
540	> affûtage	5,10 €	4,25 €	5,00 €	4,17 €
541	> accompagnateur	1,50 €	1,25 €	1,50 €	1,25 €
542	> entrée soirée exceptionnelle	5,20 €	4,33 €	5,20 €	4,33 €
	> location de patins soirée exceptionnelle	2,70 €	2,25 €	2,70 €	2,25 €
55	Cours				
550	> 1 cours	25,50 €	21,25 €	25,00 €	20,83 €
551	> forfait 5 cours	109,00 €	90,83 €	107,00 €	89,17 €
552	> stage de 4 jours	64,00 €	53,33 €	64,00 €	53,33 €

6	6) ACTIVITÉS DE L'ÉCOLE MUNICIPALE D'INITIATION SPORTIVE (EMIS) Les tarifs qui comprennent les droits d'inscription et l'assurance, sont fonction du quotient familial (QF). Les barèmes du quotient familial sont fixés par délibération spécifique.				
60	Sections annuelles sur la saison sportive (hors vacances scolaires).				
	> A : < 393,00				
6010	. Orléanais	26,40 €	22,00 €	26,10 €	21,75 €
6011	. Non Orléanais	57,30 €	47,75 €	56,70 €	47,25 €
	> B : 393,01 à 499,00				
6020	. Orléanais	36,90 €	30,75 €	36,55 €	30,46 €
6021	. Non Orléanais	67,80 €	56,50 €	67,15 €	55,96 €
	> C : 499,01 à 604,00				
6030	. Orléanais	42,10 €	35,08 €	41,70 €	34,75 €
6031	. Non Orléanais	74,60 €	62,17 €	73,85 €	61,54 €
	> D : 604,01 à 710,00				
6040	. Orléanais	47,30 €	39,42 €	46,85 €	39,04 €
6041	. Non Orléanais	79,15 €	65,96 €	78,35 €	65,29 €
	> E : 710,01 à 815,00				
6050	. Orléanais	52,00 €	43,33 €	51,50 €	42,92 €
6051	. Non Orléanais	85,50 €	71,25 €	84,65 €	70,54 €
	> F : 815,01 à 921,00				
6060	. Orléanais	53,60 €	44,67 €	53,05 €	44,21 €
6061	. Non Orléanais	87,60 €	73,00 €	86,70 €	72,25 €
	> G : 921,01 à 1024,00				
6070	. Orléanais	56,25 €	46,88 €	55,70 €	46,42 €
6071	. Non Orléanais	91,95 €	76,63 €	91,05 €	75,88 €
	> H : 1024,01 à 1131,00				
6080	. Orléanais	59,05 €	49,21 €	58,45 €	48,71 €
6081	. Non Orléanais	96,50 €	80,42 €	95,55 €	79,63 €
	> I : 1131,01 à 1236,00				
6090	. Orléanais	62,00 €	51,67 €	61,40 €	51,17 €
6091	. Non Orléanais	101,35 €	84,46 €	100,35 €	83,63 €
	> J : >1236,01				
6100	. Orléanais	65,10 €	54,25 €	64,45 €	53,71 €
6101	. Non Orléanais	106,40 €	88,67 €	105,35 €	87,79 €
62	Inscriptions après le 1er janvier de la saison en cours, en cas de places vacantes et de demandes spécifiques	-40 % sur le tarif annuel (tarif après calcul arrondi à la 1ère décimale supérieure)			

63	Stages pendant les vacances scolaires. > A : < 393,00	tarifs journaliers		tarifs journaliers	
6310	. Régime général (CAF)	1,75 €	1,46 €	1,73 €	1,44 €
6311	. Autres régimes (Taux plein)	4,53 €	3,78 €	4,49 €	3,74 €
	> B : 393,01 à 499,00				
6320	. Régime général (CAF)	3,60 €	3,00 €	3,57 €	2,98 €
6321	. Autres régimes (Taux plein)	6,38 €	5,32 €	6,32 €	5,27 €
	> C : 499,01 à 604,00				
6330	. Régime général (CAF)	4,74 €	3,95 €	4,69 €	3,91 €
6331	. Autres régimes (Taux plein)	7,52 €	6,27 €	7,45 €	6,21 €
	> D : 604,01 à 710,00				
6340	. Régime général (CAF)	6,18 €	5,15 €	6,12 €	5,10 €
6341	. Autres régimes (Taux plein)	9,11 €	7,59 €	9,02 €	7,52 €
6350	> E : 710,01 à 815,00	9,11 €	7,59 €	9,02 €	7,52 €
6360	> F : 815,01 à 921,00	9,56 €	7,97 €	9,47 €	7,89 €
6370	> G : 921,01 à 1024,00	10,05 €	8,38 €	9,95 €	8,29 €
6380	> H : 1024,01 à 1131,00	10,53 €	8,78 €	10,43 €	8,69 €
6390	> I : 1131,01 à 1236,00	11,08 €	9,23 €	10,97 €	9,14 €
6400	> J : >1236,01	11,63 €	9,69 €	11,51 €	9,59 €
	. Pour les non-Orléanais :				
65	> majoration fixe forfaitaire en supplément des tarifs Orléanais ci-dessus	5,85 €	4,88 €	5,80 €	4,83 €
Pour l'ensemble des stages EMIS, le tarif acquitté par la famille est le tarif journalier multiplié par la durée totale du stage définie par la Ville.					
Les stages en demi-journées sont calculés sur la base d'un demi-tarif journalier					
66	Pour les sorties qui comprennent du transport et/ou des activités externes payantes, les coûts correspondants sont ajoutés au tarif de l'inscription. (Ces prestations sont facturées suivant le tarif particulier appliqué par chaque prestataire)				
7	7) DISPOSITIF "Vivre ensemble à Orléans - Sport et Handicap"				
70	Activité annuelle ou stage				
701	> Membre d'une association orléanaise	46,50 €	38,75 €	46,05 €	38,38 €
702	> Membre d'une association non orléanaise	52,30 €	43,58 €	51,80 €	43,17 €
8	8) DISPOSITIF "Orléans vous Coach"				
80	Orléanais				
800	> Individuel	55,55 €	46,29 €	55,00 €	45,83 €
801	> Individuel avec Jpass	44,70 €	37,25 €	44,25 €	36,88 €
802	> Famille (base 2 adultes + 1 enfant)	113,30 €	94,42 €	112,20 €	93,50 €
803	> Famille (base 1 adulte + 1 enfant)	61,80 €	51,50 €	61,20 €	51,00 €
804	> Enfant supplémentaire par famille	10,30 €	8,58 €	10,20 €	8,50 €
805	> Majoration par section supplémentaire	20,60 €	17,17 €	20,40 €	17,00 €
81	Non Orléanais				
810	> Individuel	89,00 €	74,17 €	88,15 €	73,46 €
811	> Famille (base 2 adultes + 1 enfant)	180,30 €	150,25 €	178,50 €	148,75 €
812	> Famille (base 1 adulte + 1 enfant)	97,85 €	81,54 €	96,90 €	80,75 €
813	> Enfant supplémentaire par famille	15,95 €	13,29 €	15,80 €	13,17 €
814	> Majoration par section supplémentaire	31,90 €	26,58 €	31,60 €	26,33 €
82	Inscriptions après le 1er janvier de la saison en cours, en cas de places vacantes	-30 % sur le tarif annuel (tarif après calcul arrondi à la 1ère décimale supérieure)			
9	9) DISPOSITIF de Sport Insertion "Orléans Dynamique"				
90	> Tarif unique par jeune * stage du lundi au vendredi inclus, de 5 ou 4 jours en cas de présence d'un jour férié.	Tarif hebdomadaire*		Tarif hebdomadaire*	
		2,00 €	1,67 €	2,00 €	1,67 €

N° 37 – **Sports. Association Saint Vincent Sport et Culture. Soutien à l'investissement matériel. Attribution d'une subvention.**

M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'association Saint Vincent Sport et Culture a sollicité une aide financière de la Mairie pour être soutenue dans le cadre d'un investissement en matériel nécessaire à la continuité de son activité.

A la lecture du plan de financement adressé par l'association, il est proposé de soutenir l'investissement par le versement d'une subvention, dont les détails figurent dans le tableau annexé à la présente délibération. Le montant de cette subvention s'élève à 1 100 €.

Une convention à passer avec l'association bénéficiaire, définit les responsabilités et les obligations des parties. Elle indique notamment qu'un acompte de 60 % sera versé suite au vote de la subvention au Conseil Municipal et que le versement du solde sera effectué sur présentation de la facture.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Sport, Jeunesse et Animation dans les Quartiers, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) décider de l'attribution d'une subvention à l'association Saint Vincent Sport et Culture dont le détail figure dans le tableau ci-annexé, pour un montant total de 1 100 € ;

2) approuver la convention à passer avec l'association sportive ;

3) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;

4) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 40, article 20421, programme 03C500, service gestionnaire C.S.P.O. ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

ANNEXE

ASSOCIATIONS SPORTIVES	OBJET	MONTANT DU PROJET	MONTANT DE LA SUBVENTION ACCORDEE	ACOMPTE 60 %
I- SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT MATERIEL				
SAINT VINCENT SPORT ET CULTURE	Suite à la vétusté de la chaudière de l'association dans ses propres locaux, il est programmé au remplacement de cette dernière dans le courant de l'année 2015. Cet investissement sera financé à hauteur de 82 % par l'association sous la forme d'un autofinancement (48 %) et d'un emprunt bancaire (34 %)	6 453 € (T.T.C.) 5 867 € (H.T.)	1 100 € (17 %)	660 €
Total			1 100 €	660 €

N° 38 – **Soutien aux associations et organismes divers. Attribution de subventions.**

M. GABELLE – *Il s'agit d'une délibération classique, l'attribution de subventions en faveur d'associations, notamment dans le domaine sportif, développement durable, social et jeunesse, pour un montant de 18 228 €.*

M. CARRE – *Est-ce qu'il y a des remarques ? Mme TRIPET.*

Mme TRIPET – *Est-ce qu'on pourrait avoir un vote séparé, s'il vous plait, selon les délibérations ?*

M. CARRE – *Laquelle vous gêne ?*

Mme TRIPET – *Ce qui me gêne c'est celle concernant le développement durable. La Ville est primée avec différents projets mais là, je vois que pour les associations, la subvention est en baisse. La suivante, c'est au niveau de l'Acheminée.*

Ce sont les deux qui me gênent et pour lesquelles nous voulons voter contre. Pour le restant, pour nous, c'est bon.

M. CARRE – *On va faire un vote séparé. Je vous consulte.*

M. GABELLE, Conseiller Municipal Délégué, s'exprime ainsi :

« Plusieurs associations ou organismes divers ont sollicité la Mairie pour être soutenus au titre des projets qu'ils souhaitent réaliser.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessous pour un montant total de 19 372 € pour l'exercice 2015.

A – ASSOCIATIONS

- M. SANKHON

Sports et loisirs

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2014	2015
Soutien aux manifestations sportives			
A.S. Handisport Orléanais	15 ^{ème} Open de tennis handisport du Loiret Du 12 au 15 novembre Complexe de la Forêt à Saran Compétitions inscrite au calendrier des tournois nationaux, qualificative pour les championnats de France. 32 athlètes sont attendus. Support à un projet éducatif pour les écoles de l'agglomération.	2 000	2 000
Boxing Club Victoria	Préparation & participation à 3 combats aux Championnats de France à Belleville sur Loire 3 boxeurs orléanais (2 h et 1 f) se sont qualifiés pour la finale des championnats de France à l'issue de la saison régulière, et divers combats dans de nombreuses régions.	1 500	1 500

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 15 juin 2015 -

Orléans Beaugency Cléry	Organisation de la randonnée pédestre Défi Loire 45 Dimanche 13 décembre Orléans Randonnée pédestre avec des circuits de 60 -44 - 36 – 22 et 12 km regroupant plus de 500 randonneurs sur les bords de Loire et dans le centre historique d'Orléans.	400	400
A.S. Collège Alain Fournier	Qualification & participation aux championnats de France UNSS de volley ball de l'équipe minimes filles Du 8 au 11 juin Angers Une équipe de filles issues du quartier de la Source s'est qualifiée pour la phase finale des championnats nationaux UNSS récompensant leur implication sportive et citoyenne tout au long de cette année scolaire.	-	400
A.S. Lycée Benjamin Franklin	Qualification & participation aux championnats de France UNSS de rugby de l'équipe cadets garçons Du 18 au 20 mai Vannes Qualification pour la deuxième année consécutive de l'équipe cadette garçons de la section rugby du lycée à l'issue de leur victoire en phase départementale, et de leur titre de vice-champion inter-régional.	500	500
Organisation des Nouvelles Courses d'Orléans	Organisation du marathon d'Orléans – Sologne 14 & 15 novembre Orléans la Source Organisation le samedi des « foulées de la Source » sur 5 km avec des actions solidaires pour diverses associations de la Source, et le dimanche du traditionnel marathon d'Orléans.	2 000	2 000
Cercle de la Voile du Centre	Qualification et participation de Tristan THOMAS (14 ans) aux championnats du Monde Optimist Du 25 août au 5 septembre Dziwnow (Pologne) Suite à ses résultats obtenus tout au long de la saison, Tristan s'est qualifié pour les championnats du Monde, ou sa participation sera gérée par Promotion Optimist, association nationale chargée de la gestion des compétiteurs nationaux qualifiés.	-	1 000
TOTAL			7 800

(avis de la Commission Sport, Jeunesse, et Animation dans les Quartiers)

Imputation : fonction 40, article 6574, service gestionnaire CSPO.

- Mme ODUNLAMI **Jeunesse**

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2014	2015
DEFI	L'association organise pour la 3 ^{ème} année consécutive, et en partenariat avec de nouvelles associations, un événement culturel autour des musiques du monde, le festival « Un Autre Monde » au Parc Pasteur, du 28 au 30 août 2015.	4 000	4 000
Radio Campus	Radio Campus souhaite appliquer à d'autres quartiers d'Orléans le travail qu'elle mène à La Source tout au long de l'année avec l'opération « Ecoute ta ville » qui associe des riverains des quartiers concernés dont une majorité de jeunes à l'Argonne puis Blossières ou Dauphine.	-	2 000
TOTAL			6 000

(avis de la Commission Sports, Jeunesse et Animation dans les Quartiers)

Imputation : fonction 422, compte 6574, service gestionnaire CJEU.

- Mme LECLERC **Social**

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2014	2015
Maison Saint Euverte	Subvention de fonctionnement.	2 000	2 000
TOTAL			2 000

(avis de la Commission Santé, Famille et Solidarités)

Imputation : fonction 520, article 6574, service gestionnaire FCAS.

B - AUTRES ORGANISMES

- M. MONTILLOT **Education**

Organismes	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2015
Maternelle Gaston Galloux	Projet cinématernelle Période de réalisation : le 27 mai 2015	60
Maternelle Roger Toulouse	Projet sortie au château de la Bussière et visite guidée du parc et du jardin potager Période de réalisation : le 22 juin 2015	253
Maternelle Roger Toulouse	Projet visite ferme pédagogique Saute-Mouton Période de réalisation : le 2 juin 2015	166

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 15 juin 2015 -

Elémentaire Gaston Galloux	Projet sortie promenade et découverte de la Loire Période de réalisation : le 4 juin 2015	100
Elémentaire Gaston Galloux	Projet sortie au Château de Guédelon Période de réalisation : le 29 juin 2015	200
Jeunesse Musicale de France	Participation aux droits d'entrée aux concerts pour les enfants des écoles en Z.E.P.	2 000
Elémentaire Pauline Kergomard	Projet carnaval du quartier de la Source. Complément de subvention. Période de réalisation : le 20 mars 2015	300
Maternelle Diderot	Projet sortie au zoo de Beauval Période de réalisation : le 12 juin 2015	460
Elémentaire Charles Péguy	Projet sortie au Château des Enigmes à Fréteval Période de réalisation : le 19 juin 2015	112
Elémentaire Les Cordiers	Projet sortie au Parc Floral de la Source Période de réalisation : le 29 juin 2015	106
TOTAL		3 757

(avis de la Commission Education, Prévention et Réussite Educative)

Imputation : fonction 213, article 6574, service gestionnaire FEDU.

C - TOTAL :

- Subventions aux associations : 10 800 € ;
- Subventions aux autres organismes : 3 757 €.

Après avis des Commissions compétentes, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessus pour un montant total de 14 557 € pour l'exercice 2015 ;

2) annuler le tableau B « Autres organismes » de la délibération n° 31 « Soutien aux associations et organismes divers. Attribution de subventions. » approuvée le 18 mai 2015 octroyant des subventions à 3 établissements scolaires du premier degré pour un montant total de 1 054 €, une erreur étant apparue dans les montants des subventions votées ;

3) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires ;

4) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

- Mme ANTON

Développement Durable

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2014	2015
Association S.C.E.V.E.	Développer et protéger la biodiversité sur le quartier Dunois : former les adhérents, poursuivre le suivi de la biodiversité du quartier, diffuser les bonnes pratiques, éditer un document sur les arbres intéressants du quartier	1 500	1 425
Association spéléologique subaquatique du Loiret	Exploration, surveillance et topographie des circulations d'eau souterraine du Val de Loire	570	540
TOTAL			1 965

(avis de la Commission Développement Durable)

Imputations : fonction 833, article 6574, opération 0000979, service gestionnaire CMHN (S.C.E.V.E.) ;
fonction 830, nature 6574, opération 08B268, servie PPEH (A.S.S.L.).

- Mme LECLERC

Social

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2014	2015
L'Acheminée	Subvention de fonctionnement.	3 000	2 850
TOTAL			2 850

(avis de la Commission Santé, Famille et Solidarités)

Imputation : fonction 520, article 6574, service gestionnaire FCAS.

5) approuver l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessus au profit de l'association S.C.E.V.E., l'association spéléologique subaquatique du Loiret et l'association l'Acheminée pour un montant total de 4 815 € pour l'exercice 2015.

ADOPTE PAR 52 VOIX CONTRE 2

ADOPTE

TERRITOIRES ET PROXIMITE

N° 39 – **Sécurité publique. Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance. Appels à projet au titre de la lutte contre le terrorisme. Installation de caméras supplémentaires. Demande de subvention.**

M. GEFFROY – *M. le Maire, mes chers collègues, il s'agit, pour la Ville d'Orléans, de répondre à un appel à projet lancé par l'Etat pour installer de la vidéoprotection sur des sites dits sensibles, d'ailleurs, essentiellement des sites culturels.*

Un projet de plan de sécurisation a été établi par la Ville d'Orléans en lien avec les services de l'Etat. Neuf sites ont été répertoriés. Ils se verraient installer une caméra de vidéoprotection pour un montant total de 47 700 €, dépense subventionnable au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, à hauteur de 80 %.

M. CARRE – *Est-ce qu'il y a des remarques par rapport à cela ? Je vous en prie, Mme FOURCADE, allez-y.*

Mme FOURCADE – *M. le Maire, au mois de janvier, il y a eu des choses très graves qui se sont passées. La Mairie avait pris une décision d'armer la Police. Je reviens dessus parce qu'il n'y a pas très longtemps, au mois d'avril, j'avais posé la question pour savoir où cela en était. En effet, la Police est inquiète justement si cela était encore une proposition ou une idée qui a été jetée en l'air et qui ne sera pas concrétisée. Il avait été dit, si mes souvenirs sont bons, que cela pourrait se rapporter en délibération et voter au mois de juin. On est en juin il me semble, et il n'y a pas de nouvelles.*

M. CARRE – *M. GEFFROY.*

M. GEFFROY – *D'abord, la présente délibération est un élément de réponse aux événements du mois de janvier, bien évidemment. S'agissant de la question de l'armement, le Maire a indiqué très clairement que nous étions en réflexion. Nous sommes totalement en réflexion, j'ai envie de vous dire. Nous sommes totalement tournés vers une réflexion approfondie de l'ensemble des modalités et des questions qui se posent sur ce sujet extrêmement complexe qui n'est pas pris à la légère et qui mérite toute autre chose que des décisions prises à la va-vite. Les réflexions sont évidemment en cours, elles sont très poussées, elles continuent. Dès que le sujet sera mûr, il fera l'objet d'une décision, le moment venu, bien sûr.*

M. CARRE – *Et donc, d'une délibération. M. GRAND, c'est à vous la parole.*

M. GRAND – *Je voulais simplement rappeler que lorsque le sujet a été abordé en Conseil Municipal, le Maire s'était engagé à ce qu'il y ait un débat en Conseil Municipal sur le sujet de l'armement.*

Je voudrais rappeler qu'avant que l'on vienne devant nous pour nous présenter une délibération et dire « nous avons pris la décision d'armer la Police Municipale », nous ayons bien le débat qui a été promis par le Maire au tout début de l'année.

M. CARRE – *Quand la réflexion sera totalement aboutie, on avisera et on inscrira ce débat en préalable au Conseil Municipal le plus proche qui suivra. Je pense que cela pourrait être dans peu de temps.*

Je vous consulte sur le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

M. GEFFROY, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.) est destiné à soutenir les actions conduites par l'Etat et les collectivités territoriales, dans le champ de la prévention.

Dans ce cadre, un appel à projets au titre de la lutte contre le terrorisme en faveur de la sécurisation des lieux sensibles a été lancé, ouvrant droit à subvention.

Un projet de plan de sécurisation de neuf sites jugés sensibles incluant les lieux de culte et les bâtiments des services de l'Etat a été élaboré par les services de la Mairie. Il s'agit :

- du C.E.R.C.I.L. ;
- de l'église Saint-Marceau ;
- de la mosquée de l'Argonne ;
- de la mosquée de La Source ;
- du Tribunal de Grande Instance ;
- du Rectorat, et de l'arrière de la Cathédrale Sainte-Croix ;
- de la Mosquée Annour ;
- de l'église Saint-Yves ;
- de la mosquée Pakistanaise (quartier de l'Argonne).

Le montant relatif à cette opération constituant en la fourniture et pose de 9 caméras s'élève à 47 700 € T.T.C.

L'appel à projets précise que ces travaux seront pris en charge à hauteur de 80 %.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Proximité et Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) solliciter du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance au titre de la lutte contre le terrorisme, une subvention au taux de 80 % pour la sécurisation de 9 sites sensibles sur le territoire de la commune d'Orléans par la mise en place de caméras supplémentaires ;

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour effectuer les démarches nécessaires pour l'obtention de cette subvention au nom de la Mairie ;

3) imputer les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits du budget de la Mairie : fonction 112, natures 1321 et 2315, opération 01A436, service gestionnaire TSTP ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 40 – **Police Municipale. Hébergement, entretien, transport et mise à disposition de chevaux auprès de la Société Hippique Nationale. Approbation d'une convention.**

M. GEFFROY – *Il s'agit de notre brigade équestre qui change un peu de portage. Nous avons jusqu'à présent un système qui nous faisait louer de chevaux. Notre convention avec le club hippique est arrivée à échéance. Nous basculons sur un achat de 2 chevaux qui a déjà eu lieu. Ils seront, pour partie, mis à disposition de la Société Hippique Nationale du 12^{ème} régiment de cuirassiers. Nous avons passé un accord que vous voyez, qui est le fruit de cette délibération qui nous permet de maintenir un moyen d'intervention qui est intéressant, qui est complémentaire des autres, mais à un coût moindre, puisque nous allons diviser par deux les coûts de fonctionnement. Nous maintenons la réponse opérationnelle mais nous divisons par deux les coûts de fonctionnement, c'est l'objet de cette délibération.*

M. CARRE – *Il n'y a pas des petites économies ! Est-ce qu'il y a des remarques ? Mme TRIPET, il n'y aura pas de vote séparé sur chacun des chevaux !*

(rires)

Mme TRIPET – *Non, on votera pour. J'ai juste une remarque. Est-ce qu'il ne serait pas mieux de voir une brigade équestre au Parc Pasteur plutôt que de voir les voitures de la Police Municipale dans ce parc qui est clos ?*

M. CARRE – *M. GEFFROY.*

M. GEFFROY – *Mme TRIPET, derrière cette reconfiguration de la brigade équestre, il y a aussi une réflexion opérationnelle. Cette remarque que vous venez de faire, je me la suis faite aussi. Il n'est pas du tout impossible qu'on en reparle.*

M. CARRE – *Cela fait partie de la totale réflexion. M. GEFFROY est totalement en réflexion, vous voyez ?*

(rires)

(réaction de Mme TRIPET hors micro)

M. CARRE – *Il n'exclut aucune...*

M. GEFFROY – *Et totalement connecté !*

M. CARRE – *S'il n'y a pas d'autres remarques, je vous consulte.*

M. GEFFROY, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de la mise en place d'une Brigade équestre municipale à Orléans, la Mairie a acquis deux chevaux. Il est proposé de confier leur hébergement, leur mise à disposition, leur suivi, leur entretien et leur transport à la Société Hippique Nationale.

Ces deux chevaux sont principalement destinés à être montés par les agents de la Brigade équestre de la Mairie, afin d'effectuer des « patrouilles » en milieu urbain. Ils seront néanmoins mis à disposition pendant 7 heures de travail par semaine au profit de la Société Hippique Nationale.

La Société Hippique Nationale s'engage à mettre gracieusement à disposition de la Mairie une sellerie fermée et chauffée pour y entreposer le matériel ainsi qu'un van tracté deux places pour le transport des chevaux dans un rayon de 25 kilomètres.

En contrepartie des prestations comprenant la nourriture, l'hébergement et l'entretien physique des chevaux, la Mairie s'engage à verser mensuellement à la Société Hippique Nationale 250 € T.T.C. par cheval, soit un total de 500 € T.T.C.

Les frais vétérinaire et de maréchalerie (85 € par cheval toutes les 6 semaines), correspondant à l'activité de la Brigade équestre municipale d'Orléans, sont pris en charge par la Mairie. Quant aux frais vétérinaires rendus nécessaires par suite de l'utilisation des chevaux dans le cadre de leur mise à disposition à la Société Hippique Nationale, ils seront à la charge exclusive de celle-ci.

La convention proposée, qui vient fixer les engagements de parties, sera conclue pour une durée d'un an renouvelable tacitement, sans que la durée totale ne dépasse 5 ans.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Proximité et Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver la convention relative à l'hébergement, l'entretien et la mise à disposition de deux chevaux pour les besoins de la Police Municipale, à passer avec la Société Hippique Nationale, en contrepartie d'une somme mensuelle de 250 € T.T.C. par cheval et de la prise en charge des frais de vétérinaires et de maréchalerie à hauteur de 85 € par cheval toutes les 6 semaines ;

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie, ainsi que tous documents qui s'avèreraient nécessaires ;

3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : service gestionnaire STP, chapitre 011, fonction 112, nature 611 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 41 – **Espace public. Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (T.L.P.E.). Actualisation des tarifs.**

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 24 octobre 2008, le Conseil Municipal a fixé les tarifs de la T.L.P.E. pour les dispositifs publicitaires, pré-enseignes et enseignes.

L'article L. 2333-12 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) précise que ces tarifs peuvent être relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année. Le taux de variation applicable aux tarifs de la T.L.P.E. en 2016 s'élève ainsi à + 0,4 % (source I.N.S.E.E.).

Il est donc proposé d'actualiser les tarifs de la T.L.P.E. conformément aux articles L. 2333-9, L. 2333-10 et L. 2333-12 du C.G.C.T. Cette actualisation doit être approuvée avant le 1^{er} juillet de l'année en cours pour une application au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Proximité et Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) actualiser les tarifs de la T.L.P.E. ainsi qu'il suit :

	Tarifs T.L.P.E. (en € au m ²)	
	2015	2016
PUBLICITES ET PRE-ENSEIGNES		
≤ 50 m ²		
. Non numériques	20,10 €	20,20 €
. Numériques	60,30 €	60,50 €
> 50 m ²		
. Non numériques	40,20 €	40,40 €
. Numériques	120,60 €	121,10 €
ENSEIGNES		
≤ 12 m ²	Exonération	
> 12 m ² et ≤ 20 m ²	20,10 €	20,20 €
> 20 m ² et ≤ 50 m ²	40,20 €	40,40 €
> 50 m ²	80,40 €	80,70 €

2) appliquer ces tarifs à compter du 1er janvier 2016 ;

3) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 42 – **Espace public. Plaine de jeux du Belneuf. Travaux d'aménagement. Approbation de marchés après procédure adaptée.**

Mme CARRE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Une procédure adaptée en application des articles 26-II-5 et 28 du Code des marchés publics a été lancée afin d'assurer les travaux d'aménagement de la plaine de jeux du Belneuf en 5 lots.

Lors de sa réunion du 2 juin 2015, la Commission d'Appel d'Offres a procédé à l'examen des offres des lots n°3, 4 et 5 selon les critères d'attribution définis à l'article 6 du règlement de consultation, à savoir :

Pour le lot n°3 – Gros œuvre (démolition du préfabriqué) et le lot n° 4 – Désamiantage (démolition du préfabriqué) :

1. Valeur technique appréciée sur la base du cadre de mémoire technique (pondération : 50 %) décomposée de la manière suivante :

- Qualité de la méthodologie d'exécution appréciée sur la base du point b) du cadre de mémoire technique (sous-pondération : 30 %)
- Qualité des moyens humains et matériels appréciée sur la base du point a) du cadre de mémoire technique (sous-pondération : 10 %)
- Qualité des mesures prises en termes de développement durable, hygiène et sécurité pour assurer et garantir la qualité des prestations à réaliser, appréciée sur la base du point c) du cadre de mémoire technique (sous-pondération : 10 %)

2. Prix apprécié au regard du montant total de la décomposition du prix global et forfaitaire (pondération : 50 %)

Pour le lot n°5 – Parcours sportif :

1. Valeur technique appréciée sur la base du cadre de mémoire technique (pondération : 50 %) décomposée de la manière suivante :

- Qualité des critères d'usages et d'esthétiques des agrès appréciée sur la base du point c) du cadre de mémoire technique (sous-pondération : 20 %)
- Qualité des moyens humains et matériels dédiés au chantier ainsi des matériaux et produits proposés appréciée sur la base du point b) du cadre de mémoire technique (sous-pondération : 15 %)
- Qualité des dispositions arrêtées par l'entreprise pour garantir la qualité des prestations à réaliser et les délais optimisés appréciés sur la base du point a) du cadre de mémoire technique (sous-pondération : 10 %)
- Qualité des mesures prises en termes de développement durable pour assurer et garantir la qualité des prestations à réaliser, appréciée sur la base du point d) du cadre de mémoire technique (sous-pondération : 5 %)

2. Prix apprécié au regard du montant total de la décomposition du prix global et forfaitaire (pondération : 50 %)

La durée du marché est de 13 mois à compter de la notification.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Proximité et Cadre de Vie, et après avis de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver les marchés après procédure adaptée pour les travaux d'aménagement de la plaine de jeux du Belneuf :

- lot n°3 – Gros œuvre (démolition du préfabriqué) à passer avec la société S.A.R.L. DUPUIS Philippe pour un montant de 8 400 € T.T.C.,

- lot n° 4 – Désamiantage (démolition du préfabriqué) à passer avec la société ABC ENVIRONNEMENT pour un montant de 18 600 € T.T.C.,

- lot n°5 – Parcours sportif à passer avec la société BODYBOOMERS INTERNATIONAL pour un montant de 28 519,68 € T.T.C. ;

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit marché au nom de la Mairie ;

3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 412, article 2312, opération 03C476, service gestionnaire PCCO ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 43 – **Espace public. Requalification des rues, promenades et des jardins publics dans le cadre de la réhabilitation du Quartier Gare. Travaux d'aménagement. Lot n° 4 - plantations, arrosage automatique, sols spéciaux, jeux. Approbation d'un avenant n°2.**

M. CARRE – *M. BLANLUET, la requalification des rues, promenades et jardins publics dans le cadre de la réhabilitation du quartier Gare. Ça bouge beaucoup là-bas !*

M. BLANLUET – *Oui, cela a bougé. On a eu quelques problèmes sur les premières plantations qui ont été faites. On en remet et l'on en remet d'autres en plus qui n'étaient pas prévues au départ.*

M. CARRE – *Bravo pour la végétalisation.*

M. BLANLUET, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 20 décembre 2013, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n°1 au lot n°4 « plantations, arrosage automatique, sols spéciaux, jeux » passé avec la société SA J.RICHARD, afin de prolonger de deux mois le délai d'exécution initial de la tranche ferme, le portant de 5 à 7 mois.

Lors de sa réunion du 2 juin 2015, la Commission d'Appel d'Offres a procédé à l'examen de l'avenant n°2 qui a pour objet d'intégrer des prestations supplémentaires sur le montant de la tranche conditionnelle n°2.

En effet, un remplacement important de végétaux détériorés doit être effectué suite à des actes de vandalisme sur la dalle Cécile Grasset et le square Lucie Aubrac. La force des végétaux mis en place sera plus importante afin de favoriser leur reprise et améliorer leur résistance face aux piétinements.

Des plantations de couvre-sols ainsi que des variétés d'arbustes « rustiques » seront ajoutées et/ou remplacées pour limiter l'entretien et renforcer la robustesse des massifs de la promenade des écoliers.

Suite à des modifications foncières sur les résidences Soyer et Théodulf intervenues durant les travaux, deux espaces plantés supplémentaires devront être créés.

En conséquence, le montant initial de la tranche conditionnelle n°2 de 7 522,52 € H.T. passe à 45 940,96 € H.T. entraînant une plus-value de 38 418,44 € H.T., soit un pourcentage d'augmentation de 8,77 % par rapport au montant initial global du marché de 438 075,22 € H.T. à savoir :

- la tranche ferme pour un montant de 226 500,44 € H.T. ;
- la tranche conditionnelle n°1 pour un montant de 152 794,24 € H.T. ;
- la tranche conditionnelle n°2 pour un montant de 7 522,52 € H.T. ;
- la tranche conditionnelle n°3 pour un montant de 12 809,86 € H.T. ;
- la tranche conditionnelle n°4 pour un montant de 6 621,66 € H.T. ;
- la tranche conditionnelle n°5 pour un montant de 31 826,50 € H.T.

Ainsi le montant total du marché est désormais de 476 493,66 € H.T.

Les autres dispositions du marché demeurent inchangées.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Proximité et Cadre de Vie et de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver l'avenant n°2 au lot n°4 « plantations, arrosage automatique, sols spéciaux, jeux » à passer avec la société SA J.RICHARD, dont le montant de la tranche conditionnelle n°2 passe de 7 522,52 € H.T. à 45 940,96 € H.T. entraînant une plus-value de 38 418,44 € H.T., soit un pourcentage d'augmentation de 8,77 % par rapport au montant initial du marché (un total de 476 493,66 € H.T.) ;

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie ;

3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Mairie : fonction 822, article 2315, opération 07A032, service gestionnaire PCCO ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

RESSOURCES

N° 44 – Relations humaines. Déroulement de carrière des agents. Approbation de la prolongation d'un protocole d'accord avec les organisations syndicales.

Mme SAUVEGRAIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La loi n° 2007-209 du 19 février 2007 modifiant l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, a instauré un système de ratios « promus-promouvables » dans les collectivités territoriales. Ce système permet aux assemblées délibérantes de fixer le nombre d'agents pouvant bénéficier d'un avancement de grade, après avis du Comité Technique, en tenant compte de la valeur professionnelle des agents et de la reconnaissance de l'expérience professionnelle. L'autorité territoriale reste libre d'inscrire ou non un agent au tableau annuel d'avancement, dans le respect des taux de promotions retenus, et après avis de la commission administrative paritaire.

Par une délibération du 12 juillet 2007, le Conseil Municipal a adopté un ratio global à hauteur de 20 % du nombre d'agents remplissant les conditions statutaires d'accès au grade supérieur, et d'autoriser un ratio sur chaque grade jusqu'à hauteur de 100 % afin de pouvoir valoriser les lauréats ayant passé un examen professionnel.

Afin d'améliorer les conditions de travail et de rémunération des agents municipaux, la Mairie a conclu un protocole d'accord avec les organisations syndicales, qui a été approuvé par délibération du Conseil Municipal du 23 octobre 2009.

Ce protocole permettait notamment d'assouplir les ratios des agents promouvables en catégorie C pour améliorer leur déroulement de carrière.

Une délibération du 27 décembre 2010 a approuvé un avenant de reconduction de ces mesures d'assouplissement des ratios jusqu'au 21 décembre 2012.

Une dernière délibération du 23 mars 2012 approuvant un avenant n° 2 audit protocole a prorogé les mesures d'assouplissement en faveur des agents de catégories C dans les conditions suivantes :

- pour l'accès à l'échelle 4 : ratio de 50 % au titre de l'ancienneté, et 100 % au titre de l'examen professionnel,
- pour l'accès à l'échelle 5 : ratio de 50 %, avec un examen prioritaire des situations des agents partant en retraite, et hors ratio.

Ce dispositif étant arrivé à expiration le 31 décembre 2014, il est proposé de le reconduire dans les mêmes conditions jusqu'au 31 décembre 2015.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Budget et Ressources, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver la reconduction des dispositions susmentionnées contenant un élargissement des conditions d'accès aux échelles 4 et 5 de rémunération en catégorie C ;

2) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Mairie, fonction 020, article 64111, service gestionnaire HVIP ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 45 – **Relations humaines. Conventions de participation à la protection sociale complémentaire des agents de la Mairie et de l'E.S.A.D. Approbation d'avenants tarifaires.**

Mme SAUVEGRAIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 25 mai 2012 et après mise en concurrence, le Conseil Municipal a approuvé les conventions de participation à la protection sociale complémentaire des agents pour le lot n° 1 – frais de santé, et pour le lot n° 2 – prévoyance, à passer avec le groupement COLLECTEAM/APRIONIS PREVOYANCE pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2013.

Conformément au protocole d'accord intersyndical pour l'amélioration des conditions de travail et de rémunération des agents, ces conventions permettent aux agents de bénéficier d'une couverture santé et prévoyance adaptée avec deux régimes de garanties proposés et d'une participation de la Mairie à hauteur de 11 € par mois pour la santé.

Leur bénéfice a été étendu au personnel pédagogique de l'E.S.A.D. par délibération du Conseil Municipal du 15 février 2013.

Les conventions initiales prévoyaient un gel des cotisations sur les exercices 2013 et 2014. Pour l'année 2015, les conditions tarifaires ont dû être revues à la hausse en raison d'un déséquilibre des comptes de résultat des deux contrats lié à une très forte sinistralité et des modifications réglementaires (déremboursements de la sécurité sociale) qui sont venues faire porter de nouvelles charges.

Aussi, les cotisations pour 2015 en santé et prévoyance sont modifiées selon le détail figurant en annexe à la présente délibération.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Budget et Ressources, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver les trois avenants tarifaires à passer avec HUMANIS PREVOYANCE pour la santé (ensemble du personnel et retraités) et la prévoyance ;

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdits avenants au nom de la Mairie ;

3) imputer les dépenses sur les crédits ouverts au budget de la Mairie ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

ANNEXE

**Cotisations 2015
Santé et Prévoyance
Mairie et E.S.A.D.**

	SANTÉ*		PREVOYANCE	
	Régime 1	Régime 2	Régime 1	Régime 2
1 bénéficiaire	1,39 %	2,02 %	1,20 %	1,47 %
2 bénéficiaires	2,27 %	3,19 %		
3 bénéficiaires et +	3,93 %	5,60 %		
retraités				
Par adulte	2 %	3,16 %		
Par enfant	0,83 %	1,13 %		

Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale 2015 : 3 170

N° 46 – **Relations humaines. Restauration du personnel. Accès des agents de l'état civil au restaurant du personnel du Centre Hospitalier Régional d'Orléans. Approbation d'une convention.**

Mme SAUVEGRAIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Depuis 2008, une antenne de l'état civil est installée au Centre Hospitalier Régional d'Orléans (C.H.R.O.) rue Porte Madeleine, afin d'enregistrer les déclarations de naissances. Deux agents assurent en permanence et par roulement (sur un effectif de 14 agents) cette mission de service public.

Par délibération du 17 décembre 2010, le Conseil Municipal a approuvé une convention avec le C.H.R.O. autorisant les agents municipaux, de l'antenne de l'état civil situé sur le site de la Madeleine, à prendre leur repas de midi au self de l'hôpital.

Suite au déménagement des services hospitaliers du site de la Porte Madeleine sur le site du Nouvel Hôpital d'Orléans situé à la Source, l'antenne de l'état civil emménagera le 16 juin 2015 dans ses nouveaux locaux du nouvel hôpital.

Ainsi, une nouvelle convention abrogeant la précédente est proposée. Celle-ci autorise l'accès des agents municipaux au restaurant du Nouvel Hôpital d'Orléans à compter du 16 juin 2015 et inclut la participation par repas, fixée par délibération du Conseil Municipal du 23 octobre 2009, à 1,76 € pour les agents rémunérés à un indice brut ou égal à 544 et à 1,06 € pour ceux classés à un indice brut supérieur à 544.

La convention est proposée pour une durée d'un an à compter du 16 juin 2015 et sera renouvelable annuellement par tacite reconduction dans la limite de 5 ans.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Budget et Ressources, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver la convention à passer avec le Centre Hospitalier Régional d'Orléans prévoyant notamment le paiement direct de la participation de la Mairie aux frais de restauration du personnel municipal, pour une durée d'un an renouvelable dans la limite de 5 ans ;

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;

3) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 020, article 6488, service gestionnaire HPA ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 47 – **Commande publique. Acquisition, livraison et installation de mobilier scolaire et de bibliothèques. Recours à la centrale d'achats APPROLYS.**

Mme SAUVEGRAIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Mairie assure actuellement la fourniture de mobiliers scolaires ainsi que la fourniture de mobiliers pour les bibliothèques à destination des établissements scolaires, périscolaires et établissements culturels.

Concernant le mobilier à destination des établissements scolaires et périscolaires, le marché actuel arrive à son terme le 23 novembre 2016. Pour le mobilier à destination des établissements culturels, la Mairie ne dispose pas à ce jour d'un marché récurrent.

Le montant estimatif des besoins par an est de 230 000 € H.T.

La centrale d'achats APPROLYS préparant actuellement un accord cadre pour l'acquisition, la livraison et l'installation de mobiliers, a lancé un recensement des besoins pour une publicité prévue début juillet 2015.

Le recours à une centrale d'achat telle qu'APPROLYS, regroupant plusieurs centaines de membres, assure à ses adhérents une sécurité juridique et technique de la procédure, tout en permettant de réaliser des économies d'échelle et de susciter l'attractivité des fournisseurs.

Par délibération du 20 octobre 2014, le Conseil Municipal a approuvé l'adhésion de la Mairie à APPROLYS et a autorisé M. le Maire à avoir recours à cette centrale d'achat pour les marchés et accords-cadres dont les montants sont inférieurs à 207 000 € H.T.

Compte tenu de l'estimation des besoins de cette famille d'achat, il est proposé d'approuver le recours à APPROLYS pour un accord-cadre.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Budget et Ressources, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver le recours à la centrale d'achats APPROLYS pour un accord-cadre d'acquisition, de livraison et d'installation de mobilier scolaires, périscolaires couvrant une partie des besoins de la Mairie ;

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir toutes les formalités qui s'avèreraient nécessaires ;

3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits aux budgets de la Mairie ».

ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 1 NON PARTICIPATION DE M. GEFFROY.

N° 48 – **Commande publique. Fourniture et livraison de carburants et combustibles en vrac. Recours à la centrale d'achats APPROLYS.**

M. PEZET, Conseiller Municipal Délégué, s'exprime ainsi :

« La fourniture et la livraison en vrac de carburants pour le parc automobile et le combustible pour le chauffage de certains bâtiments de la Mairie est actuellement assurée au travers de deux marchés :

- l'un pour l'approvisionnement en vrac par camion-citerne ;
- l'un pour l'approvisionnement en stations-services privées par cartes accréditées.

Ces marchés conclus par la Mairie arrivent à expiration à la fin de l'année 2015.

La centrale d'achats APPROLYS préparant actuellement un accord-cadre pour la fourniture et la livraison de carburants et combustibles domestiques en vrac, il y a possibilité de prendre part à ce marché.

En sont néanmoins exclues les cartes de carburants accréditées.

Le recours à une telle centrale d'achat, regroupant plusieurs centaines de membres, assure à ses adhérents une sécurité juridique et technique de la procédure, tout en permettant de réaliser des économies d'échelle et de susciter l'attractivité des fournisseurs.

Par délibération du 20 octobre 2014, le Conseil Municipal a approuvé l'adhésion de la Mairie à APPROLYS et a autorisé M. le Maire à avoir recours à cette centrale d'achat pour les marchés et accords-cadres dont les montants sont inférieurs à 207 000,00 € H.T., ce qui n'est pas le cas de ce présent marché.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Budget et Ressources, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver le recours à la centrale d'achats APPROLYS pour un accord cadre de fourniture et de livraison de carburants et combustibles en vrac couvrant la totalité des besoins de la Mairie ;

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir toutes les formalités nécessaires et notamment prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des accords-cadres et marchés relatifs à la fourniture et la livraison de carburants et combustibles en vrac pour un montant supérieur à 207 000,00 € H.T. ;

3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits aux budgets de la Mairie ».

ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 1 NON PARTICIPATION DE M. GEFFROY.

N° 49 – **Bâtiments communaux. Travaux de câblage, HDMI, fibre optique et alarme anti-intrusion. Approbation d'un marché à procédure adaptée.**

M. PEZET, Conseiller Municipal Délégué, s'exprime ainsi :

« Après mise au point du dossier de consultation, une procédure adaptée a été lancée en application des articles 26-II-5 et 28 du Code des marchés publics pour les travaux de câblage, HDMI, fibre optique et alarme anti-intrusion dans les bâtiments communaux. Les établissements scolaires seront plus particulièrement concernés dans le cadre du déploiement de la fibre optique et du réseau informatique indispensable à la mise en œuvre des outils numériques tels que les vidéoprojecteurs interactifs.

Le marché est un marché à bons de commande passé pour une période de un an à compter de la date de notification, reconductible trois fois par période de un an et pour une durée totale qui ne pourra excéder quatre ans.

La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 2 juin 2015, a procédé à l'examen des offres selon les critères d'attribution définis à l'article 6 du règlement de la consultation, à savoir :

1. Prix apprécié au regard du montant total du Détail Quantitatif Estimatif (pondération : 60 %)

2. Valeur technique appréciée au regard du mémoire technique (pondération : 40 %) appréciée de la manière suivante :

- qualité des moyens humains appréciée au regard de la liste des effectifs maximum que le candidat sera en mesure de mobiliser dans le cas de 5 chantiers simultanés pendant les vacances scolaires et les qualifications des ouvriers devant intervenir (sous-pondération : 30 %) ;
- qualité des moyens techniques appréciée au regard de la liste des matériels pour réaliser les recettes, le câblage HDMI et la réflectométrie de la fibre optique (sous-pondération : 10 %).

Dans ces conditions, après avis de la Commission Budget et Ressources, et avis de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver le marché relatif aux travaux de câblage, HDMI, fibre optique et alarme anti-intrusion dans les bâtiments communaux à passer avec la société EIFFAGE ENERGIE CL pour un montant minimum de 48 000 € T.T.C. par période et un montant maximum de 396 000 € T.T.C. par période ;

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit marché au nom de la Mairie ;

3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 50 – **Bâtiments communaux. Marché de dépannage et équipements des systèmes d'alarmes intrusion et contrôle d'accès. Approbation d'un avenant de transfert.**

M. PEZET, Conseiller Municipal Délégué, s'exprime ainsi :

« Le 18 novembre 2011, le Conseil Municipal a approuvé le marché relatif au dépannage et équipements des bâtiments communaux en systèmes d'alarmes intrusion et contrôle d'accès en retenant la société TFC.

Suivant acte sous seing privé en date du 8 décembre 2014, la société TFC, dont le siège social est 80 rue du Bois Girault à Orléans a fait apport, à titre de fusion, à la société HEXATEL de la totalité de son actif, à charge pour la société HEXATEL de payer la totalité de son passif.

Des termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société TFC du 31 janvier 2015 et du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société HEXATEL du 31 janvier 2015, il résulte que le projet de fusion a été approuvé et que la fusion est devenue définitive le 31 janvier 2015.

L'intégralité des droits et obligations, nés ou à naître du marché précité, est ainsi transférée à la société HEXATEL et il convient donc de constater cette procédure par voie d'avenant de transfert.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Budget et Ressources, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver l'avenant de transfert au marché 11-2 90R relatif au dépannage et équipements des bâtiments communaux en systèmes d'alarmes intrusion et contrôle d'accès, à passer avec la société HEXATEL, 80 rue du Bois Girault 45100 Orléans, nouveau titulaire du marché en question ;

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 51 – **Moyens généraux. Acquisition, livraison, montage et réglage de mobilier de bureau. Approbation d'un marché.**

M. PEZET, Conseiller Municipal Délégué, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre d'un groupement de commandes entre la Mairie et la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » pour l'acquisition, la livraison, le montage et le réglage de mobilier de bureau, un appel d'offres ouvert a été lancé.

Le marché est un marché à bons de commande passé pour une période de deux ans à compter de la date de notification, reconductible une fois pour une période de deux ans et pour une durée totale qui ne pourra excéder quatre ans.

La Commission d'Appel d'Offres du 2 juin 2015 a procédé au jugement des offres selon les critères d'attribution définis au règlement de consultation :

1. Prix des prestations (pondération : 60 %) apprécié de la manière suivante :
 - montant total du détail quantitatif estimatif (sous-pondération : 45 %) ;
 - montant total des lignes surlignées en jaune dans le Bordereau des Prix Unitaires (B.P.U.) (sous-pondération : 5 %) ;
 - pourcentages de remises complémentaires consenties sur les commandes d'un montant supérieur à 3 000 € T.T.C. et 5 000 € T.T.C. (sous-pondération : 5 %) ;
 - pourcentage de remise accordée sur les prix catalogue(s) des mobiliers hors BPU (sous-pondération : 5 %).
2. Valeur technique (pondération : 40 %) appréciée au regard :
 - des fonctionnalités, de l'ergonomie, de la qualité et de la résistance des mobiliers (sous-pondération : 30 %) ;
 - des garanties proposées : durée des garanties et délais d'intervention proposés durant cette période de garantie (sous-pondération : 10 %).

Dans ces conditions, après avis de la Commission Budget et Ressources, et après jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver le marché relatif à l'acquisition, la livraison, le montage et le réglage de mobilier de bureau à passer avec la société BLANCHET-DHUISMES, pour un montant minimum de 20 000,00 € T.T.C. et un montant maximum de 100 000,00 € T.T.C. par période pour la Mairie, et pour un montant minimum de 20 000,00 € T.T.C. et un montant maximum de 120 000,00 € T.T.C. par période pour la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » ;

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit marché au nom de la Mairie ;

3) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 020, compte 2184, service gestionnaire MLO ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 52 – **Moyens généraux. Fourniture de vêtements de travail pour le personnel de la police municipale, des transports, des parcs et jardins et des marchés alimentaires de plein air. Approbation d'une convention de groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération "Orléans-Val de Loire".**

M. GEFFROY – *Il s'agit de prestations relatives à la fourniture de vêtements de travail pour le personnel de la Police, certes, mais aussi des transports, des parcs et jardins et des marchés alimentaires. La Mairie et l'Agglo se sont regroupées ensemble pour faire un marché à bons de commandes.*

M. CARRE – *Mme FOURCADE.*

Mme FOURCADE – *Une question : est-ce que vous allez faire comme a fait le gouvernement ? Autrement dit, pour les vêtements et les chaussures de l'Armée, les marchés sont passés à l'étranger. Est-ce que là, cela va être avec des sociétés françaises ?*

(réaction de M. GEFFROY hors micro)

M. CARRE – *Là, il est en pleine réflexion.*

(rires)

M. CARRE – *On y veillera, mais de toute façon, c'est assez complexe...*

M. GEFROY – *Le marché n'ayant pas encore été lancé, il est difficile de vous dire avant, quelle est la nationalité des entreprises qui vont répondre. C'est le propre d'un marché public quand il est bien conduit, ce qui est toujours le cas à la Ville d'Orléans.*

Mme FOURCADE – *Vous privilégiez les marchés français !*

M. CARRE – *Sauf que cela ne peut pas être une clause de la même façon que nos entreprises françaises ont la chance de bénéficier de beaucoup de marchés publics à l'étranger car justement, leurs marchés sont ouverts.*

M. GEFFROY, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Pour optimiser les prix d'achat, baisser les coûts de gestion et favoriser la mutualisation des compétences, la Mairie et la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » ont décidé de se regrouper pour réaliser conjointement les prestations relatives à la fourniture de vêtements de travail pour le personnel de la police municipale, des transports, des parcs et jardins et des marchés alimentaires de plein air.

Il est donc proposé de constituer un groupement de commandes conformément à l'article 8 du Code des marchés publics.

Une convention en fixe les modalités de fonctionnement et désigne la Mairie en qualité de coordonnateur. La Mairie sera chargée de signer et notifier les marchés à intervenir. L'exécution reste à la charge de chacun des membres du groupement. La Commission d'Appel d'Offres compétente est celle du coordonnateur.

Le groupement de commandes est constitué pour la durée de procédure de passation du marché et jusqu'à la fin de son exécution.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Proximité et Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver la convention de groupement de commandes relative à la fourniture de vêtements de travail pour le personnel de la police municipale, des transports, des parcs et jardins et des marchés alimentaires de plein air à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » ;

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;

3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. CARRE – *Chers collègues, la séance est levée. Je vous remercie.*

*
* *
*

La séance est levée à 22 heures 36.

*
* *
*